TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 781 — VENDREDI 28 SEPTEMBRE 1979

La forte baisse du dollar entraîne une vive hausse de l'or

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,30 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 70 ris.; Italie, 500 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 160 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 28 din.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La fragilité du régime de Bangui

L'action de la France est de plus en plus critiquée en Centrafrique

Une certaine tension règne depuis mercredi 26 septembre à Bangui, où l'action de la France est de plus en plus critiquée. Le président Dacko a lancé un appel au calme invitant la population à ne pas se rassembler dans les rues. Une manifestation devant l'ambassade de France a été annoncée pour ce jeudi par des étudiants pour demander à Paris d'autoriser le retour de M. Ange Patasse, un des chefs de l'opposition, en désaccord avec M. Dacko.

Des slogans hostiles aux forces françaises ont été criés mercredi par des manifestants qui avaient envahi l'aéroport de Bangui.

La présence de parachutistes français affectés au maintien de l'ordre dans la capitale centrafricaine en ébullition peut mettre Paris dans une situation très délicate, alors que M. Dacko ne paraît pas en mesure de faire face à la situation.

De notre envoyé spécial

Bangui. — Une nuit pour réussir techniquement un coup militaire. Une semaine à peine pour en arriver à un fiasco politique. Le bilan est sévère. Mais les faits sont là. Accueillis « *en amis libérateurs* », les soldats commencent à être regardés sinon en occupants, du moins en de bien suspects garants du retour à la démocratie. Partout ailleurs, la France ne s'était pas sortie à son honneur d'un soutien absurde à un régime abject. Ici, elle pouvait espérer s'en être tirée sans trop de casse, au bénéfice du doute. Simplement parce que la grande majorité des Centrafricains avaient bien voulu ne se souvenir que de la conclusion de l'aventure bokassienne, sans en retenir la trame. En sept jours, juste le temps de substituer une parodie de démocratie à la réalité, ce maigre bénéfice s'est estompé. Il ne s'agit pas là d'analyse, mais de constatations sur le terrain. L'image de marque de la France et des Français n'a cessé de se dégrader au cours des dernières heures. Et le cheminement des idées s'est accéléré dans des lieux où, de toute évidence, on ne l'avait pas prévu. Pour la première fois, mercredi, des Centrafricains sont descendus dans la rue pour faire savoir à la France qu'elle se trompait et d'époque et d'hommes.

Il était difficile en effet d'accumuler en aussi peu de temps autant d'erreurs. Car même ici, dans cet Etat centrafricain, totalement enclavé, privé de journaux mais à l'écoute des radios étrangères, le choc en retour des informations concernant la fuite de l'empereur, ou les déclarations pour le moins surprenantes du président Dacko, a été considérable.

PIERRE GEORGES.

(Lire la suite page 8.)

L'« opération Barracuda » était préparée depuis près de deux mois

(LIRE PAGE 8.)

Le monde multipolaire de M. François-Poncet

M. François-Poncet innove : au lieu de se livrer devant l'Assemblée des Nations unies à l'habituel tour d'horizon « à la paresseuse », cher à ses collègues, en distribuant à droite et à gauche blâmes et louanges le ministre des affaires étrangères exprime une doctrine. Ainsi, la politique étrangère de la France n'apparaît pas comme une série d'actions au coup par coup.

Selon le ministre, le monde court à sa perte à brève échéance, vers le tournant du millénaire, s'il n'est pas plus solidaire, plus sûr, mieux organisé. Plus solidaire signifie qu'il doit « déclarer la guerre à la pauvreté ». Alors que « les pauvres s'appauvrissent encore ».

Un monde plus solidaire signifie que les crises doivent être résolues — en Afrique australe, au Proche-Orient, au Cambodge .. sans fuir les « réalités ». Cela signifie aussi que le monde s'engage dans un désarmement authentique. Après avoir longtemps boudé toute négociation sur le désarmement, la France s'y est engagée l'an dernier sans résultat tangible jusqu'ici, bien que M. François-Poncet s'efforce d'établir un bilan positif.

Le monde doit être « mieux organisé » enfin et le bipolarisme d'hier doit faire place au pluralisme. Ce sera un monde plus équilibré, plus ouvert, où la « diversité » sera préservée et les « disparités » effacées. M. François-Poncet cite en exemple la réussite, appréciable bien que relative, de la Communauté européenne et juge encourageants les regroupements régionaux qui s'opèrent dans le monde.

Où le ministre « jette le bouchon un peu loin », c'est lorsqu'il cite à l'appui de sa démonstration... « les événements de Centrafrique » et les juge, dans une conférence de presse, « exemplaires ».

Que la France ait contribué d'une façon décisive à éliminer un tyran qu'elle avait trop longtemps soutenu, c'est un fait ; qu'elle l'ait fait jusqu'à présent sans effusion de sang en est un autre. On pourrait s'en féliciter s'ils étaient présentés comme une exception imposée par des circonstances dramatiques à une politique constante. Mais comment prendre au sérieux une interprétation aussi élastique de la non-ingérence et du principe de l'Afrique aux Africains ? Même en admettant que la France a répondu à la demande des « nouvelles autorités » en place (ce qui rappelle fâcheusement l'argumentation du Kremlin pour justifier ses interventions en Hongrie et en Tchécoslovaquie), comment justifier les entraves mises pendant la journée par les autorités françaises au retour dans son pays de M. Patasse, adversaire notoire de Bokassa ?

M. François-Poncet conclut que le monde plus solidaire, plus sûr et mieux organisé de demain « n'aura de sens que s'il est au service de l'homme, de sa dignité et de ses droits ». Il rappelle à juste titre que la Déclaration universelle des droits de l'homme confère dans ce domaine aux Nations unies un « rôle capital ». Par la suite, la Convention européenne des droits de l'homme et l'Acte final d'Helsinki ont confirmé que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont un « facteur essentiel » de la paix et des bonnes relations internationales. Mais les Nations unies, ensemble ou séparément, jouent ce rôle avec la plus grande fantaisie. La France à cet égard n'est certes pas la plus coupable, mais on peut regretter qu'elle ne soit pas plus exemplaire. Puissance moyenne, c'est plus par l'action politique que par les moyens économiques ou militaires qu'elle sera présente dans le monde multipolaire qu'elle appelle de ses vœux.

(Lire page 3.)

Le drame du Cambodge

• La Croix-Rouge et l'UNICEF lancent une très vaste « opération survie »

• Les Vietnamiens repassent à l'offensive

La Croix-Rouge internationale et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), avec l'assistance d'autres organisations humanitaires, vont pouvoir — au terme de dures négociations avec Phnom-Penh — lancer la très vaste « Opération survie », portant sur des centaines de milliers de tonnes de vivres, qui peut seule mettre un terme à la famine au Cambodge. Les secours seront acheminés à la fois dans les zones contrôlées par Phnom-Penh et dans celles tenues par les Khmers rouges.

D'autre part, le département d'Etat américain a indiqué, le mercredi 26 septembre, que les troupes vietnamiennes stationnées au Cambodge et les forces armées du régime de Phnom-Penh ont lancé une « offensive majeure » contre les Khmers rouges. Deux cent mille hommes seraient engagés dans les combats. Selon notre envoyé spécial, Patrice de Beer, cette attaque, principalement dirigée contre le nord-est du Cambodge, n'est en fait que le prélude à l'offensive de la saison sèche qui commencera dans plusieurs semaines. (Lire page 6.)

De notre correspondante

Genève. — Alors que l'impossibilité de monter au Cambodge une opération de secours autre que ponctuelle créait une véritable consternation dans les organisations humanitaires, on a appris mercredi 26 septembre à Genève, que, par la voix de son ministre de l'économie, le gouvernement cambodgien avait accepté, enfin, l'installation d'une délégation du C.I.C.R. et l'ouverture d'un bureau de l'UNICEF à Phnom-Penh. Les deux organismes ont publié, dans la soirée, un communiqué conjoint précisant qu'ils interprétaient cette décision comme l'acceptation par les autorités du Kampuchéa populaire du plan d'action d'urgence qu'ils avaient proposé en août. Ce texte prévoit la présence sur place d'un minimum de représentants des deux institutions pour assurer une distribution des secours à la fois rapide et conforme aux principes d'impartialité et de non-discrimination qui ont depuis toujours guidé l'action du C.I.C.R. et de l'UNICEF.

Après avoir rappelé qu'aucune aide d'urgence pourra être également dispensée aux dizaines de milliers de Khmers se trouvant le long de la frontière thaïlandaise (*le Monde* du 27 septembre), le communiqué précise que. « *dans ce cas également, les représentants des deux institutions seront admis à se rendre compte sur place que les secours vont être distribués sans discrimination à toutes les victimes* ».

ISABELLE VICHNIAC.

(Lire la suite page 6.)

Une « rallonge » de 1,8 milliard pour la sidérurgie

Un an après avoir sauvé de la faillite la sidérurgie française, aux frais du contribuable, le gouvernement va demander une « rallonge » au Parlement sous forme de prêts supplémentaires du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.), qui seront accordés à Usinor (1 milliard de francs) et à Sacilor (800 millions). Les deux groupes ont en effet besoin de capitaux pour exécuter les programmes d'investissement mis au point à la fin de 1978 et implicitement avalisés par leurs nouveaux actionnaires (puissance publique et banques nationales).

Ces investissements, conjugués avec les vingt et un mille suppressions d'emplois de la convention sociale signée le 24 juillet dernier, ainsi qu'avec la fermeture d'un certain nombre d'installations, doivent permettre aux deux groupes de revenir à l'équilibre d'exploitation en 1981. Usinor achève la construction de l'aciérie de Neuves-Maisons équipée du système de coulée continue, modernise ses laminoirs de Denain et de Longwy, enfin va construire un nouveau convertisseur dans l'aciérie de Rehon, rachetée récemment au groupe belge Cockerill. De son côté, Sacilor a achevé la rénovation de l'aciérie de la Sollac à Sérémange, avec la mise en service d'un dispositif de coulée continue coûtant 1 milliard de francs, et va lancer la construction d'une autre aciérie à coulée continue en Lorraine, à Grandrange. — F. R.

(Lire la suite page 38.)

Oui, nous avons honte

par RAYMOND BARRILLON

A peine connus, les résultats du second tour de l'élection présidentielle des 5 et 19 mai 1974, M. Valéry Giscard d'Estaing nous avait annoncé sans modestie excessive que son avènement marquait le début d'une « *ère nouvelle de la politique française, celle du rajeunissement et celle du changement de la France* ».

Cinq ans quatre mois et huit jours plus tard, nous constatons en effet que la France a changé puisqu'elle s'est dégradée. Nous en souffrons.

La sérénité souvent hautaine du président de la République, son aptitude à disserter noblement sur les malheurs de notre temps, ne sauraient nous masquer que nous sommes gouvernés d'une façon fort étrange, et qui ne nous fait pas honneur.

Lorsque, sous le règne de Georges Pompidou, M. Pierre Messmer, premier ministre, avait laissé se dérouler sans mettre les pieds dans l'hémicycle du Palais-Bourbon le grave débat sur l'avortement — c'était à la mi-décembre 1973 — le mot de décomposition venait aussitôt à l'esprit (1). Que dire aujourd'hui ? Nous sommes rabaissés dans la mesure où l'on se moque presque quotidiennement de nous.

Qui oserait prétendre que Mme Veil, projetée à grand bruit à la présidence de l'Assemblée des Communautés européennes, ait laissé en bon état le secteur de la santé publique dont elle eut la charge du 28 mai 1974 au 4 juillet 1979 ? Sans parler de la Sécurité sociale dont on avait surchargé sa barque du 30 mars 1977 au 31 mars 1978.

Comment M. Giraud, ministre de l'industrie, peut-il contester ou sembler contester l'existence d'un rapport dont il concède aussitôt après qu'il ne l'a pas lu (*le Monde* daté 23-24 septembre) ?

Comment M. Galley, ministre de la coopération, qui comparait les fêtes du couronnement de Bokassa au jubilé de la reine d'Angleterre (*le Monde* daté 4-5 décembre 1977), et qui qualifiait de « *pseudo-événements* » les massacres qui ont conduit l'ex-empereur à sa perte, peut-il demeurer en place après la sinistre mascarade des derniers jours ? Son honneur devrait lui commander de s'effacer. Le nôtre serait satisfait si l'on avait en haut lieu le courage de l'y inviter.

Comment M. Monory, ministre de l'économie, présenté mercredi comme « *l'un des meilleurs humoristes de France* » par l'un des parlementaires R.P.R., réunis en Savoie, peut-il persévérer à se moquer du monde en vantant les mérites de la libération des prix alors que chacun de nous éprouve dans sa petite vie quotidienne que la liberté, c'est la hausse, c'est la valse ? Les boulangers n'en ont-ils pas pris conscience et n'en ont-ils pas eu mauvaise conscience ?

S'il apparaît ainsi que nous sommes gouvernés par bon nombre d'irresponsables ou de mystificateurs, il serait injuste d'en faire grief au seul titulaire actuel de la charge suprême. C'est de Gaulle qui brocardait férocement, dès le 24 septembre 1963, « *le comité Gustave, le comité Théodule, le comité Hippolyte* », c'est-à-dire tous les intermédiaires.

(Lire la suite page 11.)

(1) *Le Monde* daté 16-17 décembre 1973.



AU JOUR LE JOUR

Larmes de papier

A la fin du printemps et au début de l'été, tout le monde s'était ému du sort invraisemblable de ces dizaines de milliers de réfugiés du Sud-Est asiatique entassés sur des îles, quand ils ne disparaissaient pas en mer, victimes des pirates ou des requins.

Depuis, il y a eu une conférence à Genève, il y a eu les vacances en France, puis cette rentrée en forme de purgatoire, et l'automne est venu : on parle trop peu de ces damnés de la mer comme s'ils n'étaient, finalement, qu'un morceau d'actualité oublié, un vieux journal jauni que l'on jette, comme si ce lointain enfer n'avait jamais existé que sur le papier.

BERNARD CHAPUIS.

LA DEMANDE D'EXTRADITION DE M. PIPERNO

L'État-juge

par PHILIPPE BOUCHER

L'affaire Francesco Piperno, quelle qu'en sera l'issue, vient nous rappeler quel est le poids de l'accusation dans toute procédure judiciaire. Mais ce poids devient précisément formidable lorsque cette accusation est portée à l'occasion d'une procédure d'extradition.

On assiste dans ce cas à un double paradoxe : d'une part, l'accusateur n'est ni présent ni représenté ; d'autre part, il fait valoir sa thèse selon des méthodes révolues en France.

Que l'accusateur soit absent, c'est une évidence officielle : le gouvernement italien n'a pas davantage fait physiquement entendre sa voix contre Piperno à l'audience de mercredi qu'on n'avait entendu celle de l'Allemagne fédérale lorsque, à une audience similaire, elle exigea — victorieusement — qu'on lui remît M[e] Klaus Croissant.

De plus, c'est le second paradoxe, cette accusation est dispensée de se soumettre à l'un des éléments essentiels de la procédure française postérieur à l'Ancien Régime : le caractère contradictoire — et donc oral — de la procédure. L'accusateur, ici, ne participe en rien au procès dont il est l'initiateur. Il écrit, on l'écoute.

Il lui a suffi d'affirmer pour que cette affirmation soit prise en considération, pour que se mette en marche le lourd et coûteux appareil judiciaire français. Quelques mots sur un télégramme valent ordre d'incarcération contre tout ressortissant éloigné de son pays ; plus facilement peut-être que s'il avait été chez lui ou, en France, de nationalité française. Une sommaire « *confirmation diplomatique* », à laquelle n'est pas toujours imparti un délai, suffit pour que le maintien en détention soit décidé. Il n'est demandé nul compte à cet accusateur, qui est présumé avoir raison, d'aussi loin qu'il ordonne, de quelque langue qu'il fasse usage, de quelque procédure qu'il se prévale. L'accusateur est roi.

(Lire la suite page 13.)

UN ESSAI DE RAOUL VANEIGEM

La « mélancolie sociale »

Raoul Vaneigem se moque de la pure littérature. Il écrit pour que le lecteur en tire des conséquences dans la conduite de sa vie. « Qu'est-ce qu'un livre », demande cet auteur, « qui n'emporte pas au-delà de tous les livres ? » A la fin des années 60, son « Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations » provoqua dans la jeunesse autant de trouble que le « Werther » de Goethe jadis. « Werther a causé plus de suicides que la plus belle femme du monde », écrivait Mme de Staël. Le « Traité » de Vaneigem attisa la colère et encouragea la rébellion des plus audacieux pendant l'année 1968.

Cet auteur faisait partie d'un groupe révolutionnaire — l'Internationale situationniste — dont les écrits eurent l'action d'un révélateur. Beaucoup de révoltés y reconnurent les raisons de leur révolte. L'Internationale situationniste allait ensuite se disperser. Vaneigem se fit oublier, car il n'avait cure de se mêler à l'agitation des vanités. Il publie, cet automne, « le Livre des plaisirs », un essai qui se veut aussi « corrupteur » que le précédent. On y trouve un éloge passionné des sentiments « qui ne se marchandent pas », en même temps qu'une défense de l'« égoïsme ». Cette apologie s'accompagne d'une critique impitoyable de nos mœurs et d'une peinture de la « mélancolie sociale » qui atteint notre époque.

A la suite de Georges Bataille, Raoul Vaneigem se fait l'avocat du diable, de cette « part maudite » que nos sociétés refusent même de concevoir : la gratuité. Dans un monde qui autorise presque tout, elle demeure la seule interdiction absolue.

FRANÇOIS BOTT.

(Lire la suite page 24.)

Le Monde

idées

HOSPITALISATION

Une fonction à redéfinir

par le professeur JEAN PECKER (*)

QUE le médecin hospitalier soit ordonnateur de dépenses, nul le conteste. Qu'il soit sensiblisé à l'incidence financière de ses prescriptions est une nécessité. Mais, du jour où il est sollicité de participer à l'effort de maîtrise des dépenses de santé, il peut refuser d'être un exécutant borné et souhaiter qu'une vision plus lucide des fonctions de l'hôpital sous-tende la discussion.

Exécutant borné le médecin qui se conformera sans nuance à la circulaire du 29 mars 1979 « n'approuvant aucun budget supplémentaire en dépasement par rapport au budget primitif ». Les directeurs de nos hôpitaux ont tenu à rappeler que les plus fortes prévisions de dépassement concernent les produits pharmaceutiques, les produits sanguins, les prothèses et demandent aux médecins de limiter les dépenses résultant des prescriptions médicales. Or le médecin qui est par essence le défenseur du malade ne peut, en présence d'un cas donné se comporter avec la froide sérénité d'un conseil d'administration discutant d'un budget théorique. Il ne peut accepter de renoncer à certains actes thérapeutiques, même onéreux, parfois même quasi-désespérés. Agir autrement serait ruiner sans retour le contrat de confiance qui lie le médecin à son patient. En outre, la loi fait obligation au médecin de dispenser des soins « conformes aux données acquises de la science ». Le premier ministre viendra-t-il défendre devant les tribunaux le praticien qui, par souci d'économie, aura compromis les chances de guérison de son malade ?

Nosu pourrions aussi montrer que le budget global appelle la fraude : s'il n'y a plus de films au service de radiologie les malades seront adressés à un cabinet radiologique privé par le médecin hospitalier ; économie apparente pour l'hôpital mais dépense accrue pour l'assurance-maladie !

Murs et lits

Il semble qu'on prenne aujourd'hui conscience de l'étendue des problèmes de dépenses hospitalières en édictant d'urgence des mesures très contraignantes qui risquent d'être plus dangereuses qu'efficaces.

Poru nous le véritable problème se situe au niveau d'une redéfinition de la fonction de l'hôpital. Nous laisserons de côté, bien qu'il ne s'agisse pas d'un aspect négligeable, les missions de formation et leurs conséquences sur le budget. Il est bien certain que la formation des jeunes médecins dans les hôpitaux universitaires, la formation des personnels soignants dans la plupart des établissements retentit lourdement sur les dépenses et fausse totalement la comparaison avec les é tablissements privés.

Ne considérons donc que l'hôpital dans sa fonction d'établissement dispensateur de soins. Depuis des siècles, il est considéré comme un lieu d'ébergement, voire d'isolement. « *Ils trouvent l'hospitalité de la portière laquelle... connait et discerne les espèces des maladies et distribue chambre et logis...* » (Livre de Vie Active de l'Hôtel-Dieu de Paris - 1482).

Si ce rappel peut paraître caricatural à la fin du XX[e] siècle, il n'en reste pas moins que la notion d'hospitalisation reste étroitement liée à celle de murs ou de lits. Or, l'évolution des techniques médicales, des traitements, des méthodes de prévention permet de prendre en charge un nombre croissant de maladies en dehors de tout hébergement, sans pour autant compromettre les chances de guérison ou la santé publique

Certes, il reste d'inévitables hospitalisations : pour les interventions chirurgicales, pour la réanimation néo-natale, pour des affections graves justifiant une surveillance de tous instants, pour quelques syndromes rares nécessitant un grand nombre de recherches et la confrontation entre les différents avis de spécialistes. Mais la tendance actuelle devrait être de réaliser le plus grand nombre possible de diagnostics dans les Consultations externes et d'adminnistrer un maximum d'actes thérapeutiques en « hôpital de jour ». Bien souvent, cet objectif ne peut être atteint car les rendez-vous ne sont pas immédiatement donnés par les services d'explorations et les laboratoires qui sont surchargés. Pour peu que le malade habite à distance de l'hôpital, ce qui est fréquent pour les consultants des C.H.U., on l'hospitalise quelques jours pour faire les examents qui auraient pu être réalisés à titre externe.

Si l'on songe au prix de la journée d'hospitalisation, surtout dans les services de haute technicité, il y a là une source de dépenses qui ne peut être compensée par les petites mais dangereuses économies prescrites par les circulaires ministérielles. Il faut admettre que ce qui définit l'hôpital, ce n'est pas sa capacité en lits ; ce n'est pas même la qualité des prestations « hôtelières », qui restent souvent médiocres même si leurs prix dépassent de beaucoup ceux du Hilton. L'hôpital doit offrir avant tout un « plateau technique » sûr, efficace et rapide, capable de satisfaire immédiatement les besoins des hospitalisés et des consultants externes.

Une évolution des mentalités

Cela justifie une augmentation des moyens en matériel et en personnel médical et para-médical — bien entendu compensée par une réduction des effectifs dans les secteurs d'hospitalisation. Le plateau technique doit être installé dans des locaux permettant une grande flexibilité, car chaque année voit naître de nouvelles techniques qu'il faut pouvoir abriter, cependant que d'autres tombent en désuétude. C'est dire qu'une architecture lourde, rigide et onéreuse n'a pas sa place. A proximité du plateau technique, les services de consultations, d'accueil des urgences, d'archives centrales, d'informatique hospitalière, trouvent tout naturellement leur plae. A très faible distance peut se situer l'échelon réduit d'hospitalisation destiné à la chirurgie, aux services de réanimation générale ou spécialisée, aux problèmes médicaux graves.

Cet hôpital aux dimensions restreintes, tout entier centré sur le plateau technique, pourrait être complété par des structures hôtelières simples, destinées à accueillir des malades en cours d'examen et éventuellement leurs familles. Leur gestion gagnerait à être distincte de celle de l'hôpital proprement dit.

Renoncer au raisonnement en lits implique certes une révision des choix budgétaires, mais nécessite aussi une évolution des mentalités. Le maire, président du conseil d'administration, le directeur général, tirent gloire ou profit de la capacité de « leur » hôpital. Quant au médecin, il a été habitué depuis le début de ses études à un découpage en « services » et ne paraît pas prêt à abandonner cetet rigidité cadastrale.

Les mesures actuelles qui empêchent l'ouverture d'hôpitaux programmés dans le cadre d'un plan directeur approuvé depuis plusieurs années et qui ne proposent en regard, aucune solution constructive, ne régleront pas les difficultés budgétaires des organismes d'assurance-maladie. Pour avoir participé activement, sous la direction du préfet de région à l'élaboration du plan médico-hospitalier breton en 1973, l'auteur de ces lignes peut affirmer qu'il n'y avait aucune démesure dan sles projets d'extension ou de rénovation des hôpitaux d'une région peu favorisée sur le plan sanitaire.

A des décisions prises sous la seule possée des nécessités budgétaires des médecins — et probablement les directeurs d'hôuitaux qui ont la tâche impossible d'appliquer les mesures gouvernementales — voudraient voir se substituer une refonte du fonctitonnement hospitalier. Nous ne voulons pas, quant à nous, continuer à confondre l'économie de la santé et les économies de santé.

(*) Professeur à l'université de Rennes, président honoraire de la conférence nationale des présidents de commissions médicales consultatives.

Don Juan aux enfers

par GABRIEL MATZNEFF

EN voyant le sublime *Don Giovanni*, de Joseph Losey, et en considérant le jeu vibrant, électrique, de Ruggero Raimondi, personne ne peut plus douter qu'il est naturel, et même nécessaire, que Don Juan bascule avec une soudaineté extrême de la grande santé dans la mort. On n'imagine pas Don Juan atteint par les infirmités de la vieillesse. On n'imagine pas Don Juan grabataire. La décrépitude, c'est pour les autres. Don Juan, lui, doit être d'acier. Il est toujours bondissant, pétant le feu, tel un faune aux aguets. Hiver comme été, sa mine est superbe, et à l'article de la mort, il entendra encore des compliments sur son teint bronzé. C'est en pleine forme qu'il passera de la plénitude au non-être, et de la surabondance du péché au tribunal du Christ.

En vrai libertin

Cela ne signifie pas que Don Juan ignore la maladie. En vrai libertin, Don Juan a un appétit superbe : c'est un dévoreur de viandes et un videur de bouteilles. Aussi, n'échappe-t-il pas à de périodiques crises de cette maladie de la pierre dont Montaigne écrit qu'elle est le privilège des gentilshomme : il est accoutumé d'appeler en pleine nuit S.O.S. Médecin pour la piqûre qui le délivrera de l'atroce douleur ; il peut même d'aventure se faire hospitaliser, et les services urologiques de Cochin et de Necker n'ont pas de secret pour lui.

En dépit de ces épreuves néphrétiques, Don Juan refuse la maladie. Pourquoi ? Parce que, plus qu'aucun autre homme, Don Juan est prisonnier du temps. Il n'a pas une heure à perdre. Son drame, c'est la chronologie. Non seulement parce que les années, en s'écoulant, rident le front, blanchissent les tempes, font le souffle plus bref et la jambe moins alerte ; mais aussi parce qu'une journée de Don Juan est plus féconde en aventures que ne l'est un mois de la vie des personnes ordinaires. Malheureusement, la nature a refusé à Don Juan la grâce d'une temporalité particulière : pour lui aussi, les journées n'ont que vingt-quatre heures. C'est peu, beaucoup trop peu. Déjà, il faut dormir. Si, en outre, il fallait perdre du temps à être malade, la vie se dissiperait comme un songe. Ce n'est pas possible.

L'hôpital est, avec la caserne et la prison, un des lieux où le rythme donjuanesque est le plus radicalement nié. A l'hôpital, le temps n'existe pas. Dehors, le soleil brille. Dans la rue, les piétons et les automobiles vont vers des choses, des êtres, des événements. Mais pour le malade entre ses murs blancs, le monde extérieur est aboli. L'hôpital est un univers clos, comme l'enfer.

Retranché de la vie

L'enfer, pour Don Juan, ce n'est pas d'être précipité, comme Raimondi dans le film de Losey, parmi les flammes de la damnation. L'enfer, ce serait d'être, vivant, retranché de la vie, amoureux, exclu de l'amour. Certes, nous savons que Chronos dévore sans pitié ses enfants : chaque jour qui passe *nous* grignote. Mais en attendant l'heure ultime, l'impétueux, le gaillard, le valide Don Juan veut vibrer à tous les souffles de l'aventure.

Sur la maîtrise des dépenses

par le docteur A. T. LACHAND (*)

POUR le public, les principaux responsables de l'accroissement des dépenses hospitalières sont les médecins qui travaillent dans les hôpitaux. Cette opinion est partiellement vraie, mais un long exercice à l'hôpital public peut amener à tempérer cette affirmation : les médecins ne sont pas seuls responsables de la mauvaise gestion hospitalière. Un certain nombre de structures archaïques ou de corps administratifs porte leur part de responsabilité et méritent donc d'être réformées.

Il faut d'abord savoir qu'il est difficile, pour un médecin travaillant dans un grand hôpital universitaire moderne, de bien gérer son service, et cela pour deux raisons : la gestion d'une grosse entreprise moderne est un métier qui s'apprend, tout comme la médecine ; on ne saurait reprocher aux médecins des hôpitaux de ne pas avoir la gestion infuse. A l'inverse, il serait absurde qu'ils sous-emploient leurs connaissances scientifiques ou techniques en consacrant trop de temps à ces problèmes. Les moyens de gestion sont faibles : le secrétariat du service, parent pauvre du budget hospitalier, est dérisoire (sait-on que la plupart des « grands patrons » parisiens écrivent encore leurs lettres à la main ?). Le dialogue entre le corps médical et l'administration hospitalière est souvent difficile : englués dans leur prestige technique les médecins ne trouvent que rarement en face d'eux des administrateurs qui leur parlent d'égal à égal, et, du fait de la centralisation abusive des organisations hospitalières, ces administrateurs de haut niveau ne vivent pratiquement jamais à l'hôpital même.

Il faut savoir ensuite que cette notion de bonne gestion est ambiguë du fait de la divergence d'intérêts entre deux organismes qui pourtant gèrent tous deux des fonds publics : l'administration hospitalière et la caisse de Sécurité sociale. Pour le directeur de l'hôpital comme pour le directeur d'une clinique privée, un bon service c'est celui qui remplit les caisses de l'établissements en vidant celles de la Sécurité sociale, et un bon patron c'est celui dont le service est plein. A l'opposé, le chef de service qui cherche à diminuer le nombre ou la durée des hospitalisations prend le risque de voir son service se vider, ce qui peut conduire, logiquement, l'administration à réduire son nombre de lits ; or, dans le système actuel, la réduction du nombre de lits est l'équivalent d'une sanction. En effet, qu'est-ce qu'un grand patron ? C'est le chef d'un grand service doté de nombreux lits, d'un personnel nombreux, de moyens d'investigations modernes, donc coûteux. En un mot, c'est un homme qui ordonnance le maximum de dépenses.

Ces problèmes d'économie et de gestion se révelant difficiles et ambigus, bon nombre de médecins hospitaliers s'en désintéressent. Cette désaffection est particulièrement nette chez les plus jeunes, internes ou assistants, qui sont pourtant de gros prescripteurs mais qui, du fait de l'archaïque structure monarchique des services confiant toute l'autorité au seul patron, ne se sentent absolument pas touché par ces problèmes.

Les médecins des hôpitaux et des professeurs sont, de part leur statut, de hauts fonctionnaires bénéficiant d'une sécurité de l'emploi que certains jugent même excessive. Trop de fautes professionnelles, autrement plus graves, ont été étouffées pour que l'on imagine l'administration ou le ministre sanctionnant un grand patron pour prescription abusive. Le seul organisme qui pourrait et devrait intervenir dans ces questions financières, c'est l'organisme payeur, c'est-à-dire la caisse de Sécurité sociale. La caisse de Sécurité sociale peut, théoriquement, contrôler l'hôpital public comme elle contrôle la clinique privée. Mais, contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé, elle n'a aucun moyen de rétorsion contre l'hôpital public. Bien au contraire, le gouvernement l'oblige à verser à l'hôpital un prix de journée déterminé *a posteriori* pour combler le déficit dû à sa mauvaise gestion. Se sentant totalement impuissants et, par ailleurs, copieusement méprisés par leurs confrères de l'hôpital, les médecins contrôleurs de la Sécurité sociale n'y font plus que de rares et fictives visites.

Quatre types de mesures

La situation actuelle paraît donc bien peu favorable à un redressement financier pourtant indispensable. Sans prétendre bouleverser tout le monde hospitalier, quatre types de mesures permettraient peut-être d'améliorer la gestion des établissements : 1) supprimer les services hospitaliers tels qu'ils sont actuellement organisés en France, c'est-à-dire comportant un nombre de lits déterminés. Il s'agirait en d'autres termes de désectoriser les lits des hôpitaux publics.

A l'heure actuelle, en effet, le nombre de lits est, selon les époques trop faibles, et les malades sont alors entassés sur des lits supplémentaires ou trop grands et l'on cherche désespérément alors à « remplir » le service ; il est absurde et coûteux d'imposer à un médecin des tâches purement hôtelières ou de direction du personnel.

Très différent et infiniment plus léger serait le service s'il n'était doté d'un nombre de lits fixe. Ainsi fonctionne l'immense majorité des cliniques privées et bon nombre de grands hôpitaux universitaires étrangers. C'est par exemple le cas des hôpitaux universitaires de Californie. Le service ne consiste qu'en une équipe médicale et ses secrétaires, et son territoire propre est réduit au bureau des médecins. C'est l'administration de l'hôpital qui gère les lits d'hospitalisation répartis en quelques grandes catégories (médecine, chirurgie, soins intensifs, etc.). Une équipe médicale donnée prescrit donc les soins à des malades qui peuvent être répartis de façon variable dans l'hôpital.

Les inconvénients d'un tel système (moins bon contrôle du corps infirmier par les médecins) paraissent minces face aux avantages qu'ils comportent : les médecins son tdéchargés des soucis de gestion, qui sont confiés à des spécialistes ; ils sont définitivement exempts de la coûteuses tentation de « remplir » le service ; quant au problème de direction du personnel infirmier et d'utilisation des lits, il est évidemment plus simple de les résoudre une seule fos à l'échelon de cinq cents ou mille lits d'hôpital que de les multiplier par dix quand l'hôpital comporte dix services indépendants ; il est enfin beaucoup plus facile pour l'administration de créer, de multiplier ou de suprimer de tels services sans territoire selon les besoin des consultants et des urgences et selon les lits dont elle dispose et donc de mieux moduler l'activité de l'hôpital selon les besoins de la population qu'il dessert.

2) *Rééquilibrer les relations entre l'administration et le corps médical.* — L'administration doit être confiée à des gestionnaires de haut niveau dont les compétances soient en rapport avec les sommes qu'ils administrent, qui résident sur place.

Une véritable autonomie financière

La désecteurisation des lits telle que nous la proposons plus haut renforcerait d'ailleurs certainement l'autorité de l'administration face au corps médical. Cette proposition implique, bien entendu, une véritable autonomie financière et d'investissement des hôpitaux, c'est-à-dire une véritable décentralisation des grands ensembles telle que l'Assistance publique à Paris.

3) Instaurer, comme dans d'autres domaines de l'économie, *une politique de vérité des prix.* Les moyens informatiques permettent actuellement de facturer séparément pour chaque malade, les frais hôteliers et de surveillance infirmière, frais de pharmacie et les frais d'exploration ou d'actes thérapeutiques. Tous ces frais doivent être portés à la connaissance des médecins, depuis l'interne jusqu'au patron, pour qu'ils connaissent le cotû de leurs actes. Ils doivent aussi permettre un contrôle des coûts des traitements infiniment plus précis que ce prix de journée global artificiellement et arbitrairement fixé chaque année *a posteriori* en fonction du déficit des hôpitaux, ou pire encore, de ce « budget global annuel » dont on parle actuellement, et qui serait, lui encore plus arbitrairement prédéterminé en fonction de la santé économique du pays.

4) Permettre aux *caisses de sécurité sociale de contrôler réellement les dépenses de l'hôpital public* comme elles contrôlent celles de l'hôpital privé en leur donnant la possibilité de déclencher une enquête quand l'activité d'un service lui paraît trop dispendieuse ou quand les assurés se plaignent de la qualité de l'hospitalisation ou de celle des soins. Et, selon les résultats de cette enquête, les organismes payeurs devraient disposer de moyens d'exécution sur l'hôpital qui pourraient être des refus de remboursement de soins ou même une participation directe à l'administration des hôpitaux publics.

Aucune de ces quatre mesures ne prétend être originale. Bien au contraire, toutes sont éprouvées et ont largement fait la preuve de leur efficacité. Elles n'empêcheront certainement pas les dépenses d'hospitalisation de croître avec les progrès de la médecine. Mais elles devraient permettre d'améliorer la gestion des hôpitaux, première étape pour maîtriser la croissance de ces dépenses.

(*) Ancien interne des hôpitaux de Paris, chirurgien attaché au C.H.U. Henri-Mondor de Créteil.



Le Monde

étranger

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Nous ne survivrons que si nous résolvons deux problèmes : celui de la pauvreté et celui de l'énergie

déclare M. Jean François-Poncet

L'Assemblée générale des Nations unies doit entendre, ce jeudi 27 septembre, le discours de M. Huang Hua. Mercredi, M. Jean François-Poncet a prononcé le discours dont nous publions de larges extraits. Auparavant, le ministre avait, dans une conférence de presse, insisté sur le rôle que la France tient maintenant aux Nations unies : envoi de « casques bleus » au Liban, participation aux négociations sur la Namibie, conférence de Genève sur les réfugiés, etc. Le ministre a parlé de la « *rentrée* » de la France dans les négociations sur le désarmement, et a proposé l'organisation, l'an prochain à Paris, d'une conférence internationale sur le rôle de la science dans le désarmement.

Critiqué pour le rôle qu'a joué la France à Bangui, M. François-Poncet a déclaré, au cours de cette conférence de presse, que Paris n'avait pris la décision d'intervenir qu'à la demande de responsables centrafricains décidés à libérer leur pays d'un tyran, et après le dépôt des conclusions de la commission des magistrats africains qui avaient enquêté sur les atrocités de Bokassa.

« La façon dont le changement s'est opéré — sans effusion de sang — a été exemplaire en Centrafrique », a dit M. François-Poncet, sans d'ailleurs convaincre tous ses interlocuteurs, indique notre correspondant à New-York.

Voici les principaux passages du discours prononcé mercredi 26 septembre par M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, devant l'Assemblée générale des Nations unies.

Les trente prochaines années seront décisives : tous les malheurs sont possibles, si le monde ne fait pas un immense effort de discipline collective. Trente ans sans guerre générale : nous avons montré que c'était possible. Trente ans pour assurer la survie de l'humanité : voilà le problème qui nous est posé, très concrètement, car d'ici l'an 2000 c'est deux milliards d'êtres humains supplémentaires qu'il faudra nourrir. Deux milliards, c'était la population du globe en 1925.

Si un monde divisé en blocs antagonistes se dispute des ressources limitées au lieu de s'unir pour les développer, il vivra son interdépendance comme une menace alors qu'il doit l'organiser comme une solidarité, en vue de parvenir à une plus grande sécurité et à une réelle organisation, qui sont les trois composantes d'une paix véritable.

C'est pourquoi je traiterai successivement ces trois points :

1) Un monde plus solidaire (...) ;

2) Un monde plus sûr (...) ;

3) Un monde mieux organisé (...).

I. — Un monde plus solidaire

Nous ne survivrons que si nous résolvons deux problèmes : celui de la pauvreté et celui de l'énergie (...).

1) La PAUVRETE ne recule pas, le développement parvient à la contenir, non à la réduire ; les régions les plus pauvres s'appauvrissent encore. Un demi-milliard d'êtres ne mangent pas à leur faim. Un demi-milliard au moins ne savent ni lire ni écrire. Plus d'un milliard n'ont accès ni à l'eau potable ni aux soins médicaux élémentaires (...).

Tous ensemble il faut déclarer la guerre à la pauvreté, sur plusieurs fronts :

— *L'alimentation.* — Un effort majeur, national et international de développement rural doit prendre le relais de la « révolution verte » des années 1960, en vue d'améliorer le taux de croissance de la production agricole, et notamment dans les pays à bas revenus d'Asie et d'Afrique ;

— *L'emploi.* — La lutte contre la pauvreté passe par un effort massif de créations d'emplois productifs : cinq cent cinquante millions d'ici l'an 2000, selon la Banque mondiale (...).

Le financement. — L'intérêt de tous les pays (...) est d'éviter que des contraintes de financement n'arrêtent le mouvement d'intégration économique mondiale qui est désormais lancé. Or l'endettement des pays en développement a plus que doublé depuis 1974. Désormais, le service de la dette augmente plus vite que la dette elle-même. La France appuiera donc des mesures tendant à augmenter les capacités de financement du Fonds monétaire international pour l'ajustement des balances des paiements, en souhaitant que l'action entreprise soit particulièrement orientée vers les besoins des pays les plus démunis. Elle estime également nécessaire qu'un effort accru soit consenti au bénéfice de ces pays dans le domaine de l'aide publique au développement. Je rappelle que la France a annulé la dette que certains de ces pays avaient envers elle. (...)

Tous les pays doivent participer, notamment en ouvrant leurs frontières aux produits manufacturés des pays les plus démunis, en permettant à ces pays un accès aux richesses naturelles, notamment de la mer (...) ; en accroissant enfin le volume de l'aide multilatérale, les ressources supplémentaires ainsi obtenues devant être orientées de préférence vers les pays à bas revenus. La France a, pour sa part, décidé de doubler d'ici à 1981 sa contribution au programme des Nations unies pour le développement et dès cette année augmentera sa participation de plus de 50 % (1).

2) L'ENERGIE. — L'angoisse du monde à venir tient aux ruptures dont il nous menace : explosion démographique, pénurie de ressources, qui remettraient en cause la croissance et donc la nécessaire progression de l'emploi. Or, il n'y a ni croissance ni emplois nouveaux sans énergie supplémentaire.

Le ministre observe que trois catégories de pays n'ont pas les mêmes intérêts ni la même analyse du problème : les pays producteurs de pétrole, les pays industrialisés, les pays en développement non producteurs. Il poursuit :

La recherche d'une cohérence des politiques des trois catégories de pays ne se heurte à aucune impossibilité. (...)

C'est aux pays industrialisés (...) qu'il appartient de prendre l'initiative de la rigueur parce qu'ils sont les principaux consommateurs. Les décisions prises à Tokyo en juin dernier constituent un tournant capital. (...) Les engagements de plafonnement des importations pétrolières qui ont été pris ont une double signification :

D'une part, rompre le lien entre la poursuite de la croissance économique des pays industrialisés et la croissance des importations pétrolières. Une croissance soutenue mais sobre des pays industrialisés s'alimentera désormais à d'autres sources d'énergie que le pétrole.

D'autre part, laisser à l'usage des pays en voie de développement l'énergie pétrolière qui leur est indispensable. (...)

Je ne doute pas que les pays producteurs de pétrole ne mesurent l'importance de ce grand changement. Dès lors que les pays industrialisés s'engagent effectivement dans la voie de la maîtrise de leurs importations pétrolières, les pays producteurs seront en mesure, dans la gestion de leurs ressources, de prendre en considération les répercussions de leurs décisions sur l'économie mondiale. Toute rupture d'approvisionnement, toute remise en cause des prix atteints présentement auraient sur l'économie mondiale des conséquences désastreuses.

M. François-Poncet exprime alors son intérêt pour les projets d'investissements énergétiques de la Banque mondiale, la conférence des Nations unies de 1980 sur les énergies nouvelles et renouvelables et la proposition du groupe des « 77 » (tiers-monde) d'engager à l'ONU des négociations globales avec le monde développé.

II. — Un monde plus sûr

(...) Nous ne bâtirons un monde plus solidaire que si nous travaillons en même temps à le rendre plus sûr. C'est pourquoi la France attache tant de prix aux progrès de la détente, dont elle a fait un des axes majeurs et permanents de sa politique. Elle se félicite à cet égard de l'heureux développement de ses relations avec l'Union soviétique ainsi qu'avec les autres pays socialistes européens, notamment la Pologne.

LA DETENTE (...) a sans doute contribué à circonscrire à travers le monde les foyers de crise, elle n'a pas encore permis de les éteindre. Elle a certes mis un frein à l'accumulation démesurée des armements, elle n'y a pas mis un terme.

Le ministre passe alors en revue les situations de crise. Les unes — dit-il — sont les « séquelles anachroniques de la décolonisation ». *Il cite à cet égard la Namibie et la Rhodésie où* « des signes d'espoir ont commencé d'apparaître » *qu'il convient d'encourager. Les autres* « résultent de faits accomplis militaires que ne sauraient ratifier ni l'adhésion des peuples concernés ni la reconnaissance de la communauté internationale », *et le ministre cite le Proche-Orient et le Sud-Est asiatique.*

Avec le Proche-Orient, dit-il, il s'agit de reconnaître les réalités au lieu de les fuir. (...) Elles s'appellent : le droit des Etats arabes à recouvrer leur intégrité territoriale ; le droit du peuple palestinien à une patrie ; le droit de tous les Etats de la région, des Etats arabes aussi bien que de l'Etat d'Israël, à vivre en paix en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Ces trois principes forment un ensemble. On ne saurait les dissocier sans les trahir. Ils valent pour toutes les parties concernées, y compris — les Neuf viennent de le souligner — pour l'Organisation de libération de la Palestine.

Cela suppose que de part et d'autre on fasse l'effort de se rendre enfin à l'évidence : ces deux grands peuples, le peuple d'Israël et le peuple palestinien, ne pourront indéfiniment reculer le moment de leur reconnaissance mutuelle. Il faudra bien que le dialogue s'élargisse, que cessent les exclusives et que tous les protagonistes acceptent de se parler. Certains indices nous donnent l'espoir que ce moment approche.

Evoquant ensuite la situation au Cambodge, M. François-Poncet déclare :

A l'oppression sanglante d'un régime inhumain a succédé le drame de l'invasion étrangère. La péninsule indochinoise a été une fois de plus précipité dans la guerre. Mon gouvernement a en son temps demandé avec d'autres le retrait sur les frontières internationales des forces qui les avaient franchies. Je constate que ce retrait n'a pas été général.

La France ne saurait admettre que le Cambodge devienne l'enjeu et le champ clos d'un affrontement qui le dépasse et auquel il est parfaitement étranger. Le Cambodge a le droit, comme tout autre Etat, de voir respecter son indépendance et son intégrité. Son peuple, menacé dans son existence même à l'heure où je parle, a le droit de vivre et de se déterminer souverainement dans la paix et l'amitié avec tous ses voisins en se dotant d'un gouvernement représentatif des diverses tendances politiques du pays. L'exercice de ses droits est indispensable à la reconstruction de ce pays ravagé comme à la sauvegarde de la paix dans la région. Il n'est pas compatible avec la présence d'une armée étrangère sur son sol.

Il ne suffit pas de désamorcer les causes de la violence, dit alors le ministre, il faut encore maîtriser l'ampleur démesurée de ses instruments, c'est-à-dire aller vers un véritable désarmement. (...)

M. François-Poncet rappelle les grandes lignes de l' « approche nouvelle » *que M. Giscard d'Estaing a exposée à la tribune de l'ONU : droit de chaque Etat à la sécurité, universalité du désarmement, approche régionale.*

Depuis la session spéciale du printemps 1978, dit-il, un certain nombre de progrès ont été enregistrés. (...) Entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'accord SALT 2 a été signé. La France apprécie l'importance du pas qui vient d'être franchi. Elle considère que l'accord est globalement équilibré et elle souhaite qu'il entre en application prochainement. Il reste qu'avec cet accord on en est encore qu'à la préface d'un véritable désarmement. Le niveau auquel se situent les moyens nucléaires des deux signataires est non seulement considérable, mais il est encore appelé à s'accroître dans les prochaines années. C'est à l'abaisser très substantiellement que, je l'espère, seront consacrées les futures négociations auxquelles SALT 2 devrait ouvrir la voie. La France ne pourrait, pour ce qui la concerne, tirer les conséquences de ces réductions que si la disproportion qui subsiste entre ces deux arsenaux et celui dont elle dispose pour assurer la sécurité et la crédibilité de sa dissuasion en venait à changer de dimension.

En Europe, la France a proposé la réunion d'une conférence du désarmement. En liant mesures de confiance et désarmement effectif, en distinguant les armes qui servent la dissuasion et la sécurité de celles qui pourraient alimenter la menace et l'intimidation, en définissant un cadre géographique cohérent et significatif, sa proposition vise à tenir compte des données spécifiques de la situation européenne.

Les réactions positives recueillies de divers côtés nous confirment dans la conviction que cette approche correspond à la fois à un besoin réel et à une possibilité effective.

Le ministre rappelle les propositions françaises pour un institut international du désarmement et une agence internationale de satellites de contrôle.

Dans le même sens, dit-il, j'annonce aujourd'hui que la France se propose d'organiser à Paris un colloque international sur le thème « la science pour le désarmement ». Ce colloque viserait à associer plus étroitement la communauté scientifique à l'entreprise du désarmement, en lui demandant d'y apporter sa contribution intellectuelle et morale. (...)

La diversité rapproche les hommes parce qu'elle les invite au dialogue et à l'échange. Les disparités les éloignent parce qu'elles les divisent et les opposent. Comment faire en sorte de préserver la première et d'effacer les secondes ?

Permettez à l'Européen que je suis de faire état de son expérience. Les nations européennes, il y a trente ans, sortaient du conflit mondial exsangues et ruinées. Trente ans ont passé. Ces mêmes nations, grâce à l'aide reçue, grâce à leur propre effort, mais grâce aussi à la coopération étroite qu'elles ont nouée entre elles, ont retrouvé leur place dans le monde. Sans renoncer à leur personnalité ni aliéner leur indépendance, elles ont formé une communauté qui, aujourd'hui, du seul fait qu'elle existe et qu'elle a manifesté sa capacité d'agir, constitue un élément essentiel de l'équilibre international. Certains ont pu craindre qu'en s'organisant, l'Europe (...) ne se ferme. Une expérience de plus de vingt ans maintenant démontre le contraire. La communauté européenne est, à coup sûr, parmi les ensembles de dimension comparable, le plus ouvert sur le monde. (...)

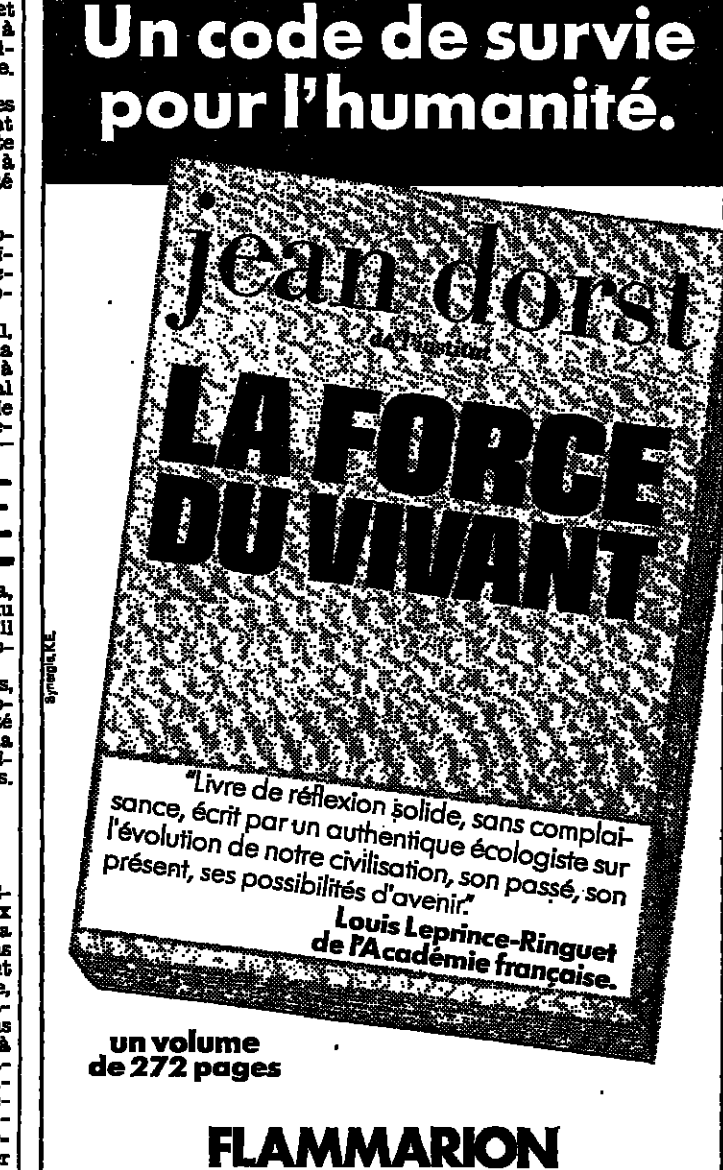
En resserrant leur coopération, en renforçant leur cohésion, les pays européens n'ont pas donné naissance à un bloc. (...)

Le cas de l'Europe est significatif. Ce n'est pas, c'est de moins en moins un cas isolé. Partout, on assiste au progrès des solidarités régionales. (...) Le phénomène est trop général pour ne pas réjondre à un besoin universellement ressenti. (...) Le monde pluraliste et multipolaire dont il préfigure l'avènement sera différent du monde d'hier. La conviction de la France, c'est qu'il sera un monde meilleur. Aussi longtemps qu'il n'y a que deux camps, les gains de l'un apparaissent inévitablement comme des pertes pour l'autre, la logique de leurs rapports est celle de l'affrontement : le seul compromis possible est le *statu quo*, c'est-à-dire l'immobilisme. Au contraire, la multiplication des pôles donne plus de souplesse à l'équilibre général, favorise les évolutions nécessaires, facilite la solution des conflits locaux. Le rôle positif joué par l'Organisation des Etats américains dans l'évolution du Nicaragua, le concours décisif des Etats africains à une solution pacifique du problème tchadien en sont des témoignages significatifs.

Les derniers événements de Centrafrique en fournissent une nouvelle et claire illustration. Ce sont les Africains qui, conformément aux décisions prises à la conférence de Kigali, ont eux-mêmes établi et condamné les atrocités perpétrées. Ce sont l'ancien président de la République Centrafricaine, le premier ministre en exercice et d'autres personnalités qui ont pris l'initiative de libérer leur pays. La France, qui avait dès le dépôt des conclusions de la commission des magistrats africains suspendu son assistance, a répondu positivement à la demande que les nouvelles autorités lui ont exprimée sur place. C'est ainsi qu'une tyrannie a pu être éliminée sans effusion de sang.

Pour la paix du monde comme pour la dignité de chaque homme, l'Organisation des Nations unies est une garantie décisive. Elle l'a montré en maintes circonstances, que ce soit en rappelant les principes et en disant le droit, que ce soit en agissant et en faisant appel au concours des Etats. Ainsi, dans le drame des réfugiés de l'Asie du Sud-Est, notre organisation, agissant dans le droit fil de sa vocation pacificatrice et humanitaire, a joué le rôle irremplaçable (...). Les efforts de notre organisation et de nos Etats pour répondre à l'urgence des situations de désespoir ne doivent pas pour autant nous faire oublier l'espérance muette de millions d'hommes prisonniers de la misère. (...)

(1) La contribution de la France au P.N.U.D., principal programme facultatif des Nations unies, est depuis longtemps très faible : 14 millions de dollars cette année pour 50 millions donnés par la R.F.A. et 46,5 millions pour la Grande-Bretagne. (N.D.L.R.)



M. WALDHEIM PROTESTE CONTRE L'ARRESTATION A VARSOVIE D'UNE FONCTIONNAIRE INTERNATIONALE

New-York *(A.F.P.)*. — Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a demandé au ministère polonais des affaires étrangères, M. Emil Wojtaszek, présent à New-York à l'occasion de l'assemblée générale de l'ONU, de lui fournir d'urgence des renseignements sur les accusations portées contre une fonctionnaire internationale d'origine polonaise, Mlle Alicja Wesolowska, arrêtée il y a quelques jours à Varsovie, a annoncé mercredi 26 septembre le porte-parole de l'ONU.

Mlle Wesolowska vivait à New-York depuis huit ans et occupait un poste au programme de l'ONU pour le développement (PUND). Elle a été arrêtée à Varsovie — où elle se trouvait en route pour la Mongolie. Elle est accusée d'« espionnage ».

M. Waldheim, a déclaré le porte-parole, a insisté dans son entretien avec le ministre sur la gravité de cette affaire.

A TRAVERS LE MONDE

Chine

● « LE QUOTIDIEN DU PEUPLE » annonce jeudi 27 septembre la mort d'une des principales personnalités de l'Eglise protestante chinoise, M. Wu Yaozong, décédé à Shanghai le 17 sceptembre, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait fait ses études de théologie aux Etats-Unis et avait milité à son retour dans les organisations de jeunesse protestantes chinoises. Il était surtout connu pour avoir fondé en 1950 le mouvement dit « des trois autonomies » (administrative, financière, apostolique), qui devait jeter les bases d'une sinisation complète des Eglises chrétiennes et de leur statut dans la République populaire. Ce mouvement fut rejeté par une partie des catholiques, notamment par l'évêque de Shanghai, Mgr Ignace Kung. — *(Corresp.)*

Etats-Unis

● ALEXANDRA TOLSTOI, DERNIERE FILLE SURVIVANTE de l'auteur de *Guerre et Paix*, est morte mercredi 26 septembre à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, a annoncé à New-York un porte parole de la Fondation Tolstoï. Alexandra Tolstoï avait été la secrétaire de son père de 1901 à 1910, et avait travaillé de 1917 à 1929 à l'édition complète de ses œuvres. Emprisonnée pendant deux mois après la révolution bolchevique, elle s'était réfugiée aux Etats-Unis au début des années 30 où elle écrivit plusieurs livres sur l'œuvre de son père. — *(A.F.P.)*

Pakistan

● LE GENERAL ZIA UL HAQ, président du Pakistan, a laissé entendre qu'il pourrait annuler les élections générales prévues pour le 17 novembre prochain.

Le président pakistanais, dans un discours à Quetta, capitale de la province du Balouchistan, a ajouté qu'il agirait ainsi « *si l'intérêt national l'exigeait* ».

Les élections générales, d'abord annoncées pour octobre 1977, avaient déjà été repoussées par le général Zia jusqu'à l'installation d'un « *climat favorable* » dans le pays. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● LES DELEGATIONS SOVIETIQUES ET CHINOISES aux pourparlers de Moscou sur la normalisation des relations entre les deux pays devaient avoir, ce jeudi 27 septembre, une première séance de travail. Les chefs des délégations ne devaient pas participer à cette réunion au cours de laquelle la date officielle d'ouverture des négociations devait être débattue. M. Brejnev a d'autre part reçu mercredi, à Moscou, le premier ministre laotien, M. Kayson Phom Viahne. — *(Corresp.)*

DIPLOMATIE

A L'ASSEMBLÉE DE STRASBOURG

Le débat sur les programmes communautaires d'armement s'est achevé sans conclusion

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Le débat sur les programmes communautaires de fournitures d'armements s'est achevé sans véritable conclusion. Trois projets de résolution étaient soumis à l'Assemblée européenne. Ils venaient respectivement du groupe des Démocrates européens de progrès, où siègent les R.P.R., des communistes français, et d'une partie du groupe socialiste.

Ils affirment, sous des formes différentes, que la Commission n'a pas à prendre contact avec l'OTAN comme l'y invitent les parlementaires conservateurs et démocrates-chrétiens. Ces résolutions étaient déposées *« avec demande de vote à bref délai »*. C'est sur cette demande, et non pas directement sur les propositions de résolution, que l'Assemblée a voté mercredi 26 septembre. Elle a rejeté l'urgence. L'affaire est renvoyée en commission et, au moins provisoirement, « enterrée ».

La majorité de centre droit qui domine l'Assemblée n'a pas voulu que celle-ci se prononce sur une question à son avis mal posée parce qu'elle entretient délibérément la confusion entre deux genres qu'elle estime tout à fait distincts : la politique de défense, d'une part, la politique industrielle avec son volet production d'armements, d'autre part. La commission poursuivra ses études sur ce qui peut être entrepris pour rendre plus solidaires et plus compétitives les industries de la Communauté, en particulier les industries de pointe fabriquant des équipements militaires; cette majorité a mis l'accent pendant le débat, comme l'a fait M. Davignon, le commissaire compétent, sur le fait qu'on ne peut pas dissocier la technologie civile et celle qui est proprement militaire : les groupes industriels qui concourent à la fabrication d'armements sont les mêmes que ceux qui produisent les avions, les satellites, l'électronique civile...

Il n'était pas dans l'intention de la Commission de mélanger les genres. Et à cet égard le débat n'a pas été un succès non plus pour les deux parlementaires M. Fergusson (conservateur, Royaume-Uni) et M. von Hassel (démocrate-chrétien, Allemagne) qui l'ont provoqué : la Commission qui a pu prendre la mesure de l'extrême sensibilité des représentants français à ces problèmes sera moins que jamais tentée d'ébaucher un quelconque dialogue avec l'OTAN ou tout autre organisme à vocation militaire.

La journée de mercredi a été fastidieuse. Le débat partiel, mal préparé, peu actuel sur les affaires énergétiques, n'a rien apporté. L'Assemblée a ensuite parlé des efforts entrepris à l'échelle de la Communauté pour renforcer la lutte contre le terrorisme. Ce fut l'occasion de joutes entre Anglais et Irlandais. A première vue — il n'y a pas encore eu de vote — l'Assemblée est favorable à l'établissement rapide d'un système commun d'extradition.

En fin de soirée, l'Assemblée a entendu les vives critiques adressées par plusieurs Français à l'égard du projet de la Commission visant à organiser le Marché commun du mouton. Communistes, gaullistes, socialistes, libéraux, sont d'accord ; le système de soutien envisagé (octroi de primes pour compenser la chute de prix) et l'absence de vraie protection aux frontières de la Communauté condamneront à la disparition des milliers d'exploitations et cela dans des régions déjà déshéritées. M. Maurice Faure l'a dit au nom du groupe socialiste avec conviction. Les Français font valoir que les offres de la Commission entraîneraient pour les producteurs une perte de revenus (situation qui selon le traité de Rome doit être écartée). Ils plaident pour le maintien de leur organisation nationale de marché. Mais ils sont isolés.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *L'Union soviétique* aurait actuelleemnt près de 2 000 soldats sur l'île de Shikotan, l'une des quatre îles du sud de l'archipel des Kouriles qu'elle occupe depuis la guerre. Cette information, rendue publique mercredi 26 septembre à Tokyo, aurait pour origine les services de renseignements américains. Selon les mêmes sources, l'U.R.S.S. entretiendrait au total une division sur trois des quatres îles dont la souveraineté est contestée. — *(Corr.)*

● *Le gouvernement d'union nationale de transition* prévu par les accords de Lagos sur la réconciliation tchadienne sera formé le 10 octobre, annonce un communiqué commun publié mercred 26 septembre à l'issue des entretiens qui se sont déroulés depuis lundi entre le président Goukoumi Oueddei et le vice-président Kamougue, chef des *« sudistes »*.

Le rapport d'Amnesty International sur « la peine de mort »

Plus de cinq cent mille personnes ont été victimes de meurtres politiques ces dix dernières années

Plus de cinq cent mille personnes ont été les victimes de meurtres politiques au cours de ces dix dernières années, a indiqué mercredi 26 septembre Amnesty International dans un important rapport en faveur de l'abolition de la peine de mort. Ce document précise que ces meurtres ont été *« souvent commis avec la connivence ou l'approbation des gouvernements »*.

Le rapport de deux cent six pages, intitulé *la Peine de mort* et illustré de photos, examine la législation en vigueur dans cent trente-quatre pays et les modes d'exécution. Il indique qu'au moins sept mille cinq cents personnes ont été condamnées à mort ces dix dernières années et que plus de cinq mille d'entre elles ont été exécutées.

En outre, précise le rapport, beaucoup de personnes dans le monde ont *« disparu »* après avoir été arrêtées par des groupes paramilitaires ou des forces de sécurité œuvrant en dehors de la légalité, mais bénéficiant toutefois du consentement des autorités.

L'organisation d'aide aux détenus politiques déclare avoir reçu des informations faisant état d'exécutions en masse et de *« disparitions »* notamment dans les Etats suivants :

— ARGENTINE : *« 15 000 personnes sont portées disparues »*;

— GUINÉE-EQUATORIALE : *« environ un tué pour cinq cents citoyens sous le régime de l'ancien dictateur Francisco Macias Nguema »*;

— ETHIOPIE : *« jusqu'à 30 000 exécutions signalées »*;

— GUATEMALA : *« jusqu'à 20 000 exécutions signalées »*;

— KAMPUCHEA : *« 200 000 personnes au moins ont été tuées sous le gouvernement de Pol Pot et peut-être beaucoup plus »*;

— OUGANDA : *« entre 50 000 et 300 000 personnes exécutées sous le gouvernement d'Idi Amin Dada »*;

« Dans les pays où la peine de mort est en vigueur pour crimes politiques, les fautes pour lesquelles elle peut être mise en application sont définies de façon telle que n'importe quelle activité en désaccord avec la politique gouvernementale devient une faute capitale », estime Amnesty International, en rappelant que dix-huit pays jusqu'à présent ont aboli totalement la peine de mort et huit autres l'ont abolie en temps de paix. — *(A.F.P.)*

M. Marchais : il faut être présent ici

« Jamais je ne démissionnerai, car plus le débat est difficile, plus il m'intéresse. Il faudra être présent ici pour empêcher les mauvais coups... Ce n'est pas une étoile filante que vous avez devant vous », a déclaré mercredi M. Marchais au cours d'une conférence de presse. Pourtant le secrétaire général du parti communiste n'a pas été favorablement impressionné par son premier contact avec l'Assemblée européenne. Il adresse au Parlement trois griefs : *« La pagaille, le peu d'intérêt des questions traitées qui se situent à cent lieues des preoccupations des travailleurs, la volonté de tout mettre en œuvre pour accroître les pouvoirs de l'Assemblée. »*

M. Marchais relève à ce propos le *« double langage »* des socialistes. Les socialistes, constate-t-il, se sont contentés d'affirmer que le débat sur l'armement n'était pas opportun. C'est une approche ambiguë. Le parti socialiste, souligne-t-il, ne prend pas une position claire et nette sur la compétence de l'Assemblée, et de ce fait contre une nouvelle C.E.D.

Après avoir fait allusion au programme du P.S. en cours de rédaction à partir du projet rédigé par M. Chevènement, il note que *« le P.S. va dans le sens de ce que veulent les forces intégrationnistes »*.

Le secrétaire général du parti communiste a par ailleurs souligné que dans son esprit Strasbourg était le siège des sessions de l'Assemblée européenne et devait le rester. *« Mme Veil elle-même vient de tenir des propos qui laissent supposer que le gouvernement s'apprête à sacrifier Strasbourg comme siège de cette Assemblée. Ce serait de la part de M. Giscard d'Estaing — après la lamentable affaire de la commission de l'agriculture — un renoncement. »*

AMÉRIQUES

États-Unis

L'ancien président Gerald Ford critique sévèrement les accords SALT 2

De notre correspondant

Washington. — Le traité SALT, dont la ratification est déjà sérieusement menacée par le tumulte déclenché à propos des troupes soviétiques à Cuba, a reçu un nouveau coup, mercredi 26 septembre, avec la prise de position de M. Gerald Ford.

L'ancien président multiplie les apparitions ces derniers temps, au point de faire figure, lui aussi, malgré ses dénégations provisoires, de candidat à l'investiture du parti républicain pour la présidence, l'an prochain, contre l'ancien gouverneur Reagan. Mais le gouvernement démocrate avait surtout besoin de son soutien aux SALT, dans la mesure où le le prédécesseur de M. Carter, signataire de l'accord de Vladivostok en 1974, peut être considéré comme l'un des pères de l'actuel traité.

Or sa prise de position ne répond pas à cet espoir. A bien des égards, l'ancien président critique le traité plus rudement que ne l'avait fait son secrétaire d'Etat, M. Kissinger, dont l'habile déposition avait, en fait, renforcé plutôt que diminué les chances de ratification. Ainsi, alors que M. Kissinger n'avançait aucune critique directe contre le texte même des accords et se bornait à des amendements ou clarifications n'exigeant aucune renégociation avec Moscou, M. Ford cite un certain nombre de *« problèmes spécifiques qui devraient être reconnus et, on peut l'espérer, corrigés par l'accord des Soviétiques ou des réserves et interprétations du Sénat »*.

La formule est ambiguë, mais les problèmes en question sont précisément énumérés : l'ancien président se dit *« préoccupé »* par le protocole du traité et le traitement réservé par ce document aux missiles de croisière, *« troublé »* par la clause limitant partiellement le codage des signaux envoyés par les fusées à l'essai et par l'article définissant les « nouveaux types » de missiles. Selon lui, ce dernier article *« au mieux produira des disputes sur son application et sa vérification, au pire permettra aux Soviétiques de déployer cinq missiles nouveaux »*.

Enfin et surtout, M. Ford demande, comme M. Kissinger, qu'un important effort de défense soit décidé et même voté par le Congrès avant toute décision finale sur les SALT, ce qui, selon ses propres termes, reportera la ratification *« assez loin dans le courant de l'année prochaine »*. C'est là l'essentiel de l'argumentation de l'ancien président, qui reproche vivement à M. Carter d'avoir supprimé ou ralenti les principaux programmes stratégiques lancés par son gouvernement, du bombardier B-1 au missile MX — que M. Ford comptait mettre en place à partir de 1983, soit trois ans plus tôt qu'il n'est envisagé aujourd'hui, — en passant par la fusée sous-marine Trident.

Toutefois, pour peu que M. Ford n'insiste pas trop sur sa demande d'amendements au traité proprement dit, des compromis ne sont pas à exclure avec le gouvernement actuel. Ce dernier a donné son accord à une augmentation des dépenses militaires, en commençant par une rallonge au budget de 1980 permettant de maintenir, malgré l'inflation, la promesse de hausse de 3 % en termes réels formulée au début de cette année. Il ne s'est pas engagé, en revanche, à augmenter de 5 % en termes réels le budget militaire des années 1981 et suivantes, comme le demandent les chefs d'état-major, M. Ford et même une majorité du Sénat, qui a indiqué ses préférences par un vote récent et remarqué.

Si l'affaire de Cuba ne projetait pas une ombre sur tout le débat et si M. Carter faisait enfin preuve de ce *« leadership »* tant attendu en proposant un *« paquet »* argumenté sur l'ensemble de la politique de défense, ces problèmes pourraient être résolus et le traité SALT ratifié. Mais aucune de ces conditions n'étant réunie aujourd'hui, il est à craindre que la position de M. Ford ait surtout pour effet de détourner des accords SALT des sénateurs républicains modérés dont les voix étaient précieuses.

MICHEL TATU.

Panama

Les Etats-Unis pourront intervenir militairement à tout moment si la sécurité de la voie d'eau est menacée

Washington *(A.F.P.)*. — La Chambre des représentants a approuvé mercredi 26 septembre la législation d'application des traités sur le transfert du canal de Panama, qui doivent entrer en application lundi 1er octobre.

La version finale de la législation américaine, déjà approuvée mardi par le Sénat, prévoit que le canal pourra être replacé sous autorité militaire américaine si le président des Etats-Unis estime que la sécurité de son fonctionnement est en danger.

La Chambre des représentants avait mis les traités sur le canal en péril jeudi dernier en repoussant la loi d'application dans la version votée par le Sénat, mais qui ne donnait pas satisfaction aux éléments les plus conservateurs. Le vote en faveur de la loi a été de 232 contre 188.

Depuis jeudi dernier, le président Jimmy Carter avait mené personnellement et vigoureusement campagne auprès des représentants pour qu'ils reviennent sur leur position avant le 1er octobre. Il n'avait pas hésité à menacer publiquement de représailles politiques, les membres de son parti qui s'obstineraient à voter contre l'application des traités. Le vote de mercredi a sauvé *in extremis* le président d'une défaite grave dans le domaine de la politique étrangère.

Les traités signés en septembre 1977 prévoient le transfert complet de la souveraineté sur le canal à la République de Panama à la fin de l'année 1999. D'ici là, le canal sera administré par une commission mixte américano-panaméenne.

Pour obtenir le vote favorable de la Chambre, le gouvernement a dû accepter quelques modifications du texte allant dans le sens des préoccupations des représentants conservateurs qui considèrent le transfert du canal de Panama comme un *« abandon »* des intérêts des Etats-Unis.

● *M. Stirn*, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, représentera le gouvernement français le 1er octobre à Panama pour les cérémonies marquant l'entrée en vigueur des nouveaux accords sur le canal, a annoncé mercredi 26 septembre un communiqué du Quai d'Orsay. *« La France*, indique le communiqué, *souhaite que la mise en œuvre des nouveaux accords permette de développer la coopération internationale autour du canal. »*

Cuba

M. FIDEL CASTRO AURAIT DÉCIDÉ D'AJOURNER SON VOYAGE A NEW-YORK

Nations unies (New-York) *(A.F.P.)*. — M. Fidel Castro aurait ajourné *sine die* le voyage qu'il devait faire à New-York pour s'adresser à l'Assemblée générale des Nations unies, a-t-on appris mercredi 26 septembre de source diplomatique.

Le chef de la mission cubaine auprès de l'ONU, M. Raul Roa, aurait lui-même informé le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de l'ajournement du déplacement de M. Castro.

Selon des sources bien informées, la grave controverse née entre La Havane et Washington de la révélation de la présence à Cuba d'une brigade de combat soviétique ne serait pas étrangère à la décision de M. Fidel Castro. Par ailleurs, Cuba aspire au siège dévolu à l'Amérique latine au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. L'absence d'accord à ce sujet du groupe latino-américain, où la candidature de la Colombie; et dans une moindre mesure celle du Guatemala, s'opposent à celle de Cuba, a pu également jouer un rôle dans la décision du dirigeant cubain.

LE VOYAGE DU PAPE

DU 28 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE

Jean-Paul II se rend en Irlande et aux Etats-Unis

Après le Mexique en février et la Pologne en juin, Jean-Paul II va faire à la fin de ce mois le troisième grand voyage de son pontificat en République d'Eire et aux Etats-Unis. Du 28 septembre au 1er octobre, la première étape le mènera dans cinq villes irlandaises : Dublin, la capitale, où il sera reçu par le président Patrick Hillery ; Drogheda, où se trouve le tombeau de saint Oliver Plunkett, archevêque d'Armagh et *primat* d'Irlande, pendu par les Anglais à Londres en 1681 ; Galway, sur la côte occidentale de l'île ; Knock, sanctuaire marial où, il y a un siècle, quinze paysans auraient eu une vision de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Joseph sur un mur de l'église, et Limerick, qui passe pour être la ville la plus catholique du pays.

Du 1er au 7 octobre, pour la deuxième étape, le pape se rendra à Boston, ville fondée par les « Pères pèlerins », puritains venus d'Angleterre en 1620, mais qui abrite aujourd'hui une importante population catholique d'origine irlandaise, et notamment la famille des Kennedy, puis dans cinq autres villes : New-York, où il sera reçu par M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, organisation devant laquelle le pape fera un discours, et où il visitera les quartiers pauvres de Harlem et du South Bronx ; ensuite, il se rendra au Yankee Stadium pour y célébrer une messe ; Philadelphie, où il sera reçu par l'archevêque de cette ville, le cardinal John Krol, d'origine polonaise ; Des Moines, pour visiter une communauté d'agriculteurs ; Chicago, où il présidera l'assemblée générale de la conférence des évêques catholiques, et Washington, où il sera accueilli à l'aéroport par Mme Rosalynn Carter, puis reçu à la Maison Blanche par le président Carter ; il visitera ensuite le sanctuaire marial national de l'Immaculée Conception.

Le pape partira pour Rome le dimanche 7 octobre à 20 heures locales de la base militaire d'Andrews.

Une messe à Dublin pour un million de fidèles

De notre correspondant

Dublin. — Des préparatifs d'une ampleur exceptionnelle sont en cours dans les six centres où Jean-Paul II se rendra lors de son séjour en Irlande, du 29 septembre au 1er octobre, et la quasi-totalité de la population, 3 400 000 habitants dont 95 % de catholiques pratiquants, se prépare pour recevoir le visiteur le plus important qu'elle ait jamais attendu.

On estime que le voyage pontifical, qui sera suivi par plus de deux mille journalistes étrangers, coûtera deux millions de livres, à la charge de l'Eglise catholique pour la plus grande partie puisqu'il s'agit d'une visite pastorale. Le montant d'une quête organisée par l'épiscopat à la messe du dimanche 9 septembre n'a pas été publié, mais tout porte à croire que les fidèles ont exprimé leur enthousiasme en donnant généreusement pour la visite du pape.

Toutes les dispositions ont été prises pour que le séjour de Jean-Paul II soit une réussite. Les autorités ecclésiastiques, aidées par les organisations publiques de transport, d'électricité et de radiodiffusion, ainsi que par de nombreuses organisations volontaires, montent une opération vaste et complexe. La menace d'une grève par un des syndicats de la compagnie nationale d'électricité (E.S.B.) est considérée presque comme un acte de sabotage délibéré. Il semble bien que, dès la veille de l'arrivée du pape, toute activité dans le pays qui n'aura pas de rapport direct avec la visite cessera.

Dans l'immense parc Phoenix de Dublin (1 000 hectares), où le pape, deux heures après son arrivée, le samedi 29 septembre, célèbrera la messe avec deux cents prêtres devant une assistance prévue d'un million de personnes, deux mille cinq cents prêtres aidant à distribuer la communion, la croix d'acier de 35 mètres de haut, pesant 35 tonnes, érigée début septembre, restera le plus grand monument de la capitale en commémoration de cette visite. D'autres chiffres ne sont pas moins impressionnants. La plate-forme, sur laquelle sera posé le trône du pape et l'autel où seront assis les concélébrants, mesurera 70 mètres sur 55. Derrière l'autel, haut de 6 mètres, on verra une rangée de soixante bannières, hautes de 12 mètres portant les armoiries papales. Des hectares de tapis seront découpés après la cérémonie et distribués à des pauvres de la ville.

Ailleurs, les constructions sont peut-être moins grandioses mais tout aussi minutieusement élaborées par les architectes, constructeurs et ingénieurs locaux, l'épiscopat s'efforçant de faire de chaque apparition du pape pendant les trois jours une occasion mémorable pour les milliers de fidèles qui s'y rendront.

La visite de Jean-Paul II à Drogheda, à 100 kilomètres au nord de la capitale et très près de la frontière entre l'Ulster et la République d'Irlande, aura une signification spéciale, et c'est là, semble-t-il, que le pape abordera le sujet délicat du conflit intercommunautaire en Ulster. Lorsque, à la suite de l'assassinat, le 27 août dernier, de *lord Mounbatten et du massacre*, le même jour, de dix-huit soldats britanniques en Irlande du Nord la tension dans le nord-est de l'île s'est accrue, les autorités du Vatican ont décidé qu'une visite à l'ancienne capitale ecclésiastique d'Armagh, en Ulster, serait trop dangereuse.

Le conflit en Ulster

Le primat de toute l'Irlande, le cardinal Tomas O'Fiaich, lui-même originaire d'Ulster, voulait faire de la visite du pape dans la province un événement œcuménique pendant lequel Jean-Paul II aurait rencontré des représentants des communautés catholiques et protestantes pour, selon le cardinal, montrer au monde entier *« la futilité de la violence »*.

En définitive, c'est à Dublin que le pape s'entretiendra avec les représentants des Eglises protestantes de l'île, à l'exclusion, évidemment, du pasteur Ian Paisley, membre de l'Assemblée européenne, fondateur et chef de l'Eglise presbytérienne libre, opposé au mouvement œcuménique et à la venue du pape en Ulster. Et, pour bien marquer l'esprit œcuménique de cette visite, c'est le célèbre flûtiste James Galway, né et élevé dans le quartier populaire protestant de Shankill, à Belfast, qui, avec l'Orchestre de chambre irlandais, jouera pour le pape lorsque celui-ci rendra visite au séminaire de Maynooth, foyer de l'Eglise catholique en Irlande.

Quant aux catholiques d'Ulster (un tiers de la population de la province, qui compte 1 500 000 habitants), le cardinal O'Fiaich les a invités à se rendre en famille à Drogheda, où le pape, après avoir récité son homélie, se mêlera, comme dans les autres centres, à un rassemblement d'environ deux cent cinquante mille personnes.

Les mesures de sécurité, à Drogheda, comme partout ailleurs, seront les plus importantes que les forces de l'ordre aient jamais prises, plus importantes même que pour la visite, en 1963, du président Kennedy. *« C'est différent*, a déclaré le chef de la police, M. Patrick McLaughlin, *étant donné le nombre de ceux qui veulent voir, entendre et même toucher le pape. »*

Les autorités sont évidemment conscientes de l'existence, en Ulster, des organisations terroristes, nationalistes et loyalistes, et que le meurtre de lord Mountbatten par l'IRA provisoire a suscité de vives émotions, notamment parmi la population loyaliste de la région. Sept mille des dix mille membres de la police seront mobilisés pour l'occasion, sans compter les effectifs de l'armée. Le pape sera constamment entouré de gardes et il ne se déplacera qu'à bord d'un hélicoptère de l'armée de l'air.

Il va de soi que les commerçants sont, eux aussi, en état d'alerte, prêts à répondre au moindre besoin des fidèles. Dans le petit village de Knock, à l'ouest du pays, où, il y a cent ans, la Vierge, accompagnée par saint Joseph et saint Jean l'Evangéliste, est censée être apparue à un groupe de paysans, et où Jean-Paul II fêtera, le dimanche après-midi, le centenaire de cette apparition, un commerçant local, propriétaire de plusieurs restaurants et de magasins d'objets religieux, a déclaré qu'il s'intéressait plus à rendre hommage à la Vierge qu'à s'enrichir.

Trois disques de chansons populaires, dont une est intitulée, en italien, *Viva il papa*, sont en vente, ainsi que, partout, des affiches et des médailles avec l'image, plus ou moins bien reproduite, du pape. Il y en a pour toutes les bourses, de 10 livres à 700 livres. On peut même se procurer un périscope qui permettra de voir Jean-Paul II du plus profond de la foule, ou bien un siège pliant pour se reposer pendant les longues heures d'attente.

JOE MULHOLLAND.

Les avatars de l'« Irish Connection »

De notre correspondante

New-York. — L'assassinat de Lord Mountbatten, qui a provoqué une grande émotion aux Etats-Unis, et la prochaine venue du pape, qui aura passé plusieurs jours en Irlande, relancent l'intérêt des Américains pour l' « Irish Connection » : les liens occultes qu'entretient l'IRA provisoire avec certains Irlando-Américains.

Depuis que les nouveaux troubles ont éclaté, il y a dix ans en Irlande du Nord, les autorités britanniques et irlandaises n'ont pas cessé de dénoncer l'aide, essentiellement financière, que des Américains d'origine irlandaise apportent au terrorisme en Ulster. Cette aide, dispensée sous le couvert d'œuvres de charité dont la plus connue est l'Irish Northern Aid Committee (NORAID), a diminué de près de moitié depuis dix ans, mais elle se monterait quand même à près de 350 000 dollars par an. Cette manne, versée de plus ou moins bonne foi à des organismes qui affirment secourir les prisonniers et les familles nécessiteuses d'Irlande du Nord, sert de notoriété publique, à acheter des armes. C'est à elle que les autorités britanniques et irlandaises imputent l'acquisition, par l'IRA provisoire, d'armes de précision à tir rapide qui ont causé des pertes sérieuses aux militaires et à la police supplétive de la Royal Ulster Constabulary.

Depuis dix ans, hommes politiques et hauts fonctionnaires britanniques et irlandais ont multiplié les mises en garde et les tournées de conférences aux Etats-Unis pour adjurer les Américains de ne pas alimenter ainsi le terrorisme irlandais. Leurs efforts ont incité les autorités américaines à surveiller de plus près les activités de NORAID, qui a dû adopter un « profil bas ». Un nouvel organisme, l'Irish National Caucus, créé en 1974, semble avoir pris son relais. Devant les réticences grandissantes de l'opinion américaine à approuver les actions violentes de l'IRA, l'Irish Caucus — qu'on peut traduire par « groupe de pression irlandais » — met désormais l'accent sur la défense des droits de l'homme, selon lui bafoué par l'armée britannique en Ulster. A la suite de l'assassinat de Lord Mountbatten, il vient d'entamer une campagne pour le retrait des troupes d'Irlande du Nord.

L'Irish Caucus est dirigé par deux personnalités originaires d'Irlande du Nord : le Père Sean McManus, un prêtre originaire de Belfast, dont la famille est bien connue pour les liens qu'elle entretient avec l'IRA et dont l'un des frères, M. Frank McManus, a été député de l'Ulster à Westminster. L'adjointe du Père McManus, Mme Rita Mullen, a trois frères, membres notoires de l'Armée républicaine irlandaise.

L'Irish Caucus, qui est actif dans les milieux politiques de Washington, assure avoir l'appui de cent trente membres du Congrès. Mais il manque à son palmarès les trois « Irlandais » les plus marquants du Capitole : les sénateurs Kennedy et Mohinyan, et le bouillant speaker de la Chambre des représentants, M. Tip O'Neill. Bien que le gouverneur de New-York, M. Hugh Carey, ne fasse pas officiellement partie du Caucus, c'est sans nul doute à son inspiration qu'il a pris l'étrange initiative de convoquer à New-York une « conférence au sommet » entre les protagonistes du drame irlandais. Sa proposition a été accueillie pour le moins fraîchement à Dublin comme à Londres, et les organisations activistes catholiques ou protestantes lui ont opposé un silence éloquent.

Bizarrement, le supporter le plus actif de l'Irish Caucus est le très italien représentant démocrate de New-York, M. Mario Biaggi, qui jure qu'il n'a, dans l'affaire, aucun intérêt autre qu'humanitaire. C'est M. Biaggi qui a fait récemment campagne pour que le gouvernement fédéral renonce à livrer à la police d'Irlande du Nord des armes à tir rapide. Sans succès.

Quelles que soient les motivations de M. Biaggi, il y a fort à parier que l'année électorale qui s'annonce verra les autorités fermer l'œil sur les collectes de fonds qui ont lieu dans les innombrables bars irlandais du pays et sur la place publique le jour de la Saint-Patrick : il y a près de six millions et demi d'Américains d'origine irlandaise récente, dont près de deux millions dans l'Etat de New-York.

NICOLE BERNHEIM.

EUROPE

Italie

L'ASSASSINAT DU JUGE TERRRANOVA A PALERME

Un cadavre exquis

Rome. — La Mafia n'aime pas qu'on mette le nez dans ses affaires. Pour avoir ignoré cette évidence, le juge Cesare Terranova, président de cour d'appel, a été tué d'une rafale de mitraillette mardi à Palerme (*le Monde* du 26 septembre). L'honorable société s'est débarrassée ainsi d'un de ses plus grands adversaires, et l'Italie a perdu l'un des rares hommes qui osait s'en prendre aux « parrains » siciliens.

M. Terranova est le neuvième magistrat assassiné depuis 1971. Comme s'il fallait absolument que la réalité se calque sur *Cadaveri eccellenti (Cadavres exquis)*, le film de Francisco Rosi, où l'on voyait les juges tomber l'un après l'autre sous des balles inconnues. Nul hasard en cela : la magistrature italienne est très exposée, dans la mesure où elle se substitue à une classe politique déficiente pour affronter des cas de plus en plus délicats. Et ce sont souvent ses représentants les plus brillants et les plus intègres qui en font les frais.

Les terroristes et la Mafia se partagent les attentats : les premiers pour « *abattre des suppôts du régime* », les seconds pour réduire au silence des intrus. Mais on se perd dans ce *Who's Who ?* du crime, car les méthodes des uns et des autres se ressemblent de plus en plus. Née en Sicile, la Mafia s'est étendue à toute l'Italie. Elle a découvert, à la fois, l'importance de la politique et de nouveaux moyens d'enrichissement : la drogue et les rapts s'ajoutent au racket traditionnel. Et elle semble déteindre sur les terroristes. On assiste ainsi à une « gangstérisation » croissante des rapports de force tandis que la vieille peur sicilienne — peur de dénoncer, de témoigner ou d'appartenir à un jury d'assises

De notre correspondant

— se répand dans toute l'Italie. Et la faiblesse persistante des institutions ne peut qu'accentuer ces tendances.

Le juge Terranova est la quarante-neuvième personne assassinée à Palerme depuis le début de l'année. Certes, la Mafia — ou plutôt les mafias — ne sont pas responsables de la totalité de ces crimes. Mais les plus importants d'entre eux, les plus troublants, portent sans conteste la signature de l'honorable société. Contrairement aux anciens « boss » qui évitaient d'attaquer de front les différents pouvoirs, la nouvelle Mafia n'hésite pas à le faire. Tous les « *cadavres exquis* » de ces derniers mois avaient un point commun : ils connaissaient des secrets. C'était vrai du vice-préfet Giuliano, du journaliste Mario Francese, de l'avocat Ambrosoli, du secrétaire provincial de la démocratie chrétienne Michele Reina, du colonel des carabiniers Giuseppe Russo, et, bien sûr, du juge Terranova.

Ce dernier remplissait toutes les conditions pour être éliminé. Comme magistrat instructeur à Palerme de 1958 à 1971, il avait poursuivi la Mafia avec courage et entêtement. Tous les grands dossiers lui étaient passés entre les mains : de Roccalumera à Corleone, en passant par les frères La Barbera et le gang des Greco. Comme député de gauche ensuite, il entra dans la commission d'enquête sur la Mafia sicilienne, en devint le secrétaire et consigna de volumineux rapports au Parlement. S'il renonça à sa charge élective au printemps 1979, c'était pour reprendre du service au tribunal de Palerme. A sa demande, on le destinait à l'un des meilleurs postes s'observation de la Mafia : les chambres d'instructions de la cour d'appel.

Bref, ce magistrat de 59 ans, à la face joviale, était dans le viseur, et le savait. Avec humour, il avait même fait encadrer une des nombreuses lettres de menaces qui encombraient sa boîte aux lettres. Nul n'ignorait que son ennemi numéro un était le célèbre Luciano Liggio, chef de la bande de Corleone. En 1963, le juge Terranova avait commencé par faire le vide autour du « parrain », arrêtant ses acolytes l'un après l'autre. L'année suivante, il passait les *menottes* à Liggio lui-même, et, pour l'interroger, convoquait ce malade imaginaire sur un brancard.

Mais, de sa prison, Luciano Liggio continuait à diriger le reste de son clan. L'an dernier, on le soupçonna d'avoir fait assassiner l'un de ses concurrents, Giuseppe Di Cristina, « patron » de Riesi. Celui-ci, un homme de la vieille école, avait révélé deux choses troublantes aux carabiniers : non seulement Liggio préparait son évasion, mais il comptait assassiner le juge Terranova. Tous les soupçons se portent donc sur lui. Mais il sera très difficile de démontrer quoi que ce soit, les tueurs s'étant évanouis dans la nature et se trouvant peut-être déjà à New-York, où la guerre des « *familles* » mafieuses se poursuit parallèlement.

L'assassinat du juge Terranova a provoqué des commentaires indignés dans tous les partis politiques. Ira-t-on plus loin ? Le pouvoir central n'a jamais vraiment combattu la Mafia qui « tient » certains hommes politiques — démocrates-chrétiens notamment — et se trouve de mieux en mieux insérée dans le monde financier. A eux seuls, policiers et magistrats ne peuvent faire grand-chose et courent le risque de servir de « cadavres exquis ».

ROBERT SOLÉ.

Espagne

A L'OCCASION DU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

M. Felipe Gonzalez espère reconquérir la direction du parti socialiste ouvrier

Madrid. — M. Felipe Gonzalez et ses partisans entendent revenir en force à la direction du parti socialiste lors du congrès extraordinaire qui doit se tenir à Madrid les 28 et 29 septembre. La crise qui avait éclaté lors du vingt-huitième congrès en mai les avait amenés à se retirer. Depuis, le P.S.O.E. a vécu une sorte de vide institutionnel et remis à une commission provisoire le soin d'expédier les affaires courantes. Ses prochaines assises vont lui permettre de mettre au point sa ligne politique et d'élire ses nouveaux dirigeants. L'ancien premier secrétaire et ses fidèles espèrent l'emporter facilement. Ils ont éprouvé malgré tout une mauvaise surprise le week-end dernier dans la capitale : ils ont été mis en minorité lors du choix des délégués madrilènes au prochain congrès. Cette péripétie a montré que M. Felipe Gonzalez était vulnérable. Elle interdit de formuler un pronostic définitif sur ce qui va se passer.

La crise de mai avait été déclenchée par l'insistance de M. Felipe Gonzalez à supprimer la référence marxiste dans la définition du parti. Il justifie encore cette thèse par souci d'ouverture : à son avis, le P.S.O.E. doit accueillir tous ceux qui veulent un changement de nature socialiste qu'ils soient marxistes ou non. Ce n'est pas l'avis de ceux qui forment ce qu'on appelle ici le secteur « critique » du parti (critique à l'égard de l'ancienne direction) : ils voient là une manifestation d'électoralisme, une tactique pour attirer vers le P.S.O.E. une clientèle modérée et redoutent que leur parti n'en vienne à renier ses idéaux et ses méthodes d'origine.

La querelle théorique s'est quelque peu diluée au fil des mois. A travers les documents de travail élaborés par les fédérations en vue du congrès extraordinaire, on a l'impression que M. Felipe Gonzalez a gagné la bataille des mots sans que les autres aient perdu pour autant : le P.S.O.E. continuerait de se réclamer du

De notre correspondant

marxisme mais sans l'inclure dans sa définition. Il le considérerait comme un « instrument d'analyse » de la réalité sociale et resterait ouvert aux autres courants du socialisme contemporain.

Mais la vraie question posée par le vingt-huitième congrès touche à la nature même du parti : doit-il se transformer en formation social - démocrate ou rester fidèle à son inspiration traditionnelle, c'est-à-dire demeurer un parti de confrontation plutôt que d'intégration ? Les représentants du secteur « critique » disent de M. Felipe Gonzalez qu'il est un adepte « honteux » de la première voie, un social-démocrate qui n'ose pas dire son nom. Ils lui reprochent de vouloir prolonger l'action parlementaire « institutionnelle » au détriment des luttes de masse. Certes, ils reconnaissent que si, telle a été l'attitude du P.S.O.E. depuis deux ans, c'est en raison des contraintes de la transition. Mais ils redoutent que M. Felipe Gonzalez n'en fasse une ligne de conduite permanente.

« *Il veut pouvoir s'allier avec les forces bourgeoises et, pour cela, il a besoin d'arriver aux prochaines élections en ayant démontré son sens des responsabilités : donc il entend rassurer les pouvoirs établis comme l'Eglise et l'armée dont l'influence est restée intacte. Son modèle, c'est la social-démocratie de l'Europe du Nord* », dit M. Pablo Castellano, député de Caceres et l'un des critiques les plus acerbes de l'ancien premier secrétaire.

Volonté d'unité à la base

Les documents présentés par les délégations n'indiquent pas qu'une voie sera préférée à une autre. Les deux méthodes de lutte sont mises en valeur. « *La majorité se prononce en faveur d'un parti d'inspiration marxiste, qui doit travailler à l'intérieur et à l'extérieur des institutions et ne pas s'orienter à droite, ce qui revient à dire ne pas s'allier avec le centre. Elle est favorable à un projet socialiste autonome, ce qui exclut aussi toute alliance avec le P.C.* », dit M. Javier Solana, député de Madrid et membre de l'ancienne commission exécutive.

M. Felipe Gonzalez a expliqué à plusieurs reprises que le P.S.O.E. devait écarter l'idée d'un front commun avec les communistes s'il voulait avoir une chance d'arriver au pouvoir en Espagne. Ce qui s'est passé au sein de la gauche française a évidemment renforcé sa conviction. Il reflète ainsi l'anticommunisme de beaucoup de cadres de son parti, lequel a des origines diverses. C'est là un autre point de friction avec le secteur « critique » : « *Le problème est de savoir si nous allons vers l'unité de la gauche quelle qu'en soit la forme ou vers une politique théoriquement autonome, mais qui, dans la pratique, débouchera sur une coalition avec le centre* », nous dit l'un des chefs de file du courant orthodoxe, M. Luis Gomez-Llorente, député des Asturies et ancien membre de la commission exécutive. « *Il existe à la base une volonté d'unité,* ajoute M. Gomez-Llorente. *Cela dit, il est tôt pour refuser ou choisir ses alliances car la carte électorale du pays n'est pas encore fixée.* »

La grande bataille du congrès portera moins, malgré tout, sur les textes que sur les hommes. Les documents des délégations montrent qu'une entente est possible quant à l'énoncé des principes et de la ligne politique à suivre. Chacun a fait des concessions au camp d'en face. Il s'agit souvent d'ailleurs d'un problème de vocabulaire. Mais chacun sait aussi que l'orientation véritable du parti dépendra de sa future direction. La personne de M. Felipe Gonzalez n'est guère remise en cause. Mais ses compagnons les plus proches ont déjà annoncé que la prochaine commission exécutive devrait être homogène pour être efficace. « *Ce qui veut dire,* disent les « critiques », *qu'il ambitionne le pouvoir absolu.* »

Or, le courant incarné par MM. Gomez-Llorente, Pablo Castellano et Francisco Bustelo affirme que le parti n'a déjà que trop souffert du « felipisme », de l'hégémonie d'un seul homme, comportement qui va de pair, selon lui, avec l'électoralisme. Un tel courant se dit prêt à affronter M. Felipe Gonzalez et à présenter une liste contre la sienne s'il apparait que l'ancien premier secrétaire veut s'entourer d'inconditionnels lorsqu'il postulera sa réélection.

Les « felipistes » fondent leur optimisme sur la composition des délégations. Dans la plupart des provinces, ce sont leurs hommes qui l'ont emporté. Les « critiques » estiment en effet que leurs chances de succès sont réduites, bien que leurs thèses aient triomphé il y a quatre mois. Ils expliquent ce paradoxe en disant qu'en mai les délégués avaient été élus par leurs quartiers ou leurs cantons : ils étaient donc représentatifs de la base. Or c'est la représentation traditionnelle par province qui a été adoptée pour le congrès extraordinaire et celle-ci favorise les notables et les élus du parti, c'est-à-dire les personnes qui doivent leurs postes à l'ancienne direction.

Les « critiques » dénoncent à l'avance le danger d'un tel parti de cadres. Ils parlent de son conservatisme inévitable, de la dégénérescence bureaucratique qu'il peut engendrer. Il est probable que la décision appartiendra samedi prochain à ceux qui ne sont ni d'un bord ni de l'autre et qu'on identifie ici sous le nom de « troisième voie ».

CHARLES VANHECKE.

● *M. Adolfo Suarez*, chef du gouvernement, a ajourné le voyage qu'il devait effectuer en Amérique centrale et aux Etats-Unis en raison des « *référendums pour l'autonomie basque et catalane prévus pour le 25 octobre* », indique un communiqué de la présidence rendu public le mercredi 26 septembre. — *(A.F.P.)*

● *Cinq partis politiques basques* ont appelé, mercredi 26 septembre, les populations de leur région « *à se mettre sur pied pour défendre la liberté nationale, directement menacée par les actions violentes* ». Les signataires, le parti nationaliste basque (P.N.V.), le parti communiste, le parti socialiste ouvrier (P.S.O.E.), le parti carliste et le petit parti ESEI (gauche modérée, basque), appellent à une manifestation dans l'ensemble du Pays basque le 16 octobre. Divers autres partis de la gauche basque, dont Euskadiko Eskerra (proche de l'ETA politico-militaire), ont refusé de s'associer à ces initiatives en l'absence, dans le communiqué, de condamnation de la « *violence institutionnelle* » et d'un appel à l'amnistie pour tous les prisonniers. — *(A.F.P.)*

ASIE

Cambodge

L'attaque vietnamienne vise surtout à « nettoyer » les provinces du Nord-Est

Bangkok. — La nouvelle attaque lancée contre les Khmers rouges n'est pas la grande offensive de saison sèche prévue, et que l'on n'attend pas avant plusieurs semaines en raison de la vague de pluies tardives qui s'est abattue sur la région.

Cette opération vietnamienne est essentiellement destinée à « *nettoyer* » le Nord-Est du Cambodge, le long des frontières vietnamo-khmère et khméro-laotienne. Des troupes laotiennes auraient pris part aux combats. Certains réfugiés affirment avoir vu, il y a quelques mois, des soldats laotiens engagés dans la province de Battambang contre un réduit khmer rouge. Depuis le début de la saison des pluies, les soldats de Pol Pot avaient particulièrement accentué leur pression dans le nord-est du pays, dans les provinces de Mondolkiri et de Ratanakiri, à l'est du Mékong, et de Stung-Treng et de Kratié, à l'ouest. Lors de l'offensive vietnamienne de janvier, qui mit fin au régime khmer rouge, d'importantes unités avaient été isolées de leurs arrières. Il semble que ce soient elles qui aient coupé la route dix-neuf reliant Stungtreng aux hauts plateaux vietnamiens.

Les attaques lancées par les Khmers rouges ces derniers mois leur ont permis de regagner le contrôle de certaines régions, et de s'emparer de riz, dont ils manquent beaucoup.

Depuis la perte, en avril-mai, de leurs principaux stocks, ils ont aussi réussi à couper, ou à rendre dangereuses, plusieurs routes importantes, dont les nationales quatre et cinq, qui relient Phnom-Penh à Battambang par le nord et par le sud. Le ravitaillement doit se faire par avion vers Siem-Reap avant de redescendre vers Battambang sous bonne escorte. Il semble même que la route numéro un vers Ho Chi Minh - Ville (Saigon), soit peu sûre la nuit : un groupe de visiteurs qui se sont rendus les 17 et 18 septembre à Phnom-Penh se sont vu presser par leurs accompagnateurs vietnamiens, soucieux de passer la frontière avant la nuit.

En dehors des régions frontalières de la Thaïlande, où sont réfugiés les principaux dirigeants du régime Pol Pot et le gros de leurs troupes, les Khmers rouges sont aussi actifs.

Le long de la côte de la province de Koh-Kong, c'est sans doute pour mettre fin à l'arrivée de matériel chinois par mer que les Vietnamiens ont lancé une attaque dans ce secteur et renforcé leur présence navale. Le nord du pays est aussi le théâtre d'activités khmères rouges. En fait ceux-ci sont plus à l'aise dans les régions montagneuses ou boisées isolées, et où une offensive conventionnelle est difficile. Mais ils n'ont pas été capables de prendre le contrôle de régions de plaine peuplées ou de bourgades importantes et sont obligés d'opérer par petites unités, ne disposant plus d'armement lourd.

Le long de la frontière occidentale du Cambodge, des maquis nationalistes — appelés ici indifféremment Khmers serei ou Khmers sereika — tentent de s'implanter, leurs activités militaires semblent encore limitées



et ils ne peuvent compter que sur quelques milliers d'hommes. Une dissidence aurait aussi vu le jour dans plusieurs provinces de l'est du Cambodge, sans qu'on puisse savoir si elle est spontanée ou si elle est liée à d'autres mouvements.

Peu d'experts pensent que les Khmers rouges seraient capables de faire face à une offensive généralisée vietnamienne. Toutefois, il serait difficile pour Hanoï de réduire toute résistance, en particulier dans les montages, berceau traditionnel des Khmers rouges, bien que ceux-ci se trouvent dans une situation alimen-

De notre envoyé spécial

taire et sanitaire désespérée. Certains Khmers rouges, interrogés à la frontière, parlent de morts quotidiennes par la malaria ou d'autres maladies. Les médicaments et le riz manquent, l'aide thaïlandaise étant nettement insuffisante.

Deux armées épuisées

La situation alimentaire de l'armée vietnamienne est, elle aussi, difficile. Il n'y a plus grand-chose à manger au Cambodge, et la récolte au Vietnam devrait être encore plus mauvaise que celle de l'an dernier. Les rations ont été réduites, d'autre part des informations concordantes font état d'une sérieuse baisse du moral parmi les soldats, en particulier les jeunes recrutés récemment au Sud. Radio-Ho Chi Minh-Ville a fait état, en août, de l'attitude de cadres tentant d'empêcher que leurs enfants ne soient mobilisés. Une personne qui a interrogé des officiers vietnamiens capturés ces derniers mois le long de la frontière thaïlandaise nous a fait part de la lassitude de ces hommes, fatigués par des années de guerre dont ils ne voient pas la fin. Certains auraient même demandé à partir comme réfugiés s'ils avaient pu faire sortir leur famille. Ils ont finalement été remis à leur ambassade à Bangkok, qui les a rapatriés sur Hanoï.

Deux armées épuisées se disputent donc le contrôle d'un pays exsangue et d'une population décimée par la faim et la maladie. Les Cambodgiens semblent se refuser également aux deux camps. Les Khmers rouges enrôlent de force des civils ou leur prennent leurs maigres provisions pour survivre. Les Vietnamiens ne peuvent guère, pour leur part, compter sur les rares troupes du régime de Heng Samrin ou sur les milices locales. Une partie de ces dernières ont été désarmées par les Vietnamiens au début de l'année : certaines étaient passées du côté des Khmers serei, d'autres se livraient au banditisme.

Le Vietnam a besoin d'une victoire rapide pour donner plus de crédibilité internationale à ses protégés, boudés par la plupart des chancelleries. Ils n'a plus guère les moyens de mener une longue guerre, étant donné l'état de son économie. Il lui est également indispensable de rétablir aussi vite que possible la sécurité sur le « *territoire utile* » du Cambodge s'il veut donner une assise au régime de Phnom-Penh, car, sans sécurité, toute culture est impossible et, selon les informations dont on dispose à Bangkok, il ne semble pas que plus de 15 % des terres arables du Cambodge soient actuellement cultivées.

S'il se confirme que deux cent mille soldats vietnamiens, avec l'assistance des conseillers soviétiques, sont en train de lancer leur offensive, la Thaïlande va voir affluer vers son territoire des dizaines ou des centaines de milliers de civils fuyant les combats. En prévision de cette éventualité, Bangkok a réuni, mercredi 26 septembre, les ambassadeurs des pays aidant ou accueillant de réfugiés, ainsi que les représentants d'organisations internationales, afin de leur faire connaître ses besoins en cas d'arrivée soudaine et massive de Cambodgiens.

PATRICE DE BEER.

LA CROIX-ROUGE ET L'UNICEF LANCENT UNE TRÈS VASTE « OPÉRATION SURVIE »

(Suite de la première page.)

Il conclut : « *Enfin, conformément au principe de neutralité, le C.I.C.R. et l'UNICEF veilleront, par le truchement de leurs représentants sur place, à ce que l'action de secours, si indispensable pour les populations civiles cambodgiennes, ne serve d'aucune manière l'effort de guerre de l'un ou l'autre belligérant.* »

Plusieurs semaines de pourparlers extrêmement laborieux, et ne semblant parfois laisser aucun espoir, vont donc enfin aboutir à une opération de secours immédiate et sur une très grande échelle destinée à faire parvenir aux populations des centaines de milliers de tonnes de produits alimentaires et sanitaires.

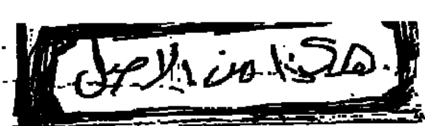
Bien qu'un nombre extrêmement restreint de délégués soit autorisé pour le moment à se rendre sur place (on cite ici le chiffre de six), les milieux proches du C.I.C.R. ne semblent pas éprouver d'inquiétudes sur le déroulement des distributions de secours. Ils se félicitent d'avoir fait admettre aux autorités de Phnom-Penh le principe d'une surveillance de cette répartition. D'autre part, les délégués espèrent trouver sur place des collaborateurs qui les seconderont dans leur tâche.

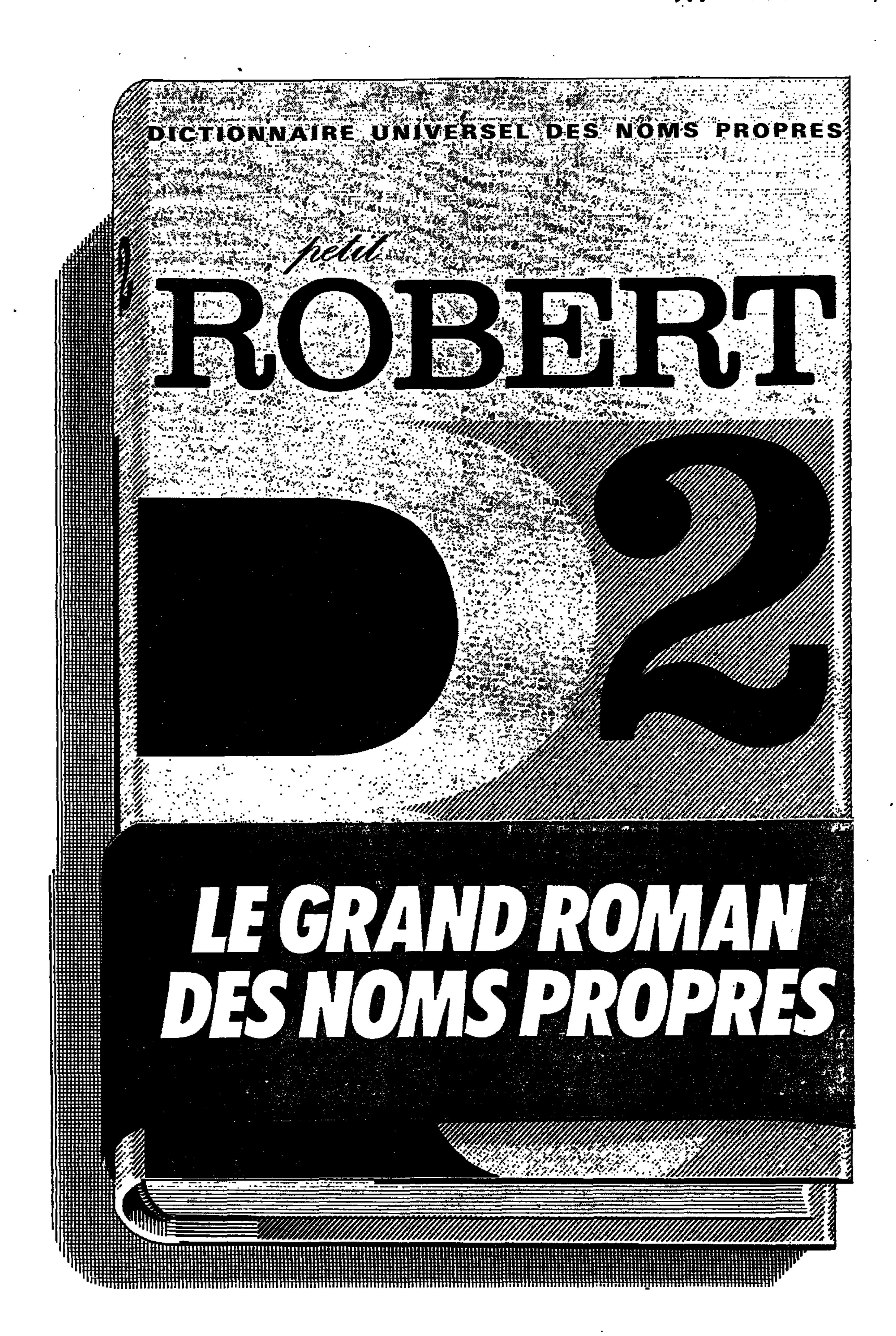
Les premiers secours d'urgence seront acheminés quotidiennement par voie aérienne et suivis rapidement par des transports plus importants par bateau sur le Mékong. Etant donné l'étendue des besoins, on pense à Genève que d'autres organismes — tels mondial — prendront part à cette opération de sauvetage des populations cambodgiennes.

On estime que l'acheminement de l'immense quantité de ravitaillement indispensable à la survie de la population ne saurait être effectué de manière satisfaisante sans le concours — ou tout au moins la neutralité — de la Thaïlande, ce qui n'est pas encore acquis. En outre, étant donné l'ampleur des destructions, les problèmes logistiques qui se posent sont considérables. Les modalités (location d'avions et de bateaux, création d'entrepôts, etc.) de cette gigantesque « opération survie » devraient être fixés au cours du prochain week-end.

ISABELLE VICHNIAC.

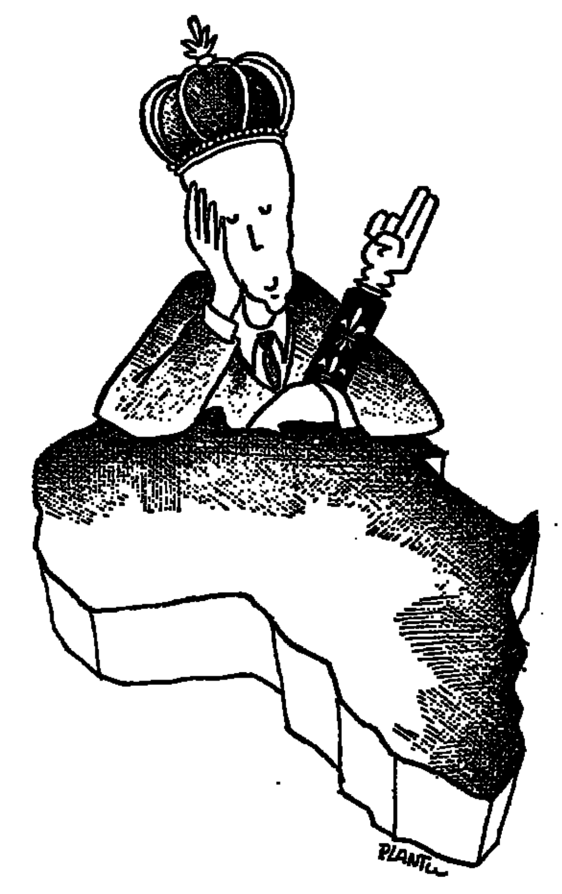





DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES NOMS PROPRES
petit
ROBERT
2
LE GRAND ROMAN
DES NOMS PROPRES

AFRIQUE

LA MISE EN PLACE DU RÉGIME DE M. DACKO EN CENTRAFRIQUE



(Dessin de PLANTU.)

L'action de la France est de plus en plus critiquée

(Suite de la première page.)

Car aussi, même et, surtout ici, dans un pays privé de liberté depuis si longtemps, l'idée que l'arrivée d'une véritable démocratie passait par le ravalement des hommes qui avaient largement servi le tyran est apparue a beaucoup comme une insupportable parodie de changement.

Ces idées, on les retrouvait sous-jacentes dans les conversations de rue, dans les questions que chaque Français ici s'entendait poser sur le sort de « l'empereur anthropophage », sur la non-épuration, sur le comportement *de la France vis-à-vis de* M. Ange Patasse. Elles ont été nettement exposées dans le meeting tenu, mercredi matin, au stade Boganda par le syndicat des enseignants, rouage essentiel du soulèvement de janvier et avril derniers contre l'empereur. C'est plus qu'une mise en garde qui a été adressée au pouvoir en place et au président David Dacko, auquel les orateurs ont fait savoir que leur soutien n'avait jamais été que circonstanciel et que « *ce n'était pas à un homme de décider mais au peuple tout entier* ».

Sur ce plan, les responsables du syndicat ont été très nets. « *La lutte continue et elle continuera tant que n'aura pas été mise en place une véritable démocratie.* » Cette démocratie passe « *par l'instauration des libertés démocratiques, des élections législatives, l'épuration de l'armée, du parti, de la fonction publique* ». Ils ont été très nets aussi en ce à l'extradition de Bokassa, en demandant qu'il soit procédé à l'extradition de l'empereur, « *qui dépasse en horreur le chah d'Iran, Amin Dada et consorts* », et en déplorant « *la position du grand président Houphouët-Boigny* » sur ce sujet. Ils ont été très nets enfin dans la définition du rôle que pouvait avoir à tenir la France dans le pays. Tout en demandant que les troupes françaises restent pour garantir la paix civile, les syndicalistes ont exigé qu'elles ne sortent pas de leur rôle « *pour couvrir tous les complices de l'ex-empereur* ».

Avertissement très net donc et confirmé par la manifestation qui s'est produite en fin d'après-midi à l'aéroport où plusieurs centaines de manifestants, jeunes pour la plupart, étaient venus protester contre la non-arrivée de M. Ange Patassé. Après les déclarations à la radio centrafricaine du *président Dacko*, affirmant que M. Patassé pouvait rentrer librement, les rumeurs promettant son arrivée effective par l'avion de Paris, l'annonce par la radio française qu'il avait été interpellé par la police des frontière a créé ici un effet choc. C'était pour la première fois faire la preuve concrète que les décisions se prenaient à Paris, non à Bangui. C'était aussi contribuer à renforcer la popularité, usurpée ou non, mais réelle, de M. Patassé, devenu ainsi une manière de héros. Sauf à supposer que c'était là le but recherché à Paris, dans une manœuvre machiavélique, et par un jeu singulièrement dangereux, il s'est agi d'une erreur d'envergure, qui a contribué un peu plus encore à dévaloriser M. Dacko, dont on a fait savoir, mercredi, qu'il ne tiendrait plus de conférence de presse en raison de sa fatigue.

L'annonce, dans la soirée, de la nomination du nouveau gouvernement, composé dans sa presque totalité de membres de l'ancien régime, n'aura pas davantage grandi M. Dacko dans une opinion publique très largement hostile.

PIERRE GEORGES.

M. Patasse menace le nouveau président de « publier des documents » sur les « fraudes » dont il l'accuse

M. Ange Patasse, leader du Mouvement de libération du peuple centrafricain (M.L.P.C.), a estimé, mercredi 26 septembre, que son « *absence actuelle de Bangui était source d'explosion* » non seulement contre M. David Dacko, mais aussi contre le gouvernement français.

M. Patasse, qui s'était vu refuser le matin même l'autorisation de s'embarquer à Roissy à destination de la capitale centrafricaine, a déclaré dans la soirée au micro de France-Inter : « *Si je ne rentre pas demain à Bangui, soyez convaincu que Dacko sera balayé.* »

M. Patasse a lancé un « *appel sincère et amical* » au gouvernement français. « *Que ma tête ne plaise pas à Giscard ou à Galley, peu importe*, a-t-il dit, *mais le plus important est de sauvegarder les excellentes relations entre la France et la République Centrafricaine.* »

M. Patasse s'est déclaré prêt à discuter, « *ce soir même, à n'importe quelle heure* » avec les autorités françaises « *si elles le désirent* ».

D'autre part, M. Patasse a envoyé jeudi une lettre ouverte à M. Dacko. Il écrit notamment :

« *J'ai été seul à combattre ouvertement les exactions de Bokassa en conseil des ministres ou dans les réunions publiques. Pendant ce temps-là, tu te taisais parce que tu avais peur de Bokassa. Pendant les événements de janvier et d'avril, tu n'as même pas osé donner ta démission du poste de conseiller personnel ni élever une protestation officielle.*

» *Je te condisère complice de Bokassa dans le crime perpétré par ce dernier contre l'humanité, c'est-à-dire dans l'assassinat des enfants innocents. Pour rafraîchir ta mémoire, je dois te rappeler enfin que le 16 janvier dernier, lorsque Bokassa m'avait proposé de reprendre à nouveau mes fonctions de premier ministre, j'ai refusé, car la Constitution était constamment violée, et tu continuais personnellement à faire violer cette dite Constitution pour régler tes comptes personnels ou sauvegarder tes intérêts au mépris de la législation fiscale.*

» *Si pour asseoir ta propre position tu mens en répandant la calomnie pour porter atteinte à ma crédibilité et à mon honneur, je peux t'assurer que je suis prêt à publier des documents sur les fraudes dont toi et Bokassa sont responsables devant le peuple centrafricain.* »

[Né en 1937, ancien ingénieur agronome, M. Patasse a fait partie des gouvernements de Bokassa Ier pendant treize ans, comme ministre, puis comme premier ministre, entre septembre 1976 et juillet 1978, avant d'être remplacé par M. Maidou. Il a appelé le peuple centrafricain à la révolte au cours d'une conférence de presse, le 7 juin à Paris (« le Monde » du 9 juin), après les révélations d'Amnesty International et de la presse sur les massacres de Bangui.

A l'issue de cette conférence de presse, d'autres opposants l'avaient interrogé sur l'origine de sa fortune. « Vous êtes un voleur. Vous avez léché les bottes de Bokassa », lui avaient-ils dit. Des Centrafricains en exil en France et des Français bien informés sur le règne de Bokassa Ier affirment que M. Patasse a longtemps profité, sur le plan financier, de ses fonctions gouvernementales. Cela ne l'empêche apparemment pas de jouir d'une grande popularité à Bangui, notamment parmi les membres de son ethnie.]

Le gouvernement français annonce la reprise de son aide

Au terme du conseil des ministres du mercredi 26 septembre, le gouvernement a rendu publique la déclaration suivante relative aux événements de Centrafrique :

« *Des quatre renversements de régimes dictatoriaux qui ont eu lieu récemment en Ouganda, au Nicaragua, en Guinée-Equatoriale et en Centrafrique et qui ont entraîné, pour les premiers, des milliers de morts seul le changement de régime centrafricain a été effectue sans qu'une goutte de sang ait été versée* (1).

» *La réaction de la population centrafricaine a été favorable non seulement à Bangui où les nouveaux arrivants ont été accueillis comme des libérateurs, mais dans le reste du pays où aucun trouble n'a été constaté.*

» *Quel a été le rôle du gouvernement français ?*

» *A partir du moment où ont été déclenchées les violences répressives de Bangui, en janvier 1979, exercées sur la population, le gouvernement français a estimé que ces actes, contraires aux droits de l'homme, excluaient le soutien au régime centrafricain. Mais il était essentiel que les faits soient établis et que le jugement sur les responsabilités soit porté par les Africains eux-mêmes. C'est pourquoi le président de la République a proposé à la conférence franco-africaine de Kigali la constitution d'une commission de constatation composée exclusivement de magistrats africains. Il a déclaré que le gouvernement « tirerait toutes les conséquences » du dépôt des conclusions de la commission. Celles-ci ont été publiées le 16 août 1979. Elles ont établi la réalité des atrocités commises.*

» *Toute aide française a été aussitôt suspendue, à l'exception de l'aide humanitaire et alimentaire.*

» *Aux appels angoissés qu'adressaient l'ancien président de la République centrafricaine, le premier ministre en exercice et d'autres responsables centrafricains pour libérer leur pays de l'oppression dont il était l'objet, le gouvernement a répondu que la France était prête à satisfaire leur demande d'aide dès lors qu'elle serait exprimée sur place par ceux qui avaient qualité, en dehors du souverain déchu, à représenter la Centrafrique.*

» *C'est ce qui a été fait et qui a permis, après l'élimination du régime condamné, la mise en place du nouveau régime qui a la lourde tâche de reconstruire la République centrafricaine.*

» *Dans cette tâche, le gouvernement et le peuple centrafricains, peuple pacifique et travailleur, pourront compter sur le soutien actif et amical de la France. C'est pourquoi l'aide et la coopération vont être aussitôt reprises.*

» *C'est l'honneur de ceux qui ont l'honneur aussi en Centrafrique d'avoir éliminé la tyrannie sans avoir ajouté une nouvelle épreuve sanglante à celles qu'a connues depuis plusieurs mois le peuple centrafricain.*

» *Le gouvernement français lui souhaite de rejoindre les rangs de tous ceux qui travaillent, ici et là, sur le continent africain, à conduire leur développement dans la liberté et dans la paix.* »

M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, a ajouté que, sur ces événements, le ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, « *se tiendra à la disposition des commissions des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les informer* ».

(1) N.D.L.R. — Cet amalgame est un peu rapide, car en fait, en Guinée-Equatoriale, le coup d'Etat a fait peu de victimes, et non pas « des milliers de morts ».

L'opération « Barracuda » était préparée depuis près de deux mois

Confiée au colonel Degenne, de l'état-major de la 11e division parachutiste, l'expédition française à Bangui, baptisée « Barracuda », du nom de ce poisson rapace des Antilles — mais aussi des filets de camouflage en service dans l'armée, — a commencé d'être préparée il y a un mois et demi à deux mois.

Ainsi, ce délai coïncide avec la rencontre au Gabon, au début d'août, entre M. René Journiac, conseiller pour les affaires africaines à l'Elysée, et celui qui allait devenir l'ex-empereur Bokassa Ier.

La France, au total, a acheminé en Centrafrique une première force de six cent quatre-vingts hommes depuis les cantonnements de N'Djamena (Tchad) et de Libreville (Gabon). En plusieurs rotations, dès le jeudi 20 septembre à partir de 23 heures, huit avions Transall, guidés par deux Breguet-Atlantic équipés pour la transmission à longue distance, ont transporté essentiellement une compagnie du 3e régiment parachutiste d'infanterie de marine, régulièrement stationné à Carcassonne, et deux compagnies du 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine, normalement en garnison à Castres.

Ces formations ont été accompagnées et, parfois, précédées discrètement par des personnels en civil du centre d'entraînement des réservistes parachutistes du camp du Cercottes (Loiret), qui relève du service action du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), et par des équipes du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine de Bayonne, qui a remplacé l'ancienne unité de choc des services de renseignements français. Leur rôle a probablement été, en plus du renseignement qui est leur mission traditionnelle, d'assurer la protection rapprochée de personnalités centrafricaines et, en particulier, celle de M. David Dacko, transporté par un avion militaire français avant sa déclaration de destitution de Bokassa Ier.

Le détachement du 3e R.P.I.MA venait de participer à des manœuvres communes avec le Zaïre, qui ont duré moins d'une semaine dans la province du Shaba. Au terme de cet exercice, il a gagné le casernement qui lui était affecté à Libreville au titre de la relève de la compagnie dite « tournante », maintenue par la France au Gabon en vertu des accords d'assistance militaire entre les deux pays. C'était au tour de ce régiment parachutiste professionnel d'assurer pour plusieurs mois la présence militaire française au Gabon. En réalité, la compagnie du 3e R.P.I.MA n'y a fait que passer, le temps d'être embarquée à bord des Transall et de gagner l'aéroport de Bangui dans la nuit du 20 au 21 septembre.

En revanche, les deux compagnies du 8e R.P.I.MA étaient stationnées à N'Djamena depuis quelque temps déjà et elles ont été chargées de convoyer à Bangui, en soutien de l'expédition française, un peloton d'automitrailleuses légères du régiment d'infanterie de chars de marine (R.I.C.M.) habituellement basé à Vannes. Quatre hélicoptères Puma ont également été acheminés à Bangui.

On prête à l'état-major l'intention de compléter les forces françaises cantonnées au Tchad — un millier d'hommes environ — par une autre compagnie parachutiste venue de France pour combler, partiellement, la diminution des effectifs provoquée par le départ des deux détachements du 8e R.P.I.MA.

Parties avec leurs premières dotations de munitions et avec leurs rations de combat, les unités de parachutistes professionnels expédiées en République Centrafricaine sont désormais soutenues par une logistique aérienne qui les ravitaille régulièrement à partir des bases en France et des précédentes escales sur le continent africain.

[illegible]

M. KEREKOU PRÉSIDENT DU BÉNIN CONDAMNE « CES OPÉRATIONS DE RECONQUÊTE COLONIALE »

Abidjan (*Reuter*). — M. Mathieu Kerekou, président du Benin, a condamné mercredi 26 septembre le coup d'Etat survenu à Bangui avec l'aide de la France.

« *En tant que président de l'OCAM* (Organisation commune africaine et mauricienne), *nous condamnons fermement tout ce qui se passe en ce moment en République Centrafricaine. En tout cas, nous, Beninois, nous ne cautionnons pas ces opérations de reconquête coloniale* », a déclaré le chef de l'Etat peu avant son départ pour Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire).

M. Kerekou a qualifié les événements de Bangui de « *scandaleux, douloureux et même tristes. Ils caractérisent* a-t-il dit, *la nature même de l'impérialisme international.* »

« *Il est inadmissible pour les Etats africains de cautionner un tel changement* », a-t-il ajouté.

RECTIFICATIF

Une coquille a déformé une citation que nous avons faite du *Wall Street Journal* (*le Monde* du 27 septembre). Notre confrère écrit que « *les Français ont agi à la fois prudemment et dans leur propre intérêt* », en Centrafrique (et non pas imprudemment comme nous l'avions imprimé).

● *Les trente-sept Libyens* arrêtés le week-end dernier par les forces d'intervention françaises ont été renvoyés mercredi matin 26 septembre dans leur pays sur ordre du président Dacko, apprend-on à Bangui de bonne sources. On ignore le sort des quelque deux cents Libyens, qui, selon les autorités centrafricaines, se seraient dispersés en ville lors de l'arrivée des troupes françaises. — (*A.F.P.*)

Ancien ambassadeur à Paris

M. SYLVESTRE BANGUI EST LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Bangui (A.F.P.). — Le président de la République Centrafricaine, M. David Dacko, a formé, mercredi 26 septembre, son gouvernement. Plusieurs membres de ce cabinet faisaient partie du gouvernement de l'ex-empereur Bokassa Ier. M. Sylvestre Bangui, ancien ambassadeur à Paris, devient ministre des affaires étrangères.

Voici la composition du nouveau gouvernement :

Président : M. David Dacko.

Vice-président : M. Henri Maidou.

Premier ministre : M. Bernard Christian Ayandho.

Premier vice-premier ministre, chargé de l'économie et des finances, des postes et télécommunications, et du contrôle des entreprises d'Etat : M. Alphonse Koyamba.

Second vice-premier ministre, chargé des affaires étrangères : M. Sylvestre Bangui.

Ministre d'Etat, chargé de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale et de la promotion sociale : M. Simon Bedaian-Ngaro.

Ministre d'Etat chargé des transports, de l'équipement et du logement : M. Timothée Malendoma.

Intérieur et sécurité publique et réorganisation des frontières territoriales : M. Michel Galen-Doith.

Coopération, plan, statistiques et contrôle des projets agricoles : M. Jean-Pierre Lebouder.

Education nationale, santé, sports et loisirs, affaires culturelles et éducation scientifique : M. Nicolas Gotouas.

ressources hydrauliques, forêts,

Economie rurale, coopératives, chasse et pêcheries : M. Jean Magrondji.

Ministre auprès du premier ministre, chargé des mines, du commerce, de l'industrie, du tourisme, et de la recherche minière et pétrolière : M. Jean-Pierre Kabilo.

Ministre attaché au cabinet du premier ministre, chargé du contrôle des finances d'Etat, de la justice, de la fonction publique, du travail, des affaires sociales, des réformes administratives et de la « centraficanisation » : M. François Guéret.

M. Mitterrand : les ministres mêlés à cette affaire devraient démissionner

M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., a estimé, mercredi 26 septembre, au micro de TF 1, que « *les ministres qui ont été directement mêlés à affreuse affaire devraient démissionner.* » Il a dénoncé « *la façon dont la France a soutenu Bokassa, dont le président de la République a entretenu les fastes, et les dommages dramatiques causés par Bokassa à son peuple* », alors que « *s'exerçait une terrible dictature sanglante, oppressive, remplie de cris, de sang et de tortures* ».

M. Mitterrand a ajouté : « *Quand M. Galley, ministre de la coopération, venant un peu au secours de son président de la République, le « cher parent » de l'ex-empereur Bokassa, lorsqu'il dit à propos de ces événements (...) c'est un non-événement ; lorsque le gouverneur français, à l'inspiration du président de la République met beaucoup de temps... à tirer les conséquences d'un massacre, d'un crime que chacun, maintenant, sait réel, tente de mégoter avec sa responsabilité, tente en somme de mégoter avec le massacre, la France s'abaisse...* »

Le leader socialiste a également réaffirmé que « *la France doit éviter d'intervenir militairement dans les affaires internes des pays d'Afrique comme des autres...* », avant de condamner la déclaration publiée par le gouvernement à l'issue du conseil des ministres M. Mitterrand a en effet déclaré : « *Ce communiqué est une mauvaise plaidoirie pour une mauvaise conscience... j'ajoute que sa rédaction me paraît choquante... comment le sang n'a pas coulé ? mais il coulait depuis des années et on le savait à Paris. Est-ce que cela voudrait dire aussi que l'on porte condamnation sur la révolte des patriotes de Nicaragua qui ont dû se débarrasser par le sang et par la lutte, de la dictature Somoza, bref... c'est un texte mal rédigé et, comme ceux qui l'ont écrit savent rédiger, c'est qu'ils ne savaient pas comment s'expliquer ni se justifier.* »

● *M. Georges Marchais* a déclaré, mercredi 26 septembre, à Strasbourg, que « *l'affaire Bokassa avait éclaboussé la France* ». Réclamant le retrait des troupes françaises de Centrafrique, M. Marchais a accusé le gouvernement d'appuyer à Bangui des hommes « *qui ne sont pas tous d'une grande pureté* ».

Ouganda

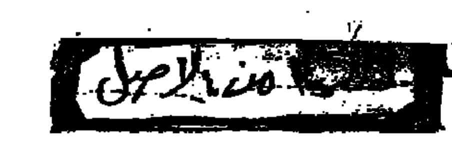
● *Le procès du « commandant » Bob Astles, ancien conseiller* d'origine britannique d'Idi Amin Dada, s'est ouvert lundi 24 septembre à Kampala. Extradé du *Kenya le 8 juin, il est accusé de « vol »* et de « *fraude* ».

La date d'un second procès, où il devra répondre de meurtre et de vol à main armée, n'est pas encore fixée.

D'autre part, la vague de criminalité semble se développer dans la capitale ougandaise, où douze personnes ont été assassinées dans la nuit du 23 septembre.

Tunisie

● *M. Hedi Annabi*, chargé des relations extérieures du premier ministre, M. Hedi Nouira, vient d'être nommé président-directeur général de l'agence Tunis-Afrique-Presse en remplacement de M. Mahmoud Triki, qui devient l'attaché de presse de l'ambassade de Tunisie à Paris.



PROCHE-ORIENT

AU COURS D'UN COLLOQUE A ROME

L'objectif final de l'O.L.P. n'est plus de créer un « État démocratique » dans l'ensemble de la Palestine

déclare un représentant des fedayin

De notre envoyé spécial

Rome. — Le colloque sur les droits nationaux du peuple palestinien et la paix au Proche-Orient réuni au siège du Parlement de Rome, à l'initiative d'un comité comprenant des représentants de la quasi-totalité des partis politiques italiens, s'est achevé mercredi 26 septembre, par l'adoption d'une résolution demandant au gouvernement italien de reconnaître l'O.L.P. et d'inviter son président, M. Arafat, à entreprendre une visite officielle à Rome.

Le premier dialogue public qui s'est établi entre Israéliens et Palestiniens au colloque de Rome s'est révélé particulièrement encourageant. Les délégués israéliens, notamment le député Ouri Avneri, du parti shelli (sioniste de gauche), et M. Yaacov Armon, ancien directeur général du ministère des finances, ont proclamé à la tribune qu'ils soutiendraient la création d'un Etat palestinien *indépendant* aux côtés d'Israël. Le chef de la délégation de l'O.L.P., M. Ahmad Dajani, l'un des quinze membres du comité exécutif de la centrale des fedayin, a surpris ses auditeurs en affirmant que « *l'objectif final des Palestiniens n'est plus la création d'un Etat démocratique laïc (dans l'ensemble de la Palestine) mais d'un Etat indépendant dans les territoires occupés lors du conflit de juin 1967* ».

Il a souligné en outre que l'O.L.P. a cherché dans le passé un dialogue avec des non-sionistes, tandis qu'aujourd'hui il l'accepte avec tout Israélien qui reconnaît le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. Il a ajouté : « *Nous nous intéressons à chaque voix israélienne qui aspire à la paix, et nous en sommes fiers. Nous avons pris contact avec ces gens-là et nous avons ouvert un dialogue avec eux sur le contenu de la paix. (...) Nous distinguons clairement entre les forces agressives en Israël et celles qui recherchent la paix* ». Il a rendu, à cet égard, un hommage particulier à M. Nahum Goldman. Le discours de M. Dajani a été critiqué dans les couloirs par un représentant du Front du refus : « *Il a tout soldé* », a-t-il lancé à la cantonnade.

Les orateurs israéliens ont souligné que l'O.L.P. devait renoncer à l'ambiguïté qu'elle entretient concernant les futures relations avec Israël dans le cadre d'un accord de paix. Le député Tewfik Toubi (du parti communiste Rakah) a lancé un appel aux dirigeants de l'O.L.P. pour qu'ils déclarent officiellement et sans ambages qu'ils sont favorables à la création d'un Etat palestinien « *aux côtés de l'Etat d'Israël* », car « *la reconnaissance mutuelle aidera à isoler les forces qui cherchent à éterniser l'occupation* ». Le maire de Bethléem, M. Elias Freij, qui passait pour un « modéré », a soutenu cette position et a appelé à la reconnaissance de l'O.L.P. comme unique représentant du peuple palestinien.

Le colloque de Rome, à l'encontre des précédentes rencontres, s'est caractérisé par les contacts amicaux qui ont été établis entre les six délégués palestiniens de les six délégus palestiniens de l'O.L.P., qui ont tenu plusieurs réunions bilatérales. Les Palestiniens ont déploré l'absence de personnalités de l'« establishment » israélien qui sont favorables à la création d'un Etat palestinien.

Parmi les nombreux télégrammes de soutien reçus par les organisateurs du colloque, on relève ceux de MM. Arafat, Goldman et Couve de Murville, qui avaient été invités à la réunion.

AMNON KAPELIOUK.

Les Neuf demandent que l'O.L.P. joue « pleinement » son rôle pour un règlement du conflit

Pour la première fois, l'Organisation de libération de la Palestine est mentionnée par l'Europe des Neuf comme une partie nécessaire au règlement du conflit du Proche-Orient. Ce point de vue est déjà depuis longtemps celui de la France, mais la plupart de ses partenaires acceptaient jusqu'à présent de reconnaître seulement les droits « *des Palestiniens* » sans préciser quelle organisation pouvait les défendre légitimement.

Les Neuf ont exprimé leur nouveau point de vue commun dans une phase, dont chaque terme a été négocié, prononcée en leur nom mardi 25 septembre à la tribune des Nations unies par leur actuel président, le ministre irlandais des affaires étrangères, M. O'Kennedy. M. François-Poncet, dans son discours de mercredi, a tenu a en souligner l'importance. Après avoir énuméré les principes qui, avec les résolutions du Conseil de sécurité, forment à leurs yeux « *le cadre essentiel d'un règlement de paix* » (*le Monde* du 27 septembre), M. O'Kennedy a ajouté : « *Les Neuf jugent nécessaire qu'ils soient acceptés par toutes les parties concernées — y compris l'Organisation de libération de la Palestine — comme base de la négociation d'un règlement global où toutes les parties joueront pleinement leur rôle.* »

Commentant cette nouvelle prise de position commune, M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. en France, l'a jugée « *encourageante mais insuffisante* ». M. Souss a ajouté : « *Il faudrait que les Neuf admettent que l'O.L.P. est le seul représentant légitime du peuple palestinien et le seul habilité à parler en son nom.* » La nouvelle attitude de la Communauté européenne montre, a-t-il dit, « *à quel point la cause du peuple palestinien a fait du chemin dans l'opinion publique européenne* ». Ce discours « *accentue l'isolement sur la scène internationale d'Israël qui continue à défier la volonté de l'opinion mondiale* », a conclu le représentant de l'O.L.P.

Dans les territoires occupés

Israéliens pas comme les autres cherchent Palestiniens pas comme les autres

De notre correspondant

Jérusalem. — Près de deux cents militants du Mouvement Chalom Archav, « *La paix maintenant* », ont tenté de se rendre, mercredi soir 19 septembre, à Hebron pour y manifester contre les agissements du Gouch Emoumin (Bloc de la foi) dans cette ville, où les partisans de la colonisation ont, cette année, multiplié les provocations.

Créé au début de 1978, le Mouvement Chalom Archav s'est donné pour principale mission de lutter contre la politique d'implantation menée par le gouvernement de M. Begin. Pendant longtemps, ses manifestations n'ont eu lieu qu'en Israël, mais depuis peu, il intervient souvent dans les territoires occupés, cherchant notamment à mieux montrer aux Palestiniens des Israéliens désireux d'infléchir l'attitude d'une majorité, bruyante ou silencieuse. Dans les premiers temps, les dirigeants du Mouvement ont ignoré l'intérêt qu'ils pourraient susciter chez leurs proches voisins des territoires occupés, souvent par crainte d'être considérés comme « pro-Palestiniens », accusation redoutable en Israël. Inversement, les Arabes avertis, que ce soit en Cisjordanie ou à Gaza, n'ont guère prêté attention aux initiatives de ces jeunes Israéliens. Que peut-on attendre de bon — pensaient-ils — de sionistes ? Mépris ou méfiance, car il est mal vu de se montrer « modéré » à l'égard des Israéliens. Mais, peu à peu, il y a eu de part et d'autre une lente évolution. Très lente et très fragile.

La semaine dernière, le cortège de Chalom Archav a été arrêté sur les collines de Judée par un barrage militaire, bien avant d'arriver à Hebron. Le gouverneur de la région voulait éviter un affrontement avec des membres du Gouch Emoumin. Les manifestants se sont alors assis sur la chaussée, arrêtant ainsi toute circulation. Rapidement, une centaine de véhicules se sont trouvés bloqués et allaient le rester pendant près de deux heures.

Erreur tactique ? Les principales victimes de cet embouteillage sont, à cette heure, des ouvriers arabes rentrant de leur travail par centaines dans des autocars bondés. Pourtant, il n'y eut aucun mouvement de mauvaise humeur et quelques-uns de ces Palestiniens vinrent voir la manifestation. Progressivement, ils se joignirent aux conversations et des tracts rédigés en arabe leur furent distribués. Un médecin d'Hebron, tout en reconnaissant être un militant du Mouvement national (pro-O.L.P.), accepte, tout en exprimant son scepticisme, de signer une pétition qu'un Israélien lui présente ; murmure de satisfaction étonné parmi les manifestants.

Plus loin, un étudiant d'Hebron nous demande : « *Combien sont-ils d'ordinaire dans leurs manifestations ?* » L'an dernier, il y eut une fois près de cinquante mille personnes à Tel-Aviv. « *C'est pas mal*, dit-il, *mais les implantations continuent.* »

Les Israéliens ont entendu, et une jeune fille s'éloigne : « *Ils sont déroutants ; qu'est-ce qu'ils s'imaginent ? Il est déjà bien que nous soyons là.* » Soupirs d'approbation autour d'elle. Un vieux militant intervient alors pour conclure avec un sourire : « *Tout ceci est peu, mais je crois que c'est déjà beaucoup. L'expérience, même décevante, n'est pas inutile.* »

Un « voyage d'information »

La veille, une quarantaine d'Israéliens, membres du Conseil pour la paix Israël - Palestine, ont visité quelques localités de Cisjordanie, guidés par le général de réserve Matityahou Peled, un des pionniers du dialogue avec les Palestiniens, y compris avec les représentants de l'O.L.P. Un tel « voyage d'information » est chose rare. Ces militants sont, pour la plupart, plus « engagés » que ceux de Chalom Archav, car ils reconnaissent comme inévitable la création d'un Etat palestinien aux côtés d'Israël et des négociations avec l'O.L.P. Ils sont aussi très peu nombreux.

Ils se sont d'abord rendus dans un village de la vallée du Jourdain, El-Aujah, près de Jéricho. Depuis le mois de mai *dernier, les habitants n'ont pas* d'eau pour irriguer leurs plantations, des hectares de bananiers grillés par le soleil et des orangers desséchés, à quelques semaines de la récolte. A cela deux raisons : un hiver trop sec, et l'installation, non loin de là, de trois nouvelles implantations israéliennes pour lesquelles on a foré deux puits à l'endroit même où se trouvait le captage de la source alimentant El-Aujah. La moitié des habitants auraient quitté déjà le village. Certains se sont engagés comme ouvriers agricoles dans les nouvelles implantations.

Plus tard, à Naplouse, lors d'une rencontre avec le maire de la ville, M. Bassam Chaka, les visiteurs devaient rejoindre l'analyse de ce dernier : « *Il s'agit de la part du gouvernement israélien d'un calcul à long terme et d'une politique délibérée : des villageois sont contraints d'abandonner leurs terres ; ils seront ainsi plus facilement récupérés pour développer les implantations. Et s'ils se trouvent contraints de s'embaucher dans ces établissements, ils deviendront de cette façon dépendants de la colonisation.* »

L'accueil surprenant du maire de Naplouse

M. Chaka n'a pas la réputation de recevoir volontiers des Israéliens, si ce n'est à titre personnel. La venue du groupe du Conseil pour la paix est donc un événement. Les membres du groupe ont été très surpris de la manière dont ils ont été accueillis. M. Chaka et plusieurs membres de la municipalité attendaient leurs hôtes sur le perron de la mairie. Poignées de main, allocutions de bienvenue dans la salle du conseil municipal, puis le maire a accompagné ses visiteurs dans le meilleur restaurant de la ville, où il offrait un repas en leur honneur.

Les Israéliens ont rappelé qu'ils étaient sionistes et M. Chaka a déclaré : « *L'idée sioniste n'est pas fondée sur la justice ; elle signifie même le contraire, surtout par la manière dont elle est appliquée.* » Il a cependant reconnu qu'il y avait « *différentes formes de sionisme* » et que certains mouvements israéliens agissaient pour le « *respect des droits des Palestiniens* ».

Les membres du groupe israélien ont été moins confortés lors de leur visite à l'université de Bir-Zeit, principal établissement d'enseignement supérieur dans les territoires occupés. En effet, certains d'entre eux étant enseignants ont évoqué la possibilité d'échanges, mais l'un des professeurs de l'université a déclaré qu'ils étaient tous très réticents pour que cela se fasse officiellement et hors de contacts personnels. Il a ajouté : « *Connaissez-vous dans l'histoire un peuple occupé accueillant avec bienveillance des occupants, même quand ceux-ci déclarent qu'ils veulent l'aider ?* » Les Israéliens ont protesté : « *Oui, mais ici, nous sommes tous contre l'occupation et favorables à la création d'un Etat Palestinien.* » A ces mots, le professeur palestinien a haussé le ton : « *Dans ce cas, vous devez prendre dès demain un avion pour Beyrouth pour rencontrer nos représentants de l'O.L.P.* » Un autre professeur a précisé : « *Nous ne voulons pas servir la propagande, nous ne voulons pas passer pour des nègres heureux.* »

Il était tard. La discussion s'est ainsi terminée. On n'en a pas moins échangé des adresses. Et chacun concluait que, malgré tout, cette journée avait été très positive.

FRANCIS CORNU.

● *Restitution de territoires à l'Egypte.* — A la veille de la sixième session au niveau ministériel des négociations israélo-égyptiennes sur l'autonomie des territoires occupés qui s'est ouverte à Alexandrie, mercredi 26 septembre, une nouvelle zone du Sinaï (la troisième) couvrant 7 000 kilomètres carrés a été restituée à l'Egypte. Avant la fin 1979, ce sera le tour de la région pétrolifère d'El Tor et, par anticipation sur la date prévue, du mont Sinaï et du monastère grec-orthodoxe de Sainte-Catherine. — (*A.F.P.*)

Iran

Le directeur de la société des pétroles dénonce la gestion de l'économie

Face à la campagne de presse, apparemment orchestrée, qui est menée contre lui, M. Hassan Nazih, directeur de la S.N.I.P. (Société nationale iranienne des pétroles), a annoncé qu'il résisterait aux « calomnies » de ses détracteurs religieux et qu'il ne démissionnerait pas de son poste. Cependant, la rumeur court à Téhéran qu'il pourrait être remplacé par l'ayatollah Rafsandjani, l'un des chefs de file du clergé intégriste.

Les pressions sur M. Nazih s'intensifient. Il a révélé le mercredi 26 septembre qu'on lui avait interdit de quitter le pays ; il y a une quinzaine de jours, pour se rendre à Bucarest, afin de participer à un séminaire international sur le pétrole. Il a laissé entendre qu'il ne serait pas non plus autorisé à assister à la prochaine réunion de l'OPEP à Vienne. « *Le premier ministre, M. Bazargan, m'a rapporté qu'on craint que j'aille à Paris rejoindre M. Chapour Bakhtiar* », a déclaré M. Nazih qui a qualifié cette crainte de « ridicule ».

Le directeur de la S.N.I.P. riposte vigoureusement aux critiques dont il est l'objet de la part de plusieurs dignitaires religieux dont le gendre de l'imam Khomeiny, M. Echragui qui a accepté, en principe, de l'affronter au cours d'un programme télévisé.

M. Nazih s'en prend à l'appareil de l'Etat et écrit dans le quotidien *Keyhan* : « *A mon avis, les perspectives qui s'offrent à notre industrie et à notre commerce sont très inquiétantes. La plupart des pays évitent de nous vendre des matières premières ; des banques, aussi bien nationales qu'étrangères hésitent à ouvrir des lettres de crédit à nos importateurs.* » Selon lui, les gestionnaires désignés par l'Etat manquent de « *savoir-faire, d'expérience et de compétence* ». « *Nos capacités d'exportation ont été ruinées* », écrit-il encore avant d'ajouter qu'il faudrait rétablir le secteur privé dans le domaine industriel. Il a dénoncé par ailleurs les activités des tribunaux islamiques dans les régions pétrolifères, donnant en exemple la condamnation à mort de deux techniciens qui avaient failli à leur tâche non par incompétence, mais en raison de l'usure des machines dont ils avaient la responsabilité.

L'agence France Presse rapporte, ce jeudi, que tous les comités islamiques de Téhéran, à l'exception de ceux installés dans les commissariats, ont été dissous. L'un des responsables du comité central de ces comités a annoncé cette nouvelle dans une interview au journal *Bamdad* en précisant que la mesure avait été prise après que toutes les autres tentatives d'épuration eurent échoué. Un nouveau recrutement sera effectué pour un nombre limité de comités islamiques à Téhéran.

Dans une interview à Orina Fallaci — la première qu'il accorde à une femme — l'iman Khomeiny déclare qu'il ne veut pas que le Chah soit tué à l'étranger par un commando : « *Je veux qu'il soit ramené en Iran et qu'il y soit jugé pour les cinquante années de crime contre le peuple, y compris le vol* », a-t-il affirmé dans cette interview publiée le 26 septembre par le *Corriere della Serra*.

L'imam se défend de l'accusation d'être un « dictateur ». « *Cela me fait de la peine, parce qu'il est injuste et inhumain de me traiter de dictateur. Cependant cela n'a aucune importance pour moi parce que ce sont des méchancetés qui viennent de nos ennemis.* »

Israël

LE GÉNÉRAL EYLAN ACCUSÉ UNE NOUVELLE FOIS DE COMPLAISANCE A L'ÉGARD D'UN OFFICIER COUPABLE DE MEURTRE

De notre correspondante

Jérusalem. — Alors que les remous et le malaise suscité par l'« affaire Pinto » sont loin d'être dissipés, en dépit de la clôture officielle du dossier, (« le Monde » du 26 septembre), le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Raphael Eytan est à nouveau mis en cause pour son attitude bienveillante envers des militaires condamnés pour le meurtre de civils arabes. Cent cinquante universitaires — enseignants et étudiants — viennent de révéler un nouveau cas de clémence surprenant. Dans une lettre adressée au ministre de la défense, M. Ezer Weizman, ils dénoncent la réduction de peine accordée cette fois à un officier supérieur — dont l'identité n'a pu être révélée — qui avait été condamné lui aussi pour avoir tué des civils après l'invasion du Sud-Liban par l'armée israélienne en mars 1978. Les signataires de la lettre protestent d'autre part contre la stricte censure imposée par l'armée qui, selon eux, n'a pour but que de dissimuler à la fois les faits et l'intervention du chef d'état-major. — F. C.

Le Monde

politique

AUX « JOURNÉES » DU R.P.R.

Les parlementaires gaullistes critiquent avec vigueur la politique économique et sociale du gouvernement

Les Arcs. — Les organisateurs des journées d'études parlementaires du R.P.R. ouvertes mercredi 26 septembre aux Arcs, en Savoie, se sont employés à éviter que l'intérêt de celles-ci ne pâtisse des conclusions du comité central, qui s'était tenu le dimanche 23 septembre. Aussi cette réunion des députés hors de Paris apparait-elle plutôt comme un prolongement des débats de l'instance suprême délibérative du mouvement gaulliste. D'ailleurs, dès jeudi après-midi M. Jacques Chirac, au cours d'une séance à huis clos du bureau politique du groupe, devait faire part de ses décisions concernant la réorganisation du mouvement, marquant ainsi son désir d'associer davantage les parlementaires aux réformes de structure qu'il souhaite instituer. Toutefois, les noms des titulaires des nouveaux postes de l'état-major gaulliste ne seront rendus publics que la semaine prochaine à Paris.

De nos envoyés spéciaux

Prolongation également des travaux du comité central dans les thèmes des discours prononcés mercredi aux Arcs. Tous les orateurs se sont montrés — avec la plus grande vigueur — mécontents de l'action du gouvernement, *déçus du comportement du premier ministre*, incrédules devant les propos du président de la République, en somme inquiets de l'avenir du pays et sceptiques quant à la capacité des responsables du pouvoir.

Dans la ligne qu'avait tracée M. Jean Méo, conseiller pour les affaires économiques et sociales, M. Jacques Marette a demandé à son tour une nouvelle politique économique. Mais c'est avec une sévérité accrue qu'il a condamné la politique du gouvernement, l'accusant tour à tour d'immobilisme, de faux-semblant, de résignation, de manque d'imagination, parlant d'échec politique, de politique de gribouille, reprochant à M. Barre de ne pas tenir ses promesses et voyant en M. Monory « un des meilleurs humoristes de France ». Mais M. Marette s'est attaché surtout à présenter des mesures *nouvelles et concrètes, y compris un plan de* quatre ans qu'il a longuement détaillé, tout comme l'ont fait MM. Séguin et Mancel pour le problème de l'emploi.

Les gaullistes veulent manifestement échapper dorénavant au reproche qui leur a été souvent fait de critiquer sans rien proposer. Les débats budgétaires devraient illustrer cette attitude nouvelle. Mais, aux Arcs, en applaudissant les orateurs, les députés montraient bien le degré de leur résistance, et beaucoup promettaient de ne pas voter le budget si celui-ci n'était pas sérieusement modifié. M. Cressard, député d'Ille-et-Vilaine, semblait bien refléter les sentiments de ses « compagnons » lorsqu'il disait dans les couloirs : « Ce n'est pas à nous d'ouvrir la crise, mais si elle s'ouvre nous voulons démontrer que le R.P.R. est capable d'apporter une solution. » Faute de renverser le gouvernement, puisqu'il ne veut pas se prêter, selon M. Chirac, à une manœuvre parlementaire, le R.P.R. dénonce donc, notamment par la voix de M. Labbé, président du groupe, l'« entraînement pernicieux » vers un système présidentiel où la toute-puissance de la machine étatique s'exercerait sans résistance.

Réclamant aujourd'hui le respect de l'équilibre des pouvoirs, se présentant comme le gardien des institutions, revendiquant pour le Parlement un rôle de proposition, de critique et de contrôle, le R.P.R. fait preuve d'une vigilance qu'il n'a pas toujours exercée lui-même avant 1974. — A. P.

Les Arcs. — Ouvrant la première séance, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, indique que si la Savoie accueille le groupe gaulliste, c'est notamment parce que M. Michel Barnier, élu de la deuxième circonscription, est « *le symbole de notre volonté renouvelée de rajeunissement et d'ouverture, d'une nouvelle génération de gaullistes mais pas de « néo-gaullistes* ». Nous récusons en effet ces néo-ceci ou cela, ajoute-t-il.

Soulignant que le « comité extraordinaire » du R.P.R., le 23 septembre, a marqué une véritable étape dans la vie du mouvement, il définit celle-ci en déclarant : « *Il s'agit de maîtriser entièrement la cohérence entre le gerbe et l'action. Notre conviction est suffisamment forte pour que nous ne redoutions rien des ralliements et même des conversions.* » Le R.P.R. n'a pas de problème interne, assure-t-il, « *pas de tendance, pas de clans, pas de longs regards sur nous-mêmes* ». Le mouvement gaulliste ne s'est pas assoupi mais il lui fallait « *quelques épreuves pour mûrir ou pour nourrir sa réflexion* ».

M. Labbé affirme ensuite que c'est à propos des institutions que le rassemblement devra livrer « *un véritable combat* », parce que celles-ci sont aujourd'hui menacées par une « *surdégradation* ». La volonté nouvelle des élus gaullistes ne tolèrera plus, assure le député des Hauts-de-Seine, « *cet entraînement pernicieux vers un système qui s'éloigne chaque jour un peu plus de ses sources* ». Ce qui n'exclut « *ni notre participation à la construction européenne, ni notre présence dans le vaste monde, ni même un certain rêve mondialiste* ».

La séance de travail commence par l'exposé de M. Jacques Marette, député de Paris, sur les problèmes économiques et budgétaires. M. Marette a dit tout d'abord qu'il n'était pas possible au gouvernement de présenter un bon budget puisque la situation économique de la France « *n'a cessé de se dégrader depuis trois ans* ». « *Pour solde de tout compte*, déclare-t-il, *le gouvernement aurait pu choisir de prendre acte de la situation tragique dans laquelle se débat notre pays et proposer un plan de redressement. Hélas, il a, semble-t-il, choisi de poursuivre dans la voie de l'immobilisme, des faux-semblants et de la résignation. Le budget de 1980 est ainsi, à la fois, le constat d'échec d'une politique menée avec persévérance depuis trois ans et l'expression de la volonté de poursuivre cette politique imperturbablement l'année prochaine.* »

Reconnaissant des « circonstances atténuantes » au gouvernement, c'est-à-dire la hausse des prix du pétrole, il indique cependant que celle-ci était « non seulement prévisible mais certaine au cours de l'année 1979 » ainsi que le « dérapage incontrôlé des dépenses ». M. Marette rend ensuite hommage au gouvernement pour la liberté rendue aux prix industriels, le maintien de la priorité à l'énergie nucléaire et l'exécution « scrupuleuse » de la loi-programme militaire et ajoute : « *Il faut, hélas ! déplorer des erreurs beaucoup plus nombreuses : la baisse des crédits d'équipements civils, l'application dogmatique d'une politique monétariste qui fait de la défense du franc le seul objectif de notre économie et non pas un moyen de redressement de l'activité nationale.* »

Dénonçant « *les erreurs monétaristes qui inspirent la politique du gouvernement* », M. Marette préconise « *une politique monétaire souple, l'adaptation de la loi de l'offre et de la demande sur le marché des changes. Si on ne le fait pas*, précise-t-il, *et M. Barre confirme qu'il n'a nullement l'intention de le faire, on commet une erreur historique de la même nature que celle qui a été commise lorsqu'on a maintenu le blocage administratif des prix industriels* ». L'orateur relève d'autre part « *l'incapacité du pouvoir* » à restaurer la confiance des investisseurs et ajoute, à propos du plan Barre : « *Je ne voudrais pas être cruel, mais il faut, je crois, rappeler les déclarations qui apparaissent aujourd'hui, au troisième anniversaire du gouvernement, comme irréalistes et cruellement démenties par les faits (...). Tous les clignotants du tableau de bord de l'économie française, à l'exception du franc, sont bloqués au rouge (...). Ce n'est pas l'imagination qui caractérise les solutions proposées par la loi de finances.* »

Une « politique de gribouille »

Le député de Paris analyse la loi de finances pour 1980 et qualifie de « *politique de gribouille* » le prélèvement de 500 millions de francs sur les compagnies exploitant des gisements de pétrole et de gaz en France métropolitaine. Le gouvernement se résigne à la stagnation, poursuit-il, et « *le déficit réel de l'année 1980 se situera entre le double et le triple des chiffres prévisionnels* ».

Une bonne politique serait « *une politique de rigueur, de planification volontariste, une politique de vérité* ». Après avoir qualifié de « *suicidaire* » la politique économique du gouvernement, le rapporteur déclare que la France a besoin d'un « électrochoc politique ». Il énumère ensuite plusieurs propositions : « *Il faudrait proposer à la nation un plan de redressement de quatre ans permettant, en un an, de stopper d'abord l'accroissement du chômage et de résorber la moitié des demandeurs d'emploi durant les trois années suivantes, grâce à un effort national auquel tous les partenaires sociaux seraient conviés, qui permettrait, par l'augmentation des recettes budgétaires, de diminuer progressivement le déficit du budget, d'accroître les ressources publiques et de changer le climat psychologique de la nation.* » Cet effort, indique-t-il, suppose le choix d'une croissance nettement plus forte et « *la fin de l'augmentation du budget social, des dépenses médicales, des dépenses des collectivités locales, des contributions internationales* ». Il ajoute : « *Il faut réduire le train de vie de l'Etat ; limiter l'accroissement de la masse monétaire au niveau de l'inflation et si possible un point en dessous, c'est-à-dire cesser de faire marcher la planche à billets ; donner la priorité absolue aux investissements ; réduire les impôts plutôt que de distribuer, de façon toujours injuste et souvent improvisée, les secours baptisés allocations qui mécontentent beaucoup plus ceux qui n'en bénéficient pas qu'elles ne satisfont ceux qui les reçoivent ; réformer fondamentalement le fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi ; s'attaquer vraiment à la fraude fiscale en supprimant toutes les transactions de bons de caisse anonymes ; s'attaquer aux inégalités de fortune ; en finir avec l'absurde dogmatisme monétariste ; reconquérir notre marché national ; combattre la spéculation sur l'or ; orienter l'épargne vers les investissements productifs plutôt que stériles. Il faut surtout rendre la confiance au pays, à ses travailleurs, par la concertation et la participation (...). Il faut savoir dire non quand les intérêts essentiels de notre pays sont mis en cause par nos partenaires européens.* »

EMPLOI : un constat dramatique

Rapporteur sur les problèmes de l'emploi, M. Jean-François Mancel, député de l'Oise, reconnait que les membres du gouver- notamment : « *Le dirigisme tatillon* mais indique qu'il faut aller « *au-delà d'une gestion traditionnelle* » et estime que « *le constat en matière d'emploi est « dramatique* ». Il se prononce pour une « *nouvelle politique économique* » et déclare notamment : « *Le dirigisme tatillon doit totalement disparaître alors que, quoi qu'on en dise, ses ramifications ne cessent d'augmenter ; la planification qui s'est estompée doit redevenir l'« ardente obligation » qu'en avait fait le général de Gaulle.* »

A propos de la réduction de la durée du travail, il indique que celle-ci fait partie « *d'une indiscutable mythologie sociale, issue du Front populaire* », et ajoute : « *Elle ne serait pas un épouvantail si elle était appliquée avec discernement par une concertation entre les partenaires sociaux.* »

Second rapporteur sur la situation de l'emploi, M. Philippe Séguin, député des Vosges, rappelle tout d'abord les objectifs que s'était fixés la commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'emploi et du chômage, créée en mars 1978 par l'Assemblée nationale au cours de la session extraordinaire. Il regrette à cet égard que les ministres le plus directement intéressés par les travaux de la commission n'aient pas eu « la courtoisie » de s'entretenir avec les membres de celle-ci. La commission, indique-t-il, a eu le mérite de dénoncer trois illusions en matière d'emploi, qui sont actuellement proposées comme des « remèdes » pour mettre un terme à la crise de l'emploi : « *Il s'agirait d'interdire les cumuls, de renvoyer les travailleurs étrangers, et de revoir enfin le droit de licenciement.* » Ces mesures, ajoute-t-il, n'ont, ou n'auront, aucun effet direct pour résoudre le problème de l'emploi. Le diagnostic du gouvernement n'est pas faux, poursuit-il. « *Sa thérapeutique n'est pas forcément inadaptée, mais elle n'est pas fermement mise en œuvre.* » Le rapporteur se livre ensuite à un rappel des circonstances qui ont accéléré la crise du chômage et prône une « grande chasse au gaspi » dans les dépenses budgétaires : « *Nous devons nous refuser à l'avenir de voter sans examen la part la plus importante du budget qu'on désigne sous le nom de « services votée* ».

Abordant le problème des dépenses sociales, il constate « *qu'on n'empêchera pas les Français de se soigner* ». Le progrès médical étant un fait inéluctable et, en ce qui concerne le financement de ces dépenses, il propose de retourner au régime unique de la Sécurité sociale et « *à la fiscalisation de la recette pour ce qui concerne les prestations médicales* stricto sensus — *j'entends le remboursement des dépenses — et pour les prestations familiales* ».

Après avoir énuméré quelques-unes des propositions de la commission d'enquête, M. Séguin déclare notamment qu'il faut « *renoncer aux improvisations successives des pactes pour l'emploi et donner un statut permanent aux modalités de l'insertion professionnelle des jeunes* ». A propos de l'indemnisation du chômage et du financement de l'UNEDIC, il indique qu'au-delà d'une gestion tripartite de l'UNEDIC, il est favorable, si besoin est, à « la nationalisation de l'UNEDIC » et propose d'autre part le dépôt d'une loi-cadre sur la durée du travail.

Les propositions de la commission d'enquête, poursuit M. Séguin, peuvent faire l'objet d'une quarantaine de propositions de loi ; à charge pour les parlementaires R.P.R. de faire inscrire celles-ci à l'ordre du jour des deux Assemblées : « *Nous ne saurions faire nôtre une stratégie qui nous conduirait, forts de la proposition faite une fois pour toutes d'une politique de rechange ayant toutes les vertus, à attendre en simples spectateurs goguenards, sans intervenir mais en le soutenant de nos votes, que le gouvernement ait achevé de faire la démonstration de son incapacité à redresser la situation.* »

Le groupe R.P.R., affirme-t-il, doit agir « *avec le gouvernement ou malgré le gouvernement. Entre la censure et la soumission, il y a une stratégie. Ce n'est pas celle de l'Aventin. C'est celle de l'action responsable. Sinon que ferions-nous ici ? Nous n'aurions eu qu'à nous rassembler au Salon de la Paix* [à l'Assemblée nationale] *autour d'un téléscripteur et nous aurions attendu quotidiennement les mots d'ordre qui nous seraient parvenus de Vittel* [où se tiennent les Journées parlementaires de l'U.D.F.]

En conclusion, M. Séguin observe : « *Entre un parti communiste qui ne songe qu'à lui-même, un parti socialiste qui ne s'occupe que de lui-même, un partenaire qui, par son suivisme et par son absence d'imagination se détruit lui-même ; qui, sinon les gaullistes, pourrait porter l'espérance du pays ?* »

ANDRÉ PASSERON et LAURENT ZECCHINI.

Les rapatriés de confession islamique préparent une « plate-forme d'action commune »

Les représentants de sept associations de rapatriés, dont cinq organisations de Français musulmans (1), se sont réunis, samedi 22 septembre à Paris, pour préparer l'élaboration d'une « *plate-forme d'action commune* ». Les premiers échanges de vues ont mis en évidence de larges convergences.

Ces associations souhaitent notamment que le fonctionnement de la commission nationale chargée de l'étude des problèmes des Français musulmans « *soit révisé en vue d'obtenir que le choix des représentants soit assuré par la communauté concernée et que ceux-ci bénéficient d'une liberté totale* ». Ils demandent que les pouvoirs publics nomment « *des responsables locaux compétents* » en matière de formation professionnelle dans les départements où le nombre des jeunes musulmans inactifs est élevé et ils insistent « *pour que le gouvernement assure au profit de tous les ressortissants français la libre circulation entre la France et l'Algérie* ».

Certaines divergences se sont toutefois exprimées à propos de l'attitude à adopter à l'égard du gouvernement. C'est ainsi que le texte d'une motion très critique à l'encontre des pouvoirs publics a été édulcoré, dimanche 23 septembre, à la demande des présidents de l'Union nationale des travailleurs français musulmans et de l'Union nationale des anciens combattants français de confession islamique, après avoir éét adopté, samedi, à l'unanimité des présents, parmi lesquels figuraient les délégués de ces deux associations.

Les échanges de vues vont néanmoins se poursuivre au sein d'un comité de coordination.

(1) Union nationale des travailleurs musulmans d'origine nord-africaine, Union nationale des Français musulmans, Union nationale des anciens combattants français de confession islamique, Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés musulmans, Front national des rapatriés français de confession islamique, Cercle algérianiste, Mouvement du RECOURS.

GRÈVE A L'ANIFOM

A l'appel de la C.F.D.T. une partie du personnel de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) a fait, mercredi 26 septembre, une grève de vingt-quatre heures pour réclamer l'élaboration d'un projet de loi visant à garantir, à la fin de l'existence de l'Agence, la titularisation des huit cents employés contractuels « *dans des conditions de salaire, de résidence et de qualification assurant le maintien de la situation acquise* ». La C.F.D.T. estime insuffisant le décret préparé en ce sens par le gouvernement, conformément à la loi de finances du 30 décembre 1977 qui a fixé des dispositions facilitant aux agents contractuels de l'ANIFOM l'accès à la fonction publique par voie de concours et prévu une garantie de reclassement pour ceux qui n'auront pas été titularisés avant la fin de la mission de l'Agence, vers 1981.

Au cours d'une assemblée générale publique organisée devant le siège de l'Agence, rue de Bercy, à Paris, en présence d'une soixantaine de grévistes venus de plusieurs départements et de représentants du mouvement du Recours et du Front national des rapatriés de confession islamique, les dirigeants de la section C.F.D.T. ont également critiqué les conditions dans lesquelles est appliquée la loi d'indemnisation du 2 janvier 1978.

Selon la direction de l'Agence le mot d'ordre de grève n'a été suivi que par 14,38 % du personnel (cent soixante-dix-sept employés sur un total de mille deux cent quarante-trois). Selon la C.F.D.T., il y a eu deux cent quinze grévistes dont 27,33 % des contractuels.

BERNARD-HENRI LÉVY PRENDRA LA PAROLE DIMANCHE DEVANT LE MÉMORIAL DÉDIÉ AU MARTYR JUIF INCONNU

La cérémonie commémorative dédiée chaque année à la mémoire des victimes juives de la déportation aura lieu dimanche 30 septembre à 9 h. 45 sur le parvis du Mémorial du martyr juif inconnu (1). Bernard-Henri Lévy prendra la parole au cours de cette manifestation que présidera M. Alain de Rothschild, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Bernard-Henri Lévy a accepté de prendre la parole devant le Mémorial « en raison, dit le CRIF, de la multiplication des actes antisémites et du climat malsain qu'ils sont en train d'engendrer ».

(1) 17, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris (4e).

M. WILLIAM STUDER EST NOMMÉ DIRECTEUR A LA PRÉFECTURE DE PARIS

M. William Studer, conseiller technique auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, est nommé, avec rang de préfet, directeur à la préfecture de Paris. Il devient chef de la mission économique et sociale de la région Ile-de-France en remplacement de M. Pierre Espérandieu.



le

uent avec vigueur
du gouvernement

Réunis à Vittel

Les parlementaires de l'U.D.F. estiment qu'en matière de sécurité sociale « le seuil de l'intolérable a été atteint »

De notre correspondant

Epinal. — Les députés et sénateurs giscardiens, réunis à Vittel à l'occasion des journées parlementaires de l'U.D.F., ont consacré, mercredi 26 septembre, l'essentiel de leurs travaux à la politique sociale, notamment aux problèmes de la santé. Ils ont remarqué que, depuis que la sécurité sociale existe, « *on a laissé faire une politique que, sur le plan général, on passe son temps à condamner*, celle de *l'irresponsabilité* ». Les élus giscardiens demandent en conséquence que le Parlement soit saisi de ce problème car, selon M. Chinaud, « *on ne peut laisser sans contrôle des personnes privées ordonnancer les dépenses publiques* ». Les représentants de l'U.D.F. estiment, d'autre part, que dans le domaine de la sécurité sociale, « *le seuil de l'intolérable a été atteint* ». Ils pensent qu'il faut redéfinir ce qui est du domaine de la solidarité nationale, et donc de la fiscalité, et ce qui relève de l'assurance, c'est-à-dire de la cotisation volontaire. Il s'agit, à leurs yeux, d'une œuvre de « *longue haleine* », qui devrait s'étaler sur une période de cinq à dix ans.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a évoqué les rapports de son ministère avec le corps médical. A propos du mot d'ordre de grève lancé pour le 23 octobre par la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) et de la journée d'action organisée le 1er octobre par la Fédération des médecins de France (F.M.F.), il a déclaré : « *Si le corps médical s'engage derrière les syndicalistes, il se trompe. Il faut discuter. D'ailleurs, la grève pourrait accroître la tension entre les assurés sociaux et les médecins.* » Il faudrait aboutir, selon M. Barrot, à une amélioration du rapport du rapport durée-coût de la prestation.

« *Le drame*, a ajouté le ministre, *c'est la démographie médicale : il y aura 145 000 médecins en 1985, soit un médecin pour 375 personnes, alors quéaujourd'hui, nous disposons d'un praticien pour 600 habitants. L'enveloppe serait contrôlable s'il n'y avait pas cette démographie.* »

Oui, nous avons honte

(Suite de la première page.)

C'était bien avant la dénonciation, par un certain Valéry Giscard d'Estaing, de « *l'exercice solitaire du pouvoir* » (17 août 1967).

Il y a vingt et un ans maintenant que l'on incite les citoyens de ce pays à ne plus s'assumer puisqu'ils élisent une fois tous les sept ans un homme qui est responsable de tout et de rien. On constatera toutefois que si le fondateur de la Cinquième République se remettait en cause de temps à autre en organisant des référendums (si plébiscitaires qu'ils fussent, ils comportaient un risque, et on l'a bien vu en avril 1969), pareille idée n'est jamais venue en cinq ans et demi à l'esprit de M. Giscard d'Estaing.

Ne rêvons pas : il ne se trouvera dans ce pays aucun homme politique, qu'il soit de droite, de gauche ou du centre, pour avoir le courage de proposer que l'on remette en cause nos institutions, à commencer par l'élection du président de la République au suffrage universel. Cette innovation de 1962 (où en sommes-nous, en vérité, dix-sept ans plus tard ?) a, en effet, la faveur de 85 % des Français : 94 % de R.P.R. et 93 % d'U.D.F., certes, mais aussi, hélas ! 83 % des socialistes et 77 % des communistes (2).

Restons donc dans la triste réalité, mais prenons le risque de dire que nous avons honte.

RAYMOND BARRILLON.

(2) Sondage Sofres-Antenne 2 réalisé entre le 31 août et le 4 septembre 1978, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Constitution.

● *Le bureau politique du P.F.N.* (extrême droite) : « Si cela continue, il faudra bientôt que les partis n'appartenant pas à la « bande des quatre » paient pour avoir le droit de se présenter aux élections. Dans l'immédiat, nous demandons à tous ceux qui avaient déploré, en juin dernier, les conditions injustes du scrutin européen, au premier rang duquel M. Jacques Chirac, de ne pas oublier leurs promesses d'alors et de faire échec au projet de loi gouvernemental lorsqu'il viendra devant le Parlement. »

A Aix-en-Provence

Le conseil municipal accuse un conseiller général du P.S. de « faux en écritures publiques »

De notre correspondant

Aix-en-Provence. — Avant même l'annulation attendue des élections municipales (le Conseil d'Etat devrait se prononcer au début d'octobre), les Aixois se trouvent replongés dans une nouvelle campagne préélectorale. Le maire, M. Alain Joissains (radical) et le conseil municipal ont décidé, en séance publique, de transmettre au ministre de l'intérieur un dossier pour « *faux en écritures publiques* », dont ils accusent M. Jean-François Picheral (P.S.), conseiller général, ancien premier adjoint du maire précédent, M. Félix Ciccolini (P.S.).

« *M. Picheral*, disent-ils, *a donné au Fonds d'intervention culturelle (FIC) une fausse attestation précisant qu'une subvention de 8 000 francs avait été attribuée par la municipalité au centre socio-culturel Paul-Cézanne. Cette subvention n'a jamais été votée par le conseil municipal d'alors.* »

M. Picheral coneste formellement cette façon de présenter les choses. Saisi d'une demande d'agrandissement du centre socio-culturel en faveur des personnes et des groupes les plus défavorisés des quartiers nord de la ville, M. Picheral avait fourni au FIC — à la demande de celui-ci, qui constituait le dossier — une fiche évaluant la participation éventuelle de la ville à l'achat d'un terrain (60 000 F) et à une prestation de services techniques municipaux (20 000 F). Du reste, le dossier n'a jamais pu aboutir, car, après l'annulation, en 1978, des élections municipales de 1976, M. Joissains avait écarté ce projet. On rappellera que le centre socio-culturel était la « bête noire » de la nouvelle municipalité depuis le fameux festival « Gros mots » qu'y avait organisé son animateur, M. Richard Giraud.

Les hostilités sont maintenant ouvertes pour d'éventuelles troisièmes élections. M. Joissains sera à nouveau candidat; et l'on prête à M. Charles Debbasch, conseiller technique à la présidence de la République, l'intention de conduire également une liste. Des pourparlers sont en cours pour constituer autour de M. Picheral, candidat désigné par la section socialiste, une liste de rassemblement de la gauche, avec participation du P.S., du P.C.F., du GAM et de diverses personnalités.

M. Mitterrand souligne que le P.S. doit être lui-même pour réaliser l'union

M. François Mitterrand a évoqué, mercredi 26 septembre, au nom de TF 1, la préapration du « *projet socialicste* ». Il a refusé que ce texte *à pour objectif essentiel d'affirmer plus encore qu'hier l'identité, la personnalité socialiste* ». Il a ojouté : « *Mieux vaut encore préciser les point sur lesquels le parti socialiste représente tel qu5'il est, et à lui seul, une force de remplacement, une capacité éventuelle de politique de rechange. C'est donc l'identité du parti socialiste qui s'affirmera, j'ai toujours dit aux socialistes : soyez d'abord vous mêmes... Mais pour réaliser l'union, pour être en mesure de proposer aux Français, pas simplement aux états majors, bien entendu les états majors, notamment lu parti communiste, ont des objectifs tacticequss assez compliqués, dont je ne veux pas meméler, mais les Français et surtout le peuple de la gauche, c'est lui qui sera juge et de ce point de vue, le parti socialiste entend proposer les meilleurs chemins pour conduire à l'union des forces populaires...* »

Après avoirestimé que les débats au sein de la commission chargée de préparer le texte soumis au prochain comité directeur des 29 et 30 septembre se soit déroulé « *de façon fraternelle et féconde* », le premier secrétaire du P.S. a relevé « *la volonté commune d'aboutir et la volonté de rassemblement* » qui s'est manifestée au sein de la commission. Il a précisé que le « *projet socialiste* » ne constitue pas le « *programme* » du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981, mais sa « *plate-forme* ».

M. Mitterrand a enfin dénoncé le refus du P.C. de conclure avec le P.S. un « *pacte de non agression* ».

● *Au secrétariat général de la présidence de la République, M. Patrick Leclercq*, conseiller des affaires étrangères, est nommé conseiller technique en remplacement de M. Gabriel Robin, aux fonctions duquel il est mis fin.

La réorganisation du secrétariat d'État aux DOM-TOM doit permettre d'accélérer les interventions de l'État

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat DOM-TOM, a présenté mercredi 26 septembre, à la presse, la réorganisation centrale de l'outre-mer décidée ce matin en conseil des ministres. Cette réforme des structures traduit, selon lui, les volontés du gouvernement de moderniser cette administration:, afin d'accélérer les interventions de l'Etat. Celles-ci passent de plus en plus par les ministres techniques. Aussi le secrétariat d'Etat est-il conduit à abandonner les tâches de gestion et se transforme-t-il en administration de mission. C'est ainsi que les bureaux seront supprimés, au-delà du 1er octobre, et remplace par quarante-cinq missions sectorielles, dirigées chacune par un chargé de mission en liaison directe avec le directeur dont il dépend. La distinction traditionnelle entre DOM et TOM est abandonnée au profit d'une structure plus fonctionnelle qui comporte une direction des afaires politiques, administratives et financières, confiée d M. Jean Montrezat, précédenmment directeur des TOM, et une direction de l'action économique, solide et culturelle, confiée à M. Ferret, précédemment directeur des DOM, et chargée, selon le secrétaire d'Etat « *d'assurer le rattrapage nécessaire dans tous les domaines* ».

A cet égard, M. Dijoud a réaffirmé que des progrès considérables doivent être réalisés outre-mer dans les domaines économique, social et culturel. Il a rappelé les grandes lignes de la politique du gouvernement outre-mer. Telles qu'il les a tracées dans l'interview qu'il nous a récemment accordée (*le Monde* du 18 septembre).

Sans nier l'existence de « *flambées périodiques de violence* » qui, selon lui, « *n'ont pas plus d'ampleur qu'en métropole* », le secrétaire d'Etat a souligné que « *la situation des formations politiques qui se réclament de l'appartenance la plus étroite* » à la France, se « *renforce continuellement* ». Il a ajouté : « *Cela n'exclut pas que de vastes fractions de l'opinion militent pour l'indépendance, ou pour une préparation à l'indépendance* », mais, a-t-il ajouté, « *elles doivent exercer leurs droits dans le respect de la loi* ».

Enfin M. Dijoud a réaffirmé que le développement de l'outre-mer passe notamment par l'application des programmes à long terme déjà mis sur pied. « *Le progrès économique*, a-t-il indiqué, *ne se traduit pas forcément par des créations d'emplois et la migration d'une certaine partie de la population est et sera nécessaire* ».

DEUX NOMINATIONS

M. Jean Montpezat, directeur des territoires d'outre-mer est nommé directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer.

M. Jacque Ferret, directeur des départements d'outre-mer, est nommé directeur des affaires économiques, sociales et culturelle de l'outre-mer.

[M. Montpezat avait été nommé récemment directeur des TOM (*le Monde* du 10 août 1979). M. Ferret, ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, était directeur des TM depuis septembre 1976.]

CORRESPONDANCE

Les suffrages canaques

Un lecteur de Nouméa, M. Tardieu, nous a adressé la lettre suivante :

Dans un reportage inséré dans votre édition du 20 juillet 1979 sous la signature de Dominique Pouchin, il a été écrit (page 9, deuxième colonne) : « *(...) mais, désormais, elle est unie sous la bannière d'un Front indépendantiste et regroupe environ 80 % des suffrages canaques (...)* ». Je puis vous apporter la précision suivante, qui infirme cette allégation :

Elections à l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie, circonscription des îles Loyauté (Maré, Lifou et Ouvéa) — peuplée uniquement de Mélanésiens, — le Front indépendantiste a obtenu 4 064 voix contre 2 259 aux partis nationaux, soit 64,4 % des suffrages exprimés. Sur la côte est, ce même Front indépendantiste a obtenu 62,7 % des suffrages exprimés ; sur la côte ouest, 38,6 %, et 14,1 % dans la circonscription sud. Si la logique, qui se veut représentative du suffrage universel, avait été respectée, le Front indépendantiste n'aurait pu avoir à l'Assemblée territoriale que douze représentants sur trente-six conseillers élus (il en a quatorze) ; en effet, pour les îles Loyauté, ses 4 064 voix lui ont accordé quatre sièges, alors que les partis nationaux n'ont obtenu qu'*un seul siège avec pourtant 2 259 voix*.

● *L'Association des Kanaks en France* et le *Comité des étudiants européens* pour l'indépendance kanake ont protesté, dans une déclaration remise, mercredi 26 septembre, à la presse à Paris contre « *les violences policières et militaires* » du 24 septembre à Nouméa.

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. DIDIER BARIANI (radical) exprime de « graves réserves » sur le projet du gouvernement

M. Didier Bariani, secrétaire général du parti radical, a exprimé, lundi 24 septembre, de « *graves réserves* » sur le projet de loi relatif au financement des partis politiques. Il a notamment déclaré :

« *Alors que l'objectif poursuivi est d'assurer une égalité entre les partis qui concourent à l'expression du suffrage universel, le fait de ne retenir que les quatre grandes formations, représentées par au moins trente parlementaires, risque d'aggraver les inégalités au détriment des petites formations qui méritaient d'être aidées. En outre, rien n'est prévu quant à la moralisation des campagnes électorales, dont le financement devrait être, sinon aidé, du moins contrôlé.* »

Les députés radicaux se proposent de déposer divers amendements quand le projet sera examiné par l'Assemblée nationale.

LE CLAR : pour l'organisation d'un « front du refus »

Le Comité de liaison pour l'action locale et régionale (CLAR) explique qu'il refuse le projet de loi pour deux raisons : « *D'abord parce que le financement ayant trait aux frais de fonctionnement des partis renforcerait ceux-ci dans ce qu'ils ont de moins legitime, c'est-à-dire leur fonction d'embrigadement des citoyens, d'encadrement de la vie civique et sociale (...). Ensuite parce que ce financement serait une prime à la dictature de certains partis, les plus grands, les plus structurés, les plus critiquables, les moins imaginatifs. Ce serait une mesure à la fois inique et conservatrice.* »

Il propose aux associations représentatives « *d'organiser un front du refus avant que les partis, dotés de moyens accrus, ne les réduisent à merci* ».

LE C.S.P. : prend-on le contribuable pour un pigeon ?

« *En cette période d'ouverture de la chasse, prend-on le contribuable français pour un pigeon destiné à alimenter les faisans ?* », demande le Collège pour une société de participation (C.S.P.), que préside M. Daniel Richard. Le club gaulliste « *estime qu'en période de crise il est inopportun d'annoncer aux Français qu'ils seront sans doute appelés à financer sur leurs deniers l'activité des partis politiques* » et que « *le financement sur fonds publics des partis politiques ne peut être conçu que dans un souci d'égalité et de moralisation* ». Le C.S.P. se déclare « *résolument opposé à ce projet qui n'est nullement conforme à sa conception de la démocratie française* ».

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 26 septembre 1979, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Au terme de la séance, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● LE SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le gouvernement a examiné les conditions de mise en œuvre des mesures de soutien à l'économie décidées lors du conseil des ministres du 29 août.

La quasi-totalité des crédits complémentaires attribués à cette date en faveur du logement et des infrastructures a été notifiée aux régions ou départements intéressés.

Pour la construction neuve, l'ensemble des crédits, soit 3,5 milliards de prêts bonifiés permettant le financement de 20 000 logements supplémentaires, a été mis en place dans les départements avant le 15 septembre. Toutes les opérations retenues disposent dès à présent d'un permis de construire et d'un dossier de financement et pourront ainsi être engagées sans délai.

En ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, le plan global arrêté à l'occasion des mesures de soutien doit permettre, dès le quatrième trimestre de 1979, sur l'ensemble du territoire, d'assurer dans tous les cas la possibilité de réaliser les travaux nécessaires et d'économiser l'énergie.

Quant aux autres travaux prévus (routes, assainissement...), l'échéancier des réalisations qui a été établi fait apparaître qu'au moins 60 % des opérations seront effectivement lancées avant la fin de l'année. Le reste le sera au début de l'année prochaine de façon à soutenir l'activité du bâtiment et des travaux publics.

D'une manière générale, les crédits ont été attribués aux différents départements en fonction de critères simples : rapidité de mise en œuvre et intérêt des opérations, urgence des besoins et situation locale des entreprises du bâtiment et des travaux publics avant que le budget 1980 ne prenne le relais.

Enfin, un dispositif de suivi de l'exécution des travaux correspondant aux mesures de soutien a été mis en place, qui permettra d'en assurer l'exécution effective et rapide.

● LE TROISIÈME PACTE POUR L'EMPLOI

Le ministre du travail et de la participation a rendu compte des conditions du lancement du troisième pacte pour l'emploi institué par la loi du 10 juillet 1979. L'ensemble des textes d'application nécessaires a été pris dans les deux semaines suivant la date d'entrée en vigueur de la loi et une large information des responsables administratifs régionaux et départementaux a immédiatement été assurée.

Simultanément, une campagne de sensibilisation du public et en particulier des chefs d'entreprise a été entreprise en étroite liaison avec les organisations professionnelles.

Ainsi, dès la rentrée de septembre, les différentes procédures ont pu être engagées. S'il est encore prématuré d'évaluer le résultat de ces actions, les informations recueillies confirment un intérêt accru pour les différentes mesures, tant de la part des employeurs que des jeunes. Un premier bilan significatif pourra être établi dans les prochaines semaines. Dès à présent 30 % d'emplois de plus qu'à la même époque l'an dernier vont être dégagés au profit des jeunes.

On peut estimer que l'objectif de quatre cent mille emplois pourra être atteint grâce à l'effort national auquel le président de la République a appelé tous ceux qui participent à la mise en œuvre de ce troisième pacte pour l'emploi.

● LA RÉFORME DE L'A.N.P.E.

Le ministre du travail et de la participation a présenté une communication sur la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.), et a rendu compte au conseil des ministres des consultations qu'il a entreprises sur ce sujet auprès des organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

L'activité de l'A.N.P.E. sera concentrée sur le placement des demandeurs d'emploi et leur orientation professionnelle qui constituent ses missions prioritaires. Déjà déchargée de la constitution des dossiers d'admission aux prestations de chômage, confiée aux ASSEDIC par la loi du 16 janvier 1979, l'Agence le sera progressivement du contrôle des chômeurs indemnisés, qui sera transféré aux services extérieurs du ministère du travail et de la participation.

Au sein des organes de direction de l'Agence sera organisée une représentation des employeurs et des salariés, afin de resserrer les liens avec les entreprises ainsi qu'avec les organisations professionnelles et syndicales : un conseil d'administration sera créé au niveau national dans chaque département, l'Agence sera dotée d'un comité consultatif où siégeront les partenaires sociaux et d'un bureau permanent composé de personnalités qualifiées nommées. Cette réorganisation profonde s'accompagnera d'une déconcentration des attributions au niveau départemental permettant de mettre l'accent sur les aspects locaux des problèmes de l'emploi.

Ainsi l'A.N.P.E. pourra-t-elle se consacrer exclusivement au placement des demandeurs d'emplois.

● LA CONCURRENCE ET LA CONSOMMATION

Le ministre de l'économie a présenté au Conseil une communication sur la politique de la concurrence et de la consommation. Il a rappelé que l'objectif de cette politique est d'assurer progressivement, dans chaque secteur de notre économie, un fonctionnement équilibré et efficace du marché : celui-ci est en effet indispensable pour guider les choix des producteurs et pour répondre dans de bonnes conditions aux besoins des consommateurs.

Grâce à la réorganisation de la direction générale de la concurrence et de la consommation, les moyens affectés par l'administration au développement de la concurrence ont pu être accrus de manière importante. Au cours du seul premier semestre de l'année, l'activité des services en cette matière a dépassé celle de l'ensemble de l'année 1978. Simultanément, la commission de la concurrence examine un nombre croissant de dossiers.

La politique du gouvernement vise à renforcer le rôle du consommateur dans l'économie, afin de lui permettre d'exercer son libre choix dans les meilleures conditions. A cet effet, il doit être mieux formé et plus complètement informé : un effort particulier sera demandé à l'appareil éducatif ; les émissions de radio et de télévision consacrées aux problèmes de la consommation et des consommateurs seront développées. Il convient également de favoriser le développement des organisations de consommateurs, qui doivent occuper une place plus importante dans la vie économique et sociale. Les aides financières et les appuis techniques qui leur sont consentis seront à nouveau renforcés.

Le ministre de l'économie a indiqué qu'il proposerait la réunion à Paris d'assises européennes de la consommation dans le courant de l'année 1980.

● LES AIDES AUX FAMILLES

Le ministre délégué à la condition féminine a rendu compte au conseil des ministres des conditions dans lesquelles les majorations de l'allocation de rentrée scolaire et du complément familial, décidées le 29 août, ont été payées aux familles qui en bénéficient.

Elle a notamment indiqué qu'à la fin du mois de septembre, deux millions de familles, soit 80 % des bénéficiaires, ont déjà effectivement perçu l'allocation de rentrée scolaire exceptionnellement doublée (400 francs par enfant). Les autres familles la percevront dans les premiers jours d'octobre. Au total, deux millions quatre cent mille familles bénéficieront de cette aide.

Le complément familial, augmenté de 50 %, soit 600 francs, sera versé comme prévu, à l'ensemble des deux millions sept cent mille familles bénéficiaires, avant le 15 octobre.

Un million cinq cent mille familles bénéficieront simultanément des deux mesures.

L'action efficace des caisses d'allocations familiales et des caisses de la Mutualité sociale agricole aura permis de verser, en six semaines, une somme globale de 1,5 milliard de francs sans que les familles intéressées aient aucune démarche à effectuer.

Le financement de cette dépense sera mis à la charge du budget de l'Etat.

● LA SESSION PARLEMENTAIRE

Le premier ministre a procédé à une analyse des priorités de la prochaine session parlementaire et demandé aux membres du gouvernement de prendre toutes dispositions utiles en vue d'un bon déroulement des travaux parlementaires. Il leur a également demandé d'apporter leur contribution à une meilleure préparation des débats du Parlement par une plus grande rigueur dans la préparation des projets de loi, une amélioration de la présentation du contenu de ces projets et, dans toute la mesure du possible, leur allègement. Les ministres et secrétaires d'Etat ont été invités à se conformer strictement aux nouvelles règles de discussion budgétaire établies par l'Assemblée nationale.

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des relations avec le Parlement a ensuite présenté au conseil des ministres le projet de calendrier de la session d'automne.

Celle-ci, qui sera consacrée principalement à l'examen du budget de 1980, s'ouvrira le 2 octobre pour s'achever le 20 décembre.

En dehors du budget, le Parlement devra examiner un certain nombre de textes importants, en particulier ceux qui concernent la fiscalité directe locale, le financement de la Sécurité sociale, l'interruption volontaire de grossesse, les conditions d'entrée, de séjour et de travail en France des étrangers, la loi d'orientation agricole, l'actionnariat et la participation, ainsi que le projet de loi relatif au développement des responsabilités des collectivités locales, actuellement en cours d'examen au Sénat qui devrait l'adopter définitivement en première lecture au cours de cette session.

Par ailleurs, le Parlement entendra une déclaration du gouvernement sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire qui sera suivie d'un débat. Après la discussion budgétaire, un débat de politique familiale se déroulera à l'Assemblée nationale. Enfin, un débat d'orientation sur l'échelle des peines criminelles sera organisé au Sénat.

● LE S.M.E.

Le ministre de l'économie a rendu compte de la réunion des ministres de l'économie et des finances des pays de la Communauté européenne participant au mécanisme de change du système monétaire européen qui s'est tenue à Bruxelles le 23 septembre 1979. Cette réunion a permis de procéder, indépendamment de toute pression spéculative caractérisée à l'intérieur du système, à une modification des cours pivots de deux des monnaies participant au mécanisme de change communautaire par rapport aux autres. Les ministres ont, à cette occasion, constaté que depuis la mise en œuvre du système monétaire européen, les monnaies participantes s'étaient dans leur ensemble sensiblement appréciées en termes de droits de tirage spéciaux. Ils ont, de plus, souligné que les tensions survenues la semaine dernière sur le marché des changes les incitaient à souhaiter la poursuite et le renforcement de la coopération avec les autorités monétaires des pays tiers.

● LES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret relatif à l'organisation des administrations en milieu rural et à la création de services postaux polyvalents.

Ce texte, qui tient compte d'expériences entreprises dans certains départements, permet aux préfets, dans des zones à faible densité de population, de confier aux bureaux de poste le soin d'assurer à leurs habitants des prestations pour le compte d'administrations ou d'organismes chargés d'un service public, comme les caisses d'assurance-maladie. Les formalités que pourront accomplir les administrés dans ces bureaux de poste polyvalents concernent par exemple les permis de chasser, des opérations d'état civil ou d'immatriculation de véhicules d'occasion, la réception des dossiers de sécurité sociale, etc.

La mesure ainsi décidée constitue l'une des applications de la politique conduite par le gouvernement depuis 1974 pour améliorer la qualité des services publics dans les zones rurales.

Le président de la République a souligné le rôle important et irremplaçable joué par la poste dans le pays grâce notamment à ses dix-huit mille bureaux de poste répartis sur l'ensemble du territoire, et à la qualité des relations humaines que savent créer les agents de la poste avec leurs usagers. La création de services postaux polyvalents va permettre de maintenir un réseau actif de services publics en zone rurale, répondant aux besoins des populations.



Le Monde

société

LA SEMAINE INFORMATIQUE ET SOCIÉTÉ

Doutes

Ivan Illich, qu'on attendait, n'était pas venu, mais Daniel Cohn-Bendit, qu'on n'attendait pas, était dans la salle. Ce fut la principale surprise du débat consacré, mercredi 26 septembre, à l'occasion de la Semaine informatique et société, au Palais des congrès, au thème imprécis : *« Un changement de mode de vie, pour quoi faire ? »*

Quand on entendit, après plus de deux heures de discussion, au fond de la salle la voix, jadis familière, à peine vieillie, lancer : *« Quel est le rapport idéologique de ceux qui font les programmes informatiques de l'enseignement à ceux qui vont les apprendre ? »*, on eut le sentiment du déjà entendu. Ce sentiment ne fit que croître quand le secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, M. André Henry, de la tribune, répliqua : *« Les éducateurs ne sont pas que des fantoches incapables de transmettre autre chose que l'idéologie bourgeoise »*. Eternelle querelle de ceux qui croient que l'humanisme peut tout et de ceux qui pensent que les systèmes et les institutions ne sont jamais neutres.

L'informatique, par exemple. Faut-il se réjouir béatement de son irruption dans notre vie ? Faut-il au contraire s'en méfier *a priori ?* La réponse classique — c'est un outil qui ne vaut que par l'utilisation que l'homme en fait — ne suffit plus. Il vient un moment où l'homme n'est qu'un appendice de l'outil. La télévision, drogue populaire bien contrôlée par les pouvoirs, le montre assez.

L'informatique a le mérite — et le défaut — d'être à la fois une réalité et un fantasme. Elle a un présent, mais c'est son futur qui est en débat. Les invités de la table ronde de mercredi se sont tous situés dans l'un ou l'autre temps.

Réalité et fantasme

Il y a les positifs. M. Gérard Beaugonin, directeur de Control Data, constate, et s'en félicite, qu'après *« la période d'élitisme »* et *« la période administrative aliénante »* on est entré dans celle des applications nouvelles : communications, informations et éducation. M. André Henry, lui, est presque enthousiaste : *« C'est la première découverte scientifique populaire de l'histoire. Il ne faut pas que l'éducation nationale rate cette mutation. Comme elle a raté celle de la télévision. »*

Il faut *« prendre des précautions »* mais c'est une technique *« qui peut être mise au service des enfants »*. *« Nous devons dire oui au développement de l'informatisation de l'éducation nationale*, poursuit M. Henry, *le contraire serait suicidaire. Mais il faut que les éducateurs et l'éducation nationale aient la maîtrise de la programmation. »*

Georges Suffert, éditorialiste au *Point*, se dit émerveillé *« par la gaieté des gosses devant l'informatique »*. La gaieté, aujourd'hui, cela n'est pas si fréquent. M. Gilbert Trigano, P.-D.G. du Club Méditerranée, affirme que, sans les vingt-huit informaticiens de son entreprise, celle-ci n'aurait pas pu survivre et donner du travail à quatorze mille personnes.

Mais il y a les méfiants. M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France, tout en jugeant *« irréversible »* le développement de l'informatique, affirme : *« Si nous laissons toute liberté à la révolution informatique, elle nous prendra la nôtre. »* M. Alain Touraine, professeur de sociologie, interroge : *« Est-ce que ces techniques ne vont pas faire que la ségrégation et la segmentation sociale vont augmenter ? Ne courrons-nous pas le risque de voir une logique de la domination technocratique se compléter par une sorte de « jeux de cirque » moderne où chacun restera chez soi pour jouir du spectacle d'un monde que d'autres gouverneront et transformeront ? »*

Le débat, parfois houleux, qui suivra ces interventions montrera que l'enthousiasme n'est pas général. Mais aussi que la communication, même à l'aube de la télématique, reste difficile. Aux contestataires parfois véhéments qui crieront à l'illégitimité de leur technique, les ingénieurs qui garnissent la salle répondront parfois par un tohu-bohu qu'aucun ordinateur ne saurait imaginer.

BRUNO FRAPPAT.

● *L'avortement a été gratuit* toute la journée du mercredi 26 septembre au C.I.V.G. (Centre d'interruption volontaire de grossesse) de Tours à la suite d'une grève administrative de vingt-quatre heures.

Cette action a pour origine une décision de l'administration qui avait nommé une infirmière sans tenir compte de l'avis de l'équipe forte de seize personnes, dont dix médecins vacataires. Mais, au-delà de ce conflit, le personnel du C.I.V.G. souhaite que la spécificité de son travail soit reconnue par l'hôpital et demande, d'autre part, les moyens suffisants (locaux, formation « planning », temps) pour que le centre ne soit pas qu'un « avortoir ». — *(Corresp.)*

La création de l'espace judiciaire européen a servi de toile de fond aux débats sur l'affaire Piperno

La chambre d'accusation se prononcera le 17 octobre sur l'extradition

Francesco Piperno restera à la prison de la Santé jusqu'au 17 octobre, date à laquelle la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, devant laquelle il comparaissait mercredi 26 septembre, dira s'il doit être extradé ou non vers l'Italie. Ancien dirigeant de l'organisation d'extrême gauche Pouvoir ouvrier, ce brillant professeur de physique âgé de trente-neuf ans, issu d'une famille calabraise aisée, nie être le coauteur de sept assassinats, deux meurtres et tentatives de meurtre ainsi que de plusieurs séquestrations, comme il se défend d'avoir participé à l'enlèvement, puis à l'assassinat d'Aldo Moro, dont l'accuse la justice italienne.

Le 31 août, la chambre d'accusation avait refusé l'extradition de M. Piperno, expliquant que les infractions qu'on lui reprochait n'étaient pas prévues par la convention franco-italienne de 1870 à laquelle se référaient les juges romains (« le Monde » daté 2-3 septembre). Une nouvelle démarche a été faite le 29 août auprès de la justice française. Elle se réfère pour l'essentiel aux mêmes accusations, mais sous une qualification juridique différente. C'est ce tour de passe-passe et la nature des faits reprochés à M. Piperno que MM. Jean Fau, Jacques Rameau et Jean-Claude Texier devront examiner pour rendre leur décision. Dans l'hypothèse où ces faits seraient qualifiés de crimes de droit commun — et non de crimes politiques, — M. Piperno, sous réserve d'une décision en ce sens du gouvernement, serait extradé.

Avant de laisser la parole à l'avocat général, M. Gabriel Dupin de Beyssat, et à deux défenseurs de M. Piperno, Mes Georges Kiejman et Henri Leclerc, la cour avait refusé la mise en liberté de M. Lanfranco Pace, un ami de M. Piperno, qui s'était livré à la justice française le 14 septembre (« le Monde » du 15 septembre). La demande d'extradition de M. Pace sera examinée ultérieurement.

Curieuse situation que celle de Francesco Piperno, contraint de démontrer le caractère politique de crimes auxquels il s'affirme étranger à des juges auxquels la loi interdit d'évoquer le fond de l'affaire (elle les autorise seulement à vérifier si les charges retenues contre lui sont prévues par la convention d'extradition liant les deux pays, non à se prononcer sur la culpabilité). L'étroitesse de cette marge de manœuvre facilitait la tâche du ministère public. Sur les quarante-six chefs d'inculpation notifiés à la justice française par la magistrature romaine, a dit M. Dupin de Beyssat, vingt-trois, dont la participation au meurtre d'Aldo Moro, sont prévus par cette convention. Les autres, comme la contrefaçon d'attestations d'assurance et certaines infractions à la législation sur les armes et... au code de la route italien, ne peuvent être retenues.

Rien ne s'oppose, a-t-il ajouté, à l'extradition de M. Piperno, sauf peut-être l'article 5 de la loi du 10 mars 1927 qui prévoit que cette extradition est refusée si les charges retenues ont un caractère politique ou s'il *« résulte des circonstances que l'extradition est demandée dans un but politique »*. Cette règle, selon M. Dupin de Beyssat, ne souffre qu'une exception : le cas de crimes particulièrement « odieux ». Peut-on dénier ce caractère à l'assassinat d'Aldo Moro ? On croit néanmoins déceler une hésitation sur la nature des charges retenues contre M. Piperno lorsqu'il conclut : *« Ce n'est pas au moment où la lutte contre le terrorisme connaît un succès décisif en Italie que notre pays doit méconnaître les accords internationaux. »* N'est-on pas en présence d'une affaire politique ?

Me Kiejman ne dénie pas à la cour sa compétence pour juger l'affaire au fond, mais, dit-il, il est de tradition qu'elle s'assure du caractère *« sérieux et loyal »* des demandes d'extradition. Cette assurance fait singulièrement défaut. Que reproche-t-on à Francesco Piperno ? Au premier chef, d'avoir participé au meurtre et à l'assassinat d'Aldo Moro et de cinq de ses gardes du corps. Cette accusation repose sur la conviction qu'a acquise M. Achille Gallucci, le juge d'instruction romain, auteur du mandat d'arrêt dont sont saisis les tribunaux français. Elle relie par un fil invisible les événements du « mai italien » de 1969, dont Francesco Piperno fut un des leaders, à cette journée de mai 1978 où fut retrouvé, criblé de balles, dans une ruelle du vieux Rome, le corps de l'*onorevole* Moro.

Dissous en 1974, le groupe Pouvoir ouvrier, auquel appartenait Francesco Piperno, n'a pas réellement disparu, aux yeux des magistrats romains, dans la mesure où il continue d'inspirer certains « autonomes » italiens. Dans un entretien publié le 24 août dans *Libération*, M. Piperno reconnaissait sans difficulté les liens existant entre les organisations terroristes de son pays et une partie de l'extrême gauche : *« D'une certaine manière, il s'agit d'une génération qui a grandi ensemble. (...) Les Brigades rouges par exemple ont été créées dans les années 70, en même temps que Potere Operaio (Pouvoir ouvrier), et elles se sont renforcées lorsque les groupes d'extrême gauche sont entrés en crise. Toute une série de gens ont rejoint les groupes armés. »* Il affirme cependant qu'il n'est lui-même ni « autonome » ni « terroriste » ; qu'il s'est pour ainsi dire « rangé ».

La participation de certains « autonomes » à l'assassinat du président de la démocratie-chrétienne paraît suffisamment établie à la justice italienne pour lancer, le 7 avril dernier, un coup de filet dans ce milieu. Toni Negri et Oreste Scalzone sont arrêtés. Francesco Piperno s'échappe. Il sera appréhendé quatre mois plus tard à Paris, dans un café du quartier de la Madeleine. Le raisonnement de la justice de son pays est simple. Même s'il n'est pas sans faille. Francesco Piperno, explique-t-elle, a demandé à une de ses amies d'héberger dans son appartement romain deux « brigadistes » arrêtés depuis : Valerio Motucci et Adriana Faranda. Dans cet appartement, la police devait retrouver un pistolet-mitrailleur Skorpion, d'origine tchèque, dont l'enquête a montré qu'il avait servi à assassiner Aldo Moro et le juge Ricardo Palma trois mois auparavant.

Les enquêteurs devaient, en outre, découvrir un pistolet utilisé au cours d'un attentat commis contre le siège de la démocratie chrétienne à Rome et lors duquel deux policiers furent tués, ainsi que de faux cachets, identiques à ceux retrouvés dans l'appartement qui avait servi de base à l'enlèvement d'Aldo Moro.

Le raisonnement de la justice italienne est le suivant : puisque Francesco Piperno a demandé à une amie d'héberger deux terroristes (ce qu'il nie), il l'est lui-même. A ce titre, il a nécessairement participé aux crimes dont les armes ont été retrouvées chez cette amie.

Une autre affaire lui est reprochée : d'avoir rencontré à trois reprises, au moment de l'enlèvement d'Aldo Moro, le vice-secrétaire du parti socialiste, M. Claudio Signorile, pour trouver le moyen de sauver la vie de l'otage. Preuve des liens de Francesco Piperno avec les Brigades rouges : celui-ci avait même, à en croire les magistrats romains, déclaré trois ou quatre jours avant l'assassinat du président de la démocratie chrétienne que la situation devenait *« précipitante »* (sic), ce que soulignaient tous les journaux. Ces contacts ne devaient rien donner. Explication de M. Bettino Craxi, secrétaire général du P.S.I. : *« Nous n'avons pas eu, dans nos discussions, un partenaire pouvant servir d'intermédiaire. »*

La tâche des magistrats français est délicate. Ils ne peuvent ignorer tout à fait ce contexte. En même temps, la loi, et... l'opportunité les incitent à n'en pas tenir compte.

Ce danger a été perçu par la défense, qui s'est efforcée de répondre point par point aux arguments du ministère public. Me Kiejman a souligné que, contrairement à ce qu'avait déclaré M. Dupin de Beyssat, rien ne permet d'affirmer que l'excuse politique ne vaut pas en cas de crime « odieux ». *« Il n'y a pas de jurisprudence dans ce sens ; vous voulez la créer. »* Me Leclerc a rappelé que, depuis la loi du 15 janvier 1963 créant la Cour de sûreté de l'Etat, les infractions au code pénal commises dans le but de *« substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat »* relevaient de cette juridiction éminemment politique. N'est-ce pas la preuve que les faits reprochés à Francesco Piperno sont, eux aussi, politiques ?

Les deux défenseurs se sont référés à l'espace judiciaire européen que les gouvernements, faute de mieux — c'est-à-dire d'être assurés de l'approbation de leurs Parlements — ne seraient pas fâchés de voir entrer en vigueur *de facto* sous la houlette des tribunaux, à l'occasion d'affaires comme celle-ci. L'enjeu, effectivement, n'est pas mince.

BERTRAND LE GENDRE.

L'État-juge

(Suite de la première page.)

Cette prime à l'accusation est encore renforcée par la faiblesse de ce qui est exigé d'elle ensuite. On a effectivement rappelé mercredi que la chambre d'accusation doit uniquement *« s'assurer de la régularité de la demande »*, mais que cette juridiction *« n'a pas le pouvoir de procéder à un examen de la réalité des faits »*. On comprend, dans ces conditions, que le magistrat auteur de ce rappel ait dit de l'extradition qu'elle était une *« manière très spéciale »*.

Il est juste de préciser — on l'entendit — que la loi sur l'extradition n'est pas (ou plus) un texte de circonstance, puisqu'elle remonte au 10 mars 1927. Il n'est pas moins vrai qu'il y a lieu d'être interloqué, dût-on paraître découvrir l'Amérique, qu'une accusation n'ait même pas l'obligation légale d'être vraisemblable.

La défense, alors, dispose de deux méthodes pour inciter la juridiction à se dire défavorable à l'extradition — ce qui empêche le gouvernement français de donner suite à la demande étrangère. Ou bien tenter de démontrer l'inanité des accusations, ou bien dire qu'elles sont formulées à l'occasion d'une infraction politique ou encore dans un but politique.

Dans le premier cas, il s'agit en quelque sorte pour la défense de fournir une preuve négative : que l'accusé l'est à tort. On connaît la difficulté d'une telle entreprise. C'est là une étrangeté supplémentaire que la preuve à rapporter soit celle de l'innocence et non, pour l'accusateur, celle de la faute. L'obligation légale en France pour inculper et, le cas échéant, incarcérer consiste à réunir contre un coupable présumé, en des *« présomptions graves, précises et concordantes »*. L'Etat étranger est dispensé de cette contrainte que l'on aurait cru élémentaire.

Le recours à l'odieux

Le fait est d'autant plus saillant dans l'affaire Piperno que l'accusateur est aussi la victime prétendue : l'Etat italien. Mais la victime n'a pas, pour cette affaire d'Etat, à venir justifier ses allégations. Ainsi, cette victime très particulière bénéficie-t-elle d'une présomption de bonne foi, pour ne pas dire plus. Et pourquoi donc, alors que l'Etat italien a manifestement un intérêt propre à s'emparer d'un homme à qui sont imputées des entreprises criminelles dont l'effet serait de déstabiliser cet Etat ? Celui-ci porte simultanément et abusivement la casquette de plaignant et celle de relais de justice.

C'est une démonstration supplémentaire que ce dossier-ci baigne, s'il ne s'y noie, dans un climat politique. Encore est-ce un euphémisme.

Le parquet français qui penche (autre euphémisme) pour l'extradition de M. Piperno a parfaitement vu l'obstacle.

Il a donc trouvé une parade qui revient à dire que, même si les infractions reprochées pouvaient avoir une coloration politique plus ou moins prononcée — la sinistre et lente mise à mort publique d'Aldo Moro, — le crime était tellement odieux qu'il empêchait que joue la clause de l'infraction politique.

L'idée n'est pas de bon augure, car il y a lieu de craindre, si elle était cette fois-ci retenue, qu'on ne la voit se muer en jurisprudence dont tout exilé devrait se méfier.

Mais elle prête à une double critique. La première peut être empruntée à M. Olivier Guichard qui, du temps qu'il était ministre de la justice, avait récusé l'expression *« crime odieux »*, en faisant observer qu'il n'en connaissait pas qui fussent charmantes. On pourrait ajouter, après celui qui se voulait *« ministre de la loi »*, que cette notion n'a pas d'existence établie en droit français.

Il sera donc intéressant d'examiner, le cas échéant, comment les magistrats justifieraient, dans leur argumentation favorable à l'extradition, ce recours à l'« odieux ».

Il est exact cependant que l'épithète figure à l'article 5 de la loi sur l'extradition. Il y est précisé que *« les actes commis au cours d'une insurrection ou d'une guerre civile (...) ne pourront donner lieu à l'extradition que s'ils constituent des actes de barbarie odieuse (...)) »*. Certes, les juges ont déclaré *« ne pas faire de politique »* et *« ne pas lire les journaux »*. On n'ose toutefois imaginer que, à l'occasion d'un arrêt favorable à l'extradition de M. Piperno et fondé sur l'adjectif « odieux », les juges n'en viennent à proclamer, implicitement peut-être, mais solennellement, que l'Italie est en état de guerre civile...

PHILIPPE BOUCHER.

La mort de Pierre Goldman et les hésitations de la gauche

Pierre Goldman devait être inhumé, jeudi 27 septembre vers 17 heures, au cimetière du Père-Lachaise. Auparavant, une procession silencieuse devait accompagner le cercueil à travers les rues de Paris, depuis l'Institut médico-légal, quai de la Rapée (12e arrondissement). Trente et une organisations de gauche, ainsi que les proches et les amis du militant décédé, avaient appelé les Parisiens à rendre un dernier hommage à la mémoire de Pierre Goldman.

Une semaine après sa mort, les assassins demeurent introuvables. La brigade criminelle, chargée de l'enquête, continue ses investigations et prépare les portraits-robots des trois tueurs de Pierre Goldman. Après avoir exploité l'hypothèse d'un crime commis par des membres de l'extrême droite, les enquêteurs tentent désormais d'en vérifier une autre : un assassinat commis par des malfaiteurs à la solde des milieux d'extrême droite basques espagnols. Plusieurs criminels français auraient, en effet, passé un « contrat » avec l'aile droite du patronat espagnol et seraient chargés d'éliminer des militants basques ou certains de leurs amis. Sans repousser cette hypothèse, les policiers estiment ne pas avois encore d'éléments pouvant accréditer cette thèse.

Plus d'une centaine d'intellectuels, membres du P.C.F., ont signé, mercredi 26 septembre, un appel lancé par la revue communiste *Dialectique*, incitant les membres de leur parti à participer aux obsèques de Pierre Goldman qui doivent avoir lieu ce jeudi 27 septembre à 16 heures *(voir nos dernières éditions)*. Parmi les signataires de cet appel, figurent les noms de Mmes Christine Buci, Catherine Clément, et de MM. Etienne Balibar, Jean Ellenstein, Jean Rony et Gilles Perrault. Ces intellectuels appellent également, *« conformément aux traditions de lutte antifascistes et démocratiques du P.C.F., communistes et démocrates »* à participer à la réunion unitaire que doivent organiser, mardi 2 octobre, à la Mutualité, les trente et une organisations et mouvements de gauche, réunis au sein d'un comité.

Cet appel peut apparaître comme un désaveu de la position du parti communiste qui ne s'est pas associé à l'initiative du comité des trente et une organisations, préférant envoyer le bureau des parlementaires communistes, faire une démarche de protestation au ministère de l'intérieur et demander à M. André Lajoinie,, député (P.C.) de l'Allier, de poser une question écrite à M. Raymond Barre, concernant les circonstances de la mort de Pierre Goldman.

Les intellectuels communistes signataires de l'appel de la revue *Dialectiques* n'ont pris leur décision qu'après une dernière réunion, mardi 25 septembre, à la Fédération de Paris de leur parti. Ils ont reproché à leur direction de ne pas participer aux cérémonies à la mémoire de Pierre Goldman, de crainte de voir une telle initiative prise pour une action *« à la base »* avec le parti socialiste. Les signataires de l'appel regrettent aussi que *l'Humanité*, dans une biographie de Pierre Goldman, publiée dans son édition du 24 septembre, n'ait pas fait mention de l'adhésion avant 1978, du militant assassiné à l'Union des étudiants communistes (U.E.C.)

La C.G.T., la FEN n'ont pas appelé, non plus, leurs adhérents à participer aux obsèques de Pierre Gooldman ni à la réunion unitaire de la Mutualité. La La C.F.D.T. devait, en revanche, envoyer une délégation confédéral aux obsèques, tout comme le Mouvement des radicaux de gauche. Cependant certaines sections syndicales ont, d'autre part, annoncé qu'elles souhaitaient s'associer à l'initiative des trente et une organisations de gauche. C'est le cas notamment du Syndicat des correcteurs C.G.T. qui estime que *« le passé de Pierre Goldman en faisait une victime désignée pour les nostalgiques de Vichy, les résidus de l'O.A.S. et autres émules des « escadrons de la mort » brésiliens »* ,et rappelle que *«le plasticage de la voiture de M. Maurice Lourdez, ouvrier du Livre, est resté impuni »*.

● *L'Association des amis de « Rivarol »* (*), réaffirmant son hostilité inconditionnelle à toute forme de violence, se joint aux autres organisations et mouvements qui souhaitent un prompt aboutissement de l'enquête ouverte sur la mort tragique et mystérieuse de Pierre Goldman. Elle rappelle à cette occasion que les recherches théoriquement entreprises il y a dix-huit mois, après l'assassinat du journaliste et historien François Duprat (membre du bureau politique du Front national), n'ont encore donné aucun résultat.

★ 8, passage des Marais, 75010 Paris.

Les militants bretons devant la Cour de sûreté de l'État

Clair-obscur

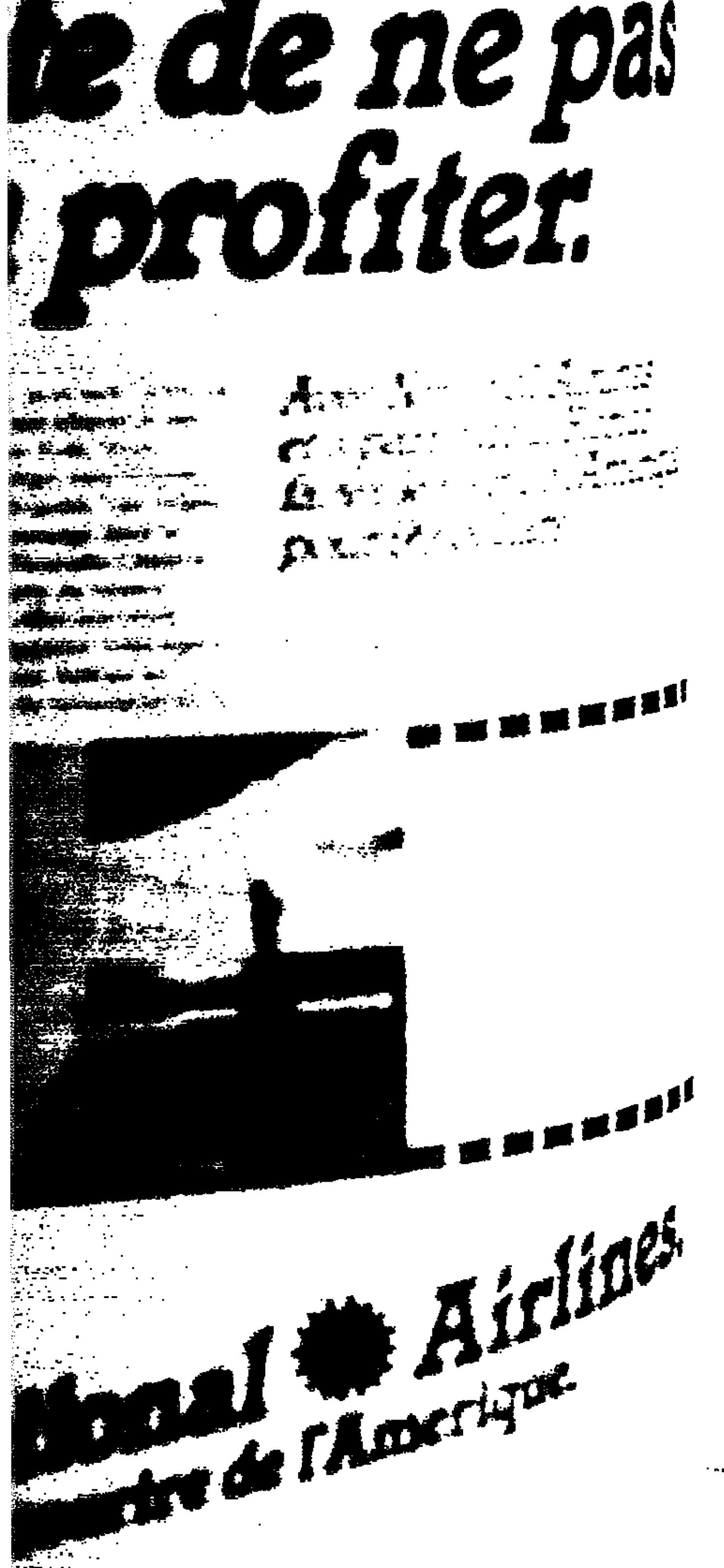
La Cour de sûreté de l'Etat, dirigée par M. Claude Allaer, examine, depuis le lundi 24 septembre, le dossier des attentats et vols d'explosifs reprochés aux militants bretons du F.L.B.-A.R.B. (Front de libération de la Bretagne-Armée révolutionnaire bretonne) du groupe Finistère. Dominant toutes les audiences, un certain sentiment de malaise prévaut, puisque la Cour s'appuie largement, dans ce travail de patience, sur les aveux, jamais signés, d'un accusé, M. Michel Herjean. Ses déclarations — procès-verbaux rédigés par la police judiciaire de Rennes durant une garde à vue de six jours, alors que l'accusé souffrait d'un fort diabète — sont bel et bien « frappés de suspicion », selon la formule de Me Jean-Pierre Mignard, qu'elles soient authentiques ou prétendues.

Ce malaise est à coup sûr renforcé par un double clair-obscur politique propre au procès. De fait, les mobiles qui ont animé et qui animent encore visiblement certains des accusés n'apparaissent pas de manière évidente, comme si tout un travail de préparation et d'explication politique avait été en partie négligé. Ainsi, mercredi 26 septembre, seuls deux accusés comparaissant libres, MM. Bernard Dellaca-Minot et Erwan Le Coadic, ont-ils clairement su exposer les mobiles de leur action : protestation contre la marée noire de l'*Amoco-Cadiz*, pour l'un ; contestation de la politique industrielle conduite en Bretagne, pour l'autre.

Sur un autre plan, le contenu des débats renvoie l'image d'un mouvement F.L.B.-A.R.B. extrêmement cloisonné et rigide, où coexisteraient, séparés par une espèce de *no man's land*, des exécutants, *« camarades en dynamite »* comme les a désignés le président, et des dirigeants. Le groupe du Finistère n'aurait ainsi pour interlocuteur qu'une *« boite aux lettres morte »*, qui, à l'occasion, fournit des explosifs et revendique des attentats. Celui d'Ille-et-Vilaine, on le sait, rendrait compte à un certain *« M. X... » (le Monde* du 25 septembre).

Ce *« M. X... »*, cette *« boite aux lettres »*, ne serait-ce pas M. Yann Fouéré, par exemple ? Nul ne le sait encore. Sous-préfet à Morlaix durant la dernière guerre, aujourd'hui autonomiste breton, considéré par les policiers comme un *« patron du F.L.B. »*, il est en tout cas de plus en plus « présent » dans les débats. Il ne dissipera pas pour autant le clair-obscur ambiant. M. Fouéré, jugé par défaut, s'est recyclé dans le mareyage, en Irlande.

LAURENT GREILSAMER.





JUSTICE

Faits et jugements

Petites annonces électorales : quatre condamnations à Besançon.

MM. Raymond Tourrain, député R.P.R. de la 1re circonscription du Doubs ; Michel Bittard, professeur de médecine, candidat U.D.F. aux dernières élections législatives ; Michel Meandre, secrétaire de divers organismes patronaux de Franche-Comté ; Martial Lenoir, qui fut le directeur de la campagne du candidat U.D.F., et Louis Courbet, retraité, maire d'Ornans, suppléant de M. Bittard, comparaissaient, mercredi 26 septembre, devant le tribunal de grande instance de Besançon sous l'inculpation d'infraction au code électoral. La fédération socialiste du Doubs, représentée par son secrétaire, M. Mercadié, conseiller général, et M. Josepf Pinard, conseiller général et adjoint au maire de Besançon, avait porté plainte, en 1978, contre les cinq inculpés parce que ceux-ci avaient fait paraître dans l'hebdomadaire gratuit « GAB » trois annonces payantes durant la période de la campagne électorale. Cette pratique est interdite par une loi de 1966.

Les deux parties civiles demandaient le franc symbolique et la publication du jugement dans la presse. Le tribunal a accordé des circonstances atténuantes à quatre des prévenus en les condamnant à 1 000 francs d'amende et a relaxé le cinquième, M. Courbet. La fédération du parti socialiste obtient 3 francs de dommages et intérêts, ainsi que M. Pinard. — (Corresp.)

L'auteur et l'éditeur des « Nouvelles Sectes » poursuivis en diffamation.

Un nouveau procès en diffamation a été intenté par les frères Melchior qui diirgeaient la secte des Trois Saints Cœurs, en Belgique, a eu lieu, mercredi 26 septembre, à Paris. MM. Robert Melchior, Victor Melchior, Mlle Isabelle de Westphall, et la société Pianto, qui exploite un produit « aux vertus mirifiques », réclamaient 80 000 francs de dommages-intérêts à MM. Paul Flamand, ancien directeur des éditions du Seuil, et Alain Woodrow, auteur du livre *les Nouvelles Sectes* paru en juin 1977.

M. Robert Melchior s'est plaint d'avoir été atteint dans son honneur par des allégations contenues dans l'ouvrage selon lesquelles il aurait été impliqué dans l'affaire d'enlèvement et d'escroquerie financière jugée à Mons en 1974 et 1975 (*le Monde* du 17 janvier et du 5 février 1975). Au cours de l'audience, M. Robert Melchior a appris du chanoine Brieven, secrétaire du primat de Belgique, cité à la barre des témoins, qu'il avait été suspendu en janvier 1976 de ses fonctions sacerdotales. M. Melchior a indiqué qu'il n'avait pas été avisé de cette décision et qu'il se considérait toujours comme prêtre. Allégant la bonne foi de l'éditeur et de l'auteur en cause, Me Antoine Weill a demandé la relaxe de ses clients. Jugement le 24 octobre.

● *Deux vigiles effectuant une ronde* dans le sous-sol d'un immeuble situé 354, rue Lecourbe à Paris, dans le quinzième arrondissement, ont été agressés, dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 septembre, par deux hommes qui ont ouvert le feu sur eux. L'un des deux vigiles a été tué sur le coup. Il s'agit de M. Mohamed Hachemi, trente-trois ans, domicilié à Sartrouville (Yvelines). Le second, M. Mohamed Kaouche, qaurante ans, résidant dans le dix-huitième arrondissement, à Paris, a été transporté à l'hôpital de la Pitié dans un état grave.

● *Un policier inculpé de proxénétisme à Nice.* — Un gardien de la paix, M. Gilbert André, âgé de vingt-neuf ans, a été inculpé et incarcéré à Nice, samedi 22 septembre pour proxénétisme. La brigade mondaine de la sûreté urbaine de Nice avait, semble-t-il, ouvert une enquête sur les agissements du gardien de la paix après l'arrestation, le 11 septembre, de trois proxénètes appartenant à la bande des « gitans » de Marseille.

● *Trois faux policiers en civil* ont été interpellés, dimanche 23 septembre, à Nancy : Hervé Botelot, V.R.P., Laurent Ardouin, sans profession et Didier Bourbon, serveur, tous trois âgés de vingt ans, avaient mis « à l'amende » des automobilistes. Ils ont été arrêtés dans une discothèque alors qu'ils se faisaient passer pour des inspecteurs de la brigade des mineurs.

DÉFENSE

13 % des réservistes étaient absents à Canjuers (Var) pour la manœuvre de mobilisation « Chamois »

De notre envoyé spécial

Canjuers (Var). — « *Si vous m'aviez demandé d'organiser mon temps moi-même, je l'aurais organisé autrement.* » Devant son mortier, le casque vissé sur la tête par une jugulaire qui l'étrangle presque, ce soldat du 275e régiment d'infanterie de réserve, un ouvrier tourneur de Grenoble rappelé pour la manœuvre « Chamois », avance cette critique sur les sollicitations du général Jean Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre, qui était venu, mercredi 26 septembre, à Canjuers (Var), inspecter cet exercice de mobilisation d'une division d'infanterie de réserve, la 114e.

Avec lui, deux mille cent cinquante-six autres rappelés pour la circonstance, sur le territoire de la Ve région militaire, dont le P.C. est à Lyon, et qui couvre les régions économiques Auvergne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur et Corse.

Etrange manœuvre de mobilisation, en vérité, dont il a fallu choisir avec soin les dates (du 24 au 28 septembre), « *entre la récolte du maïs de Clermont-Ferrand et le traitement des vignobles du Beaujolais pour perturber le moins possible l'existence professionnelle ou familiale des réservistes* », explique le général de division Xaard, qui dirige l'opération.

Au total, 12,9 % des réservistes ne se sont pas présentés sans donner au préalable les raisons de leur absence au commandement. En revanche, au 275e régiment d'infanterie de réserve, c'est le fils — un jeune lieutenant rappelé — qui est placé sous les ordres de son père, colonel, un ancien du maquis du Vercors, devenu officier de renseignements en Algérie avant de quitter l'armée d'active il y a six ans. Au 299e régiment d'infanterie de réserve, ce sont des frères jumeaux que l'unité a dû accueillir bien qu'un seul ait été convoqué à « Chamois », l'autre n'ayant pas voulu être séparé de son frère pendant six jours.

Le baptême de l'air

Pour la première fois, l'armée de terre avait prévu, à l'occasion de cet exercice de réservistes préparé depuis le dernier trimestre de 1978, de transporter par avions, depuis Clermont-Ferrand et Lyon, deux régiments entiers d'infanterie et d'acheminer, par hélicoptères, depuis Valence, un troisième régiment jusqu'au camp de Canjuers. Un quatrième régiment, constitué de blindés, est venu par la route.

En plusieurs rotations, huit avions Transall ont transporté jusqu'à mille six cent trente militaires et vingt-trois hélicoptères Puma et Super-Frelon ont acheminé sept cents militaires environ. Un baptême de l'air pour la plupart d'entre eux puisque, selon le commandant de la 5e région militaire, 80 % des réservistes n'avaient jamais pris l'avion.

La manœuvre « Chamois » est destinée à mettre à l'épreuve la cohésion et la capacité opérationnelle d'une division d'infanterie constituée à la mobilisation, par dérivation de l'unité d'active, c'est-à-dire que la division d'active — en l'occurence la 14e division d'infanterie basée à Lyon — est chargée, dès le temps de paix, de préparer la mobilisation de la formation de réserve qui lui est rattachée, de l'équiper avec des matériels qu'elle stocke et d'instruire les réservistes.

> **LES « DÉMÉNAGEURS » DE BROVÈS**
>
> *Acquis par l'armée avec les terrains de Canjuers, le village de Brovès, traversé par la D. 25, est la cible où doivent converger avant ce jeudi 27 septembre les forces de la 114e division d'infanterie de réserve pour y réduire une résistance installée aux fins de l'exercice « Chamois ».*
>
> *Village abandonné par ses soixante-huit habitants relogés ailleurs, Brovès doit aujourd'hui être gardé, de jour comme de nuit, par des militaires dont la mission permanente, en plein centre du camp de Canjuers, est la chasse aux vandales. A plusieurs reprises, l'armée y a débusqué des amateurs de vieilles pierres, de tuiles anciennes ou d'encadrement de belles portes de maisons bourgeoises, autant de matériels ou de matériaux qui ne sont pas perdus pour tout le monde puisqu'on les retrouve ensuite dans les résidences secondaires des environs.*
>
> *Déjà, la gendarmerie a été appelée pour surprendre, sur le fait, un « déménageur » de bergerie. L'armée, confie un officier général, doit apprendre à reprendre à un ennemi les bourgs et villages qu'il aurait occupés dans sa progression.* « Nous avons donc besoin de Brovès pour cet apprentissage, mais les chapardeurs en feraient vite des ruines à la Pompéi ou à la Volubilis. »

*C'est un système que l'état-major expérimente en vraie grandeur depuis une année maintenant, puisque « Chamois », à l'exception de la phase d'aérotransport de la division de réserve propre à la manœuvre de Canjuers, a déjà été précédé de deux exercices comparables en septembre 1978 dans le Sud-Ouest et au début de ce mois de septembre en Bretagne. Le général Le Borgne, qui commande la 5e région militaire, estime à 2,3 millions de francs le coût de « Chamois ».

A la pêche

On perçoit encore quelques tâtonnements dans la recherche de l'efficacité maximum du mécanisme ainsi mis en place, tant elle dépend de la qualité de l'entraînement et de la motivation des personnels de réserve, cadres et hommes du rang, convoqués. Les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les salariés horaires des petites entreprises, bref tous ceux pour qui toute absence se traduit par une perte sèche de leurs rémunérations, ont beaucoup de difficultés à répondre à l'appel.

Parfois, la nonchalance sur le terrain de certains réservistes prête à sourire. Témoin, le général Lagarde qui s'est enquis, auprès d'un capitaine de réserve incitant sa section du 292e régiment d'infanterie à prendre le village de Brovès occupé par l'adversaire, si ses subordonnés « *allaient à la pêche* » ou montaient à l'assaut !

« *Classée dans les forces régionales, la 114e division née en 1977 avec le nouveau plan de mobilisation,* a expliqué le colonel Silvestre, officier d'active qui commande cette unité de réserve, *constituerait, en cas de crise, l'un des principaux éléments de manœuvre et de combat destinés au maintien de la sécurité de la vaste zone de défense sud-est.* »

Le général Lagarde assigne à ces forces — il y en aura quatorze constituées à la mobilisation pour renforcer les quinze divisions d'active, — la lutte contre « *les commandos adverses de toute nature, débarqués, infiltrés ou parachutés, dont nous avons désormais une idée très précise* ». Interrogé sur la modicité de l'équipement actuel de telles unités, le chef d'état-major de l'armée de terre réplique : « *Nous essayons de construire un instrument compatible avec les ressources financières dont nous disposons, ou que nous escomptons, et susceptible d'assurer la défense en accord avec les décisions du pouvoir politique.* »

JACQUES ISNARD.

RÉDUITE EN EFFECTIFS

Une armée de métier coûterait pour son entretien annuel de 2,8 à 5,5 milliards de francs de plus que la conscription

En annexe du rapport qu'il a consacré, au nom de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, à l'exécution de la loi de programmation militaire 1977-1982, et qui sera examiné par les députés le mardi 2 octobre au Palais-Bourbon (*le Monde* du 21 septembre), M. Arthur Paecht, député U.D.F. du Var, publie les coûts comparés en millions de francs d'une armée de conscription de 500 000 hommes et d'une armée de métier dont les effectifs seraient de 350 000 et de 480 000 hommes selon les hypothèses retenues.

A l'heure actuelle, les forces armées françaises issues de la conscription totalisent 587 812 personnels militaires, parmi lesquels 78 496 gendarmes. En réalité, ces forces, si l'on exclut la gendarmerie, réunissent 240 720 personnels d'active et 274 474 appelés.

En 1976 déjà, l'état-major de l'armée de terre avait déterminé le coût comparé d'une armée de métier, sans appel au contingent, et de la conscription. Les évaluations financières, qui figurent dans le tableau ci-joint repris du rapport de M. Paecht, ont été actualisées en millions de francs 1979 et portent sur les seuls coûts liés aux effectifs (rémunérations, charges sociales et vie courante).

On notera que, dépenses d'instruction et d'équipement non comprises, des armées de métier de 480 000 hommes et de 350 000 hommes coûteraient respectivement 5 588 et 2 845 millions de francs de plus que l'armée de conscription groupant 500 000 hommes.

CATEGORIES	ARMEE DE CONSCRIPTION à 500 000 hommes		ARMEE DE METIER à 350 000 hommes		ARMEE DE METIER à 480 000 hommes	
	Effectifs	Coût	Effectifs	Coût	Effectifs	Coût
Officiers	32 000	4 435	25 000	3 465	32 000	4 435
Sous-officiers	123 000	11 015	110 000	9 850	135 000	12 090
	12 000 (2)	274				
Caporaux-chefs	20 000	1 285	35 000	2 340	30 000	1 807
Hommes du rang	45 000 (1)	1 495	180 000	10 554	283 000	10 620
	268 000 (2)	4 490				
TOTAL	500 000	23 364	350 000	26 209	480 000	28 952

(1) Engagés.
(2) Appelés.

Du 28 au 30 septembre

LA VILLE DE CANNES VIVRA A L'HEURE DE LA MARINE NATIONALE

Des journées de la marine nationale sont organisées à Cannes (Alpes-Maritimes) du vendredi 28 au dimanche 30 septembre. Certaines de ces manifestations, destinées officiellement à « *donner une image aussi réaliste et complète que possible des moyens de la marine et de leur emploi* », seront retransmises en direct par TF 1.

Ces journées comprendront notamment un défilé naval dans la baie de Cannes de dix-huit bâtiments de la marine, et principalement les deux porte-avions *Foch* et *Clemenceau* (avec leurs avions et leurs hélicoptères), le croiseur antiaérien *Colbert*, l'escorteur antiaérien *la Galissonnière*, les escorteurs rapides *le Provençal*, *le Vendéen* et *l'Agenais*. Ce défilé, qui aura lieu le samedi 29 septembre, entre 17 heures et 18 h. 30, sera retransmis en direct par TF 1.

Depuis le défilé naval, devant Nice, du 11 juillet 1976, en présence du chef de l'Etat et du premier ministre de l'époque, M. Jacques Chirac, la marine nationale n'avait pas organisé une présentation publique de ses activités à une telle échelle.

En plus de la retransmission en direct du défilé, TF 1 présentera son journal télévisé de 13 heures depuis le *Clemenceau*, avec la participation de M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Dans la soirée, le porte-avions servira à nouveau de plateau à une émission de variétés.

Au cœur de la ville, une exposition sera consacrée à la marine d'hier et d'aujourd'hui, et des concerts de musique militaire sont prévus dans Cannes et sur le littoral cannois.

Ancien commandant de l'opération de mai 1978 sur Kolwezi

Le colonel Philippe Érulin est mort à Paris à l'âge de quarante-sept ans

Ancien commandant du 2e régiment étranger de parachutistes et de l'« opération Léopard » sur Kolwezi en mai 1978, le colonel Philippe Erulin, quarante-sept ans, est mort mercredi 26 septembre, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris, après avoir été pris d'un malaise au cours d'une séance d'entraînement sportif de l'état-major en forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Né le 5 juillet 1932, à Dôle (Jura), fils d'un officier supérieur tué au combat en Indochine, sorti de Saint-Cyr, en 1954, dans l'infanterie, le lieutenant Erulin fut affecté en Algérie, de 1955 à 1961, au 1er régiment de parachutistes coloniaux, puis au 1er régiment étranger de parachutistes.

Lieutenant-colonel, commandant le 2e régiment étranger de parachutistes (2e REP), à Calvi, depuis 1976, il est promu colonel en 1977 et il est parachuté, le 19 mai 1978, près de la ville minière de Kolwezi, au Shaba (Zaïre), occupée par une colonne de « gendarmes katangais » venue d'Angola, pour en reprendre le contrôle et assurer la sécurité des Européens dont beaucoup ont déjà été massacrés.

Au début de juin, à Calvi, son temps de commandement étant terminé, le colonel Erulin avait été nommé adjoint au chef du bureau « emploi » à l'état-major de l'armée de terre et chargé plus spécialement des troupes aéroportées.

Depuis l'opération « Léopard », le colonel Erulin avait été invité, en France (dans des établissements scolaires, par des chambres de commerce ou des associations culturelles) et à l'étranger (par des écoles militaires, aux Etats-Unis), à relater, dans des conférences publiques, les circonstances de l'expédition française sur Kolwezi. A cette occasion, il avait personnellement reçu un très abondant courrier de Français qui déclaraient avoir approuvé l'action du 2e REP. Il avait participé à l'élaboration du scénario d'un film, en cours de tournage qui sortira au début de 1980, intitulé Opération Léopard, *produit par M. Georges de Beauregard, mis en scène par M. Raoul Coutard, interprété notamment par MM. Bruno Cremer, Pierre Vaneck, Jacques Perrin, Robert Etcheverry (qui incarne le colonel Erulin) et dans lequel Jean Seberg, décédée le 8 septembre dernier, jouait le rôle d'une Européenne otage à Kolwezi.*

LE SILENCE

Au héros de la rapide campagne de Kolwezi, le président de la République avait remis, l'an dernier, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur aux Invalides, après l'avoir félicité à Calvi devant une foule partagée. Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, avait proclamé sa « *confiance totale et son estime* » à cet « *officier de grande valeur et d'une grande capacité* ».

Mais Philippe Erulin est mort sans qu'on lui ait donné le droit qu'il avait demandé, de répondre aux terribles accusations dont il était l'objet. Seul, le ministre de la défense avait décidé de porter plainte en diffamation contre deux quotidiens, *Libération* et *Rouge*, devant la 17e chambre de Paris.

Commandant le 2e régiment étranger de parachutistes, il dirigeait l'opération de dégagement de Kolwezi au Zaïre lorsque la foudre est tombée. René Andrieu, rédacteur en chef de *l'Humanité*, au cours d'une émission des « Dossiers de l'écran », l'accusait d'avoir torturé des prisonniers en Algérie, alors qu'il était jeune lieutenant.

Le lendemain, *l'Humanité* citait son témoin. Henri Alleg, éditorialiste du quotidien communiste, auteur de *la Question*, affirmait que, pendant la bataille d'Alger en 1957, arrêté et conduit à la villa Susini, centre « d'interrogatoires » de la 10e division parachutiste, il avait « rencontré » un lieutenant parachutiste nommé Erulin qui « (...) prenait part directement à l'exécution des suppliciés ». Le lieutenant Erulin servait effectivement à l'époque à la 10e division parachutiste chargée du « maintien de l'ordre » sous le commandement du général Massu.

M. Bourges, ministre de la défense, s'indigne : « *C'est une opération contre l'armée* », et M. Pierre Messmer, ancien ministre des armées du général de Gaulle, fait état de la « *révolte* » ressentie par les Français et ajoute : « *Personne n'a le droit d'aborder ce problème. Il s'agit de faits couverts par la loi* [du 31 juillet 1968 portant amnistie générale pour les infractions et les fautes commises en relation avec la guerre d'Algérie] *et nous n'avons pas le droit d'en parler.* »

Au nom de la loi se trouvaient ainsi bâillonnés à la fois les accusateurs, du moins en principe, et, dans la pratique, l'accusé. Il fallait à tout prix éviter le « grand déballage » qui eût mis à rude épreuve la cohésion et le prestige encore fragiles de l'armée et risqué de semer la tempête dans les milieux politiques. Le colonel Erulin fut de ceux qui découvrirent et arrêtèrent Henri Alleg. Ses camarades, ses proches et lui-même, en privé, ont toujours affirmé qu'il n'exerça jamais aucune responsabilité à la villa Sesini. On écartait, disent-ils, des sales besognes les jeunes officiers frais émoulus des écoles militaires.

Lui-même s'est refusé à toute conversation officielle avec un journaliste sur ce sujet, en dehors de la présence d'un officier mandaté par le ministère. Il en avait reçu l'ordre formel. Ce silence devant les accusations qui risquaient de se renouveler chaque fois que son nom serait prononcé était lourd à porter.

J. P.

SCIENCES

DIX PERSONNALITÉS DU MONDE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL ENTRENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.N.R.S.

Une nouvelle étape a été franchie dans la mise en place de la réforme du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) avec la désignation, mercredi 26 septembre, en conseil des ministres, de dix personnalités du monde scientifique et industriel comme membres du conseil d'administration de cet organisme.

Il s'agit de MM. Philippe Boulin, directeur général de Creusot-Loire ; Yvon Gattaz, président-directeur général de la société Radiall ; Jean-Luc Lagardère, président-directeur général de la société Matra et Guy Verdeil, président du groupe des assurances nationales « *choisis en raison de leur compétence dans le domaine des recherches industrielles et appliquées* », et de MM. Yves Fréville, professeur à l'université de Rennes-I ; Michel Jouvet, membre de l'Institut, professeur à l'université Claude-Bernard de Lyon ; Jacques Lions, membre de l'Institut, professeur au collège de France ; Jacques Metzger, professeur à l'université d'Aix-Marseille-III ; Louis Néel, membre de l'Institut — sur proposition de l'Académie des sciences — et Gilbert Dragon, professeur au Collège de France — sur proposition du Collège de France, tous « *choisis en raison de leur compétence scientifique* ».

Ces dix personnes, nommées pour trois ans, se réuniront au moins trois fois par an avec les cinq autres membres de droit du conseil d'administration — dont le président du C.N.R.S., M. Charles Tibault (*le Monde* du 13 septembre) — pour « *fixer, dans le cadre de la politique nationale de recherche, les orientations de la politique scientifique du Centre* ». D'autre part, les six personnalités scientifiques du conseil d'administration feront aussi partie du comité scientifique du Centre, sous la présidence du directeur général du C.N.R.S., M. Jacques Ducuing (*le Monde* du 20 septembre).

— *Libres opinions* —

La politique du citron ?

P



ÉDUCATION

Libres opinions

La politique du citron ?

par YVES DALMAU (*)

POUR le ministre de l'éducation, « *le rôle de l'auxiliaire est essentiellement d'assurer des suppléances (1)* ». Il se propose de pérenniser une pratique aberrante, qui consiste à confier une des tâches les plus complexes, celle d'assurer des suppléances, à des personnels mis dans les pires conditions qui soient.

L'intervention pédagogique de l'enseignant-remplaçant est rendue particulièrement difficile par la mobilité inhérente à sa fonction.

Le travail de suppléance, pour être assuré dans de bonnes conditions, suppose une disponibilité importante, une formation réelle et une expérience acquise dans l'exercice du métier. Il n'y a disponibilité, c'est-à-dire capacité d'écoute et d'adaptation, que si les personnels affectés à de telles tâches exercent dans des conditions matérielles et psychologiques favorables : rémunération correcte, garantie d'emploi, charge de travail réduite, volontariat, « maîtrise » du métier. La situation du maître auxiliaire — insécurité permanente, salaires de misère, fatigues dues à d'incessants déplacements — est aux antipodes de ces exigences.

Les auxiliaires, mais aussi les élèves et les enseignants titulaires, font les frais de cette politique. Les enseignants, comme les autres catégories sociales, doivent avoir la possibilité de prendre des congés de maladie, de maternité, pour la formation permanente ; ils doivent pouvoir bénéficier d'autorisations d'absence et de dispenses de service pour activités syndicales.

C'est pourquoi le SGEN-C.F.D.T. revendique la création d'emplois affectés au remplacement sur lesquels devraient être exclusivement nommés des personnels titulaires, non débutants, sur la base du volontariat, avec aménagement de service, défraiement et affectation sur une aire géographique déterminée.

Contrairement à ce que dit M. Beullac, personne ne réclame le maintien et le renouvellement d'un volant de maîtres auxiliaires. Nous revendiquons l'arrêt de tout recrutement de nouveaux auxiliaires, la titularisation de tous les auxiliaires et, parallèlement, l'implantation d'emplois de titulaires remplaçants.

L'argument selon lequel la titularisation des maîtres auxiliaires se ferait au détriment des candidats aux concours n'est pas recevable. D'abord pour des raisons de justice. Licencier des maîtres auxiliaires que l'on a largement utilisés, pressurés, qui ont apporté la preuve de leur compétence, reviendrait à pratiquer la politique du citron qu'on jette après l'avoir pressé. Ensuite parce que la mise en place de titulaires remplaçants suffirait, à elle seule, à créer suffisamment d'emplois nouveaux pour intégrer les maîtres auxiliaires tout en maintenant un recrutement extérieur.

Enfin parce que, contrairement aux déclarations officielles, il n'y a pas trop d'enseignants. Prenons un seul exemple, les effectifs. Dans les lycées, en 1978-1979, 51,6 % des élèves étaient dans des classes de plus de trente et un élèves et 10,6 % dans des classes de trente-neuf ou quarante, et les effectifs des élèves scolarisés en lycée progresseront dans les années à venir ; dans les collèges, où les effectifs restent lourds en troisième (38 % des élèves dans des classes de trente et un et plus), les dédoublements sont supprimés alors que le travail avec des effectifs réduits est indispensable, dans toutes les disciplines, avec l'institution des classes hétérogènes.

Le SGEN, par ses initiatives, a réussi à imposer l'ouverture d'un débat national, au cours duquel le ministre, et tout récemment le premier ministre, viennent de déclarer qu'ils étaient prêts à ouvrir des négociations. C'est là une réponse normale, malheureusement rare, aux revendications et conflits portés par les organisations syndicales. Le SGEN-C.F.D.T., pour sa part, est prêt à y participer avec les organisations syndicales représentatives du second degré.

(*) Secrétaire national du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

(1) *Le Monde* du 14 septembre.

DANS UN LYCÉE D'AMIENS

Les professeurs dédoublent les effectifs des classes surchargées

De notre correspondant

Amiens. — Depuis le mardi 25 septembre, des professeurs du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) et du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) du lycée technique Edouard-Gand à Amiens ont réduit d'eux-mêmes les effectifs de leurs classes de seconde et de terminale. Ils n'assurent les cours qu'à une moitié de la classe, l'autre moitié étant surveillée par d'autres enseignants. Le but de cette action est d'obtenir la création immédiate d'une nouvelle classe de seconde AB (littéraire et économique), le dédoublement des effectifs de terminale, notamment en travaux pratiques, la création de postes de documentalistes et de bibliothécaire, le rétablissement des postes de surveillants supprimés.

Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC, indépendant) et des professeurs non syndiqués se joignent au SNES et au SGEN pour exprimer leur mécontentement dans un communiqué commun. Sur quatorze classes de seconde, affirment-ils, treize ont plus de trente-sept élèves et trois terminales dépassent le seuil de dédoublement officiellement « *recommandé* » (trente-cinq élèves). « *Quel enseignement*, écrivent-ils, *peut-on dispenser lorsque les élèves sont entassés les uns contre les autres sans possibilité pour le professeur de circuler dans les rangs et même, dans certaines classes, d'écrire au tableau, faute de place ?* » Le communiqué souligne aussi qu'il n'y a qu'une documentaliste pour mille huit cents élèves et que la bibliothèque est fermée aux élèves faute de personnel.

Au rectorat, on estime que le dédoublement des effectifs ne se justifie pas. Les syndicats d'enseignants qui sont à l'origine du mouvement de protestation ont décidé de durcir leur attitude en déposant un préavis de grève pour 27 septembre. — M. C.

Au rectorat de Rouen

PLUSIEURS PERSONNES ONT ÉTÉ BLESSÉES AU COURS D'UNE MANIFESTATION

Plusieurs dizaines d'enseignants du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES), accompagnés d'élus communistes, ont manifesté, mercredi 26 septembre, dans la cour du rectorat de Rouen pour protester contre la mutation d'un agent de service et la non-affectation d'un enseignant de l'Eure.

Les forces de police sont intervenues pour faire évacuer le rectorat. Au cours de la bousculade, plusieurs personnes ont été blessées, dont le concierge du rectorat et un journaliste de *l'Avenir de la Seine-Maritime*, correspondant local de *l'Humanité*, qui a reçu des soins à l'hôpital. La C.G.T. et le SNES ont appelé à manifester contre « *la répression policière* » devant la préfecture de Rouen, ce jeudi 27 septembre, à 17 h. 30.

LA TENDANCE « UNITÉ ET ACTION » DE LA FEN PROPOSE UNE MARCHE NATIONALE SUR PARIS

Les syndicats de la Fédération de l'éducation nationale, dirigés par la tendance Unité et Action (animée notamment par des communistes), ont réuni, le mercredi 26 septembre, une conférence de presse destinée à « *alerter l'opinion publique sur la situation réelle faite à l'enseignement* » et à « *appeler au développement de l'action* ».

Les responsables syndicaux présents ont insisté sur le non-réemploi des maîtres-auxiliaires dans le second degré et la menace de licenciement pesant sur les instituteurs suppléants. Ils ont rappelé leur proposition d'une marche nationale sur Paris, restée « *sans écho auprès de la direction de la Fédération de l'éducation nationale* » (proche des socialistes), qui, selon eux, refuse le dialogue avec la tendance Unité et Action. Dans l'ensemble, les critiques n'ont pas été épargnées à la direction de la FEN, jugée complice des mesures gouvernementales concernant l'éducation et de l'instauration d'un « *véritable consensus Beullac-Ceyrac-Henry* ».

Les représentants d'Unité et Action ont appelé tous les syndiqués, quelle que soit leur tendance, à soutenir un mot d'ordre d'action nationale.

MÉDECINE

Le licenciement d'un médecin illustre la fragilité du statut des assistants des hôpitaux généraux

De notre correspondant régional

Cannes. — Le préfet de la région Provence-Côte d'Azur, M. Lucien Vochel, a décidé, par un arrêté qui doit prendre effet le 1er janvier 1980 au plus tard, de mettre fin aux fonctions du docteur Michel Ival, assistant à temps plein depuis trois ans dans le service de chirurgie du centre hospitalier de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). Cette décision, qui suscite de vives protestations, illustre la fragilité du statut des assistants des hôpitaux généraux.

Au terme de ses trois années d'assistanat, il paraissait logique que le docteur Ival soit nommé dans son service au poste d'adjoint, d'autant que la commission médicale consultative et le conseil d'administration de l'hôpital avaient donné un avis favorable à cette nomination. Parmi les raisons invoquées par le préfet pour la refuser, figurerait une insuffisance de formation technique, et notamment le fait que le docteur Iva n'a pas obtenu un certificat d'études spéciales (CES) de chirurgie.

Le docteur Ival, qui a réalisé en 1978 la moitié des actes opératoires de l'hôpital de Salon-de-Provence, rejette vigoureusement cet argument puisqu'il avait été reçu dès 1975 au concours d'assistant en chirurgie à temps plein et qu'en outre la loi ne prévoit pas obligatoirement l'obtention d'un CES de chirurgie. Selon lui, « *il lui aurait d'ailleurs été impossible de préparer ce CES à la faculté de médecine de Marseille puisqu'elle n'accepte pas l'inscription des assistants des hôpitaux non universitaires.* »

Le docteur Ival a reçu le soutien de vingt-huit des trente-trois médecins de Salon-de-Provence et de la quasi-totalité du personnel de l'hôpital. Les assistants et adjoints des hôpitaux généraux de la région sanitaire de Provence-Côte d'Azur se sont réunis de leur côté et ont adopté une motion dans laquelle « *ils s'élèvent vigoureusement contre cette décision du préfet* » et « *souhaitent vivement que le décret du 8 mars 1968 et notamment son article 13 soient modifiés sans tarder, de telle sorte que le licenciement d'un médecin assistant exerçant à temps plein ou à temps partiel dans un hôpital général ne puisse intervenir après trois ans ou cinq ans de fonctions qu'exceptionnellement et qu'il soit obligatoirement motivé (incompétence notoire ou faute professionnelle grave)* ».

Les mêmes assistants et adjoints des hôpitaux généraux ont décidé de créer un comité de coordination pour défendre leur collègue.

Le Syndicat national des médecins adjoints et assistants des hôpitaux non universitaires (syndicat Solignac) estime que « *ces licenciements abusifs non motivés sont décidés sous la pression des hospitalo-universitaires qui veulent à tout prix caser leurs chefs de clinique assistants* ». Le syndicat se déclare prêt, si le licenciement est confirmé, à déclencher un mouvement national de contestation. Le docteur Ival, de son côté, a introduit un recours devant le tribunal administratif de Marseille « *pour excès et détournement de pouvoir* ».

GUY PORTE.

Après la fermeture de la maternité Baudelocque

UN SPÉCIALISTE SE CONSACRE A PLEIN TEMPS AUX PROBLÈMES D'HYGIÈNE

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, a déclaré, le 26 septembre, aux journées d'études des parlementaires U.D.F. réunis à Vittel, qu'il avait confié à un épidémiologiste (dont le nom n'a pas encore été communiqué), « un de nos meilleurs spécialistes français », le soin de découvrir l'origine des infections de la maternité Baudelocque à Paris dont la fermeture a été décidée le 24 septembre (« le Monde » du 26 septembre 1979).

L'Assistance publique de Paris, à la suite des premiers cas d'entérocolite ulcéro-nécrosante, avait annoncé, en mai dernier, des mesures pour le renforcement et le développement de l'hygiène. Un médecin hygiéniste, non encore nommé, assisté d'une équipe restreinte de spécialistes, se consacrera désormais à plein temps à ces problèmes. Cette cellule médicale viendra sur le terrain aider les médecins dès le début d'une épidémie et supervisera les enquêtes.

D'autre part, les consultations à la maternité Baudelocque, qui ont lieu dans un autre bâtiment, se poursuivront seulement pendant une quinzaine de jours à la suite desquels ces consultations seront également interrompues pour une désinfection des locaux.

SPORTS

JEUX OLYMPIQUES

Le Conseil du sport africain veut « éjecter » la Grande-Bretagne

Le Conseil supérieur du sport africain (C.S.S.A.) fera « *tout ce qu'il peut pour empêcher la Grande-Bretagne de participer aux Jeux olympiques de Moscou en 1980* », a déclaré M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du C.S.S.A., interrogé, mercredi 26 septembre, par la chaîne de télévision B.B.C. au sujet de la prochaine tournée en Grande-Bretagne de l'équipe sud-africaine multiraciale des Barbarians. Les sportifs africains « *ne peuvent pas comprendre pourquoi la Grande-Bretagne est l'un des seuls pays au monde à jouer contre les Sud-Africains.* » « *C'est une insulte au sport africain* », a-t-il ajouté avant de conclure que son comité avait presque un an pour « *éjecter* » la Grande-Bretagne des Jeux olympiques.

Les Barbarians doivent disputer une série de huit matches entre le 3 et le 27 octobre. Les deux rencontres prévues en République d'Irlande ont été annulées à l'initiative du gouvernement irlandais.

Du côté britannique, le ministre des sports de Mme Thatcher, M. Hector Munro, avait à deux reprises demandé aux dirigeants des fédérations d'annuler l'invitation, indiquant qu'elle serait contraire aux accords de Gleneagles, signés en 1977 par tous les pays du Commonwealth. Ces accords condamnent toute rencontre sportive avec l'Afrique du Sud, en raison de sa politique d'apartheid. Les quatre fédérations ont rejeté la demande du gouvernement, estimant qu'il y a eu « *des changements dans le rugby sud-africain depuis 1977* », et que les Barbarians sont « *une équipe multiraciale, composée de huit joueurs blancs, huit noirs, et huit métis* ».

Le cabinet britannique ne disposait que d'une arme : l'Immigration Act de 1971, qui autorise le ministre de l'intérieur à refuser l'entrée en Grande-Bretagne à toute personne « *dont la présence pourrait être contraire au bien public* ». Le visa n'est pas nécessaire pour l'entrée des membres du Commonwealth dans le Royaume-Uni. Le mouvement anti-apartheid, très puissant à Londres, a laissé entendre qu'il organiserait des manifestations de protestation à chaque match. — *(A.F.P.)*

● *Le finlandais Tapio Rautavaara*, champion olympique du javelot aux Jeux olympiques de Londres en 1948, est décédé mardi 25 septembre à Helsinki. Il était âgé de soixante-quatre ans.

Athlète complet, Rautavaara a également gagné le titre de champion mondial par équipes du tir à l'arc en 1958. Il conduisait de pair une carrière de chanteur et d'acteur de cinéma, il a joué au total dans vingt-cinq films finlandais.

VOILE

CORRESPONDANCES

Après la course du Fastnet

*Après l'article de Loïc Caradec sur le drame de la course du Fastnet (*le Monde *du 18 septembre), nous avons reçu de M. Edward Behr, journaliste à* Newsweek, *une lettre dont nous extrayons les passages suivants :*

Ayant enquêté sur la course pour mon journal, je confirme entièrement les conclusions de Loïc Caradec au sujet des défaillances du matériel de sécurité. Dans le cas de *Gunslinger*, le radeau de survie a été littéralement volatilisé, alors qu'un équipier y avait pris place ; plusieurs membres de différents équipages se sont plaints des harnais réglementaires britanniques à un seul crampon.

Je voudrais apporter quelques précisions supplémentaires : il n'est pas entièrement exact que toutes les coques aient bien supporté l'épreuve. *Gekko Six* (japonais, concurrent officiel pour l'*Admiral's Cup*) a pu se réfugier dans Crosshaven, en Irlande, avec de multiples fissures, pas assez graves pour couler le bateau, mais assez préoccupantes — au dire des experts — pour mettre en doute la fiabilité de la ligne ultra-aérodynamique et légère de ce voilier de forme très originale.

Ron Holland, dessinateur mondialement réputé qui a conçu *Apple of the sun* (abandonné, puis récupéré en bon état) était lui-même à bord de ce bateau. Il explique l'abandon ainsi : sans gouvernail, et à proximité des rochers des îles Scilly, il était impossible de ne pas concevoir un naufrage possible. Les hélicoptères de sauvetage — et c'était tout à fait normal — n'ont guère laissé le temps aux équipages de se concerter. Par haut-parleur, les sauveteurs criaient : « *Are you coming or not ?* », tout en indiquant que, par la suite, il leur serait peut-être impossible de revenir. Tous les concurrents que j'ai rencontrés soulignent que, sans le dévouement des équipes d'hélicoptères de la marine et de la R.A.F., le bilan du Fastnet aurait été beaucoup plus lourd.

∴

D'autre part, dans la revue *Motor Boating and Sailing Magazine*, l'Américain Ted Turner, vainqueur de l'épreuve du Fastnet, écrit : « *Plusieurs capitaines n'avaient pas équipé comme ils auraient dû le faire leurs voiliers. Ils sont les premiers à blâmer. Vous êtes supposés posséder un voilier résistant, un équipage et des équipements parés pour tous les temps. Tandis que la Fédération britannique de voile poursuit son enquête, quelques observations sont évidentes. Il y avait trop de bateaux (trois cent six) au départ, dont de nombreux voiliers de trop petite taille. Mais je ne partage pas l'avis de ceux qui estiment que la course devait être annulée. Chacun avait le droit de se retirer de lui-même.* »

« *Mais ce qui me navre surtout*, ajoute-t-il, *c'est d'avoir vu certains propriétaires ne même pas emporter un tourmentin — petite voile d'avant — pour économiser moins de 20 kilos. Non seulement j'en avais un à bord de* Tenacious, *mais aussi une grand-voile de rechange. Ce surcroît de poids ne m'a pas empêché de gagner.* »

AUTOMOBILE

La nouvelle Talbot-Lotus : du pour et du contre

S'il existe une voiture dont la robe ne manque pas de griffes, c'est bien la nouvelle Talbot-Lotus. Car si le nom de Talbot figure à l'avant, celui de Lotus sur les flancs, on peut aussi découvrir le sigle Chrysler dans la calandre et, plus à l'arrière, les noms de Simca et de Sunbeam. C'est donc une Talbot britannique. La nouvelle Talbot-Lotus, dérivée de la Sunbeam deux portes plus un hayon, se veut sportive et concurrente des Golf GTI, B.M.W. 323-I, Alfa-Romeo GTV et Porsche 924.

Pour supporter la comparaison, elle se devait d'avoir du souffle. Elle en a. C'est même son atout essentiel avec son prix, environ 59 000 francs. Ses performances lui donnent un léger avantage sur la plupart de ses rivales : 200 kilomètres à l'heure, 8 sec. 4 pour passer de 0 à 100 kilomètres-heure. C'est bien évidemment l'intervention de Lotus qui confère à la nouvelle Talbot un tel nerf. Le moteur, 4 cylindres en ligne, dont la cylindrée a été portée à 2,2 litres, est celui des Lotus Esprit, Eclat ou Elite, 16 soupapes, 2 arbres à cames en tête, 160 chevaux DIN à 5 600 tours-minute, soit 7 chevaux de plus qu'une B.M.W 323-I. Transmission aux roues arrière, freins à disques à l'avant, à tambours à l'arrière, la boîte de vitesses est une ZF à cinq rapports, le cinquième étant surmultiplié.

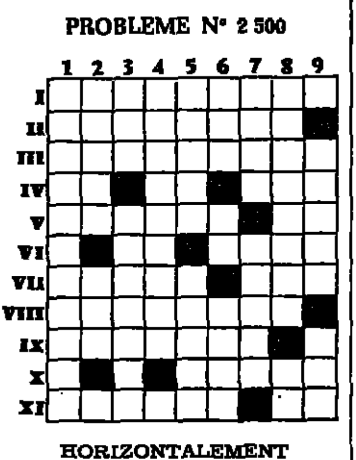
A l'extérieur et à l'intérieur, la nouvelle Talbot-Lotus est traitée à la mode sportive et avec goût. Comme ses qualités routières correspondent presque aux possibilités de son moteur Lotus, on serait tenté d'être séduit, si deux défauts importants ne gâchaient, en partie, le plaisir de la conduire. Il s'agit du freinage et de la boîte de vitesses. Les deux petits servo-freins dont sont équipés les modèles destinés à l'exportation provoquent une extrême mollesse de la pédale de frein ainsi qu'une réaction tardive, presque dangereuse. C'est la nécessité de déplacer la direction de droite à gauche qui n'a pas permis de conserver le gros et unique servo-frein monté sur les voitures destinées aux marchés où l'on conduit à gauche et dont l'action est, paraît-il, plus efficace. Pour ce qui concerne la boîte de vitesses, son principal défaut est d'exposer le conducteur — mais plus encore le moteur — à passer directement de cinquième vitesse en deuxième, la grille munie de ressorts contraignant à une pression anormale et illogique de la main pour rétrograder de cinquième en quatrième. Il s'ajoute au plan négatif une consommation nettement exagérée que la très faible capacité du réservoir d'essence (41 litres) souligne de manière sans doute inopportune.

FRANÇOIS JANIN.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 500



HORIZONTALEMENT

I. Exprimer sa satisfaction en persan. — II. Sert pour les réceptions. — III. Un malade qui n'est guère entouré. — IV. Nom de dieu ; En entier ; A sa clé. — V. Peut menacer celui qui ne prend pas de gants ; Exprime une certaine volonté. — VI. Se laissa aller (épeler) ; Son canal conduit à la mer. — VII. Prouve qu'on sera bientôt à la fête ; Marque la proximité. — VIII. Peuvent protéger de jeunes charmes. — IX. Feras sortir de la pièce. — X. Comme une partie où l'on a toutes ses chances. — XI. Nom qu'on peut donner à la curiosité ; Demi-tour.

VERTICALEMENT

1. Qui n'adhère donc pas du tout. — 2. Nom qu'on donne à une très grande nappe ; Peut être justifié par la reconnaissance. — 3. Possessif ; Au dernier degré. — 4. Qui se fait donc remarquer. — 5. Peut se déclarer dans le vestibule ; Parfois entre deux mots. — 6. Va jusqu'au chœur ; Tentative (épelé) ; Se déplace en courant par exemple. — 7. Quand elles crèvent, il y a beaucoup de sauce ; Soigna comme une bouche. — 8. Dont l'exactitude laisse à désirer ; Qui avait donc été tracé. — 9. Nom qu'on donne à certains transports ; On y trouve des anémones.

Solution du problème n° 2 499

Horizontalement

I. Primeurs. — II. Népenthès. — III. Stère. — IV. Ubu ; Sitar (cf. cithare). — V. Sacco. — VI. AC ; Pourri. — VII. Trop ; Li. — VIII. Iole ; Ecot. — IX. Quête. — X. UP ; Inséré. — XI. Et ; Unis.

Verticalement

1. Pneumatique. — 2. Ré ; Croup. — 3. Ipsus ; Olé. — 4. Met ; Appétit. — 5. Enesco ; En. — 6. Utricule ; Su. — 7. Rhétoricien. — 8. Se ; Ri. — 9. Serviettes.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 27 septembre 1979 :

UN ARRETE

● Portant nomination des élèves de la deuxième promotion de l'institut Auguste-Comte pour l'étude des sciences de l'action.

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux dispositions applicables au personnel civil de coopération culturelle, scientifique ou technique auprès d'Etats étrangers.

Visites, conférences

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., devant le parvis de l'eglise : « Saint-Eustache et le quartier des Halles » (Arcus).

14 h. 45, avenue des Gobelins, Mme Legregeois : « Ateliers de la manufacture des Gobelins de Beauvais et de la Savonnerie ».

15 h., entrée du Château, Mme Bouquet des Chaux : « L'impératrice Joséphine à la Malmaison ».

15 h., entrée de la Sainte-Chapelle, Mme Guillier : « La Sainte-Chapelle ; clarté du Moyen Age ».

15 h., 3, rue Victor-Hugo, Mme Pennec : « Tombes célèbres du cimetière de Neuilly et promenade dans Neuilly ».

15 h., 158, boulevard Haussmann, Mme Zujovic : « Le musée Jacquemart-André » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 46, rue Saint-Jacques, M. Jaslet : « La Sorbonne, histoire de l'Université et du Quartier latin » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

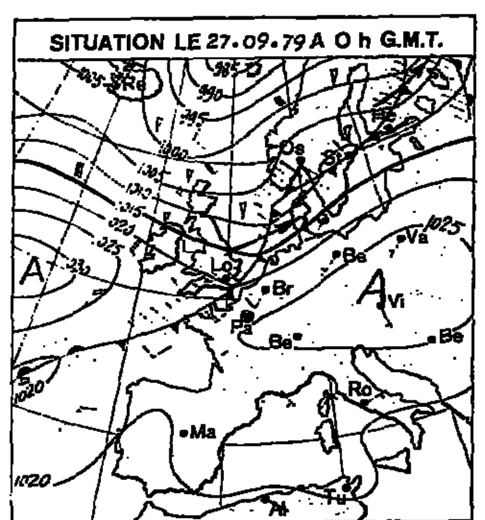
14 h. 45, entrée avenue de Paris, M. de La Roche : « Le château de Vincennes, demeure des rois maudits ».

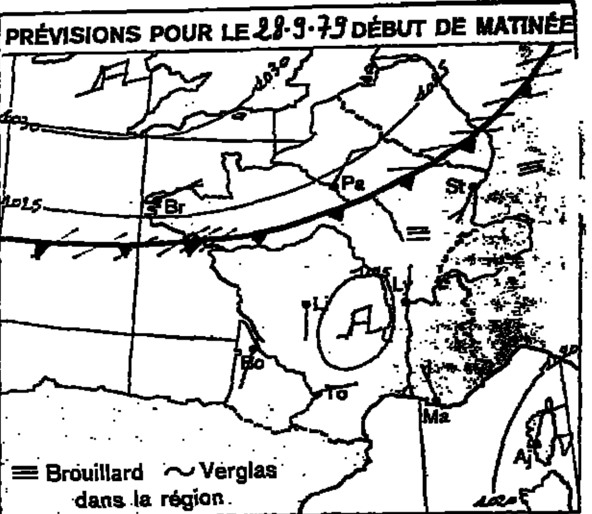
15 h., 2, rue de Sévigné, M. Tournier : « Les jardins inconnus, les plus beaux hôtels du Marais ».

15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel Lauzun » (Tourisme culturel).

15 h., 102, rue de Provence : « Les coulisses d'un grand magasin » (Tourisme culturel).

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ Averses Orages ≡ Brouillard ~ Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent. Force du vent 5 nœuds 10 nœuds 50 nœuds

Sens de la marche des fronts. Front chaud. Front froid. Front occlus.

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 27 septembre à 0 heure et le vendredi 28 septembre à 24 heures :

Un anticyclone océanique se développant vers les îles Britanniques entretiendra sur la France un flux, de secteur nord-est, progressivement plus frais.

Vendredi 28 septembre, des Charentes et du Poitou aux Ardennes et aux Vosges, des nuages abondants en début de journée pourront donner quelques pluies faibles, mais ils se désagrégeront ensuite et des éclaircies apparaîtront. Quelques averses se produiront également sur la Corse, tandis que les autres régions bénéficieront d'un temps souvent ensoleillé, après la disparition de quelques brouillards dans les vallées du Sud-Ouest, du Centre et de l'Est, et de nuages bas matinaux près de la Manche et dans le Nord. Malgré un assez bon ensoleillement, le temps deviendra plus frais sur la moitié nord du pays, avec des températures maximales souvent de l'ordre de 14 °C à 17 °C.

Le jeudi 27 septembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 024,6 millibars, soit 768,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 22 et 11 degrés ; Biarritz, 20 et 10 ; Bordeaux, 21 et 8 ; Brest, 19 et 13 ; Caen, 21 et 12 ; Cherbourg, 18 et 14 ; Clermont-Ferrand, 19 et 6 ; Dijon, 19 et 7 ; Grenoble, 19 et 4 ; Lille, 20 et 12 ; Lyon, 18 et 5 ; Marseille, 23 et 11 ; Nancy, 18 et 4 ; Nantes, 21 et 9 ; Nice, 22 et 14 ; Paris-Le Bourget, 21 et 7 ; Pau, 21 et 7 ; Perpignan, 22 et 7 ; Rennes, 21 et 10 ; Strasbourg, 19 et 3 ; Tours, 20 et 8 ; Toulouse, 21 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 12 degrés ; Amsterdam, 17 et 15 ; Athènes, 29 et 20 ; Berlin, 19 et 11 ; Bonn, 19 et 13 ; Bruxelles, 20 et 13 ; Le Caire, 35 et 22 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 14 et 12 ; Genève, 16 et 2 ; Lisbonne, 30 et 15 ; Londres, 21 et 13 ; Madrid, 25 et 9 ; Moscou, 21 et 12 ; Nairobi, 28 et 13 ; New-York, 25 et 14 ; Palma-de-Majorque, 22 et 9 ; Rome, 23 et 14 ; Stockholm, 15 et 10.

Documentation

L'ÉCOLOGIE PAR L'IMAGE ET LE SON

Trois cents films, des dizaines de montages diapos, d'expositions, de pièces de théâtre et de chansons ayant trait à l'écologie sont répertoriés dans la nouvelle édition du Répertoire audiovisuel de l'écologie. Ils sont groupés en seize rubriques, qui vont de l'agriculture biologique aux technologies douces, en passant par l'énergie nucléaire, la forêt, etc. Le répertoire constitue depuis trois ans un instrument utile pour tous ceux qui veulent illustrer une conférence, une soirée ou un cours sur l'écologie.

Le répertoire est vendu 10 F par l'Association lilloise pour l'écologie et l'autogestion (ALEA), 21 bis, route Nationale, 59320 Ennetières-en-Weppes.

Éducation

● *La Fédération nationale des associations d'élèves en grandes écoles (FNAGE)* recherche des chambres, studios ou appartements à louer. Les offres sont reçues à la FNAGE du lundi au vendredi inclus de 14 heures à 18 heures, 18, rue Dauphine, 75006 Paris. Tél. 325-94-94.

Dimanche 30 septembre à 3 heures du matin L'HEURE D'HIVER

Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 septembre, à 3 heures du matin, la France reviendra à l'heure d'hiver. Les montres et horloges seront ramenées à 2 heures. Le prochain rendez-vous avec l'heure d'été a été fixé au 6 avril 1980.

Six autres pays européens suivront cette même procédure : l'Italie, l'Espagne, la Belgique, Monaco, les Pays-Bas et le Luxembourg.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DE LA MOTO
TIRAGE DU 26 SEPTEMBRE 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
1	1	70
	6 381	1 070
	021 711	3 000 070
2	1 322	1 000
	3 092	1 000
	9 092	1 000
	91 162	50 000
3	8 143	5 000
	334 493	500 000
4	64	150
	954	500
	964	650
	93 654	100 000
5	15	150
	95	150
	0 085	1 000
	2 445	1 000
	9 015	5 150

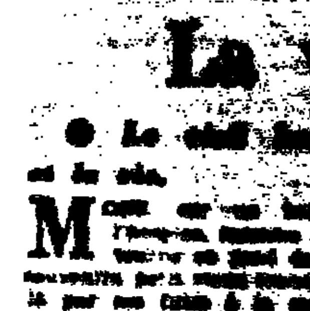
Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
6	606	500
	0 916	1 000
	0 326	5 000
	2 816	5 000
7	7	70
	17	220
	5 677	1 070
	1 817	5 220
	0 287	10 070
8	108	500
	498	500
	0 708	1 000
	4 548	5 000
9	5 659	1 000
0	110	500
	8 970	10 000

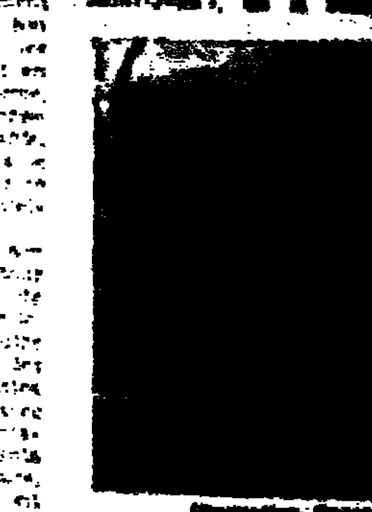
PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DES VENDANGES LE 3 OCTOBRE 1979 à VALLET (Loire-Atlantique)

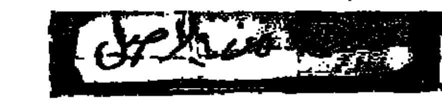
LOTO tirage n° 39 : 3 6 12 32 37 44 — numéro complémentaire 9

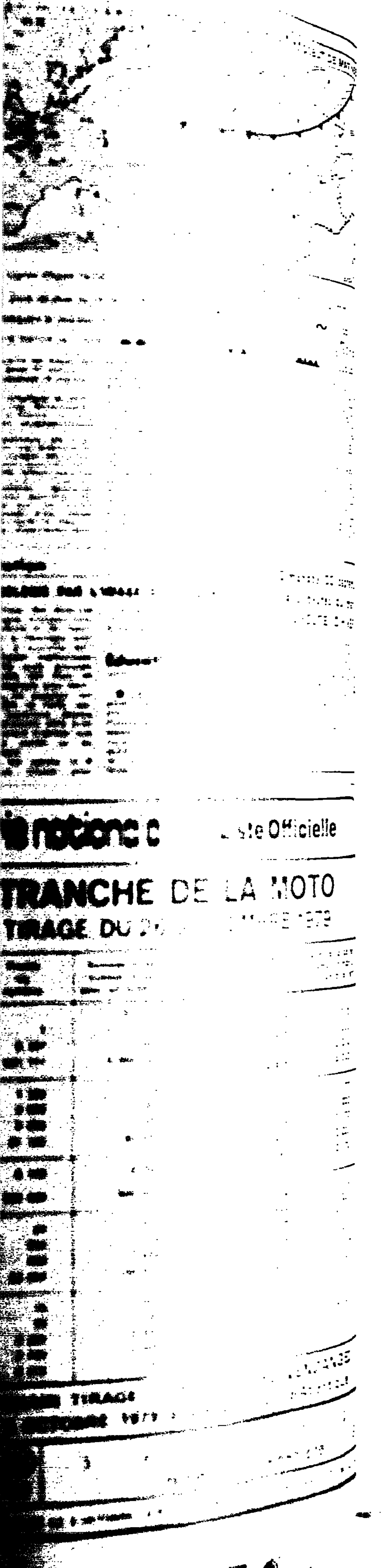
PROCHAIN TIRAGE LE 3 OCTOBRE 1979. VALIDATION JUSQU'AU 2 OCTOBRE APRES-MIDI













Le Monde DES LIVRES

L'air du fascisme

● *L'Argentine dans un roman de Marek Halter.*

COMMENT un pays s'installe-t-il *insensiblement* dans le fascisme ? Par une sorte de mouvement lent, vaseux, coupé de saccades ; comme un mauvais rêve qui sortirait peu à peu du sommeil pour prendre la couleur même des visages, des rues. C'est la vie incertaine, c'est-à-dire privée de repère fixe, d'identité assurée, une géométrie qui vacille, le double fond des apparences, une atmosphère sourde de manipulation, d'espionnage diffus avec, de temps en temps, des sirènes de police, des bombes. Voilà *la Vie incertaine de Marco Mahler*, à Buenos-Aires, la ville de Borges, du tango et des informations parallèles.

Mais sommes-nous en réalité en Argentine en 1953, en 1974, l'année dernière encore, ou déjà à peu près partout, n'importe où, dans une des mégapoles de 1984 ? Le Chili n'est pas la France, nous a-t-on dit et répété, il y a six ans, pour montrer que le socialisme, en France, serait autre chose qu'un engrenage fatal vers la dictature militaire. L'Argentine des disparus d'aujourd'hui n'est pas la France ? Mais alors d'où vient ce malaise, plus profond que la crise, ces instants lourds, ce soupçon, et surtout, symptôme qui ne trompe pas, ces soudaines discussions à propos d'un personnage central, vous savez, enfin celui qui fait question, celui qui est en lui-même un problème, comment l'appelez-vous déjà ? On en parle beaucoup ces temps-ci... Comme le dit Marek Halter, dans l'une des scènes de son roman : dites que vous êtes juif, et il y aura chaque fois ce silence. Un silence hurlant, en quelque sorte, lourd comme une pétrification de toute l'histoire et qui échappe à chacun des acteurs.

Le président a les sympathies de la gauche et des syndicats, mais déjà les groupes révolutionnaires veulent aller plus loin et declenchent le terrorisme. Dans le même temps, la droite s'infiltre dans tous les rouages de l'administration et de l'Etat, et elle aussi prépare sa terreur. La droite ressemble à s'y méprendre à la gauche et la gauche, de plus en plus, se comporte comme une droite qui se croirait à gauche. Dans ce chassé-croisé où chacun (c'est peut-être là l'essence du fascisme : une apparition du lien social comme faisceau de déplacements, le fait que tout le monde pousse à un moment donné dans le même sens mais sans le savoir), où chacun, donc, est un autre, se ressent intimement comme un autre, le narrateur porte une mémoire plus ancienne, celle d'un exil qui le tient à distance des communautés. 1953 : c'est l'année de la mort de Staline, et comment est-il possible qu'il soit pleuré en Argentine par de vieux juifs de Varsovie ? Là encore, le malentendu rend la vie toujours moins certaine. Les amis du narrateur, les femmes qu'il rencontre, sont-ils, sont-elles, du côté du jour ou de la nuit ? L'air fasciste est a double respiration, on y entend résonner à la fois deux paroles en une. Vérité, mensonge, bonne ou mauvaise foi, fidélité, trahison ? Il n'y a pas de sol sûr, chacun se prépare, c'est la grande fascination venue du dedans, celle de la mort.

Ecoutez ce que dit Peron dans le roman, c'est édifiant : « *On a dit que j'avais eu des sympathies pour le nazisme. C'est faux. J'avais de l'admiration pour le fascisme italien, ce qui n'est pas la même chose.* » Eh oui, cette idée fasciste de « socialisme » national, qui n'est « ni avec les uns ni avec les autres » mais d'abord pour la nation, elle est là, parmi nous, elle y est depuis bien longtemps, et ce qu'il faut comprendre une bonne fois c'est que la chose est possible, les nazis sont allés simplement trop loin, de façon trop voyante, bruyante. Il y a mieux à faire, plus huilé, plus discret, modernisé. Il y aura une nouvelle gauche et une nouvelle droite, et la nouvelle droite sera par *certains côté de gauche alors que* la nouvelle gauche prendra ses *nouvelles à droite*. C'est une vieille histoire, si vieille qu'elle est chaque fois plus nouvelle. Simplement parce que ce renouvellement de la pression humaine dans le désir de faire un Tout s'adresse immanquablement à l'autre, à l'autre comme tel, à celui qui ne veut pas se plier au Tout, adorer le Tout.

De ce point de vue, le seul fait de dire d'abord « je », quoi qu'il en coûte, suffit à vous désigner comme juif. « *Tous les pouvoirs totalitaires sont amenés à tuer les juifs, parce que c'est une dimension irréductible.* » Et si on ne les tue pas, le problème sera de savoir comment les assimiler, les intégrer, les diluer, les gommer et, avec eux, en même temps qu'eux, tous ceux qui ne se sentent pas à leur aise en Totalité, tous ceux, même, qui refusent d'être catalogués dans les cases prévues du gros Tout comme minoritaires.

PHILIPPE SOLLERS.

(Lire la suite page 20.)

Les compagnons du communisme

● *Un demi-siècle d'histoire de la gauche vu par un historien anglais.*

DAVID CAUTE, romancier et historien anglais, né en 1936, s'est fait seulement connaître chez nous par son essai *le Communisme et les Intellectuels français* traduit en 1967. Remarquablement informé, ce livre, qui s'arrêtait à la crise entre le P.C.F. et ses étudiants, en 1963-1965, examinait déjà le problème de l'attirance exercée par le communisme sur les intellectuels occidentaux.

David Caute a généralisé son enquête avec son nouveau tour d'horizon : *les Compagnons de route, 1917-1968*. Le problème ici posé est d'une tout autre ampleur parce qu'il s'agit des intellectuels non communistes qui sympathisèrent avec l'U.R.S.S., donc de la confrontation de générations, de courants d'idées, d'expériences nationales, puisque les quatre pays qui ont fourni les plus prestigieux compagnons de route sont la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne et la France. David Caute a maîtrisé son sujet et il nous livre une contribution exemplaire à l'histoire de la *mentalité de gauche en Europe* pendant le demi-siècle qui a suivi 1917.

« Papoutchiki »

Les bolcheviks vainqueurs se sont très vite trouvés pris dans une contradiction aiguë. Possédant *tous* les pouvoirs, face aux très graves épreuves de la guerre civile et de la famine, le parti bolchevik n'a vu de salut qu'en renforçant sa rigueur doctrinale et en épurant les P.C. réunis dans la IIIᵉ Internationale. Mais dans le même temps, les dangers de la situation lui commandaient d'accepter une aide extérieure qui ne pouvait venir que de milieux éloignés de ses idées, voire carrément hostiles. Ceux que Trotski baptisa, en 1923, « compagnons de route » (« *papoutchiki* ») étaient précisément les personnalités capables de catalyser une telle aide. Trotski les traitait sans illusion : « *Ils ne considèrent pas la révolution comme un tout et l'idéal communiste leur est étranger (...). La question se pose toujours en ce qui les concerne : jusqu'où iront-ils ?* »

PIERRE DAIX.

(Lire la suite page 22.)

La voix d'Inès Cagnati

● *Le vieil homme et la vie.*

MOSE, sur un banc de l'hospice, ressasse sa vie, tourne en rond dans ses souvenirs, petit vieux transplanté là par ses filles à la mort de Mélanie, sa femme. Une mort dont il ne revient pas : « *Mourir comme pour rien, le jour de la Saint-Jean* », un si beau jour plein de soleil et de petits pois à ramasser, une femme si raisonnable ! Au long d'une semaine, sur le banc à l'ombre, il déverse dans l'oreille d'une vieille femme muette ses rancœurs, ses idées fixes, ses questions, et les petits bonheurs des jours, égrénés les uns après les autres, picorés à travers les travaux épuisants sur une terre froide et avare.

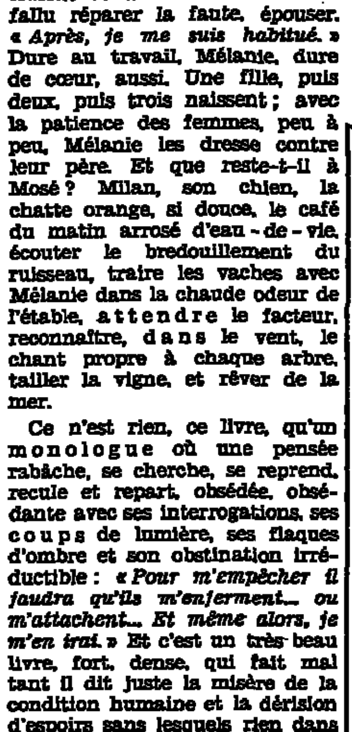


Illustration figurant sur la couverture du livre.

Sur le banc à l'ombre, car personne n'a voulu lui faire place au soleil, là où se serrent vieux et vieilles hostiles, comme si Mosé portait la peste : la Mélanie est morte d'une drôle de manière. On a dit qu'il l'avait tuée. « *Est-ce que vous savez que les lézards pleurent, privés de soleil ?* » A cette muette, à son côté, le vieux raconte. Le vieux ? A soixante-six ans, pas si vieux que ça, on peut encore faire des choses, on peut encore rêver. Quand on a travaillé toute sa vie on peut bien, une fois, réaliser ce qu'on a tant désiré, aller voir l'océan, ce n'est pas si loin, « *ces lieux d'eaux et de terres emmêlées où poussent des fleurs qui n'ont pas de nom parce qu'aucun de ceux qui ont voulu aller les prendre n'est jamais revenu* », quand on a, toute sa vie, été empêché par la misère ou par une Mélanie furieuse dès qu'on parlait de partir et même, à l'heure de la retraite, dès qu'on suggérait de vendre les vaches pour se payer trois jours et trois nuits qui justifieraient une existence.

Ainsi, pas à pas, dans l'ornière de sa vie, Mosé avance ; à petites phrases sèches, à mots simples, il ressuscite le passé, les paysages, les êtres, la couleur des jours et de son âme, en une mélopée où les obsessions affleurent : la mère, faible de la tête, qui ne reconnaissait pas ses enfants — « *même les chiennes se souviennent de leurs petits tant qu'ils ont besoin d'elle* », — l'Espagnol, un traîneur de chemins qu'on a laissé crever tout seul, au bord de la route, le père, un Monténégrin mort les poumons rongés par la poussière des mines françaises, et l'hospice, déjà, quand il était petit, l'hospice des orphelins, où il faisait si froid, froid au cœur, surtout, avec cette mère demi-folle qui vous laissait à l'abandon. Si Mosé le pouvait, il s'achèterait un kangourou : « *Ce doit être beau de regarder la vie comme ça, bien au chaud des mères qui n'oublient pas...* »

Mais Mélanie ? Mélanie, c'est l'erreur d'un beau dimanche où il faisait chaud. Mélanie, ou la corde au cou. Qu'elle était belle, pourtant ! Tous les garçons la regardaient. « *Moi, je voulais seulement m'en aller.* » Mais il a fallu réparer la faute, épouser. « *Après, je me suis habitué.* » Dure au travail, Mélanie, dure de cœur, aussi. Une fille, puis deux, puis trois naissent ; avec la patience des femmes, peu à peu, Mélanie les dresse contre leur père. Et que reste-t-il à Mosé ? Milan, son chien, la chatte orange, si douce, le café du matin arrosé d'eau-de-vie, écouter le bredouillement du ruisseau, traire les vaches avec Mélanie dans la chaude odeur de l'étable, attendre le facteur, reconnaître, dans le vent, le chant propre à chaque arbre, tailler la vigne, et rêver de la mer.



Ce n'est rien, ce livre, qu'un monologue où une pensée rabâche, se cherche, se reprend, recule et repart, obsédée, obsédante avec ses interrogations, ses coups de lumière, ses flaques d'ombre et son obstination irréductible : « *Pour m'empêcher il faudra qu'ils m'enferment... ou m'attachent... Et même alors, je m'en irai.* » Et c'est un très beau livre, fort, dense, qui fait mal tant il dit juste la misère de la condition humaine et la dérision d'espoirs sans lesquels rien dans nos vies n'aurait de sens.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ MOSÉ OU LE LÉZARD QUI PLEURAIT, Inès Cagnati, Denoël, 256 p.

EXTRAIT

« Autrefois, en Italie... »

Autrefois, en Italie, quand j'étais jeune, je voulais partir. Je me disais quand les noyers refleuriront, je partirai, je marcherai tout droit devant moi vers le soleil couchant et jusqu'au bord du monde pour voir comment c'est l'océan qui rencontre la terre. Un homme, même un qui n'a rien eu, peut, au moins une fois dans sa vie, aller regarder comment l'océan rencontre la terre. Il a bien le droit de faire ce qu'il veut depuis toujours même si jamais il n'a pu pleurer au creux des vieilles mains de sa mère... Tous les livres parlent de ces choses.

Le jour de la Saint-Jean, cette année, Mosé a dit à Mélanie :

— Je vais aller voir l'océan. Je resterai trois jours et trois nuits et puis je reviendrai. Il faut partir au moins une fois pour aimer revenir.

Il pensait qu'ensuite il pourrait de nouveau vivre au fond des terres et oublier, peut-être, le vent léger d'autrefois qui montait de Venise, la douce, la condamnée, Venise noyée de mer. Il pourrait, alors, être un vieil homme comme les autres, dans la tranquillité des jours et des saisons.

Mélanie n'a pas voulu. Elle a dit :

— Jamais. Jamais. Plutôt mourir.

Et elle est morte.

INÈS CAGNATI.

La lutte des classes existe

Alain Gerber et Jean-Marc Roberts l'ont rencontrée

NIER l'existence des classes est une vieille ruse du capitalisme. Quoi qu'il prétende aujourd'hui, par un surcroît de malice, il a toujours disposé en France de moyens écrasants pour répandre cette idéologie. S'il y réussit mieux depuis quelque temps, c'est qu'il a encore étendu ses moyens d'expression et a bénéficié d'une conjonction rare : le nivellement apparent de nos modes de vie, les crimes ou les échecs des régimes dits marxistes, et un foisonnement de thèses séduisantes, selon lesquelles le pouvoir viendrait de partout sauf des rapports de production. Devant le matraquage que tire de cette rencontre l'information dominante, faut-il que la réalité des barrières de classes soit têtue pour affleurer encore !

Comme souvent aux heures inquiétantes où la *rhétorique et la propagande étouffent* les faits, *ceux-ci passent* en contrebande dans les bagages de la littérature. Un nombre exceptionnel d'écrivains issus du prolétariat ont éprouvé depuis quelques mois le même besoin de sauver leur famille de l'oubli historique et du néant culturel qui découlent de l'exploitation économique. Avec un ensemble significatif, ils ont rappelé, ce qui aurait semblé naguère une évidence, que tradition et sensibilité continuent de distinguer radicalement les pauvres des riches, et de rendre risible la prétention de ces derniers à exprimer on ne sait quelle universalité humaine.

APRES le peuple de Nice (Nucera), du Centre (Joubert), et des émigrés de Paris (Cavanna), voici le tour, avec *le Faubourg des Coups-de-Trique*, des ouvriers de Belfort, particulièrement absents de nos lettres, en dépit — ou à cause ? — des luttes qui ont marqué leur histoire. A noter que, comme Modiano, Koskas et beaucoup de ses contemporains nés après 1940, Alain Gerber préfère à ses propres souvenirs ceux, de seconde main mais autrement riches, de la génération précédente. Le petit Théo à qui il semble prêter son regard et ses émotions est né en 1927,

par Bertrand Poirot-Delpech

soit seize ans avant lui, ce qui lui permet de faire comme s'il avait vécu les lendemains de la première guerre mondiale, l'approche de la seconde, et l'événement du siècle que le Front populaire est en passe de devenir dans l'épopée des travailleurs français.

L'auteur fait mieux qu'éviter le larmoiement et le manichéisme qui menacent parfois le genre. Gaiement, il montre que son milieu de réparateurs d'assiettes et d'employés chez Dolfus-Mieg peut parfaitement produire un oncle fasciste, chasseur de juifs et de socialos, tandis qu'un vieux bébé à Hispano subit son oisiveté dorée comme une espèce de folie, et envie la fraternité des usines en grève.

ENVIE louche ! Les exploités ont eu trop à souffrir de ces simulacres, de tout temps, pour ne pas en garder une prudence atavique. Au *Faubourg des Coups-de-Trique*, personne n'est dupe des séductions des patrons et de leurs rengaines : « *A quoi bon partager, cela ne ferait presque rien à chacun !* », « *Vous n'auriez pas de travail si je ne me décarcassais pas au-dehors* », « *Laissez-vous guider par les riches qui ont fait des études* », etc. On sait d'instinct que leur rêve est d'enchaîner les ouvriers à l'usine et à un bonheur tout fait, en attendant de pouvoir se passer d'eux.

Cette méfiance impuissante engendre une sagesse plutôt négative, que transmettent généralement les mères : accomplir convenablement sa tâche, ne pas se faire remarquer, s'élever par son mérite, et pas trop, sans sortir du rang.

Il y a bien le nommé Gentil, le politisé du coin, qui parle le langage de la revanche, et aussi les grandes occasions où cette revanche paraît à portée ; ainsi le jour de juin 36 où la famille a montré qu'elle existait, en défilant en ville sous les fenêtres peureusement closes des riches, et où le petit Théo a marché fièrement entre les rails du tram en grève. Mais, le reste du temps, c'est comme si l'exploité s'excusait d'avoir une vie à soi — « *on nous gâte* », « *il n'y a pas de raison* », — et les mots lui manquent pour transmettre l'essentiel : trop de pudeur rude, pas assez de vocabulaire. La grand-mère meurt sans avoir rien dit. Le père se pend après avoir parlé à son enfant de... gâteaux. « *Un rudement beau coin !* », se contente de bougonner un grand-père devant le paysage de rêve où l'a traîné son petit-fils.

ET pourtant, un message passe à travers ces vies aliénées et ces paroles infirmes. C'est tout le talent musical de Gerber d'entendre et de faire entendre ce qui s'y cache. Il suffit parfois d'une phrase, comme il le dit lui-même, pour faire voir le monde autrement. Si la phrase ne suffit pas, il y a l'humour, dont l'auteur confirme, après *la Couleur orange* ou *le Plaisir des sens*, après aussi Marcel Aymé ou Ehni, et contre tous les préjugés, qu'entre Jura et Vosges on le manie aussi bien, plus subtilement même, que dans le Midi. Et si l'humour échoue à traduire le fond du cœur, il reste encore la musique, le jazz cher à l'auteur, la clarinette façon Artie Shaw, ou encore les jeux de la lumière, auxquels il montre une sensibilité exceptionnelle.

(Lire la suite page 20.)

la vie littéraire

Familles en thérapie

Depuis des années déjà, tant aux Etats-Unis qu'en Allemagne ou en Italie, les thérapies familiales sont à la mode. Moins élitaires que la psychanalyse, moins barbares que les traitements de choc, moins périlleuses que les alternatives extra-institutionnelles, elles ont été adoptées par de nombreux travailleurs de la santé mentale. Précédées d'une réputation d'efficacité et de scientificité, elles reposent sur une approche cybernétique de la communication et visent à résoudre les conflits de l'individu dans son cadre « naturel » : la famille.

En France, les thérapies familiales, malgré le mépris des psychanalystes qui les tiennent pour une forme élaborée de conditionnement et de suggestion, commencent à susciter une certaine curiosité. Les ouvrages de praticiens américains comme Salvador Minuchin sont enfin traduits (notamment *Familles en thérapie*, aux Editions universitaires, 290 pages) et on annonce des publications d'Helm Stierlin *le Premier Entretien familial*, aux Editions universitaires) et de Borszormenyi-Nagl *(Psychothérapies familiales*, aux PUF). Outre cela, viennent de paraître à Bruxelles, sous la direction du docteur Mony Elkaïm, *les Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* (diffusés par les éditions Gamma). On trouvera dans le premier numéro une illustration de ce que peut être l'utilisation de la théorie des systèmes dans le traitement de l'anorexie mentale, ainsi que diverses prises de position sur les thérapies familiales et les réserves qu'elles suscitent. — R. J.

Un créneau en or

Le succès de *la Puce à l'oreille*, de Cl. Duneton, qui a dépassé toutes les prévisions raisonnables, paraît avoir donné des idées aux éditeurs : l'historiette étymologique se vend bien. Ce n'est pas nouveau, et c'est la preuve par cent mille (exemplaires vendus) que les Français n'ont pas cessé de s'intéresser à leurs mots.

Dernier venu à ce créneau en or, le *Dictionnaire des inconnus aux noms communs*, de Michel Dansel (Encre éditions), est un bon recueil de deux cent cinquante biographies, ou pseudo-biographies quand il s'agit d'Achille (pour son talon), de Cerbère ou de la nymphe Egérie, de ces personnages qui ont, le plus souvent sans le vouloir, laissé leur nom à la langue de chaque jour.

On pourrait sans trop de peine doubler ce nombre. Ainsi, et seulement pour les noms en M, penser au *macfarlane*, au *maillechort*, au *massicot*, à la charmante *méduse*, sans parler de l'illustre Moreau-Chandonneur. Et on regrettera un peu les absences du *bénard*, du *riflard*, de la *del* (la « casquette », pour les caves), du *gibus* et du *blum* (les chapeaux, pour les mêmes caves).

Cependant, ces biographies alertes laissent un peu le lecteur sur sa faim. L'intérêt véritable de ce genre d'ouvrages n'est pas tant dans la vie d'un personnage (surtout s'il s'agit d'un dieu de la fable !) que dans celle du mot qui perpétue son nom. Or, bien informé sur la vie de M. Poubelle, préfet de la Seine, le dictionnaire de M. Dansel reste désespérément muet sur celle du mot « poubelle ». C'est dommage. Avis en tout cas aux amateurs : il reste de la place dans le créneau en or. — J. C.

D'intéressantes relations

La communication figure, paraît-il, parmi les grandes enquêtes modernes. Jamais les hommes ne se sont si souvent vus ni tant parlé. Certains milieux intellectuels américains prétendent extraire une théorie de cette nouveauté. Dans l'intention de réussir aussi bien qu'eux, la Société d'études historiques des relations internationales contemporaines de Genève publie, avec l'Institut universitaire des hautes études internationales, de Genève également, et l'Institut d'histoire des relations internationales de Paris, la revue trimestrielle *Relations internationales*. Le professeur suisse Jacques Freymond, son collègue parisien Jean-Baptiste Duroselle, fournissent à l'entreprise le patronage de leur imposante notoriété.

Essentiellement écrite par des historiens d'origine universitaire, la publication se propose d'offrir aux spécialistes ainsi qu'aux amateurs cultivés « *des études proprement historiques* », étrangères « *au verbiage ésotérique des faux savants* », sous une forme « *claire et agréable* . Bel objectif, quand l'art d'écrire perd partout de sa grâce et de sa précision ! L'agrément du langage manque encore trop souvent aux textes compacts proposés par ces livraisons franco-helvétiques. En revanche, elles fourmillent d'informations recueillies par des chercheurs compétents. Quiconque s'intéresse à l'économie, à l'histoire, à la politique mondiales des cent dernières années en consultera chaque numéro avec un immense profit. — G. C.

vient de paraître

Romans

MARC CHOLODENKO : *les Pleurs ou le grand œuvre d'Andréa Bajarsky*. — Marc Cholodenko, Prix Médicis 1976 pour *les Etats du désert*, fait sa rentrée avec ce monologue à plusieurs voix et un recueil de poèmes : *Dem Folgt Deutscher Gesang, tombeau de Hölderlin*. (Hachette, 380 p. et 90 p.)

RACHID BOUDJEDRA : *Les 1 001 années de la nostalgie*. — A travers la chronique d'un village bâti aux confins du désert, une vision progressiste de la réalité historique arabe. Par l'auteur de *la Répudiation*. (Denoël, 448 p.)

FRANCIS GRUYER : *Les Reines du soleil*. — Au quatrième siècle, Camula, prêtresse d'Apollon, lutte pour sauver son fils converti au Christ. Au-delà de l'affrontement de deux passions philosophiques un renvoi aux interrogations de notre temps. (Gallimard, 502 p.)

PIERRE-JEAN RÉMY : *Cordelia ou l'Angleterre*. — L'amour fou d'un homme de quarante ans pour une très jeune fille va se heurter à l'hostilité d'une société fermée. Par l'auteur du *Sac du Palais d'été*, Prix Renaudot 1971 (Gallimard, 334 p.)

MURIEL CERF : *Les Seigneurs du Ponant*. — Muriel Cerf caracole parmi les rustres et les chevaliers : une balade fantaisiste qui conduit aux preuses d'aujourd'hui. (Mercure de France, 342 p.)

FRANÇOIS WEYERGANS : *Berlin mercredi*. — Balançant entre deux femmes, Paul se retrouvera entre deux valises. Par l'auteur du *Pitre*, Prix Roger Nimier. (Balland, 196 p.)

NICOLAS SAUDRAY : *Terres de vent, terres de songe*. — Deux garçons et deux filles rencontrent un cinquième personnage qui les entraîne, à travers collines désertes et villages en ruine, dans une longue randonnée initiatique. (Denoël, 211 p.)

NELLA BIELSKI : *Deux oranges pour le fils d'Alexandre Lévy*. — Une jeune femme, au chevet de sa mère, se souvient de Paul et des autres, là-bas, dans les cercles du K.G.B. (Mercure de France, 160 p.)

Lettres étrangères

ANDRZEJ KUSNIEWICZ : *L'Etat d'apesanteur*. — L'écrivain polonais s'est fait connaître ici avec *le Roi des Deux-Siciles*, prix Séguier 1978. Voici une nouvelle plongée dans la Mittel-Europa des deux siècles derniers : une quête baroque, haute en mystique. Traduit du polonais par Ch. Jezewski et D. Autrand. Préface de G. Lisowski. (Albin Michel, 334 p.)

DANILO KIS : *Un tombeau pour Boris Davidovitch. Sept chapitres d'une même histoire*. — Le Deuxième roman traduit d'un écrivain yougoslave né en 1935. Traduit du serbo-croate par Pascale Delpech. (Gallimard, « Du monde entier », 158 p.)

CHARLOTTE BRONTE : *Contes inédits*. — Deux nouvelles écrites par l'auteur de *Jane Eyre* quand elle avait dix-sept ans. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Turbergue. (Editions Des Autres, 156 p.)

JAROSLAW IWASZKIEWICZ : *Le Bois de Bouleaux* et *Les Demoiselles de Wilko*. — Deux nouvelles de l'écrivain polonais, auteur de *Mère Jeanne des Anges*, dont Wajda a tiré les deux films du même nom. Traduit par Paul Cazain. (Editions des Autres, 180 p.)

HAN SUYIN : *Ma maison a deux portes* ou *La Chine, autobiographie, histoire*. — La suite de l'autobiographie de l'auteur de *Multiple splendeur* : les années 1950-1965. Traduit de l'anglais par Anne Rabinovitch. (Stock, 538 p.)

YANG XIAO : *Pluie rouge*. — L'histoire d'un « petit médecin aux pieds nus » par un écrivain chinois né en 1936. Traduit par Liang Paitchin et Michelle Loi. Introduction par Han Suyin. Postface par Jean Guiloineau. (Stock, 332 p.)

Correspondance

MAX JACOB : *Lettres à Marcel Jouhandeau*. — Enrichis de lettres de Max Jacob à Mmes Marcel et Paul Jouhandeau ; ces textes ont été annotés et commentés par Anne S. Kimball. (Librairie Droz, 370 p.)

RILKE : *Correspondance avec une dame Helene von Nostitz, 1910-1925*. — Traduite pour la première fois en français, cette correspondance fait écho aux thèmes rilkéens d'après *les Cahiers*. Traduction de Pierre Villain. Introduction par Oswalt von Nostitz. (Aubier-Montaigne, 168 p.)

Poésie

JEAN ROUSSELOT : *Les Mystères d'Eleusis*. — Ce recueil de poèmes en vers et en prose réunit des œuvres composées de 1973 à 1977. (Belfond, 156 p.)

GEORGES MOUNIN : *Camarade poète*. — Dans ce second tome, G. Mounin poursuit sa lecture des poètes, de Maïakovski à Jean Follain, et réunit des articles sur la poésie. (Galilée/Oswald, 198 p.)

Biographie

BARRY GIFFORD et LAWRENCE BEE : *Les Vies parallèles de Jack Kerouac*. — Essentiellement « orale », cette biographie est constituée de montages de témoignages. Par deux journalistes américains. Traduit par B. Matthieussent. (Editions Veyrier, 320 p.)

Essais

MARCELIN PLEYNET : *Transculture*. — A travers un ensemble d'entretiens, de conférences et d'essais sur les rapports entre peinture et poésie, art et psychanalyse, art et société, art et religion, art et politique, l'auteur dégage une fonction de la modernité : un effet de transit. (10/18, 312 p.)

DENIS LANGLOIS : *Et vous êtes de gauche*. — Est-on capable de bâtir une société différente si l'on a un comportement de salaud, de raciste ou d'hypocrite ? (Galilée, 110 p.)

PAUL GINIEWSKI : *Etre Israël*. — A travers ses souvenirs de 1948 à 1979, l'auteur tente d'élucider ce que l'Etat juif a été à chaque étape de son existence et réfute la thèse de ceux qui veulent en faire le Juif des Etats. (Stock, 485 p.)

Documents

CHRISTIAN JELEN, THIERRY WOLTON : *L'Occident des dissidents*. — Ce que les dissidents des pays de l'Est, d'Amalrik à Soljenitsyne, pensent de la société occidentale. (Stock, 231 p.)

PHILIPPE AUBERT : *Ces voix qui nous gouvernent*. — Les radios d'Etat et privées, le pouvoir politique, l'argent et aussi les hommes. Qui parle et pourquoi ? (Alain Moreau, 190 p.)

SYLVIA ET JEAN CATTORI : *L'enjeu thaïlandais*. — Le premier livre sur les retombées en Thaïlande des nouveaux bouleversements indochinois. Les auteurs analysent aussi les déchirements causés par l'incapacité d'une des dernières monarchies féodales à s'adapter au monde moderne. (L'Harmattan, 256 p.)

Histoire

COLLECTIF : *La République des conseils, Budapest 1919*. — Des témoignages et des articles, de Béla Kun à Lukacs, sur les cent trente-trois jours de la Commune de Hongrie présentés par Jacques Gaucheron. (Editeurs français réunis, 230 p.)

FRANÇOISE RENAUDOT : *L'Histoire des Français en Algérie*. — Une restitution, par le texte et par l'image, de cent trente-deux ans de présence française en Algérie. Préface de Jules Roy. (Robert Laffont, 320 p.)

en poche

SALLY MARA EST DE RETOUR

« *TENEZ bon la rampe, mademoiselle* » : cette perverse invitation, quel admirateur de Queneau n'avait le désir de l'ouïr à nouveau entre tant d'autres joyeusetés ? C'est fait, grâce à la réédition des *Œuvres complètes de Sally Mara*, parues précédemment en 1962 et devenues introuvables.

Zazie, avec sa cohorte de personnages et de mots saugrenus, a trop longtemps éclipsé ses grands frères et ses petites sœurs. La jeune Sally Mara, dont les démêlés familiaux (on a, dans cette maison, un goût prononcé pour le « *mauvais genre* » des « *alcoolembours* ») et les émois amoureux (de la chaste songerie aux travaux pratiques) fournissent la substantielle matière du *Journal intime*, ne le cède à personne en irrévérences et incongruités d'une merveilleuse giclée. C'est qu'à l'instar de son créateur elle est douée pour les jeux de la langue (maternelle) et les jongleries du « *veau qu'a bu l'air* ». N'avoue-t-elle pas l'ambition, dans les aphorismes de *Sally plus intime*, d' « *élever le calembour à la hauteur d'un supplice* » ? Réjouissante torture qu'inflige le parcours de « *ces pages destinées à la seule postériorité* » !

Contre l'esprit de sérieux et ses caduques « nouveautés », j'engage vivement le lecteur à poursuivre en faisant un tour du côté de Dublin, où se déroule la pécheresse pochade d'*On est toujours trop bon avec les femmes* : insolite contribution à l'histoire des mouvements révolutionnaires et des combats antiphallocratiques. Avec Raymond Mara et Sally Queneau, qu'il fait bon tenir la rampe !

SERGE KOSTER.

★ LES ŒUVRES COMPLETES DE SALLY MARA, de Raymond Queneau, Gallimard, « L'imaginaire », 384 pages.

● PARMI LES REEDITIONS : *Olivier Twist* et *les Aventures de Mr. Pickwick*, de Charles Dickens (chacune des œuvres en deux volumes, 10/18), *Sur les falaises de marbre*, d'Ernst Jünger (l'Imaginaire, Gallimard), *Réflexions sur la peine capitale*, d'Arthur Koestler et Albert Camus (avec une introduction et une étude de Jean Bloch-Michel ; Pluriel, Le Livre de poche), *la Mémoire tatouée*, un essai d'Abdelkebir Khatibi (10/18).

en bref

● **LE TRADITIONNEL PELERINAGE DE MEDAN** organisé chaque année en souvenir d'Emile Zola aura lieu le dimanche 7 octobre prochain, à 15 heures, dans la célèbre propriété de l'auteur des « Rougon-Macquart ». Au cours de la cérémonie, des allocutions seront prononcées par MM. Henri Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme, Pierre Paraf, président des Amis de Zola, et Jean Borie, professeur à l'université d'Orléans. Une exposition sur « Les visages d'Emile Zola » (photographies, portraits, caricatures) sera présentée à l'issue de la réunion. Par le rail : départ gare St-Lazare à 14 h. 27 pour la station de Médan, retour à 17 h. 42. Par l'autoroute de Normandie : sortie à Poissy-Villennes, en direction de Villennes et Médan.)

● **GALLIMARD** a réuni dans un livret de cent pages le discours de réception de Georges Dumézil à l'Académie française et la réponse de Claude Lévi-Strauss. Y figure aussi le texte de l'allocution prononcée par Jean Mistler lors de la remise de l'épée au nouvel académicien.

● **JEAN PICOLLEC**, qui a assuré la direction des Editions Alain Moreau pendant six années, vient de créer sa propre société : les Editions Jean Picollec (48, rue de Laborde, 75008 Paris, tél. : 387-02-53). A la constitution du capital de cette société participent aussi SOPROMEC-IDI et la S.D.R.-Bretagne pour 30 % et 10 %. Les Editions Jean Picollec publieront deux collections, l'une de dossiers d'histoire contemporaine et l'autre de textes celtiques, bretons, gallois, irlandais ou écossais, anciens ou modernes.

● **LE PRIX DE L'ALPE** récompense chaque année un auteur originaire de la région alpine ou un ouvrage traitant de l'Alpe au sens le plus large. Auteurs ou éditeurs qui désireraient concourir sont invités à adresser leurs ouvrages en trois exemplaires à la Société des écrivains dauphinois, 38, rue du Docteur-Calmette, 38000 Grenoble.

romans

Henriette Jelinek

dépeint l'innoc

A quand le second

romans

FASCINATION DE LA FOLIE

De Dostoïevski à Faulkner, les plus grands écrivains ont volontiers accueilli dans leurs œuvres ceux que la société enferme, redoute et tente de soigner : les fous. A leur tour, deux romancières s'aventurent du côté des exclus. L'une, Clarisse Nicoïdski, nous présente une débile de quinze ans, l'autre, Henriette Jelinek, l'idiot du village. Et ces « monstres » suscitent autour d'eux la fascination, l'horreur ou parfois l'amour.

Henriette Jelinek dépeint l'innocence

HENRIETTE JELINEK appartient à *la famille trop peu nombreuse* des romancières pudiques qui parviennent à *« tout dire »*, sans élever la voix ni chercher le scandale. Elle sait que la vérité ne se laisse ni violer ni trousser, qu'il faut simplement lui céder la place et la parole. Simplement ? C'est le comble de l'art. C'est aussi (de *la Vache multicolore* au *Porteur de Dieu*, son dixième roman) le propre de Mme Jelinek.

Maria a trois fils dont l'un François, le plus fort, le plus beau, est l'idiot du village. Cette infirmité lui vient-elle d'un sort jeté jadis à sa mère par un amoureux éconduit ? Ou d'un coup trop violent assené par le père ? Peu importe, aux yeux de Maria l'innocent est marqué par le doigt de Dieu. Elle l'admire et le plaint, le chérit et le protège, au détriment des deux autres garçons qui, eux, partagent les défauts, les disgrâces, du commun des mortels. Ils deviennent des *hommes*, se *marient*, alors que François s'attarde dans une éternelle enfance, et les nouveaux ménages s'installent à la ferme, troublant l'ordre que Maria y avait imposé. L'une de ses brus, Paula, la hait, consciente du mépris qu'elle lui inspire, jalouse du bonheur silencieux de ces laissés-pour-compte: une *vieille* dame *et* un simple d'esprit. Et la guerre éclate. D'abord, il ne s'agit que d'escarmouches, de phrases blessantes, de sourdes menaces, qui se croisent par-dessus la table familiale. Mais Maria fait le gros dos; tant qu'elle a son innocent, elle a Dieu pour elle. Son ennemie va donc s'ingénier à lui retirer cet appui, cette raison d'être.

Il suffit de séduire François. Quoi de plus facile ? Il ignore le mal, il l'accomplira sans même s'en douter. Comment résisterait-il à une tentation dont il ne soupçonne pas l'existence ? Pareil au grand cheval sauvage qui rôde dans la forêt voisine, il n'écoutera que son instinct. Eh bien non, la manœuvre échoue. Quelque chose (mais *quoi ? mais qui ?*) avertit le garçon du danger. Il se révolte, frappe et s'enfuit dans les bois, avec ses « amies » les vaches et la chèvre dont il a la garde. Exaspérée par sa défaite, Paula décide d'exploiter l'incident pour obtenir l'envoi de François à l'asile. Sourde aux reproches de son beau-frère, stimulée par le *désespoir de sa rivale* qui a perdu la vue et va perdre la vie, elle parvient à son but. Mais peut-on parler de victoire lorsque la vaincue brandit l'arme suprême de la malédiction ? Et que, dans une dernière prière (car pour qui prierait-elle encore maintenant qu'elle n'a plus son fils ?), elle transforme son sacrifice en outil de vengeance : « *J'accepte tout, mon Dieu. Je mourrai aveugle, sans lui, mais j'accepte. Seulement, laissez-moi penser que Paula est un objet du diable, que j'ai le droit de la maudire autant que mon âme le désire.* »

Ainsi s'achève cette tragédie villageoise, aussi sobre, aussi rigoureuse qu'une tragédie grecque. Adoptant le vocabulaire très pauvre, et parfois maladroit, de ses personnages, Henriette Jelinek en tire le maximum d'émotion. Ecoutez crier Paula, qui se cogne à la mystérieuse complicité entre la mère et le fils : « *Elle l'aime, qu'est-ce que ça veut dire. Elle aime son argent, elle aime sa femme, elle aime une poule, elle aime son fils. Qu'est-ce que ça veut dire aimer ?* » Chaque tournant du drame est annoncé ou commenté par ce chœur antique que forment, à mi-voix, le garde-barrière et sa femme. Et si Dieu remplit les fonctions de premier témoin ou de meneur de jeu, la magie se faufile derrière lui, offrant des amulettes, des philtres, égrenant des notes de musique dont la douceur enivre l'innocent, comme s'il avait enfin découvert « son » langage. Nous l'entendons pleurer entre les phrases, mais peut-être est-ce nous qui pleurons ?

GABRIELLE ROLIN.

★ LE PORTEUR DE DIEU, d'Henriette Jelinek, Julliard, 217 pages.

Clarisse Nicoïdski explore nos ténèbres

DEPUIS *le Désespoir tout blanc* (Le Seuil), publié en 1968, l'œuvre vigoureuse de Clarisse Nicoïdski révèle un univers troublant qu'on ne peut oublier quand on y a pénétré une fois. L'auteur est de ces écrivains rares qui révèlent le lecteur à lui-même : comme avec une lanterne, dans les profondeurs ténébreuses de nos *cavernes, elle vient éclairer* nos secrets les plus enfouis.

Le Caillou est son huitième roman. Marcelle, la narratrice, est une archéologue dont les succès universitaires peuvent faire illusion. Elle mène une vie en apparence paisible, entre ses obligations professionnelles et sa famille — le père, la mère, le frère, la sœur et la nièce, Lisette. On ressent le contraste entre le discours savant, d'une part, et les réalités paysannes de la maison d'enfance, d'autre part. Marcelle, depuis l'adolescence, vit dans la peur et la fascination du corps, écœurée par les désirs confus qui la tourmentent, à la fois honteuse de sa condition de vieille fille, et anxieuse d'être asexuée. Elle a longtemps envié sa sœur qui, toute jeune, avait du succès auprès des garçons, et qui a fait un beau mariage. Cette sœur a eu un enfant, Lisette, le « monstre ».

Le scandale et l'horreur

Lisette, c'est l'idiote, c'est la folle, c'est le scandale et l'horreur. Elle a une figure affreuse qu'on ne peut pas regarder. Elle ne parle pas, on ne peut pas communiquer avec elle. A quinze ans, elle ne fera plus aucun progrès : tout est joué pour elle. On la soigne comme une plante, sans aucun espoir. Au sein de cette famille normale jusqu'à la banalité, Lisette est le corps étranger, « caillot craché », « caillou », — inassimilable élément avec qui il n'y aura jamais d'échange.

Sa grand-mère parle à Lisette comme s'il n'en était rien : elle plante quinze bougies dans le gâteau d'anniversaire, et cette comédie inutile révolte secrètement Marcelle. Pourquoi faire semblant ? L'archéologue ne cherche pas à tirer Lisette du côté des conventions sociales, et de notre raison, mais plutôt, elle partage avec le « monstre » cette animalité qu'elle sent aussi en elle-même. L'opaque secret de Lisette, n'est-ce pas aussi le secret de Marcelle ? Ne faut-il pas interroger cette forme qui est là, elle aussi, et s'affirme jour après jour, avec une indéchiffrable obstination ?

Marcelle promène sa nièce au jardin. Elle lui raconte n'importe quoi, lui fait un cours sur l'ancienne Egypte, gesticule, plonge dans l'absurde avec elle. Marcelle parle comme elle respire, c'est sa façon d'être — elle parle comme Lisette bave, sans savoir pourquoi. Et elle prend goût à leur tête-à-tête. Les voilà toutes deux en plein soleil, perdues au milieu des tournesols qui ne savent rien d'eux-mêmes, comme la nièce et la tante.

« *Lisette nous est tombée comme un caillou. D'un monde qui se savait cosmique à un monde qui en a perdu la mémoire.* »

Une vie muette

Entre deux repas de famille, entre deux promenades au jardin, Marcelle se rend à l'université et travaille avec ses « chers collègues », qui apprécient sa science et son autorité. Une sorte d'idylle s'esquisse avec « le Maître », prudent et respectable professeur. Jusqu'où iront leurs amours convenables ? On parle de mariage. Ce serait une union tout à fait assortie, très flatteuse, et le prétendant vient se présenter aux parents de Marcelle. Clarisse Nicoïdski évoque avec un humour féroce ces relations raisonnables et douceâtres.

La mort d'Anna précipitera l'heure du choix : plutôt que d'abandonner Lisette pour aller vers un bonheur tout fait, stéréotypé, Marcelle va vers ce qui lui ressemble : la folle, murée dans son silence, dans sa solitude de pierre.

Fascinée par ce qui n'a pas de nom, par cette vie muette et sacrée, par cette démence épaisse, Marcelle ne veut plus lâcher la main de sa mystérieuse compagne. Portée par une ferveur religieuse, elle choisit de se consacrer à jamais à cette statue de chair — figure grossière, et comme venue de la préhistoire, qui rend dérisoires nos vanités et nos jeux d'esprit.

Clarisse Nicoïdski nous donne cette année le plus beau, le plus fort de ses romans : il ne faut pas manquer de lire cette œuvre dure et profonde.

JOSANE DURANTEAU.

★ LE CAILLOU, de Clarisse Nicoïdski, Ed. Ramsay.

A quand le second souffle ?

Le Navarre nouveau est arrivé.

Pierre, prof, quarante ans, souhaite une rencontre. Il sera ravi. Se pointe Duck, vingt et un ans. Coup de foudre à sens unique. Pierre s'enflamme. Duck se prête. Pierre paie. Duck refuse de dire merci. Pierre est jaloux. Duck volage. Pierre le sent « *tourmenté par les histoires qu'il n'avait pas encore vécues, et rebelle à celle, unique, que nous aurions pu vivre* ». On ne saurait mieux dire.

Il ne se passera donc rien entre eux. Seulement l'histoire d'une histoire qui ne peut pas arriver, parce qu'un minet peu stable ne peut s'adapter à un angoissé possessif. Il se passe la douleur de Pierre, ce vide que crée un amour qui tombe dans le vide. Une histoire de solitude à deux, donc. De cette impossibilité du couple.

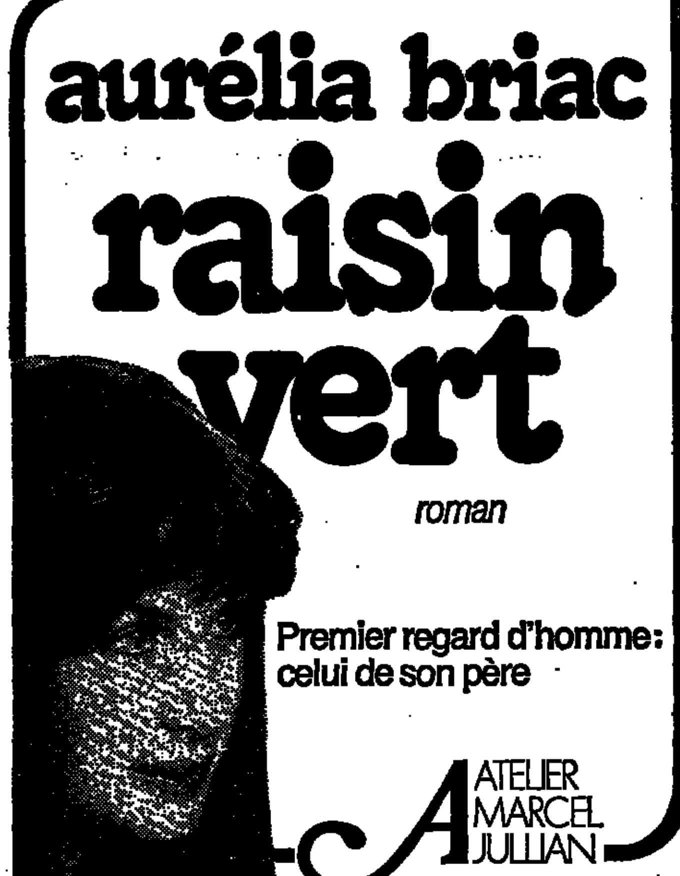
Navarre reste fidèle à sa technique du harcèlement : phrases sèches, paragraphes brefs, émiettement du concret. Manque pas une petite cuillère. Il procède par accumulation de détails. Tout est vrai. Tout peut se dire. Tout vaut-il cependant la peine d'être dit ? On a parfois l'impression de tomber au milieu d'un inventaire, où l'abondance des objets vise à donner l'illusion de la durée.

Quant au temps, le temps voulu, ici, c'est le présent perpétuel. C'est bien pratique. C'est efficace en diable. Et çà ne l'est pas. Il y a comme une pulvérisation des instants, comme un aplatissement du récit. Le texte fonctionne à la façon d'un sablier que l'on ne pourrait arrêter. La cadence est rapide, certes. Mais elle crée par moments l'impression d'un piétinement. C'est que le narrateur s'écoute écrire. Cette histoire se double d'une autre, celle du livre en train de se faire. En exergue, Navarre prévient : « *Un roman ne se raconte pas. Il se vit.* » Ce genre de phrase définitive se retourne comme une crêpe. Le lecteur en vient à se dire que Pierre, Yves Navarre, devrait faire ses choix tout seul, comme un grand. Ses interrogations sur le bien-fondé du chapitre 13, par exemple, ou les déclarations de la page 208, du type : « *Le seul juge est l'auteur. Il est aussi le premier lecteur.* » Bien d'accord. Mais est-ce si nécessaire ? D'autres ont pratiqué ce jeu, autrement. Mais chez Aragon, cela prend une autre ampleur.

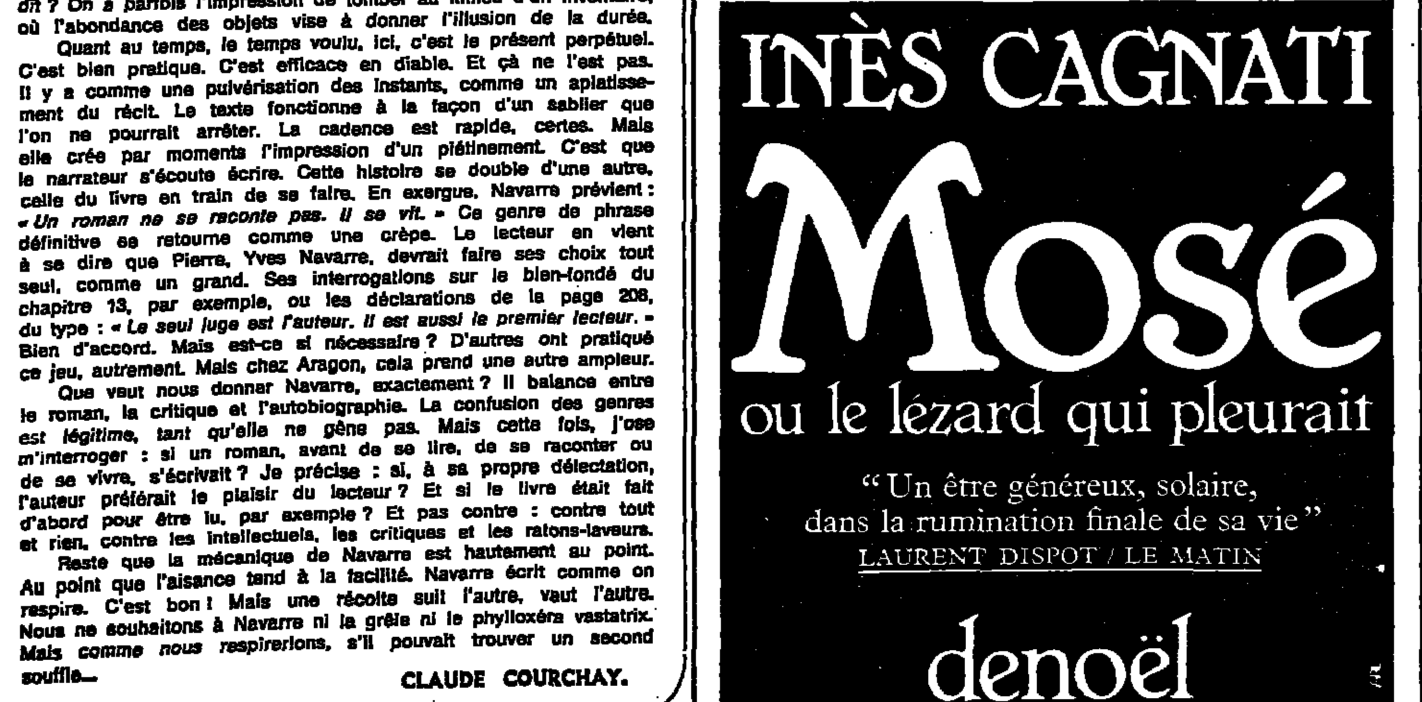
Que veut nous donner Navarre, exactement ? Il balance entre le roman, la critique et l'autobiographie. La confusion des genres est légitime, tant qu'elle ne gêne pas. Mais cette fois, j'ose m'interroger : si un roman, avant de se lire, de se raconter ou de se vivre, s'écrivait ? Je précise : si, à sa propre délectation, l'auteur préférait le plaisir du lecteur ? Et si le livre était fait d'abord pour être lu, par exemple ? Et pas contre : contre tout et rien, contre les intellectuels, les critiques et les ratons-laveurs.

Reste que la mécanique de Navarre est hautement au point. Au point que l'aisance tend à la facilité. Navarre écrit comme on respire. C'est bon ! Mais une récolte suit l'autre, vaut l'autre. Nous ne souhaitons à Navarre ni la grêle ni le phylloxéra vastatrix. Mais comme nous respirerions, s'il pouvait trouver un second souffle...

CLAUDE COURCHAY.











romans

Éloge du bonheur conjugal

● *Suite et fin de l'autobiographie romanesque de Jean-Claude Andro.*

« IL y a un âge pour se raconter sans trop de mensonge : la quarantaine. Avant, on enjolive ; après, on radote. » Avec *Toutes les salles de la forêt* se clôt une vaste autobiographie romanesque, en trois volets, où un écrivain, Alan, raconte sa propre histoire. Dans la *Maison profonde* il retraçait son enfance, les vagabondages qui l'éloignaient de sa Bretagne natale, son mariage précoce, puis la lente destruction d'un couple, d'une famille. Dans *la Région des grands lacs* il voguait en pleine détresse, de malaises en dépressions, d'hôpitaux en pensions de famille. Dans ce dernier volume il évoque l'harmonie retrouvée grâce à un nouveau mariage, à une nouvelle « maison profonde et cette fois... définitive ».

Dans les livres de Jean-Claude Andro, le bonheur est nécessairement lié à une maison, même si à la limite cette maison est intérieure, symbolique. D'un roman à l'autre on retrouve le goût des arbres et des pierres, des feux de bois et des paysages silencieux d'où semble sourdre le mystère, l'« invisible ». La « Cornouaille maritime et songeuse », une maison sur laquelle neigent les cerisiers dans le Roussillon, une vaste demeure en Touraine, il y a pour Alan des lieux précis où enraciner ses émotions, où rester en alerte comme une « âme sentinelle », où écrire enfin à sa propre cadence, dans le silence et le calme.

Par sa vocation obstinée d'écrivain solitaire, de « rêveur professionnel », Alan a plongé sa première famille dans le désastre financier et dans l'amertume du divorce. Il a écrit huit livres sans vraiment atteindre le grand public, sans non plus se résigner à exercer le « second métier » si tard et si difficilement trouvé. C'est donc une sorte de « miracle » si Frenchie, la jeune veuve qui devient sa seconde épouse, peut l'accueillir dans la campagne tourangelle et subvenir aux nécessités matérielles. On en jase dans leur entourage. Mais pour Alan le vrai miracle, lent comme une naissance, est de reprendre goût à la vie.

Avec Frenchie, dans la « gaie chapelle », il partage un vaste et clair atelier où, côte à côte, ils tissent « de la laine et des mots ». Ensemble, jour après jour, ils s'arrachent aux terreurs nocturnes, au « chiendent » du souvenir, à l'appel déchirant de la corne de brume. Leur découverte réciproque se fait au rythme des saisons, de l'aménagement de la maison, des plantations dans le potager. Après avoir oscillé du rêve au cauchemar, Alan s'initie lentement au bonheur conjugal. On passe de l'univers de Green à celui de Bourbon Busset, de l'« état d'alerte » à l'état de grâce. Rien qui puisse se raconter. Juste un « tremblement plus sincère encore dans la voix ».

Pour dire la sérénité gagnée sur la souffrance, la paix violente et éblouie, le récit, au fil du temps, prolonge nostalgiquement le passé immédiat, tente de faire vibrer encore un peu, en les transcrivant, un regard, une parole. C'est une célébration émerveillée et patiente, un livre qu'Alan veut « lisse et naturel », comme la table de bois sur laquelle il écrit. A mesure qu'Alan et Frenchie traversent ensemble une forêt idéale, la lumière filtre à travers le feuillage. Et en se délivrant de ses problèmes, sinon de ses obsessions, c'est peut-être un nouveau versant de son œuvre qu'inaugure Alan, ce « mangeur de nuages » bien ancré dans le quotidien.

MONIQUE PETILLON.

★ TOUTES LES SALLES DE LA FORET, de Jean-Claude Andro, Flammarion, 214 pages.

poésie

Clancier, Guillevic et Tortel à Cerisy

POUR sa dernière « décade » de la saison, trois poètes ont été réunis à Cerisy-la-Salle : Georges-Emmanuel Clancier, qui animait cette rencontre, Guillevic et Jean Tortel. Trois poètes différents, mais qui ont en commun de représenter des pôles d'animation de la poésie moderne. De leur confrontation est née l'impression que l'écriture poétique d'aujourd'hui, si elle est illustrée par des pratiques diverses et souvent divergentes, repose presque toujours sur une certaine éthique, une certaine relation à la vie et aux autres où s'observent, au contraire, de sensibles convergences. D'où le climat très amical, très détendu de ces journées qui, pourtant, étaient placées sous le signe d'une *lecture* rigoureuse, infinitésimale quelquefois, des œuvres étudiées (en même temps que sous le signe de la « lecture », à voix haute, généralement très belle, par les poètes eux-mêmes, de leurs textes). Guillevic occupait le centre, position qui, depuis *Sphère*, est peut-être à l'image de son univers. Clancier, l'aile du langage ouvert, Tortel, celle du langage nouveau. C'est sans doute pourquoi bruissait autour de lui une atmosphère d'avant-garde, marquée par la présence de poètes comme Jacques Roubeaud, Lionel Ray, Gérard Arséguel, Alain Veinstein, Jean Daive, Gil Jouanard, Henri Deluy, Martine Broda. Occasion d'exercices quelquefois un peu périlleux, mais ce genre de péril est de ceux qui provoquent la langue et font avancer la poésie. « Les mots, les mots, dit quelque part Guillevic, ne se laissent pas faire... et toute langue est étrangère. » Celle que l'on parlait à Cerisy était très exacte et très fraternelle.

RAYMOND JEAN.

L'œil et la page

FRANCIS PONGE proposait de « désaffubler la poésie ». Personne n'est peut-être allé aussi loin que Jean Tortel dans cette voie. A qui en douterait, son dernier livre, *Ces corps attaqués*, montre, d'une manière quasi irréfutable (dans le sens que Valéry aurait pu donner à ce mot) qu'il est une manière de faire de la poésie avec rien d'autre que le *tremblé* d'un angle, d'une tache, d'une ligne, d'une spirale, d'une couleur (étrange intensité des bleus, des mauves, des rouges, des noirs, dans ce texte), dont l'œil du poète inscrit la vibration sur la page.

Car l'œil est tout, ici. Il est la lumière qui découpe, l'espace qui se construit et surtout le corps qui désire. L'étonnant est qu'il soit en même temps parole : il n'est pas un poème de ce très beau livre qui n'incline à se demander comment l'œil, dont la fonction est de regarder, peut être à la source d'un si exact équilibre entre le son et le sens. Equilibre fragile sans doute, « attaquable », et c'est bien ce qui fait à la fois l'extrême précision et l'extrême vulnérabilité de cet écrit, tracé comme par une pointe de compas. Mais c'est à ce prix que l'objet sort de ses plis, que le silence tramé de l'écriture traverse un paysage, modifie le jour, que la taie aveugle du regard se mue en transparence.

Limites de la poésie, risques de la poésie. Ce n'est pas un hasard si Jean Tortel offre aujourd'hui une référence à tous ceux qui approchent de ces frontières. Son livre commence par une image simple et pleine, celle d'un œuf ou d'une pierre, mais il nous conduit vers les infinies infiltrations de ce « travail bleu de creusement » et de désir qui semble pour lui désormais le seul dire possible. — R. J.

★ DES CORPS ATTAQUES, Flammarion, 148 pages.

Les mésaventures d'un prophète

● *Dans un roman futuriste de Michel Lancelot.*

PRENEZ des terroristes immatures, un président-dictateur et des policiers assassins, une crise énergétique paralysante, une pollution généralisée, des médias serviles... Amérique du Sud ? Iran ? Pas du tout. Tels seront, pour le journaliste, écrivain, Michel Lancelot, dans son roman *Julien des fauves*, les traits saillants de l'Europe unie, dans dix ou quinze ans, à la fin du deuxième millénaire.

Julien Mahé, jeune géant campagnard mal dégrossi, orphelin de père (serrurier) et de mère (ancienne prostituée), devient le prophète huron, le messie velléitaire d'un monde amnésique et perdu, qui nie quotidiennement l'axiome : « *L'homme ne peut être l'ennemi de l'homme.* » L'indéniable portée philosophique de ce précepte — et d'autres du même genre — se limiterait malheureusement à l'entourage immédiat et un peu fruste de Julien, si la télé ne décidait de s'emparer de l'apprenti messie, de sa présence, de sa voix pour en faire le catalyseur d'un renouveau moral, sous la baguette inspirée du président fédéral, démagogue et brutal — mais malin.

Des millions d'Européens se réveillent brusquement : mais voilà ! Mais c'est bien sûr ! Tout va mal parce que nous avons oublié les vrais valeurs, solidarité, amour du prochain, temps de vivre : jeunes et moins jeunes s'agglutinent bientôt autour de Julien Mahé ; on les appelle les révolucides (la révolution par la lucidité).

Les meilleures choses ont une fin. Comme tous les prophètes, apprécié tant qu'il reste nébuleux, Mahé rate son entrée politique. N'est pas Khomeiny qui veut. Julien devient encombrant, et la télévision le liquide moralement au cours d'une émission truquée, en espérant (à juste raison) que son message un peu confus sera vite oublié.

Démocratie bidon, passivité imbécile des « gens », sont les principes de base de ce roman prospectif. Fichus, nous sommes tous fichus ! Voilà le refrain implicite. Mais Michel Lancelot nous fournit trop peu d'éléments pour juger la validité de ce catastrophisme. Politique-fiction ? Les Etats-Unis, l'Europe de l'Est, le tiers-monde, l'Afrique, sont rayés ou presque du paysage. Bible-fiction ? On ne trouve malheureusement à aucun moment la démesure épique nécessaire à une telle entreprise. Il est dommage que la personnalité des héros — Julien le clairvoyant, François l'arriviste au grand cœur, la petite terroriste évadée Susan, reprise et « suicidée », le cynique président européen — reste à peine ébauchée. C'est là que l'on sent l'auteur le plus à l'aise.

Cette Europe future a peu de rapports avec celle que nous connaissons. Les parlementaires avinés et corrompus ne s'unissent que pour taper sur les Arabes (producteurs de pétrole). La violence terroriste devient — chez les jeunes — un phénomène de masse... Simplisme à la longue lassant. Peut-être Michel Lancelot se fie-t-il un peu trop à la télévision.

ALEXIS LECAYE.

★ JULIEN DES FAUVES, de Michel Lancelot, Albin Michel, 358 pages.

La lutte des classes existe

(Suite de la page 17.)

Si on aime les romans qui informent, la révélation est de taille : l'ouvrier des faubourg de Belfort n'est pas seulement quelqu'un qui part avant l'aube pointer chez Dolfus-Mieg pour finir de payer son pavillon : c'est un homme, figurez-vous, qui sait le rire, la ferveur, et que le soleil est une fameuse magie !

LES conditions matérielles de travail peuvent aussi pourrir les rapports entre membres d'une même classe. A l'atelier ou au bureau, nous avons tous connu de ces êtres qui profitent de la moindre parcelle de pouvoir pour apaiser aux dépends des subalternes les petites bizarreries intimes qu'ils ne peuvent calmer à la maison.

Par la fiction, et non plus le témoignage, Jean-Marc Roberts décrit, dans *Affaires étrangères*, le cas d'un patron qui voudrait régner sans partage sur la vie privée de ses collaborateurs.

Le narrateur a vingt-sept ans. Il s'occupe de la publicité dans un grand magasin près de l'Opéra. Sa grand-mère perd la boule, son père vit au Canada, et sa mère traîne des aigreurs de comédienne peu employée, mais il aime sa femme, dîne entre amis. Une vie sans histoires.

Survient un nouveau P.-D. G., cinquante et un ans, pas de famille ni de liaisons connues, juste quelques photos d'enfants dans un huit-pièces mal entretenu, du côté du Trocadéro. Des débuts de prof dans le privé, un peu de presse, de banque, puis une chaîne de supermarchés. Un teint jaune, des vestes chiffonnées sentant la pizza, pas vraiment de charme, et cependant deux acolytes à sa dévotion, vivant plus ou moins chez lui.

par Bertrand Poirot-Delpech

Très vite, le personnage tente d'élargir sa tyrannie au narrateur. Il tâte du tutoiement, débarque chez lui à l'improviste, demande à coucher là sous un faux prétexte. Lasse de la soumission de son mari, qu'elle ne comprend pas, l'épouse s'en va. Sans comprendre, lui non plus, car il n'est pas ambitieux ni fasciné, le narrateur se laisse embobiner et détruire. Pour rien. Du jour au lendemain, le P.-D. G. lâchera ses proies, sans un mot, pour un job aux Etats-Unis.

JEAN-MARC ROBERTS confirme ici un joli don pour l'assemblage de petits faits vrais, ménageant à la fois la crédibilité et le mystère des êtres. Certaines silhouettes secondaires comme la grand-mère ont quelque chose d'inoubliable parce qu'indéniable.

On souhaiterait parfois que ce romancier de comportements très dépouillé porte plus profond ses ambitions et choisisse des personnages plus captivants. Le narrateur jette sur les autres et lui-même un regard un peu simplet. Mais le cas clinique du patron reste plausible de bout en bout. Qui sait même s'il n'en existe pas d'approchants, dans le monde de l'édition...

Manifeste-t-il une homosexualité mal avouée, de faux prêtre, comme le suggèrent son passé et ses photos ? Se cache-t-il ainsi son vertige de n'avoir jamais aimé personne ni lui-même ? Joue-t-il à régner par l'ignorance, où son entourage demeure, de ses passions et de ses raisons d'aimer dominer ? Peu importe, en définitive. Ce qui est intéressant, et bien vu, c'est en quoi sa position de force permet et développe sa névrose. Sans les droits que sa situation lui confère sur les employés au bureau, il n'aurait pas cette vilaine manie d'éprouver sa puissance en ville, de jouer à la partager puis à la reprendre, en sale gosse torve.

SANS lutte des classes, impossible de comprendre Don Juan et Sganarelle, Puntila et Matti, ni tant de ces petits chefs, pinceurs de dactylos, prometteurs d'augmentations, loucheurs de strip-tease, zyeuteurs de toilettes, amateurs de fouet, gibiers de psychiatre et autres anciens boudeurs de récréation, parmi lesquels se recrutent, c'est bien connu, nos dirigeants de tout poil.

★ LE FAUBOURG DES COUPS-DE-TRIQUE, d'Alain Gerber, R. Laffont, 312 pages.

★ AFFAIRES ETRANGERES, de Jean-Marc Roberts, Le Seuil, 206 pages.

L'air du fascisme

(Suite de la page 17.)

Comment, vous n'appartenez pas ? Vous n'êtes ni ceci ni cela ? La gestion sociale, la manie du survol politique, c'est cela : empêcher le plus possible le « je » irréductible. Le sujet doit être réductible. C'est la loi. Et la loi ne supporte pas qu'on mette au-dessus d'elle une Loi impalpable. Un Dieu, par exemple, qui a dit de lui-même « je suis celui qui suis » est donc, par définition, suspect.

Ecoutez-les, de nouveau, les vieilles sirènes, très anciennes rengaines appelées nouvelles, quand elles vous redisent que s'il y a de l'antisémitisme, c'est quand même que les juifs le cherchent bien. Pourquoi ne se fondent-ils pas ? Pourquoi veulent-ils être *eux* ? Et vous, de quel droit voulez-vous être un autre ? « *Je est un autre* », ce n'est pas pour nous. Toi, c'est nous, et, nous c'est nous.

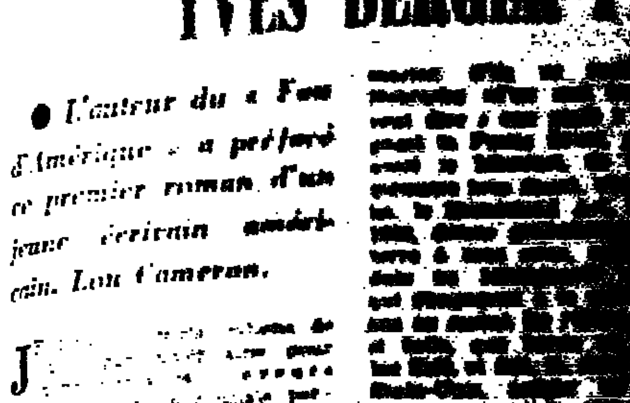
Le narrateur de ce roman, en Argentine, de 1953 à 1978, voit donc monter et se perfectionner le mal. Il assiste au mouvement de sa propre exclusion. Le mal se perfectionne, oui, et le bien ne se présente qu'en creux, par une absence ou une résistance obstinée de celui qui bouge, s'en va, ne se « réduit » pas. Qui meurt ? Qui devient fou ? Qui se renie ? Qui reste intact ? C'est la fameuse question des quatre rabbins soumis à l'épreuve du jardin mystique, le *Pardes*, le Paradis. Un seul s'en sort. Peut-être celui qui a compris que ce lieu était lui ? Et par conséquent aussi les autres, tous les autres ? La vérité de l'illusion, c'est toujours un roman qui la dit : voilà pourquoi ce livre, plus que tous les débats plus ou moins truqués en cours, vous parle de votre pays, de ses sombres viscères possibles. Le Chili, l'Argentine, l'U.R.S.S., le Cambodge *sont* la France. Qui ne comprend pas cela est fou.

PHILIPPE SOLLERS.

★ LA VIE INCERTAINE DE MARCO MALHER, de Marek Halter, Albin-Michel, 348 pages.

lettres étrangères

YVES BERGER



Un avant-goût de l'enfer

Black berlingot

karnak d'ég... domaine du divin j. lauffray

lettres étrangères

YVES BERGER PRÉSENTE « NEBRASKA »

● ***L'auteur du « Fou d'Amérique » a préfacé ce premier roman d'un jeune écrivain américain, Lou Cameron.***

JE tiens les mots indiens de la langue américaine pour d'incomparables leveurs d'images et je ne connais personne ni rien — homme ou femme ou œuvre d'art ou paysage — qui égale leur pouvoir de fascination. Celui-là qui veut l'éprouver, il lui suffit de se recueillir et, les yeux clos pour mieux assurer la vision, d'entamer à mi-voix, pour lui seul, litanique comme un chant indien, la mélopée : Mississippi, Tennessee, Utah, Wyoming, Dakota, enfin, mais j'en passe... Tous ces noms d'Etats, jadis pour la plupart noms de tribus aujourd'hui mortes jusqu'au dernier Indien, déroulent un inépuisable western intérieur, nourri des souvenirs de westerns que le dévot a vus sur écran... Nebraska, ô Nebraska...

Un avant-goût de l'enfer

L'action de *Nebraska* se déroule en 1869. La date a son importance parce que l'Etat qui porte ce nom n'existe alors que depuis deux ans. Pour le créer, le tenir à l'intérieur de limites qui n'ont pas bougé depuis, les hommes politiques, à Washington, ont taillé dans la géographie, l'immensité, l'herbe à bisons : seulement deux ans plus tôt et le Nebraska s'étendait tout simplement du Missouri aux Rocheuses et du Kansas à la frontière canadienne. A donner le vertige, à faire peur. Ce vertige et cette peur qui naissent de l'espace démesuré aussi bien que de l'altitude, Garth et Daisy Woods les éprouveront, l'un jusqu'à ne plus vivre et l'autre jusquà mourir.

C'est un couple de pionniers. Il sort, lui, boiteux de la guerre civile. Elle, de sa famille, qui ne lui a pas transmis beaucoup de courage. Ils viennent de se marier. S'ils se rendent au Nebraska (d'un mot indien qui veut dire « eau plate » et désignait la Platte River, peut-être aussi le Missouri, de fiévreuse mémoire tous deux), c'est qu'une loi, le Homestead Act, votée en 1862, donne gratuitement de la terre à *tous ceux, anciens soldats ou immigrants d'Europe,* qui s'engagent à la cultiver cinq ans au moins. De l'Ohio, si verte, si belle, que borde au nord le lac Erié, et fait, là, dans l'est des Etats-Unis, songer un peu à l'Europe, le couple gagne, par le chemin de fer, loin là-bas à l'ouest, le Nebraska, perdu et privé d'eau, d'arbres. Où il n'y a rien que l'herbe à bisons *(buffalo grass)*, jusqu'à la nausée et au désespoir.

Et aussitôt, avant-goût de l'enfer, voici la solitude et la misère. Le pays : la malédiction naît de lui. Trop grand. Daisy Woods éprouve exactement ce que les voyageurs qui ont écrit rapportent, cinquante ans plus tôt, de leur découverte des Grandes Plaines : la stupéfaction et l'angoisse.

« *L'océan d'herbes s'étendait sans limites depuis ses pieds jusqu'à l'horizon... Comment Garth avait-il appelé cette vilaine paille ? Ah ! oui... de l'herbe à bisons.* » Trop grand. Trop plat. Ici, inventons un mot : la *platеté*. Nebraska ou la planète. Si plat le pays — et, certaines heures, si légère la lumière — que l'œil qui trouve une troupe de cavaliers à sept kilomètres de distance ne la perdra jamais de vue. Le trio (c'est un trio) mettra trois quarts heures pour arriver à portée de voix. Il suffit à Garth Woods de lever la tête de temps à autre pour suivre la course de ceux qui se dirigent vers lui (en général avec l'intention de le voler, de l'égorger et de violer sa femme). Il a tout le temps de se préparer. Charger sa carabine et ses revolvers. Commander à Daisy de rentrer. Un western, vous dis-je. On a vu dix, vingt fois ces images, elles enfièvrent toujours...

Puis la misère : pas d'eau (le puits est à sec), pas de foyer pour chauffer les aliments et, quant à la « maison », une hutte faite de boue, de mottes de terre semées de gazon. Le sol, en terre battue. Le combustible, les déjections du bison. Là-dessus, toute l'absurdité, toute l'iniquité du monde : si Garth n'a pas refusé le don de ce lopin de terre perdue dans l'Ouest perdu, c'est parce que l'Union Pacific a monté une gare à Mandan-Spur. Dans ce Nebraska grand comme un cauchemar, le chemin de fer est essentiel qui assure le commerce, *les échanges... Aussi les rêves...* Sans doute la cabane de Garth se dresse-t-elle à trois heures de Mandan-Spur, soit dix-huit kilomètres ! Peu importe. Elle est loin mais elle est là. Or voici que l'Union Pacific la déplace. L'annule ici, pour la mettre ailleurs. Sans consulter Garth Woods, ni personne d'autre que sa pauvre — trop pauvre — condition. Sans *même* l'en avertir. Ainsi naissent les villes-fantômes et — encore — le désespoir.

Ce jour, ce moment où Garth découvre qu'on emporte sa gare ! Et ce voyage qu'ils entreprennent, l'homme et la femme, pour fouiller dans les décombres, les restes, et empiler du bois, des étoffes, qu'ils ramèneront à la hutte : trente-six kilomètres qu'ils accomplissent, chacun tirant sur un brancard du chariot (*le buckboard*, rien qu'une longue planche montée sur quatre roues) ! Saisissant, inoubliable. (...)

Daisy et Garth vont connaître, en fait de saisons, de climat, de températures, ce qui se fait de mieux, c'est-à-dire, justement, le pire : froid glacial, été torride, pluies diluviennes et le vent et la grêle et le blizzard — et la neige, où Garth, une fois, en se perdant en elle qui l'aveugle et le leurre, manquera de perdre la vie. La neige (elle tombe, dans le Nebraska, dès octobre, après les gelées de septembre) qui les isole, les enferme, les coupe du monde auquel ils s'accrochaient par un fil bien mince et, dans la cabane dont ils ne sortent plus, les tiendra deux mois durant.

Alors Daisy s'effondre. Après qu'elle a tenté, en vain, de séduire un vagabond, voyageur qui passait, pour qu'il l'emmène loin de l'enfer, jusque dans l'Ohio paradisiaque, après qu'elle a connu la misère et le désespoir d'une fausse couche, Daisy se suicide, que le Nebraska de sa haine ou de son indifférence poursuivra jusque dans la tombe puisque, sur la terre qui couvre le trou que son mari a creusé et où elle repose, ne pousseront jamais les fleurs qu'il a plantées, mais la seule herbe à bisons, que Daisy détestait dans la mesure où elle incarnait, à ses yeux, l'Ouest. Inoubliable aussi cette scène où Garth, qui cherche sa femme et que l'inquiétude gagne, trouve son cadavre.

Pour Daisy, quel requiem ? Pas de requiem. Par rapport à elle, *Nebraska* est l'histoire d'une désillusion conjugale (...) et, si l'on peut dire, géographique. Histoire d'une vie qui se perd, sans doute, mais par la seule faute de Daisy. Elle n'avait pas l'esprit pionnier — dont toujours Garth témoignera. Elle cède, quand le pionnier est celui-là qui, par excellence, gagne, envers et contre tous et tout. Elle n'est pas de la race de celles qui ont fait l'Amérique — et, dans ce livre, *c'est le péché capital* (...).

A pays fou personnages fous

Seul, Garth. Alors le Nebraska se déchaîne ; et le livre prend, ce faisant, son sens profond, celui d'un hymne à l'homme, à son courage, à sa foi — hymne à l'esprit pionnier, on l'a dit. Le Nebraska qui se déchaîne, qu'est-ce à dire ? L'épouvante. Invasion de criquets — et on songe, bien sûr, à l'admirable film de Terrence Malik, *les Moissons du ciel*, — invasion de souris (qui mangent les criquets), invasion de coyotes (qui mangent les souris), et là Garth semble renoncer, qui abandonne sa cahute — mais il reviendra. Enfin, de toutes les invasions, la pire : la solitude (...) dont Garth éprouve, insupportable, la corrosive imprégnation, au point de ne plus se laver, de ne plus se raser, de ne plus se changer, de ne plus penser à rien qu'à la femme, dans une érotique et métaphysique obsession et *Nebraska*, dont se dévoile au fil des pages la nature polyphonique, est aussi le livre d'une quête : *celle de la femme,* sans qui le pionnier ne serait pas. Ruth entrera dans la vie de Garth, mais le quittera. Peut-être que Cynthia ne se suicidera pas, comme Daisy, ne n'enfuira pas, comme Ruth — Cynthia qu'il sauve, par grand hiver, comme il sauve les autres voyageurs du train bloqué par la neige : il s'est porté, généreux et magnifique, à son secours.

(...) Pourtant ,le vrai sujet de *Nebraska*, c'est le Nebraska. Il explique tout, justifie tout. Par la référence au Nebraska, dont on a raconté la nature excessive, proprement monstrueuse, les excès de *Nebraska* se justifient, auxquels ne sont guère préparés les lecteurs d'un roman français tout d'autobiographie et d'introspection. A pays fou, personnages fous — ou que traverse la folie — et scènes démentes (...). Au Nebraska n'importe quoi peut arriver — tout arrive. Le meilleur comme le pire — bien plus celui-là que celui-ci. Non, l'auteur ne s'est pas fait violence pour imaginer la violence. Elle *est* le Nebraska. Elle relève de la conquête de l'Ouest (faut-il rappeler la cruauté d'*Il était une fois dans l'Ouest* et de tant de westerns ?).

La naissance de l'Amérique moderne

Justement, le western. *Nebraska* en est un, sans conteste, mais aussi ce qu'on appelle depuis peu (le nouveau genre date d'hier) l'anti-western : tentative pour détruire le mythe de l'Ouest en montrant enfin ce que longtemps le western a caché. Si *Nebraska* fait penser, dans son exaltation de l'esprit pionnier, à tant de films de John Ford et d'Anthony Mann, au *Souffle de la tempête (Comes a Horseman)* d'Alan J. Pakula, il évoque, aussi et bien plus, les grands westerns « sordides » comme *The Missouri Breaks*, d'Arthur Penn, et *John McCabe and Mrs Miller*, de Robert Altman.

Or, dans ses exigences et jusque dans ses stylisations, le western est l'histoire de l'Ouest — l'histoire de la formation des Etats-Unis. On assiste, en lisant *Nebraska*, à la naissance de l'Amérique moderne. (...) C'est un remarquable épitomé de la vie de la frontière, toute en violence, crimes, démesure, et le lecteur nostalgique d'une Amérique perdue (elle a glissé dans le temps jusqu'à se réduire à des souvenirs) verra, avec les yeux de Garth, disparaître le bison, s'éteindre le loup, s'éveiller l'antagonisme entre les cow-boys conducteurs de bœufs et les agriculteurs (nomades contre sédentaires : un des grands thèmes du western classique).

(...) Il était une fois dans l'Ouest, le Nebraska. Le peuplait une humanité très peu humaine, dure, de peu de pensées, toute d'instinct (Ruth est une héroïne du Caldwell de *la Route du tabac* et du *Petit Arpent du Bon Dieu)*, portée au mal. Lou Cameron, l'auteur de *Nebraska*, la (res)suscite dans sa réalité — que le Nebraska de la géographie et du climat explique. Garth et ce pays étaient faits pour se rencontrer : un pionnier contre la toute-puissante nature. Il n'y a plus de pionniers, aujourd'hui, parce qu'il n'y a plus de nature. La fascination qui nous vient de la vieille Amérique et, en particulier, de l'Ouest, se nourrit de ces visions, de ces images passées et perdues qui prolifèrent dans *Nebraska*. Nebraska, ô Nebraska. — Y. B.

★ NEBRASKA, de Lou Cameron. Edit. Jean Goujon, 11, rue Jean-Goujon, 75008 Paris.

Black berlingot

LA nouvelle est un art difficile. Avez-vous déjà vu faire des berlingots ? L'artiste malaxe sa pâte encore et encore. Quand elle est à point, il la tronçonne, et c'est exactement ce que fait Chester Himes dans son recueil de nouvelles *Black on black*. Ces textes, qui s'échelonnent sur un tiers de siècle, de 1937 à 1969, sont tous taillés dans cette même pâte amère de la négritude américaine. Vous y retrouvez la misère, le ghetto noir et cette tension raciale qui colore l'encre de notre auteur.

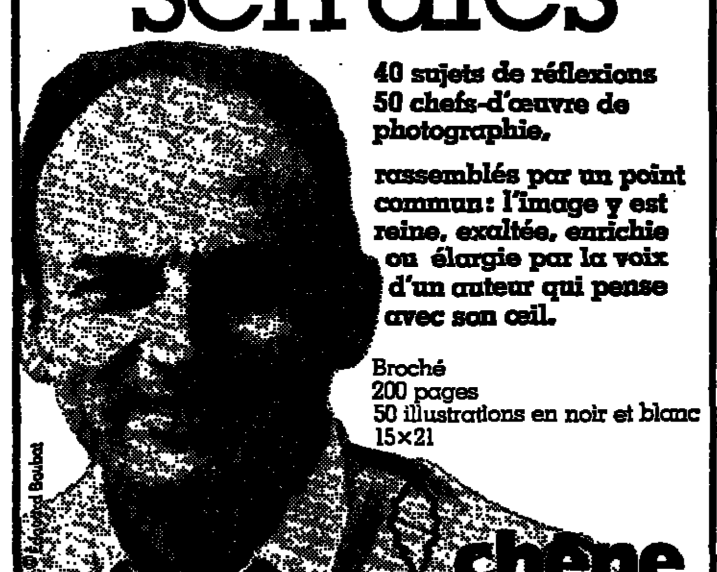
Black on black, en effet. Un Noir écrit sur des Noirs, sur le fait d'être noir dans un univers blanc. Même quand les Blancs ne sont pas présents, vous êtes et vous restez ce qu'ils ont fait de vous, et l'univers de Himes est un univers en négatif. Etre Noir, pour lui, n'a de sens que par opposition au monde blanc.

Si vous espérez des nouvelles nickel, avec chute bien amenée, vous pouvez frapper à la porte voisine. Himes taille dans la masse. « *Love it or leave it* », comme disaient les bons Américains, en parlant de leur Amérique, au temps de la seconde guerre du Vietnam. Mais ses amateurs le retrouveront intact. Mieux, son univers apparaît ici plus net et plus étendu que dans ses policiers. Il échappe davantage aux nécessités de la fiction pour la fiction. Ses nouvelles sont des instantanés. Elles éclairent ce sombre chemin de croix qui balise la vie de ses frères, chemin qui les a menés de la résignation à la révolte. En témoigne la dernière en date, *Prédiction*, 1969, où un Noir, dissimulé dans une église, attend un défilé de policiers blancs pour tirer dans le tas et faire crouler le système. Gratuit ? Pas tant que ça. Himes a commencé à écrire en prison. Nous aimerions savoir où il en est à présent, dix ans après...

A noter que les éditions des Autres ne trompent pas leur monde. Elles annoncent seize nouvelles. J'en ai compté dix-sept. Merci.

C. C.

★ BLACK ON BLACK, de Chester Himes, éd. des Autres.



histoire

Armand Bérard ambassadeur heureux ?

● *Les souvenirs d'un représentant français à l'ONU.*

« JE quittais un métier qui avait rempli ma vie, où j'avais occupé des postes le plus souvent difficiles et lourds de travail, mais d'un intérêt particulièrement vif. J'y avais été heureux. »

Ainsi s'achève le troisième tome des Mémoires d'Armand Bérard, résumant sobrement quarante-cinq ans de service public.

« J'y avais été heureux. » L'affirmation surprend. Harassé, suspendu au téléphone, déchiré entre Mongi Slim, Zorine, Hammarskjoeld et Paris, le Paris des années 60, Bérard était-il vraiment heureux ? Un ambassadeur est-il heureux ?

∴

Le livre raconte les activités du représentant permanent auprès de l'ONU, pendant deux périodes, 1959-1962, la fin de la guerre d'Algérie, et 1967-1970, le Proche-Orient, deux crises majeures, l'une pour la France, l'autre pour le monde.

Que fait l'ambassadeur, représentant permanent à New-York ? Il négocie avec ses collègues, mène des discussions sans fin, rédige des documents indéfiniment remaniés, esquisse des compromis si subtils qu'un souffle les renverserait. Et qu'y a-t-il à Paris, à l'autre bout du fil ? Parfois, c'est la voix du ministre, plus souvent celle du secrétaire général ou d'un des directeurs. Ces voix transmettent les instructions, souvent abruptes, du général de Gaulle.

Voici l'ambassadeur dans l'étau. D'un côté des instructions impérieuses, de l'autre la certitude, s'il les applique à la lettre, d'aller à l'encontre du résultat cherché. Comment en sortir ? Bien sûr, il gagne du temps, ménage les susceptibilités. Mais parfois aussi, il doit parler net. C'est avec Paris que la négociation est la plus dure.

Les Mémoires contiennent plus d'un épisode de ce genre, parfois en conversation directe avec le général. Dans l'une, Bérard, attaqué sur les Nations unies « qui ne servent à rien », dont il faut se retirer, souligne que si la France quitte les Nations unies, elle perdra son droit de veto et laissera le champ libre à ses adversaires. Le général s'emporte, maudit amis, ennemis, Arabes, Français, tout le monde. En sortant, l'ambassadeur aperçoit « une plaque de fonte : place Georges-Clemenceau ». Une idée simple traverse son esprit : « Eût-il parlé ainsi ? »

Certes les paroles, une fois notées, doivent être replacées dans l'instant où elles ont été prononcées. Un moment d'humeur ne peut être confondu avec une politique. En l'occurrence, l'ambassadeur a servi de paratonnerre. Il ne s'en plaint pas. Mais il sait à quoi s'en tenir. Ainsi pour la vaine crise de Bizerte, en juillet 1961. « Dire qu'une réponse aimable, encore que dilatoire, du général à Bourguiba aurait évité cette crise avec la Tunisie, les répercussions qu'elle va avoir pour nos colons, en même temps que la crise avec l'Afrique noire qui risque de s'y joindre. » A plusieurs reprises, il aura la même franchise avec des étrangers : Hammarskjoeld, Cabot Lodge, Stevenson.

Par la précision de sa mémoire, et sans doute de ses notes, par sa sincérité et sa netteté, Bérard apporte ainsi de précieux témoignages. Peut-être, en l'absence d'un index, le lecteur se sentira-t-il parfois un peu perdu dans le dédale des négociations. Mais les chercheurs de l'avenir y trouveront beaucoup d'éclaircissements.

∴

Eh bien, Armand Bérard a-t-il été heureux ?

Le diplomate ne se bat pas pour lui-même. A moins qu'il n'ait l'esprit d'intrigue et ne songe qu'à sa carrière. Mais, dans ce cas, il perd vite son autorité et n'a plus de combats à mener. Le diplomate a le sentiment de faire, à son niveau à lui, de l'action politique sans connaître les affres d'une carrière politique. Il jouit de l'indépendance que lui donne sa fonction et de l'intérêt des affaires, mais il a rarement à trancher. Ce n'est pas un bonheur sans mélange. Beaucoup deviennent sceptiques, amers ou désabusés.

Ni par son caractère ni par sa formation, Armand Bérard n'était exposé à ce danger. On le découvre à travers ses Mémoires, à la fois massif et délicat, cordial en même temps que distant, robuste et soucieux, heureux et malheureux. Malheureux de ne pas servir plus, heureux d'avoir servi.

JEAN LALOY.

★ L'ONU OUI OU NON ?, A. Bérard, Mémoires, t. III (1959-1970), Plon, 408 pages.

Les compagnons du communisme ?

(Suite de la page 17.)

Le livre de David Caute montre que le pessimisme de Trotski n'était pas justifié et que les ruptures comme celle de Gide avec son *Retour d'U.R.S.S.* sont restées exceptionnelles. Le plus étonnant est même de constater que la plupart des compagnons de route n'ont cessé de surmonter troubles et déchirements après les crises successives des procès de Moscou, du pacte germano-soviétique, de l'affaire Tito, des procès Rajk et Slansky.

David Caute leur fait presque à tout coup cadeau de la sincérité, et, se refusant à invoquer des liens moins avouables, il met en évidence les raisons idéologiques. Parmi celles-ci, d'abord l'ignorance des réalités soviétiques, très vite organisée par un système de voyages officiels somptueux et d'attentions flatteuses. Ensuite, une grande naïveté politique. Mais il y a des causes plus fondamentales. On comprendra mieux les compagnons de route, résume Caute, *« si l'on voit en eux les héritiers de la philosophie des Lumières. Ils retrouvaient la vision que le dix-huitième siècle avait eue d'une société inspirée par la raison et la science, fondée sur le développement hardi des ressources et le perfectionnement continu de la nature humaine ».* Staline les convainquit d'autant plus facilement que tel était bien son but, que les démocraties occidentales révéraient le profit et connaissaient en même temps une crise économique et une crise morale.

C'est une tradition des Lumières de rechercher la vertu loin de son propre pays (plus tard, l'U.R.S.S. sera relayée par la Chine, Cuba, etc.), et David Caute ne cesse de souligner que les compagnons de route ont, avec une grande constance, préféré les relations directes avec l'Union soviétique à ce que pouvait leur offrir le parti communiste local. Il n'y a guère qu'en France, avec le Front populaire et la Résistance, qu'il en fut autrement.

Quelle qu'ait été l'efficacité de cet entrecroisement d'espérances et d'illusions, les dirigeants soviétiques, en bon pragmatistes, ont préféré l'« organiser », le canaliser par le moyen de multiples comités, associations et mouvements « larges ». Ce fut l'activité principale du communiste allemand Willy Münzenberg, dont Caute met en lumière l'extraordinaire talent de manipulateur politique. C'est lui qui sut, dès 1921, rassembler des noms aussi prestigieux que ceux d'Einstein, Bernard Shaw, Anatole France pour secourir les affamés d'U.R.S.S. Il anima un foisonnement de mouvements contre le fascisme dans les années 30, face à la montée des nazis et à la guerre d'Espagne. C'est ce qui le perdit. On le retrouvera mystérieusement pendu en 1940 en France. *« Sans doute Staline avait-il fini par répondre à son « appel au secours »,* conclut laconiquement David Caute.

A partir de quel moment un manipulateur se prend-il au piège de ses convictions ? et un compagnon de route cesse-t-il d'être « une potiche d'honneur » ? David Caute sait remarquablement mettre en lumière ces ambiguïtés, ces difficultés dans ses portraits aigus, précis, complexes. Il sait également faire ressortir la différence des situations entre les pays possédant un P.C. puissant et les autres, un P.C. capable de réussir un front unique comme le français, ou le refusant comme l'allemand.

Une confrontation de générations

L'intérêt de l'ouvrage réside dans ces confrontations entre les Français depuis Anatole France, Romain Rolland et Gide jusqu'à la génération de Sartre et des Anglais comme les Webb, Strachey, Laski, Price, Pritt, des Américains comme Theodore Dreiser, Henry Wallace, Dos Passos, l'extraordinaire Anna Louise Strong qui finit chez Mao comme Edgar Snow, les Allemands enfin avec Ernst Toller, Heinrich et Thomas Mann, Feuchtwanger, Arnold Zweig entre autres. Bref, un véritable bottin intellectuel de l'entre-deux-guerres. A quoi s'ajoute un portrait nuancé (et juste me semble-t-il) d'un intermédiaire soviétique comme Ehrenbourg.

Aux yeux de David Caute, si les compagnons de route ont interrompu leur voyage, c'est parce qu'après le XX[e] Congrès et Budapest, après 1968 et l'écrasement du printemps de Prague, les illusions ne pouvaient plus avoir cours. En fait, son livre révèle qu'il n'y a pas eu relève des compagnons de route adultes entre les deux guerres par les générations d'après 1945. En France, par exemple, les jeunes intellectuels de la Résistance, qui auraient pu être seulement des compagnons de route, ont adhéré au P.C.F., pour rompre à partir de 1948 ou de 1956 ou de 1968. Aujourd'hui, même après *l'Archipel du Goulag*, l'Union soviétique ne bénéficie-t-elle pas encore d'un soutien sans illusion ?

Ce n'était plus le sujet de David Caute. En revanche, il a considéré, et à bon droit, que la persécution des compagnons de route par la chasse aux sorcières du maccarthysme faisait partie de son enquête, et cela nous vaut un dernier chapitre passionné qui apporte des reclassements et une mise en persepctive de l'ensemble du phénomène.

PIERRE DAIX.

★ LES COMPAGNONS DE ROUTE (1917-1968), de David Caute, Laffont, remarquablement traduit et annoté par Georges Liébert, 488 p.

Colloque

Le Siècle des Lumières

AVEC plus de mille participants, le cinquième congrès international sur le Siècle des Lumières, tenu à Pise, au Palazzo della Sapienza, a battu le record de l'affluence. Beaucoup d'Italiens, certes (un bon tiers des congressistes), mais aussi une présence nombreuse des Américains et des Français, coudoyant des collègues venus de vingt-cinq autres pays, de Pologne, de R.D.A., de Roumanie, du Japon, d'Israël, du Nigéria et même du Koweït (une seule absence notable, l'Union soviétique). Beaucoup de jeunes aussi. A en croire les échos sur les difficultés actuelles de leur pays, on n'imaginerait pas que les universitaires pisans auraient pu organiser un congrès exemplaire à ce point, où la liberté des débats dans un esprit de courtoisie et de tolérance était favorisée par les meilleures conditions matérielles. Hommage soit ici rendu au maître d'œuvre, le professeur Mario Matucci, et à son équipe de l'Institut de langue et de littérature françaises de l'université de Pise.

En 1963, à Genève, grâce à Théodore Besterman, se tenait la première grande rencontre de « dix-huitiémistes ». Depuis, tous les quatre ans, avec un nombre régulièrement croissant de participants, les « congrès des Lumières » ont confirmé et favorisé le développement et la diversification des travaux sur le dix-huitième siècle. Au premier congrès, ce siècle était essentiellement celui de la France et son étude l'affaire des littéraires ou des historiens des idées. Aujourd'hui, les curiosités se portent au-delà de notre Hexagone, non pour chercher d'abord les valeurs de l'« Europe française » mais celles de traditions culturelles différentes. Il s'agit, selon le mot d'un congressiste qui attirait l'attention sur la spécificité du mouvement des idées dans l'Allemagne du dix-huitième siècle, de *« prendre enfin l'Europe intellectuelle au sérieux ».* Toutefois, si on a parlé à Pise des écrivains et des artistes, des penseurs et des réformateurs d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et d'ailleurs, la majorité des trois cent quarante-cinq communications — plus de 60 % — portaient principalement sur la culture française, Diderot, Rousseau et Voltaire apparaissant comme les auteurs de loin les plus étudiés (1).

L'esprit d'utopie

L'autre évolution déplace l'intérêt vers des domaines non littéraires : sur les dix-huit sections, trois seulement étaient consacrées à la littérature proprement dite ; mais là aussi se font jour des approches nouvelles : qui pouvait prévoir, il y a une quinzaine d'années, que la section sur les théories et les structures narratives enregistrerait le plus grand nombre de communications ? Ou que la poésie du dix-huitième siècle justifierait l'organisation d'une section particulière ? Quant à l'histoire des idées, elle était présente un peu partout, mais selon des perspectives plus larges que celles du rationalisme anticlérical des Lumières françaises, comme on l'a vu avec les sections les plus suivies : « Les philosophes et la politique », « Utopies et utopistes », « Représentation et situation de la femme ». On a regretté que la section consacrée aux « mentalités collectives » n'ait pas profité davantage de l'apport des jeunes historiens français là où l'accent majeur était mis sur l'exploration du dix-huitième siècle dans son originalité socio-culturelle.

Il s'en faut, cependant, que les congressistes de Pise aient voulu isoler leurs réflexions de nos réalités contemporaines. Par exemple, une des communications les plus remarquées de la section « Les Lumières aujourd'hui » portait sur les références au vocabulaire et à l'idéologie des Lumières dans le journal *l'Humanité* en 1978. Les discussions sur l'utopie et l'utopisme éclairaient aussi des problèmes (terminologie, psychologie, idéologie) posés par le renouveau récent de l'esprit d'utopie. Signe des temps, la section sur « La femme » a été le seul lieu conflictuel d'un congrès où on s'est plu à remarquer l'absence d'agressivité. On a contesté que le président de cette section fût un homme (et peu enclin à apprécier les valeurs du féminisme) et surtout que celui-ci ait écarté du programme, sans donner ses raisons, une communication sur la femme vue par l'*Encyclopédie* proposée par deux universitaires de Nantes. L'incident mettait en lumière le seul défaut du congrès : avoir confié uniquement à des hommes les présidences des dix-huit sections ainsi que toutes les conférences en séance plénière. La protestation semble avoir été assez bien entendue, et on peut être sûr qu'au prochain congrès (Bruxelles, 1983) pareille anomalie ne se reproduira pas. D'ailleurs, au terme du congrès, c'est à une femme (une Américaine, Beatrice Fink) qu'a été confié pour la première fois le secrétariat général de la Société internationale d'étude du dix-huitième siècle. C'est aussi pour la première fois depuis sa création, en 1967, que cette société est présidée par un Français, René Pomeau.

ROLAND DESNÉ.

(1) Les actes du congrès seront publiés, en quatre volumes, par la fondation Voltaire (Oxford) en 1980. Pour tous renseignements concernant les recherches actuelles sur le dix-huitième siècle, s'adresser au secrétaire de la Société française d'étude du dix-huitième siècle, Jean Sgard, chemin de Pelletière, 38700 Corenc.



Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.





Les Presses de la Renaissance

vous proposent :

le dernier roman de

BERNARD BAROKAS

Dans les jardins de la Villa Borghèse



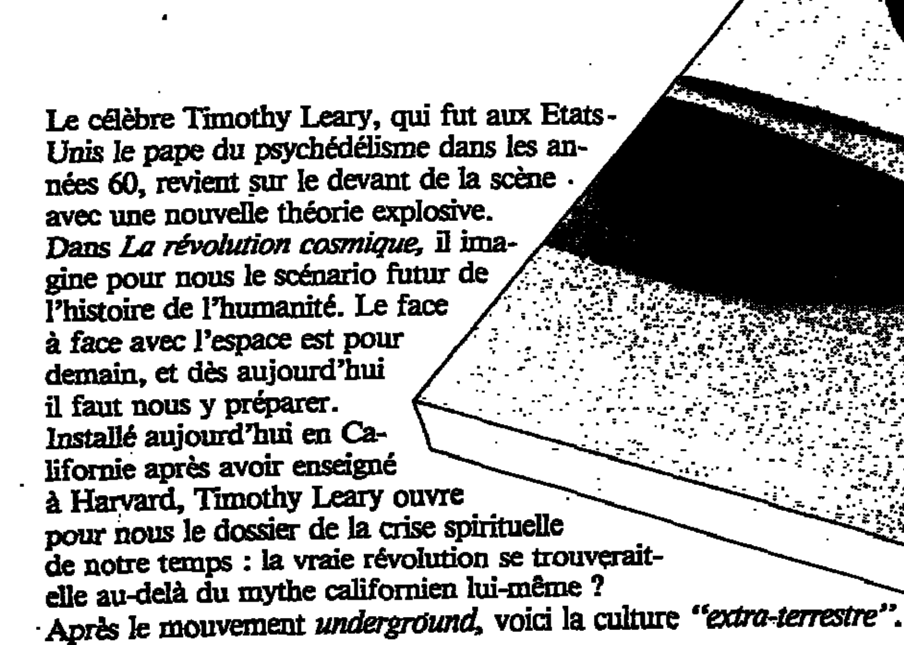
Bernard Barokas, vingt-neuf ans, a publié trois romans : L'Oiseau Saltimbanque, Les Gribouilles. et, en 1978, La Chanson de Bertram.

Le narrateur de ce récit fantasmatique découvre dans un jardin de Rome les fragments déchirés d'une photographie érotique. Dès lors, il va vivre au travers des personnages exhibés, et subir jusqu'aux frontières du suicide le vertige de l'obsession qui le possède. Ce récit qui allie l'inspiration d'un Georges Bataille à l'élégance de style d'un Mandiargues, possède pour le lecteur les vertus d'exorcisme des grands textes visionnaires.

le nouveau livre de

TIMOTHY LEARY

La révolution cosmique



Le célèbre Timothy Leary, qui fut aux Etats-Unis le pape du psychédélisme dans les années 60, revient sur le devant de la scène avec une nouvelle théorie explosive. Dans *La révolution cosmique,* il imagine pour nous le scénario futur de l'histoire de l'humanité. Le face à face avec l'espace est pour demain, et dès aujourd'hui il faut nous y préparer. Installé aujourd'hui en Californie après avoir enseigné à Harvard, Timothy Leary ouvre pour nous le dossier de la crise spirituelle de notre temps : la vraie révolution se trouverait-elle au-delà du mythe californien lui-même ? Après le mouvement *underground,* voici la culture *"extra-terrestre".*



Après l'impasse de la drogue qui l'a amené à un séjour de sept ans en prison, Timothy Leary revient sur le devant de la scène avec une nouvelle théorie révolutionnaire.

LES PRESSES DE LA RENAISSANCE, 198 BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 75007 PARIS
VOUS ADRESSERONT GRACIEUSEMENT, SUR SIMPLE DEMANDE, LEUR CATALOGUE GÉNÉRAL ET LEURS BULLETINS D'INFORMATIONS.

Publiscope

essais

La « mélancolie sociale »

EXTRAITS

« L'homme influent s'aperçoit vite que, dans la mesure où il agit sur eux, il est un fantôme dans la tête des autres. S'il souhaite sauvegarder ce fantôme de soi pour le bien de ses semblables, il se perd et se trompe avec eux. »

∴

« La vraie tristesse de la solitude tient à ce que, loin d'y être seul avec soi, on y subit la pire compagnie, la présence intériorisée des autres, la loi du clan. »

∴

« Les lois d'une société irrespirable dispensent à tous la consolation équitable de ne pouvoir se sentir. »

∴

« Dans le ferraillement verbal du prestige et de l'intérêt, avoir le dernier mot ne dissimule même plus qu'on a la dernière des vies. »

∴

« Le retour à soi se moque des victoires du paraître. »

∴

« Je veux me rendre invulnérable à ce qui me frappe en devenant de plus en plus sensible à ce que je veux. »

∴

« Ce ne sont jamais les excès qui tuent, mais ce qui les contrarie. »

∴

« Il n'y a d'échange que de mauvais procédés. Ai-je besoin d'être aimé pour aimer ? »

∴

« J'ai plus à offrir à qui n'espère rien de moi. »

(Suite de la première page.)

L'étonnement, et souvent la méfiance, avec lesquels nous considérons le moindre geste gratuit, montrent dans quelle parcimonie nous sommes accoutumés à vivre. Nous subissons comme une loi *naturelle* la « tyrannie » de l'échange. On nous a enseigné que nous avions fait une dette en naissant, que chacun devait payer son existence par son travail, et qu'en mourant il finirait de rendre ce qu'il avait reçu. « *La mort,* écrit Georges Perros, *nous engage comme voyageurs de son commerce. Nous livrons sa marchandise.* » La plupart des gens éprouvent le sentiment d'être débiteurs. Ils regardent l'obligation de payer comme un principe inexorable, qu'ils ne sauraient violer sans danger, ni angoisse. Ils payent, comme l'indique l'origine de ce mot, pour connaître la paix. « *Le secret d'une autorité, quelle qu'elle soit,* dit Vaneigem, *tient à la rigueur inflexible avec laquelle elle persuade les gens qu'ils sont coupables.* »

Jadis, il fallait acquitter seulement son droit de passage. Dans les sociétés modernes, il faut acheter aussi les plaisirs et les sentiments qui accompagnent l'existence. « Le progrès de l'économie » a libéré les jouissances du péché. Notre époque a cessé de les interdire, pour les monnayer. « *Le droit aux plaisirs a pris la tournure d'une conquête, alors que les plaisirs étaient déjà conquis par la marchandise.* »

En plus de notre vie, nous devons payer notre façon de vivre. L'ensemble de notre existence devient une « valeur d'échange ». On nous vend notre manière de manger, d'aimer, de voyager, de rêver, de nous vêtir... Et la forme importe davantage que le plaisir ou le sentiment vécu. Nous subissons le règne de l'apparence. L'essentiel n'est pas d'éprouver quelque sensation, mais d'en acheter l'illusion. Quand nous vivons pour *paraître,* c'est la mort qui s'empare de nous. Vaneigem représente cette époque sous des traits catastrophiques. Les modernes sont dépeints comme de pauvres fantômes, tristement ressemblants. Figures chagrines de la banalité quotidienne, ils cherchent vainement une satisfaction dans les modèles qu'on leur impose. Dans ce monde, affirme l'auteur, « *tout est permis, sauf la jouissance* ».

Quand il arrive aux gens de connaître un vrai plaisir, ils se sentent obscurément coupables, car ils craignent de ne pas l'avoir assez payé. On les a persuadés que leur dette envers les autres et la société n'avait pas de limite. On leur reproche fréquemment de ne pas donner assez à leur famille, à leur pays, à leur parti, à leur travail. On les sollicite de renoncer encore plus à leurs désirs individuels. L'esprit de sacrifice est toujours le principe moral de nos sociétés. La réputation de l' « égoïsme » ne s'est pas améliorée. Tout le monde le désapprouve, considérant que c'est un crime de vouloir vivre selon soi-même et non plus selon les autres. L'opinion commune veut que chacun se sente l'obligé de la société. Il faut se tourmenter. Les gens vivent dans « *l'angoisse de ne pas payer* [leur] *dû et de n'être pas payé de* [leur] *peine* ». Ils se vengent des reproches qu'on leur adresse par des reproches de même nature, se montrant aussi voraces avec les autres que les autres le sont avec eux. Nous sommes dans une société cannibale.

Vaneigem fait une belle description des ravages que provoque ce principe moral dans les rapports amoureux. Les amants deviennent, trop souvent et trop vite, des comptables. Leurs passions finissent dans le marchandage. « *Au lieu de rester avides de tout jusqu'au cœur de la satiété, voici que les amants en appellent au devoir, exigent des preuves, cherchent un rendement à l'affection...* » Chacun pèse le sentiment de l'autre, et conclut que « *la générosité se trouve mal récompensée.* » « *L'amour se plaint d'avoir été dépensé à fonds perdus, les regrets dressent un constat de banqueroute.* » « *Si des amants qui s'adoraient hier se quittent soudain dans la haine et le mépris, la raison ne tient pas à quelque loi éternelle du déclin, à quelque fatalité de la lassitude. Elle procède de la filière des échanges, qui vieillit les passions, use les élans du cœur, affadit les impulsions, rapetisse l'amour et laisse le désir s'assoupir sur l'oreiller des habitudes.* »

★ *Dessin de CAGNAT.*

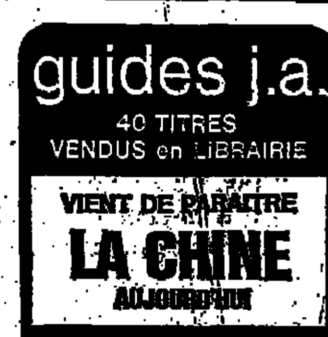
L'éloge de l'égoïsme

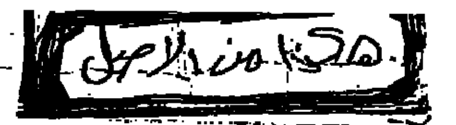
« *Nous souffrons tous,* dit Ernst Jünger, *d'une intraitable mélancolie.* » Selon Vaneigem, c'est d'une « mélancolie sociale ». Nous l'éprouvons parce que nos désirs individuels se perdent dans la médiocrité des rapports marchands. Quand nous prétendons nous dédommager de notre insatisfaction, nous démentons encore davantage notre « volonté de vivre ». Atteints par une sorte de « peste émotionnelle », et subissant des « accès de rageuse impuissance », nous dépensons notre énergie dans des cruautés qui nous atteignent autant que nos victimes. Chacun devient pour lui-même une « pèce d'ennemi. « *Les gens,* dit Vaneigem, *ne font que se débattre.* »

L'auteur de ce livre pourrait déclarer, comme le héros de Raymond Radiguet dans *le Diable au corps* : « *Je vais encourir bien des reproches* ». Refusant cette morale funeste, qui nous détermine à tenir successivement le rôle d'un débiteur et celui d'un créancier, le rôle d'un coupable et celui d'un juge, il fait, après Stirner et Nietzsche, l'éloge de l'égoïsme. Il expose la philosophie d'un homme qui n'accepte aucun tribunal, car il ne se reconnaît aucun devoir envers les autres, ni aucun droit sur eux. Il entend ne rien donner sous la contrainte, et ne rien solliciter pour ce qu'il donne, afin de retrouver l'insouciance nécessaire au plaisir, et la générosité qui autorise la passion.

FRANÇOIS BOTT.

★ LE LIVRE DES PLAISIRS, de Raoul Vaneigem, éditions Encre, 298 pages.







CARNET

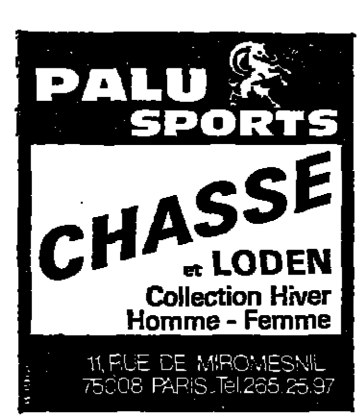
Réceptions

Conseiller de presse et d'information, depuis six ans, de l'ambassade à Paris de la République fédérale d'Allemagne, M. Horst H. Holthoff vient d'être nommé ambassadeur à Alger. Il a donné, avec Mme Holthoff, mercredi, une réception qui a été l'occasion pour ses nombreux amis de dire au revoir à ce diplomate particulièrement courtois et efficace.

Mariages

— Nicole BAZIN
et
Philippe DENIS
sont heureux de faire part de leur mariage célébré dans l'intimité, le 21 septembre 1979.
37, rue Fontaine,
75009 Paris.

— Claude BOLLOT
et
Marie-Thérèse VILLENEUVE
sont heureux de faire part de leur mariage célébré à Limoges, le 17 septembre 1979, dans la plus stricte intimité.



Décès

PAUL VINCENT

M. Edouard Vincent, son père,
Mme Anna Vincent, son épouse,
Danielle et Jean-Claude Cailleret,
Liliane et Jean-Pierre Le Lay,
Mireille et Frantz Langlais,
Jacqueline Vincent,
Joël Vincent,
ses enfants,
Olivier, Pascal, Xavier et Damien,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Rivard et leurs enfants,
ses sœur, beau-frère, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul VINCENT,

survenu à Paris, à l'âge de soixante-six ans.

L'inhumation au cimetière de Secondigny, dans les Deux-Sèvres, a eu lieu dans l'intimité familiale, le 26 septembre 1979.

24, rue George-Sand,
75016 Paris.

Selon son désir un concert commémoratif aura lieu à la date du premier anniversaire de sa disparition pour sa famille, ses amis, ses élèves, qui voudront lui rendre hommage.

— Le directeur de l'Institut national d'études démographiques,
L'ensemble des chercheurs et du personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

Paul E. VINCENT,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ancien directeur de recherche
de l'INED.

[Né le 4 novembre 1912, à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire), Paul Vincent était ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1931). Après un début de carrière dans l'armée, il entra en 1943 à la Fondation nationale pour l'étude des problèmes humains et fit partie des quelques-uns qui, sous l'impulsion d'Alfred Sauvy, créèrent l'Institut national d'études démographiques. Il sut rapidement s'imposer comme l'un des meilleurs démographes de l'après-guerre.

Sa contribution à la théorie démographique (notion de potentiel d'accroissement d'une population), à l'histoire démographique (dix-huitième siècle français), à la biométrie (dans les domaines de la fécondité et de la mortalité), sa participation souvent passionnée aux grands débats de la démographie lui valurent une réputation internationale. C'est d'ailleurs à lui que l'Organisation des Nations unies confia la rédaction du « Dictionnaire démographique multilingue », traduit en treize langues, qui demeure un remarquable outil à la disposition de la communauté scientifique.

Paul Vincent était membre de diverses organisations scientifiques internationales dont l'Institut international de statistique et l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population.]

— Mme Yves Bayssière,
M. et Mme François Nouvel,
M. et Mme René Bayssière et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵉ Yves BAYSSIÈRE,
avocat,
ancien bâtonnier,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
du Ouissame Alaouite,
survenu accidentellement au Maroc, le 19 septembre 1979.
4, rue de Cicé,
75006 Paris.
Les obsèques ont eu lieu le 22 septembre, à Rabat.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Jean BERTOUT,
née Jeanne Morère,

rappelée à Dieu, dans sa soixante-huitième année, le 21 septembre 1979.
De la part de :
M. Jean Bertout, son mari,
Mlle Brigitte Bertout, sa fille,
Et des familles Bertout, Morère, Ventre, Devoussoux et Gautier.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 26 septembre, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption.
Cet avis tient lieu de faire-part.
52, rue du Ranelagh,
75016 Paris.

— Mme J.-M. Darmendrail, son épouse,
MM. Jean-Pierre, Lionel, François-Xavier Darmendrail, et Mlles Marie-Blanche et Isabelle Darmendrail, ses enfants,
Et leurs familles,
Mme J.-P. Darmendrail, sa mère,
Les familles Darmendrail, Fishkin, Monnard et Carraro,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Joseph-Michel Ttotté DARMENDRAIL,
administrateur en chef
des affaires d'outre-mer,
survenu à Paris, le 25 septembre 1979, dans sa cinquante-huitième année.
Un service religieux sera célébré le vendredi 28 septembre, à 10 h. 30, en la chapelle de l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris.
Les obsèques auront lieu le samedi 29 septembre, à 10 heures, en l'église de Hasparren.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1 bis, rue de Quatrefages,
75005 Paris.
4, allée des Magnolias,
64200 Biarritz.

— Mme Raymond Fremontier, son épouse,
M. Jacques Fremontier, son fils,
M. et Mme André Fremontier et leur fils,
M. et Mme Simon Gordon et leurs enfants,
Mme Marcel Abelman et ses enfants,
M. et Mme Georges Blasberg et leur fille,
M. et Mme David Moisi et leur fille,
M. et Mme Georges Laperrine et leur fille,
Mme Rose Gurchot,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Raymond FREMONTIER,
survenu le 21 septembre 1979, dans sa soixante-dix-septième année.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
2, rue Gabriel-Vicaire,
75003 Paris.
10, villa du Progrès,
75019 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme veuve
Jean-Baptiste GOUAULT,
survenu le 21 septembre 1979, à l'approche de ses quatre-vingt-neuf ans.
La cérémonie religieuse à la chapelle du Père-Lachaise, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille se sont déroulées dans l'intimité familiale, le 26 septembre.
De la part de :
M. et Mme Robert Alexandre,
M. et Mme Jacques Gouault,
Mlle Ghislaine Alexandre,
M. Maurice Gouny,
Mme J. Goubern,
ses enfants, petite-fille, neveu et sa fidèle amie et infirmière de ses dernières années.
Ainsi que toute la famille.
« La Maravelle », Cublac (19).
103, avenue Henri-Martin,
75016 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Charmes, Sedan.
Le docteur et Mme Jean-Marie Semelet, ses enfants,
Catherine, sa petite-fille,
Mmes Dumagny et Gester, ses sœurs,
Les familles Lamielle et Hulbach,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵉ Emile LAMIELLE,
notaire honoraire,
président des déportés,
conciliateur,
survenu le 23 septembre 1979, dans sa soixante-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu en l'église de Charmes, le mercredi 26 septembre, à 15 heures.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
37, rue René-Didierjean,
88130 Charmes.
22, rue du Grand-Jardin,
08200 Sedan.

— Le président de l'université des sciences et techniques de Lille,
Le directeur de l'U.E.R. de biologie,
Les membres du laboratoire de cytogénétique et d'écologie,
Ses collègues de biologie et physiologie végétales,
Et l'ensemble du personnel de l'université,
ont le regret de faire part du décès de
M. le professeur
Robert LINDER,
survenu à Colmar, le 24 septembre 1979.
(Le Monde *du 27 septembre.*)

— On nous prie d'annoncer la mort de
Sophie LITVAK,
née Steuer,
survenue à Saint-Tropez.
L'inhumation a eu lieu à Nice dans l'intimité.

[Née en 1923, Sophie Litvak était la veuve du cinéaste Anatole Litvak (auteur de *Mayerling*, d'*Aimez-vous Brahms ?*). Elle avait collaboré à certains de ses films.]

Avis de messe

— M. et Mme Bernard Pressanges du Bost,
M. et Mme Gilles de La Brosse,
Mlle Catherine de La Brosse,
M. et Mme Thierry de La Brosse,
M. et Mme Patrice de La Brosse,
M. et Mme Pierre Henry d'Aulnois,
et tous leurs enfants,
se réuniront le jeudi 4 octobre, à 19 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, pour une messe d'amour et de souvenir, à la mémoire de
Jacques de LA BROSSE,
décédé le 13 novembre 1978,
et de
Arlette de LA BROSSE,
née Derrien,
son épouse,
décédée le 13 juillet 1979.
Ils seraient heureux que se joignent à eux tous les parents et amis de Jacques et d'Arlette.

— Une messe sera célébrée en l'église du Saint-Sacrement, 23, avenue de Friedland, le lundi 1ᵉʳ octobre, à 18 h. 30, pour
Alexandre CARRELET,
rappelée à Dieu, le 19 août 1979, et en souvenir de son épouse, née
Madeleine PERRIGOT,
rappelée à Dieu, le 11 février 1978.

Anniversa[ires]

— Paris, Saint-Tropez.
A l'occasion du premier anniv[er]saire du décès du
docteur Paul CITROME,
médecin neuropsychiatre
et
psychanalyste,
survenu le 28 septembre 1978, u[ne] pensée est demandée à tous ce[ux] qui l'ont connu et aimé.

Soutenances de thès[es]

— Université de Paris-II, mercre[di] 3 octobre, à 14 h. 30, salle des com[]missions, M. Francisco Caballero : « Essai sur la notion juridique d[e] nuisance ».

— Université de Toulouse-I, mercredi 3 octobre, à 14 h. 30, salle 1 075, M. Jean-Claude Redonnet : « Education permanente en Grande-Bretagne : le problème de l'enseignement des langues vivantes aux adultes par la radio et la télévision ».

— Université de Paris-II, mercredi 3 octobre, à 15 heures, salle des commissions, M. Bernard Pillion : « La responsabilité pénale de l'instigateur ».

— Université de Paris-I, jeudi 4 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Turgot, M. René Treuil : « Le passage du néolithique récent au bronze ancien en domaine égéen ; éléments pour une interprétation historique ».

— Université de Paris-X, jeudi 4 octobre, à 14 heures, salle C 26, M. Nikita Struve : « Ossip Mandelstam (1891-1938) ; poésie et religion face à l'Etat ».

— Université de Toulouse-le-Mirail, lundi 1ᵉʳ octobre, à 14 heures, salle 237, M. Marc Pain : « Kinshasa, écologie et organisation urbaines ».

— Université de Paris-III, jeudi 4 octobre, à 14 heures, salle Gréard, M. Alain Bony : « Joseph Addison et la création littéraire, essai périodique et modernité ».

RECTIFICATIF. — Université de Paris-II, jeudi 4 octobre, à 14 heures, amphi-Est, Grand-Palais, M. André Bouissy : « Contribution à l'étude du Novecento (littérature, civilisation, cinéma) ». (Et non pas mercredi 3, salle Gréard, à la Sorbonne, comme il avait été annoncé dans « le Monde » du 27 septembre).

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Nominations au Conservatoire.

Jean-Paul Roussillon, sociétaire de la Comédie-Française ayant démissionné de son poste de professeur au Conservatoire, le ministère de la culture et de la communication a nommé pour le remplacer un autre sociétaire, Jacques Sereys, qui joue actuellement à l'Odéon dans la Villégiature, *et prend ses fonctions le 1er octobre.*

D'autre part, Yukata Wada est nommé professeur assistant et est chargé d'un atelier d'improvisation. Disciplíne de Stanislavski, diplômé de l'institut Lounatcharski de Moscou, assistant de Peter Brook sur Timon d'Athènes et les Iks, *il avait déjà été invité par Jacques Rosner, directeur du* Conservatoire *à diriger des stages. Il succède à Pierre Vial, nommé à la coordination des enseignements, en remplacement de Maurice Jacquemont, qui vient de prendre sa retraite.*

Stage au Pré-Saint-Gervais.

Le Théâtre de la Gronde organise un stage d'expression théâtrale, du 19 au 24 novembre inclus, au Pré-Saint-Gervais, 21, rue Jules-Jacquemin. Quinze candidats, professionnels ou non, pourront être accueillis, dont certains pourront être logés. Une cafeteria et un restaurant sont prévus. Quatre autres stages auront lieu, du 11 au 16 février, les quatre premiers week-ends de mars, du 7 au 12 avril, à Paris. Du 30 juin au 5 juillet, à l'extérieur. Renseignements : Théâtre de la Gronde, 36, avenue Henri-Barbusse, 94200 Ivry. Tél. : 678-13-19.

Nouvelles de Lyon.

L'Attroupement, collectif dirigé par Denis Guenoun (la Nuit des rois, Jules César, Agamemnon, la Chanson de Roland) *est installé à Lyon, où il a participé, l'an dernier, à la programmation de l'Eldorado, le théâtre de Bruno Boeglin. Les deux hommes se sont séparés à l'amiable, et le centre dramatique de Franche-Comté a financé les répétitions du nouveau spectacle de l'Attroupement* le Jeu de Saint Nicolas, *une œuvre du treizième siècle qui « juxtapose deux mondes, l'un épique, l'autre comique ».*

Le spectacle se donne du 10 octobre au 4 novembre, sous chapiteau, au 103-107 de la rue Baraban, à 19 h. 30, et il y aura un buffet. L'entrée est libre, chacun paie ce qu'il peut, ce qu'il veut. C'est un principe chez l'Attroupement qui vit de ses recettes. A titre indicatif, les places sont à 25 francs et 18 francs. Renseignements : (78) 54-77-36.

Les mutilés tout neufs.

La salle des Mutilés, célèbre pour sa vétusté et sa décoration de céramiques, où est installée la Comédie de Saint-Etienne depuis le temps de Jean Dasté, a été achetée par la municipalité (P.C.) de la ville, rénovée et dotée d'équipements scéniques modernes. Daniel Benoin, directeur du centre dramatique va inaugurer la salle de sept cents places le 9 novembre avec Cache ta joie *de Patrick Lanchette — violence, ironie, rock, trente comédiens dont le groupe Factory. En 1980, le Centre présente* Oh ! les beaux jours *dans la mise en scène de Prosper Diss, en janvier. En février, un* Légataire universel *sous le signe du burlesque, par Alain Duclos, qui avait monté une* Station Champbaudet *particulièrement réussie.*

D'autre part, Daniel Benoin a décidé de produire chaque année un spectacle d'une jeune troupe professionnelle. Il commence avec le groupe stéphanois Arthus, qui joue deux fois, les 1er et 2 février le Testament du chien, *une pièce latino-américaine.* — (Corresp.)

■ La fédération Force ouvrière des syndicats des spectacles et de l'audiovisuel, constatant qu'aucune compagnie de danse française n'a été conviée à participer aux principaux festivals de l'automne, vient d'adresser à M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, une lettre dans laquelle elle s'élève contre cette « colonisation culturelle » et dénonce « un enseignement bâclé et anarchique », ainsi qu'une « aide d'Etat qui se disperse tant qu'elle ne permet pas aux compagnies françaises un effort réel et constant ».

Le retour des « Molière »

L'Ecole des femmes, Dom Juan, Tartuffe, le Misanthrope : les quatre pièces de Molière réunies par Antoine Vitez dans un spectacle en quatre soirées qui n'a pas cessé de parcourir les théâtres de France et d'Europe depuis sa création au Festival d'Avignon en 1978 (*le Monde* daté 16-17 juillet 1978) — reviennent à la Porte-Saint-Martin jusqu'au 1er décembre, sous le label du festival d'automne.

Le projet est né du désir de retraverser les couches d'interprétations accumulées depuis trois siècles et qui forment la « tradition » pour retrouver le « *système archaïque et simple proposé par l'auteur* ».

Dans la presse italienne et suisse, les avis sont partagés : « *Il va de soi*, écrit la *Nazione*, *qu'il ne s'agit pas d'une expéreince d'avant-garde qui s'appuierait sur une modernisation plus ou moins artificielle, sur la désacralisation, etc. Vitez, au contraire, fonde sa lecture sur la récupération des schémas anciens. Chaque spectacle est conçu comme si la troupe de l'Illustre Théâtre expérimentait une recherche de son grand directeur-auteur...* »

La *Voce Republicana* pose la question : « *Comment être à l'avant-garde sans renier la tradition ?* » et estime que la mise en scène « *appesantit le côté français de Molière — baroque, littéraire, déclamatoire — aux dépens de son côté italien : fraicheur, improvisations, lazzis... C'est un théâtre de la parole...* »

Pour *le Journal de Genève*, au contraire : « *Jamais Molière ne nous avait paru si proche. Et pourtant, de grimaces en cabrioles, c'est à la source de ses influences que Vitez et ses jeunes comédiens nous ramènent : à la farce, à la commedia dell'arte dont tous les éléments connus sont ici présents...* » Pour *la Stampa* : « *Les personnages de Molière restent des archétypes aux comportements essentiels, aux réactions primaires... Il faut faire ressortir dans toute leur véhémence et leur brutalité ces réactions et ces comportements. Vitez y parvient en privilégiant la parole et le geste au détriment de l'appareil scénique (dans un) rythme « allegro obstiné...* » Alors que *le Paese Sera* voit « *La tétralogie construite à la recherche d'une vérité scénique...* »

En fait, il ne s'agit pas pour Antoine Vitez — qui ne peut pas prétendre à la naïveté — de reproduire ce « système archaïque », mais de le travailler en se donnant des contraintes *similaires à celles que connaissait* Molière : une troupe inamovible, un décor de toiles peintes, un éclairage fixe. Comme s'il endossait un costume d'époque pour réinventer la mesure de gestes et de conduite, malgré le dépaysement, car il reste un homme du vingtième siècle. « *Mettre mes pas dans ceux de Molière m'impose une esthétique et une morale* », déclare-t-il au *Journal de Genève*.

Son travail ne se réduit pas à un exercice de style pour ses comédiens qui, hors-emploi, ou plutôt recréant des types d'emplois personnels, éclairent le thème d'ensemble : l'athéisme *(Dom Juan, Tartuffe)*, la torture des et par les femmes *(l'Ecole des femmes, le Misanthrope)*. Passant d'une pièce à l'autre, ils dévoilent en filigrane le personnage Molière regardé par Vitez. « *La continuité d'une écriture n'a jamais été aussi clairement mise en évidence* », dit le *Messagero*.

C. G.

UN NOUVEAU CENTRE CULTUREL A PARIS

Le pays de Brel et de Magritte

Selon le vers de Baudelaire « *le cœur d'une ville change plus vite que le cœur des mortels* », et personne dans ce quartier de Beaubourg ne se souviendra plus des ombres de Cartouche et de Gavroche ou du marché des ripatons qu'évoquait Huysmans. Ici, face au grand vaisseau Pompidou, où était une mûrisserie de bananes, une étrange maison ouvre ses portes ; il y a des motards, des ministres, et dans les cours, sous des tentes bariolées comme aux fêtes d'autrefois, une foule de kermesse, pour l'ouverture du Centre de la communauté française de Belgique. Des centres culturels, on s'est accoutumé à en voir fleurir un peu partout, le polonais hier, le yougoslave *demain* : *vitrines séduisantes* des nations, lieux de cocktails, de rencontres, d'expositions: à Paris, carrefour des cultures...

Ici pourtant, il s'agit d'évidence de tout autre chose et l'exotisme est exclu. Les Wallons ont sans doute à cœur, comme l'a déclaré M. Hansenne, *ministre de* la communauté française de « *lutter contre les équivoques et les ambiguïtés d'une image transmise* » (les Flamands ouvriront sous peu une maison analogue à Amsterdam) ; comme ceux du Québec, de Suisse et de toute la francophonie, ils permettront de comprendre sur des faits et des œuvres que la culture française, réalité plurielle, échappe heureusement à des normes et renvoie à des sociétés déterminées. Nul doute que le pays de Brel et de Magritte n'ait beaucoup à nous apprendre.

La maison est belle, *non pas* espace, mais collection d'espaces, librement agencés autour d'une cour sinueuse où chante une fontaine métallique et animée de Paul Bury, les salles d'exposition sont éclairées de belles verrières ; le long d'un mur, pierre blanche soulevée par la vitalité de corps de bronze, court un bas-relief de Félix Moulin, presque en face d'une fresque de Hergé. Il y a une vraie salle de cinéma, et, plus haut, après un foyer où les glaces de la tradition et les tubulures jaunes exaltent deux panneaux d'Alechinsky, le théâtre, un théâtre de deux cents places, où se succédaient pour l'inauguration le chanteur Jean-Luc Debatisse, les danseurs de Mudra et l'ensemble de musique ancienne Faux Bourdon. Une pièce de Patrick Roogiers sera créée ici le 5 octobre. On ne fera pas que passer, ici, par amitié, on viendra souvent, par besoin.

BERNARD RAFFALLI.

★ 7, rue de Venise (entrée : 132, rue Saint-Martin), 75004 Paris, téléph. : 271-26-16.

LE FESTIVAL DE SAINT-CLOUD

Le Festival d'automne de Saint-Cloud, qui a lieu du 28 septembre au 7 octobre sous le chapiteau des Tréteaux de France dans le parc de Saint-Cloud, propose trois représentations de *Cyrano de Bergerac, mis en scène* par *Jean* Danet et Raoul Billerey, avec Jean-Claude Drouot, Virginie Billetdoux et Michel Robbe (les 28 septembre et 6 octobre à 20 h. 45, le 3 octobre — séance offerte aux personnes du troisième âge de Saint-Cloud et des communes environnantes — à 14 h. 30), des récitals de Maxime Le Forestier (gala au profit de l'enfance inadaptée le 29 septembre) et Claude Nougaro (le 4 octobre), une conférence d'Alain Decaux sur « Beaumarchais l'innombrable » (le 3 octobre), six « pas de deux » par des danseurs *étoiles de l'Opéra (le 5 octobre)*, un concert de l'ensemble instrumental et la chorale de Saint-Cloud (le 7 octobre).

★ Location à la mairie (602-70-40), à la bibliothèque (602-50-08) ou, après 20 heures, au chapiteau (602-51-26).

■ « Sauf mardi », le premier numéro de l'hebdomadaire du Centre Georges-Pompidou, destiné à recenser ses activités, vient de paraître. Il sera vendu au prix de 1 franc dans les environs du Centre et dans quelques kiosques parisiens.

UNE SEMAINE D'ACTION

La Fédération nationale des centres culturels communaux organise une semaine d'action dans toutes les communes de France, du 1er au 7 octobre, afin de protester contre « l'aggravation des transferts de charges financières *de la part de l'Etat au détriment* des collectivités locales dans le domaine culturel ». Elle indique dans un manifeste que « les municipalités, décidées à assumer leurs responsabilités dans le domaine culturel, n'ont plus les moyens de faire face aux obligations auxquelles elles se sont engagées, dans bien des cas sur incitation de l'Etat » et que « des milliards ont été ainsi dépensés pour les équipements, qui sont maintenant menacés dans leur fonctionnement, faute de crédits suffisants ». Un « cahier de doléances » sera présenté, avant le débat budgétaire, au gouvernement et aux parlementaires.

La F.N.C.C.C., qui regroupe quelque cinq cents villes, est actuellement présidée par M. Jean-Paul Fuchs, député U.D.F. du Haut-Rhin, adjoint au maire de Colmar.

∴

L'Union des associations des maisons de la culture, que préside M. Jean-Pierre Harris, appelle chacune des maisons de la culture à constituer des délégations qui se rendront, lundi 22 octobre, auprès du ministre de la culture et de la communication afin de « présenter une nouvelle fois les conditions de leur fonctionnement et de leur croissane ». Elle reproche à M. Jean-Philippe Lecat d'être « resté sourd aux appels multiformes des élus, des artistes, des professionnels et du public » et de « favoriser le démantèlement des maisons de la culture ».

∴

L'Institut national d'éducation populaire organise trois journées d'études, les 11, 12 et 13 octobre, sur le thème « Action socio-culturelle - *Action* culturelle », avec des interventions de G. Poujol, M. Simonot, G. Kolpak et C. Sageot, P. Gaudibert, G. Bourdet. Rens. : 958-49-98.

★ INEP, 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi.

DANSE

Alvin Ailey vingt ans après

Avec dix-huit ballets, dont dix inédits à Paris, l'Alvin Ailey American Dance Theater s'est installé pour deux semaines au Théâtre de la Ville. Tout l'itinéraire du chorégraphe est présenté là : vingt années de recherches et d'évolution, depuis l'époque des premiers ouvrages d'inspiration afro-américaine, comme « Revelation » (son chef-d'œuvre), la période engagée dans la lutte du Black Power, puis le glissement vers un style plus universel avec la participation de nombreux créateurs contemporains.

Un accident prive la troupe de sa super-star, Judith Jamisson. C'est une grosse déception pour le public. Mais il est peut-être mieux à même de juger du talent des autres danseuses, en particulier la magnifique Donna Wood et l'espiègle Marilyn Banks, jusqu'ici éclipsées par ce soleil noir.

Le premier programme regroupant des ballets des années 70 est décevant : il témoigne d'une déperdition d'énergie par rapport aux précédentes créations. « Streams » s'appuie sur une musique du Tchèque Kabelac composée pour les Percussions de Strasbourg. La partition complète, d'une rigueur subtile et d'une précision diabolique, appellerait une chorégraphie épurée, abstraite, qui ne correspond pas au tempérament de la troupe. Alvin Ailey s'y livre à une sorte de mise en forme des danseurs, une suite d'enchaînements dans le style Graham assez pauvre d'invention.

Et soudain c'est le coup de soleil

« Masekela Langage » est tout le contraire. La musique chaude, sensuelle, flexible, changeante du trompettiste sud-africain Hugh Masekela évoque des danses spontanées, naturelles. Alvin Ailey en a tiré une suite de performances des danseurs dans un décor de boite *de nuit des années* 30. Il y a de bons moments, en particulier le solo nonchalant d'Alistair Butler, grand voyou en guêtres et chapeau blanc. Mais on déplore des baisses de tension dans la chorégraphie et des passages à vide dans la mise en scène. Peut-être parce qu'en dix ans les rythmes se sont accélérés jusqu'au délire, comme en témoignait le récent spectacle de Twyla Tharp à Avignon.

Dudley Williams est l'interprète sensible et retenu de « Love Song ». Chez lui, le geste est éloquent, très élaboré dans sa forme et si accordé à l'esprit du blues qu'il produit toujours ses effets même si la danse a perdu une certaine vibration.

Et puis soudain c'est le coup de soleil, l'« Hommage à Othis Redding ». La chorégraphie de George Faison parvient à égaler l'amplitude vocale du chanteur. Le rythme est intense, soutenu, nerveux. Les couples se croisent, se frôlent, s'évitent comme les billes d'un flipper. Les filles dans leurs robes roses ont des airs d'oiseaux ivres et Marilyn Banks s'éclate littéralement sur un « tube », « Lover's Prayer ».

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30.

VARIÉTÉS

Vivian Reed à l'Espace Cardin

Chaque « générale » de l'Espace Cardin est le lieu de rendez-vous de l'excentricité apparente, vestimentaire, qui supplée au manque d'extravagance réelle, profonde des gens, au défaut de vraie folie et d'originalité. Chaque spectacle marque le rassemblement des minets de luxe et du demi-monde homosexuel, des anciennes gloires du show-business et des fausses gloires oubliées portant lunettes noires dans une ultime tentative naïve de se distinguer. Dans un climat aussi toc, il est difficile de recevoir pleinement un ou une artiste qui se présente en solo sur la scène. C'est pourtant le petit miracle qui s'est passé mercredi soir avec la chanteuse noire Vivian Reed.

Vivian Reed n'est pas ce que l'on appelle une « star ». Chanteuse, danseuse et comédienne, elle s'est fait une certaine réputation en jouant une comédie musicale à Broadway, en reprenant ensuite une autre comédie musicale, *Bubbling Brown Sugar*, qui fut à l'affiche du Théâtre de Paris la saison passée sous le nom d'*Harlem années trente*. Vivian Reed n'a pas non plus, à vrai dire, un répertoire personnel, et les deux albums qu'elle a publiés jusqu'ici ont été réalisés avec des titres standards. Enfin, la manière de se présenter sur scène, d'organiser son « tour » avec les éléments de sophistication et de danse et de se promener parmi le public viennent tout droit des spectacles de cabaret de Las Vegas et des grandes villes américaines.

Mais Vivian Reed est une nature exceptionnelle, dans la lignée des grandes chanteuses noires qui, comme Ethel Waters ou Lena Horne, ont illustré justement l'âge d'or de Harlem dans les années trente. *Elle* a une voix très étendue et parfaitement à l'aise dans des registres différents — soul, ballades, airs de comédie musicale. Elle sait avoir beaucoup de mordant et de swing, de brillant et de sensibilité : elle est une bête de scène. Et sa vitalité parvient à cacher sur le moment le fait qu'elle se cherche un style, qu'elle ne peut persévérer longtemps dans un « tour » qui est tout de même un peu trop hors du temps.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Espace Cardin, 21 heures. Jusqu'au 6 octobre.

Lever de rideau

La salle étincelait de paillettes, les torses nus d'éphèbes grimés s'incrustaient dans le rouge flambant des fauteuils neufs, et confortables (à noter, car cela se passait à l'Espace Cardin débarrassé de ses sièges à bourrelets qui obligeaient le dos à une courbure acrobatique). On attendait que le rideau se lève sur Vivian Reed, la sirène noire de Harlem années 30.

Soirée de première, et les invitations suggéraient des audaces vestimentaires. Les audacieux formaient une minorité voyante, la majorité s'en était tenue au bon chic-bon genre, quelques contestataires traînaient des velours fatigués comme s'ils arrivaient directement de la chasse ou du camping. Les cartons n'étant pas numérotés, l'élite est arrivée tôt pour choisir les bonnes places : manquait l'excitation de la pagaille. La salle était pleine, on a apporté quelques chaises transparentes pour les intimes de la maison qui ont laissé leurs fauteuils aux invités — la classe.

Les paparazzi ont photographié Lisette Malidor, crâne rasé, veste blanche sur de la résille. Ils s'ennuyaient un peu quand on les a vus se jeter en mêlée de rugby vers un Cupidon en drapés rouges révélant des collants sans pieds, assortis : Amanda Lear, un simple ruban dans ses cheveux blonds, mais un ruban pailleté. Question : pourquoi les paparazzi jouent-ils sauvagement des coudes pour photographier quelqu'un qui ne demande que ça ? Le rideau s'est levé. Il y a eu l'orchestre de la sirène, ses deux danseurs. Il y a eu Vivian Reed, les objectifs se sont braqués sur sa peau d'or, sur ses jambes inimaginables. Elle a chanté, a dansé, le public ne se réchauffait pas. Ce n'était pas le genre à claquer dans ses doigts et à se lever pour danser disco. L'entracte était long et papotant, Vivian Reed est revenue, elle a dansé, chanté, elle a emporté le morceau, a pleuré, a dit que c'était merveilleux. Elle est descendue parmi les spectateurs, les mains se tendaient vers elle, si belle. Elle est allée jusqu'au fond de la salle, a embrassé Pierre Cardin, les paparazzi ont fixé pour toujours la fête de famille.

COLETTE GODARD.

MUSIQUE

« Faust » avec José Van Dam et Valérie Masterson

Quatre ans après, le charme de cette représentation de Faust *mise en scène par Lavelli reste intact et semble avoir conquis le public où l'on n'a décelé aucun remous pour cette soirée de réouverture de l'Opéra. C'est qu'elle s'accorde pleinement avec la jeunesse, la naïveté, mais aussi le mouvement profond, de la musique de Gounod. Lavelli ne joue pas contre celle-ci ; il la dote au contraire, fût-ce avec humour, de tant d'images merveilleuses qu'elles soulignent sa tendresse et sa beauté, excusent ou atténuent les faiblesses ou le clinquant, et donnent un relief nouveau à des épisodes dont la signification s'était évanouie.*

Cet accord est rendu plus évident par la direction de Pierre Dervaux qui, sans rechercher un raffinement orchestral particulier, excelle dans cette musique dont il retrouve la spontanéité émerveillée, la grâce un peu facile, l'élan sincère qui ont fait de Faust *le chef-d'œuvre favori du public (c'était mercredi la 2 562e représentation à l'Opéra !).*

Pourtant cette reprise est dominée par Méphisto, José Van Dam, qui mène le jeu en grand acteur, sans jamais forcer, impose une présence aussi élégante qu'inquiétante et fait peser en permanence sur le drame la menace d'une catastrophe finale ; s'il lui manque quelques notes dans le grave, sa voix est superbe, veloutée ou dure, acide ou tonnante, parfaitement branchée sur la musique. Mais il éclipse presque complètement Faust, le ténor texan Kenneth Riegel, au jeu souvent emphatique ou étriqué et en mauvaise forme vocale, selon une annonce faite au début du spectacle.

Valérie Masterson, très différente de l'admirable Mirella Freni, est une Marguerite poignante et mystérieuse, enfermée dans sa solitude et ses rêves, une sœur de Mélisande, avec cette voix de cristal qui se charge de tant d'énergies secrètes, et se dépouille jusqu'au dénuement dans l'extraordinaire scène finale où, enterrée jusqu'à mi-corps, elle revit le passé sans reconnaître Faust ; puis, les bras pendant en croix dans les manches trop longues de sa robe de prisonnière, tandis que tombe la neige et qu'apparaît la petite fille jouant à la marelle, elle est elle-même, avec cette voix d'une indicible force, cet « ange pur, ange radieux » par l'éclat de qui Faust et Méphisto, renversés en arrière, sont terrassés.

Jocelyne Taillon est toujours la plus réjouissante Dame Marthe qu'on puisse imaginer, Renée Auphan un délicieux Siebel, et Yves Bisson le Valentin antipathique voulu par Lavelli, mais doué d'une excellente voix. Les chœurs de Jean Laforge jouent de façon éblouissante les premiers rôles dans cette mise en scène si riche et chatoyante déployée à travers le superbe palais de verre et de fer de Max Bignens.

JACQUES LONCHAMPT.

■ Michel Benet, vingt-deux ans, vient d'être recruté, après concours, comme hautboïste solo de l'Orchestre de Paris. Il avait remporté en 1978 un deuxième prix au concours international de hautbois de la ville de Toulon et le premier prix du Conservatoire national supérieur de musique de Paris en 1979.

L' « IMPROMUZ » DE GHEDALIA TAZARTES

Autodidacte, Ghédalia Tazartès pratique ce qu'il appelle l'« Impromuz » : un univers musical polyphonique improvisé obtenu par une superposition de sons vocaux enregistrés sur bandes magnétiques mises en boucle.

De ce procédé électro-acoustique bien connu de surimpression d'éléments indéfiniment répétés, il tire un parti tout à fait original. Plus que d'une complexité de structures, c'est de rencontres inattendues entre des matériaux sonores simples, mais hautement expressifs, que naît le charme d'une musique de fantasmagorie et de délire étrange.

Qu'il évoque à sa façon un muezzin ou un moine tibétain, qu'il submerge un ahurissant discours hurlé par une prolifération de répétitions onomatopéiques sur le leitmotiv « Ah ! vous voulez ma peau, c'est ma peau que vous voulez », *chanté à la façon des piroguiers africains, ou qu'il entremêle des balbutiements d'enfant apeuré, Ghédalia Tazartès fait mouche à tout coup.*

On ne saurait parler ici de musique « répétitive » ou « minimale » au sens où l'on emploie ces termes à propos de certaines productions américaines. S'il fallait à tout prix chercher une comparaison, on songerait plutôt aux formes particulières d'expressionnisme, de spontanéité, de fraîcheur et d'enthousiasme dans la découverte dont témoignaient les toutes premières œuvres de musique concrète, dans les années 50.

Le premier disque de Ghédalia Tazartès vient d'être édité par Cobalt, une nouvelle compagnie française qui se destine à la promotion de jeunes musiciens encore peu connus. Pénétrant et inspiré, idéalement approprié à son objet, un beau texte d'André Glucksmann l'accompagne.

DANIEL CAUX.

★ Ghédalia Tazartès, *Diasporas*, Cobalt CBL 002, distr. Free bird.

ARTS ET SPECTACLES

NOTES

Cinéma

« La Séduction de Joe Tynan » de Jerry Schatzberg

Il ne faut pas aller voir « la Séduction de Joe Tynan » (encore appelé « la Vie privée d'un sénateur ») parce que Jerry Schatzberg a signé la mise en scène : rien de comparable avec « Panique à Needle Park » et « l'Epouvantail » qui l'ont rendu célèbre. Il ne faut pas non plus y aller sous prétexte que le film est américain, qu'il parle de politique, et que les Américains font ça mieux que les Français.

L'intérêt de « la Vie privée d'un sénateur » est, certes, qu'il est situé dans les coulisses psychologiques du pouvoir et qu'il raconte l'ascension d'un sénateur démocrate dont la vie sexuelle est inextricablement liée au discours politique et à la perspective des batailles électorales, mais ce n'est qu'une comédie aimable, finalement peu dénonciatrice.

Il faut aller voir « la Séduction de Joe Tynan » pour les femmes. Parce que l'épouse et la maîtresse du sénateur sont formidables. Alan Alda (scénariste et interprète du rôle de Joe Tynan) a imaginé l'une psychologue (Barbara Harris) et l'autre avocate (Meryl Streep). Elles ne font pas de salades, elles sont belles, intelligentes, mais pas névrosées, autonomes, sentimentales, gaies, mais intransigeantes. Bref, telles qu'on voit rarement les femmes au cinéma.

Et puis, si l'on n'y va pas au moins pour Meryl Streep (qu'on se rappelle, elle jouait dans « Holocauste », dans « Voyage au bout de l'enfer », c'est une grande star, une vraie), il faut savoir que Melvyn Douglas y récite « le Rouge et le Noir » en français, en pleine assemblée du parti démocrate.

CL. D.

★ Voir les exclusivités.

« Le Vampire de ces dames »

Le comte Dracula est amoureux. Amoureux d'une cover-girl américaine dont tous les magazines reproduisent la photo. Aussi est-ce à New-York qu'il se réfugie, lorsque les communistes transylvaniens l'expulsent de son château. Là, mêlant les roses aux morsures, il n'a aucune peine à séduire la cover-girl. Surgit le fiancé de la belle, un psychiatre juif, qui se démène comme un fou pour éviter le pire. Mais le pire est ici fruit de la passion : la cover-girl se convertit au vampirisme, et c'est sous l'apparence de deux chauves-souris que les amants partent en voyage de noces.

L'idée de ce Dracula, pincé comme un collégien, est amusante. Elle a le mérite de renouveler l'image traditionnelle du personnage créé par Bram Stoker. Mais pour la mettre en valeur, il eût fallu l'élégance et l'humour du René Clair de « Ma femme est une sorcière ». Stan Dragoti est évidemment loin du compte. Non qu'il manque d'imagination (il y a dans le film deux ou trois gags très drôles et les dialogues sont excellents), mais parce qu'il bâcle sa mise en scène et tire un médiocre parti de ses meilleures trouvailles (le hold-up de la banque du sang).

Très élégant dans sa cape de soie noire (par crainte, sans doute, de s'enlaidir, il a renoncé aux canines), George Hamilton n'a guère à forcer son talent pour être parodique. Fâcheusement dépourvue de charme, Susan Saint-James fait de la cover-girl une redoutable bécasse. Dans le rôle du valet croqueur de cafards, Richard Benjamin est, en revanche, irrésistible.

JEAN DE BARONCELLI.

Rock

Nils Lofgren au Bataclan

Nils Lofgren, qui a fait très jeune son entrée sur la scène du rock en Amérique, au début des années 70, a mené une carrière en dents de scie ; mettant sa guitare au service de musiciens prestigieux qui, en retour, ont fait sa renommée, changeant de groupes au hasard des rencontres, enregistrant des disques de référence, composant des chansons à la gloire de guitaristes qui l'ont influencé, comme Jimi Hendrix et Keith Richard (Keith don't go), il n'est pourtant jamais parvenu à concrétiser en termes commerciaux la légende qu'il représente aux yeux

Nils Lofgren est de ces musiciens qui, traînant leur instabilité à travers une inspiration touffue, ne parviennent pas à fixer leurs idées sur une ligne de conduite stricte, enregistrent des disques dont on reconnaît les éclats mais que l'on oublie aussitôt parce qu'ils traversent le temps sans se mêler aux passions du moment. Plutôt que de se prêter aux exigences d'un show-business américain, où la concurrence est telle qu'il faut de la rigueur et de la complaisance pour ne pas être noyé, Nils Lofgren préfère jouer une musique qui ne trahit pas ses désirs, toucher à différents styles en relation avec ses goûts, donner enfin des concerts qui sont l'assurance d'une tranche de rock'n roll instantané et tonique avec ses envolées distordues, ses « riffs » effilés, ses mélodies toujours délicates, même dans les moments les plus violents, et sa voix soyeuse, intimiste qui polit les compositions. L'excellent groupe Live Wire assure la première partie.

ALAIN WAIS.

★ Le jeudi 27 septembre à 19 heures, au Bataclan. Discographie chez A. & M., distr. C.B.S.

Variétés

Le Cirque de Moscou sur glace

C'est une nouveauté que présente le Palais des sports en abritant, pour la première fois, le Cirque de Moscou sur glace, troupe permanente de quatre-vingt-dix artistes provenant des disciplines les plus diverses (gymnastique sportive, patinage artistique et acrobatique, école de cirque), qui propose un spectacle original, attachant.

Les numéros sont souvent remarquables : la voltige aérienne, les équilibristes à la perche, les trapézistes, le main à main acrobatique. Quelques tableaux folkloriques, de du public.
rigueur dans un spectacle qui se veut familial, complètent le programme, avec des ours qui se livrent à un match de hockey sur glace, et surtout des clowns pour une fois étonnants de fraîcheur, d'invention, de souplesse. Ils sont, avec bonheur, omniprésents dans des numéros musicaux, dans des sketches, dans des « reprises » toujours enlevés avec infiniment de finesse et de drôlerie.

CL. F.

★ Palais des sports, 21 heures. Matinées mercredi, samedi et dimanche à 14 h. 30.

théâtres

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 27 septembre

Les salles subventionnées

Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : Dom Juan.
Odéon (325-70-32), 19 h. 30 : la Trilogie de la villégiature.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. : Films.
Centre Pompidou (277-11-12), 18 h. 30 : Scriabine et les folkloristes du Conservatoire de Saint-Pétersbourg (Glazounov, Glière, Liadov, Scriabine).

Les salles municipales

Théâtre de la Ville (274-11-24), 20 h. 30 : Alvin Ailey, American Dance Theater
Carré Silvia Monfort (277-50-97), 20 h. 30 : Alexis Weissenberg et quelques amis.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Que n'eau, que n'eau.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Chantiers de la gloire.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Tête d'or.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Atelier de l'Epée - de - Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Œdipe. — Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : Déménagement. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. 30 : Amours de poisson.
Centre d'art celtique (254-97-62), 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
Comédie des Champs - Elysées (256-02-15), 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Eglise Saint-Merri (222-95-38), 21 h. : la Cantate à trois voix.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Audience ; Vernissage.
Fontaine (874-82-34, 874-74-40), 21 h. : Troïlus et Cressida.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Paris à mes oreilles, mes pieds sont en vacances ; 20 h. 30 : Jean Dasté à Paris ; 22 h. 15 : la Poube. — II, 18 h. 30 : Toi, l'artiste, dis-moi quelque chose ; 20 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 22 h. 30 : Jef.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Michel (265-35-02), 21 h. : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 21 h. : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90, 322-77-74), 21 h. : les Parapluies de Cherbourg.
Oblique (355-02-94), 21 h. : la Débâcle de Ferdinand.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaine (842-32-25), 20 h. 45 : la Porte close.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : l'Isoloir.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : la Mère confidente.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : les Morosophes.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : la Maison d'os.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Dom Perlimpin ; 22 h. 15 : Arlequin Superstar.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h. 30 : l'Avocat du diable.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28 - Rue - Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les cafés-théâtre

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : Marie Bizet ; 22 h. 15 : le Futur aux herbes ; 23 h. 50 : Ces vilains bonshommes.
Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : R. Rondo ; 21 h. 15 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pierre Triboulet.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Coupe - moi l'souffle ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : B. Garcin. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Qui a mangé Fantomoule ; 22 h. 30 : le Bastringue.
Coupe-Chou (272-11-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Cour des Miracles (548-83-60), 20 h. 30 : R. Magdane ; 21 h. 30 : Commissaire Nicole Bouton ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. : le Président.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust.
Petit Casino (278-36-50), I, 20 h. 45 : Florence Blot ; 22 h. 15 : Douby. — II, 20 h. 30 : Abadie donc... ; 21 h. 30 : J' t'en prie, pas devant le carreau.
Les Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Poèmes du jour, G. Verchère et J.-F. Mahé.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Strasbourg purée ; 22 h. : l'Affreuse Jojote. — II, 21 h. : Des chômeurs pleins d'ambition.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : P. Font.
Quatre - Cents - Coups (329 - 39 - 69), 19 h. 30 : les Yeux plus gros que le ventre ; 20 h. 30 : La baleine rit jaune ; 21 h. 30 : On vous écrira ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Y. Branellec ; 22 h. 30 : B. et F. Legargasson.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : les Europophages.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Anne.

Le music-hall

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Musique du Kurdistan.
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : G. Chelon.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Vivian Reed.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Rupay, musique des Andes.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Alice Dona, Jairo.
Palais des congrès (758-27-78), 21 h. : R. Charlebois.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : le Cirque de Moscou sur glace.
Sainte-Chapelle, 21 h. : Los Calchakis.

Jazz, pop', folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Maxime Saury Jazz Panfare.
Chapelle des Lombards (263-65-11), 20 h. 30 : M. Portal ; 22 h. : Azuquiata y su Melao « Pura Salsa ».
Gibus (700-78-88), 22 h. : Essential Logic.
Palace (246-10-87), 20 h. 30 : Lene Lovitch.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : M. Laferrière.
Bataclan (700-30-12), 20 h. : Nils Lofgren, Live Wire.
Campagne - Première (322 - 75 - 93), 22 h. 30 : Dave Burrel.
Riverbop (255-12-27), 22 h. : Teca et Ricardo.

Les concerts

Lucernaire, 22 h. 30 : Alain Markusfeld, piano et guitare.
Théâtre des Champs - Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, sol. I. Stern (Mozart).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre de Cleveland, dir. L. Maazel (Strauss, Wagner).
Institut hongrois, 20 h. 30 : J. Jando, K. Berkes (Schumann, Brahms, Debussy, Poulenc, Weiner).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : J. Marichal et J.-J. Gandon (Sauguet, Ancelin, Calmel).

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS
Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France 1968 - 1978-79 ; Jackson Pollock.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Ecritures musicales.

THEATRE
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Misanthrope.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix - huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Vivre, d'A. Kurosawa ; 18 h. 30 : Mater Dolorosa, d'A. Gance ; 20 h. : David et Bethsabée, de H. King ; 22 h. : Bells of St Mary's, de L. Mac Carey.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Billy the Kid, de K. Vidor ; 17 h. : State Fair, de W. Lang ; 19 h. Quatre-vingts ans de cinéma danois : Garçons, de N. Malmros ; 21 h. : Marie, de B. Sobel.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v. f. : Gaumont - les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
L'ASSOCIE (Fr.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
AVEC LES COMPLIMENTS DE CHARLIE (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
BETE, MAIS DISCIPLINE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82).
BOB DYLAN, RENALDO ET CLARA (Amér., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; v. f. : Gaumont - les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (747-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322 - 19 - 23) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
CHARLES ET LUCIE (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331 - 51 - 16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CHER PAPA (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525 - 27 - 06) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
CORPS A CŒUR (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE DERNIER SECRET DU POSEIDON (Amér., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE DIVORCEMENT (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Ternes, 17e (380-10-41).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : J.-Renoir, 9e (874-40-75).
EN ROUTE VERS LE SUD (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées - Point-Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Vendôme, 2e (742-97-52).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
FELICITE (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
FLIC OU VOYOU (Fr.), Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44).
FOLIES FOLIES (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Impérial, 2e (742-72-52).
HAIR (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.), le Seine, 5e (325-95-99).



SPECTACLES

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
I LOVE YOU, JE T'AIME (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Marignan, 8e (359-92-82).
IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
LA LETTRE ECARLATE (All., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
MICKEY JUBILE (A., v.f.) : Cambronne, 15e (734-42-96) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
MOLIERE (Fr.), Bilboquet, 6e (222-87-23).
LE MORS AUX DENTS (Fr.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, 20e (636-51-98)
NE TIREZ PAS SUR LE DENTISTE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33).
NIGHTHAWKS (A., v.o.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
NORMA RAE (A., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).
L'OURAGAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).

Les films nouveaux

APOCALYPSE NOW, film américain de Francis Ford Coppola (*). — V.o. : Ambassade, 8e (359-19-08). — V.o.-v.f. : Hautefeuille, 6e (633-79-38). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE MOUTON NOIR, film français de Jean-Pierre Moscardo. — Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
ON EST VENU LA POUR S'ECLATER, film français de Max Pécas. — Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
TAPAGE NOCTURNE, film français de Catherine Breillat (**). — Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DES SUISSES DANS LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE, film suisse de Richard Dindo. — V.o. : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'EXECUTION DU TRAITRE A LA PATRIE ERNST S., film suisse de Richard Dindo. — V.o. : Le Seine, 5e (325-95-99).
GUERRE ET PASSION, film anglais de Peter Hyams, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PREMIER SECRET, film hollandais de Nouchka Van Brakel, v.o. : Forum-Cinémas, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
HEXAGONAL ROCKERS, film français de Gilbert Namiand : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES DOSSIERS ROUGES DE LA MONDAINE (*), film français de Lucien Ercol : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; St-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle (575-79-79).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
LE RABBIN AU FAR-WEST (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62), Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA SECTE DE MARRAKECH (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Miramar, 14e (320-89-52).
SMASH (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Boul' Mich', 5e (354-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76 ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-10) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
UN NEVEU SILENCIEUX (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
UTOPIA (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA VEDETTE (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
LA VIE PRIVEE D'UN SENATEUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.f.) (**) : Napoléon, 17e (380-41-46).
WEST INDIES (Fr.-Maur.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
ZOO ZERO (Fr.) : Seine, 5e (325-95-99).

Les séances spéciales

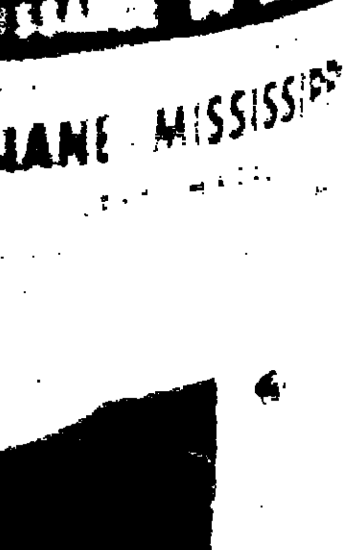
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 18 h.
DEHORS, DEDANS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 20 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LET IT BE (A., v.f.) : Tourelles, 20e, mar. 21 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), sam. 17 h.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. 24 h.
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h 30.
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
WOMEN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e 272-62-98), 22 h. — Le Seine, 5e (325-95-99), 17 h. 30.

Les grandes reprises

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : la Royale, 8e (265-82-66).
AMARCORD (It., v.o.) : la Pagode, 7e (705-12-15) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
L'ANGE BLEU (A., v.o.) : Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Balzac, 8e (561-20-60) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; A.B.C., 2e (236-55-54).
LA BETE (Fr.) (**) : Hausmann, 9e (770-47-55) ; Contrescarpe, 5e (325-78-77).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DELIVRANCE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
FANTASIA (A., v.f.) : Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Lumière, 9e (770-84-64).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A.) : Balzac, 8e (561-10-60).
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16) h. sp.
LENNY (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sauf Mar.) ; New-Yorker, 9e (770-63-40).
MADAME ET SON CLOCHARD (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MOI, PIERRE RIVIERE... (Fr.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (343-51-60).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE PARRAIN (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) J. impairs.
LE PARRAIN No 2 (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) J. pairs.
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-12).
SOEURS DE SANG (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA TETE DE NORMANDE SAINTE-ONGE (Can.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Miramar, 14e (320-89-52).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16) h. sp.
20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f) : Napoléon, 17e (380-41-46).

Les festivals

HOMMAGE A LA R.K.O. (v.o.) : Action La-Fayette, 9e (878-80-50) : Miss Manton est folle.
LES GEANTS D'HOLLYWOOD (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42) (Samuel Fuller, Otto Preminger) : Bunny Lake a disparu.
MARX BROTHERS, (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.
HOMMAGE A ALBERT LAMORISSE, palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin-Blanc, le Ballon rouge, Voyage en ballon.
HOMMAGE A HAROLD LLOYD, Action Ecoles, 5e (325-72-07) : Faut pas s'en faire ; Voyage au paradis.
KUROSAWA, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : Yojimbo. — V. o., Action République, 11e (805-51-33) : Rashomon.
HUMPREY BOGART, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : les Anges aux figures sales.
HOMMAGE A JEAN SEBERG, v.o., Olympic, 14e (542-67-42) : A bout de souffle ; Lilith.
STUDIO ACACIAS, v.o., 17e (754-97-83), 13 h. 30 : Une passion ; 15 h. 30 : Nous sommes tous des voleurs ; 17 h. 30 : la Honte ; 19 h. 15 : le Privé ; 21 h. : Persona ; 22 h. 15 : Lenny.
STUDIO 28, v. o., 18e (606-36-07) : les Professionnels.
MIZOGUCHI, v.o., 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) : le Héros sacrilège.
WIM WENDERS, v.o., 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) : l'Ami américain.
COMEDIES MUSICALES, v.o., New Yorker, 9e (770-63-40) : Invitation à la danse.
BERGMAN, v.o., Marais, 4e (278-47-86), II : Cris et chuchotements.
MAILLOT PALACE, 17e (574-10-40), 14 h., 16 h. : l'Aile ou la cuisse ; 18 h. : Calmos ; 20 h., 22 h. : Bullitt.
SAINT-AMBROISE, v.o., 12e (700-89-16), 18 h. 15 : Casanova de Fellini (*) ; 21 h. : Macbeth.
LE GRAND PAVOIS, 15e (554-46-85) : 14 h. : la Flûte à six schtroumpfs ; 15 h. 15 : Chronique des années de braise ; 18 h. 15 : Cousin, cousine ; 20 h. : le Désert des Tartares ; 22 h. 15 : Jeremiah Johnson ; 14 h., le Crabe tambour ; 16 h. 15 : Nos plus belles années ; 18 h. 20 : Un été 42 ; 20 h. 10 : Pain et chocolat ; 22 h. 10 : Mort sur le Nil.
COSMOS (cycle Panfilov), v.o., 6e (548-62-25) ; en alternance : Je demande la parole ; le Début ; Pas de guet dans le feu.
DAUMESNIL, v.o., 12e (343-52-97) : les Diables.
LES TEMPLIERS, 3e (272-94-56) (v. o.) : Dersou Ouzala ; la Drôlesse ; l'Autre.
LE RANELAGH, 16e (288-64-44) (v. o.) : le Guépard.
LA BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.), 10 h. : le Dossier 51 ; 12 h. : Chiens de paille ; 14 h. : Easy Rider ; 15 h. 45 : le Lauréat ; 17 h. 45 : Taxi Driver ; 19 h. 50, Mort à Venise ; 22 h. : Phantom of the Paradise.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.), 13 h. 30 : les Damnés ; 16 h. 10 : Un tramway nommé Désir ; 18 h. 20 : Salo ; 20 h. 15 : les Producteurs ; 22 h. : The Rocky Horror Picture Show.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), I, 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. 10 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 30 : Bilitis ; 20 h. : Cabaret ; 22 h. 10 : Orange mécanique. — II, 13 h. : Pink Narcissus ; 14 h. 20 : J'ai même rencontré des tziganes heureux ; 16 h. 5 : Lenny ; 18 h. 15 : A la recherche de Mr Goodbar ; 20 h. 30 : Easy Rider ; 22 h. 25 : A bout de souffle.



TÉLÉCOMMUNICATIONS

A la conférence mondiale de Genève

AFFRONTEMENT ENTRE PAYS INDUSTRIALISÉS ET PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'affrontement entre pays en voie de développement et pays industrialisés empêche, à Genève, l'ouverture de la conférence administrative mondiale des radiocommunications (C.A.M.R.), prévue pour le lundi 24 septembre. Plus de mille cinq cents délégués des cent cinquante-quatre pays membres de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) sont réunis pendant dix semaines au siège de cette organisation afin d'actualiser les règles d'attribution des bandes de fréquences entre les Etats (*le Monde* du 23-24 septembre).

Les pays non-alignés refusent la candidature à la présidence de M. Derek Rose (Nouvelle-Zélande). Les pays développés s'opposent à celle de M. T.V. Srirangan (Inde). Ce conflit de préséances recouvre une lutte entre les pays technologiquement avancés qui monopolisent 90 % des fréquences et les pays pauvres qui dénoncent cet impérialisme culturel.

Le sommet des non-alignés, réunis à La Havane en août, avait voté une motion demandant que la présidence de la C.A.M.R. soit confiée à un pays en voie de développement.

PRESSE

● *Le quotidien « Ouest-France »* n'a pas paru, jeudi matin 27 septembre, en raison d'une grève déclenchée mercredi soir par le personnel du service des expéditions, qui réclame une prime à la suite de la mutation progressive du journal. Les grévistes devaient, à nouveau, se réunir jeudi en assemblée générale pour se prononcer sur la poursuite ou l'arrêt de leur mouvement.

Déjà, la semaine dernière, un arrêt de travail au même service des expéditions avait empêché la parution de certaines éditions du quotidien.

● *Un nouveau quotidien d'information maritime et économique* va être édité en langue néerlandaise, à partir du 2 octobre prochain à Anvers. Le *Lloyd Anversois*, spécialiste francophone du commerce, des transports, de l'industrie et des finances, aura ainsi dorénavant son équivalent néerlandophone, *De Lloyd Dagblad Voor Transporteconomie*.

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 27 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Les signaux lumineux.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.



20 h Journal.
20 h 35 Série : les Yeux bleus.
Une série de J. Cosmos et J. Chatenet. Réal F Dupont-Midy
Premier épisode . où un jeune adolescent se demande s'il n'est pas un bâtard.

21 h 30 Spécial événement : la Chine sans Mao. de J Dubois et M. Albert.
Ce qui devait être une enquête sur la réhabilitation du savoir après les années terribles n'est ici qu'un survol : un reportage limité.
22 h 30 Les grandes expositions : le message biblique de Chagall.
22 h 50 Journal.

CHAINE II : A2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les grands partis politiques : l'opposition.
20 h Journal.

20 h 35 Le Grand Echiquier : Guy Bedos.
Une émission de Jacques Chancel. Avec Guy Bedos, Jean-Loup Dabadie ; Yves Robert ; Claude Nougaro ; Mireille ; Isabelle Mayereau, Mercedes Sosa, Anna Prucnal, Jacques Loussier et son trio, le groupe Djurdjura, Zouc, Jacques Higelin.
23 h 15 Journal.

CHAINE III : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le bebe de maman ; Devenir.
18 h 55 Tribune libre.
La Légitimité.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin (*le Secret de la licorne*)
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « Pas de lauriers pour les tueurs ».
Film américain de M. Robson (1963), avec P Newman, E Sommer, E.G. Robinson, D. Baker, M. Presle, G Oury, S. Pantoni (rediffusion)
Un écrivain américain vient à Stockholm pour recevoir le prix Nobel de littérature. Il est mêlé à une machination d'espions soviétiques qui ont décidé d'enlever un physicien spécialiste des fusées nucléaires. Médiocre imitation d'un film d'Hitchcock avec scènes d'humour et suspense d'espionnage. N'accroche jamais vraiment l'intérêt malgré les ficelles techniques.
22 h 40 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Il pleure », de M. Arland, lu par R. Faure.
19 h. 30, Le progrès de la biologie et de la médecine : les mécanismes de la digestion.
20 h., « La Tragédie de Macbeth », de Shakespeare, adapt C Mourthe ; avec J. Leuvrais ; S Artel, etc. Enregistré à l'abbaye de Royaumont (redif.).
22 h. 30, Nuits magnétiques : l'entracte ; Le bonheur avez-vous dit ?

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque.
20 h. 30, Concert : Orchestre de Cleveland, dir. L. Maazel, en direct de la salle Pleyel : poème symphonique « Une vie de héros », de R. Strauss ; extraits du « Vaisseau fantôme » (ouverture), de « Tristan et Isolde » (prélude et mort d'Isolde), du « Crépuscule des dieux » (marche funèbre), des « Maîtres chanteurs » (ouverture), de Wagner.
23 h., Ouvert la nuit : clavecin et clavecinistes : œuvres de F. Couperin, Frescobaldi, Platti, Soler, Falla, Bach ; 1 h., Douces musiques.

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 35 Midi première.
13 h Journal.
13 h 50 L'énergie c'est nous.
Emission de l'Agence pour les économies d'énergie.
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 5 Théâtre : le Triomphe de l'amour.
Comédie de Marivaux, en différé du théâtre de la Porte-Saint-Martin, avec M Aumont, Y. Gaudeau, R Acquaviva.
La philosophie, le pouvoir et l'amour dans une comédie d'intrigue et de travestissement.
22 h 50 Cinq jours en Bourse.
23 h Journal.

CHAINE II : A2

12 h Au jour le jour.
12 h 10 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : la Duchesse bleue.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Aujourd'hui, madame.
15 h Feuilleton : la Famille Adams.
16 h 5 Magazine : Quatre Saisons.
17 h Fenêtre sur...
La Jordanie . les gardiens du désert.
17 h 50 Récré A2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h. 50 Jeu : des chiffres et des lettres.
19 h 15 Quotidiennement vôtre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'île aux trente cercueils.
Un feuilleton en six épisodes d'après l'œuvre de M. Leblanc. Adapt. : R Scipion. Réal. : M. Cravenne (troisième épisode).
21 h 35 Magazine littéraire : Apostrophes.
Une émission de Bernard Pivot sur le thème « Quelle nouvelle droite ? ». Sont invités : MM. A de Benoist (*les Idées à l'endroit*) ; G. Hourdin (*Réponse à la nouvelle droite*) ; A. Touraine (*Mort d'une gauche*) ; J.-P. Apparu (*la Droite aujourd'hui*) ; H. de Lesquen (*la Politique du vivant*).
22 h 50 Journal.
22 h 55 Ciné-club (cycle Humphrey Bogart) : le Mystérieux Docteur Clitterhouse.
Film américain d'A. Litvak (1938), avec E.-G. Robinson, C. Trevor, H. Bogart, A. Jenkins, D Crisp, G. Page (v.o. sous-titrée N.)
Un médecin qui se livre à des recherches psychologiques pour guérir la criminalité devient l'associé d'un gangster dans des cambriolages.
Un très curieux scénario, une très curieuse atmosphère. Face à Bogart, à qui la Warner Bros faisait alors souvent jouer les mauvais garçons, Edward G. Robinson est la véritable vedette du film.

CHAINE III : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Vive le judo ; Des livres pour nous ; Boff et Tifuté.
18 h 55 Tribune libre.
La Confédération des syndicats libres.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin (*Le trésor de Rackham le Rouge*).
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : La chute d'un empereur.
MM. Honorin, P. Pean et J.-P. Kaufman ont enquêté en Centrafrique ; ils ont recueilli des témoignages sur la « folie » meurtrière de Bokassa.
21 h 30 Divertissement : le Mal bleu.
Scénario de M Boussinot ; Réal . J. Drimal ; avec : G Fontanel, M Beaune, M. Wolfsohn, J.-C Bouillaud, etc
Des Parisiens rentrant de vacances tombent en panne sur une route déserte des Landes. Ils sont accueillis par des chasseurs dans une palombière. Très belle fresque sur la chasse à la palombe dans des sous-bois moirés de nostalgie automnale. Malheureusement, les personnages sont peu crédibles : le contraste Parisiens-paysans est par trop caricatural.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : le prophétisme de Tolstoï.
8 h. 32, Grégoire de Tours et son temps.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge.
11 h. 2, Echos de Londres : la nouvelle musique anglaise (« Irma », de T. Phillips).
12 h. 5, Nous tous chacun : Jean, paysan pyrénéen.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musique extra-européenne.
14 h., Un livre, des voix : « Chesapeake », de J Michener.
14 h. 42, Un homme, une ville : Darwin.
15 h. 50, Bureau de contact.
16 h., Pouvoirs de la musique : pour la centième émission, portrait de Maurice Ohana.
18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « le Petit Karl », de S Pasquelle, lu par J Magre
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : la chimie dans le nucléaire
20 h., Relecture : « Laure ».
21 h. 30, Black and Blue : jazz et littérature.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique.
9 h. 2, Le matin des musiciens : œuvres de Strauss.
12 h., Musique de table : « Musique de charme », œuvres de Bizet et Bach ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Les anniversaires du jour : « la Flûte enchantée » de Mozart, le 29 septembre 1791 à Vienne ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Manuel de Falla ; 14 h. 30, Michaël Lévinas ; 15 h., Musique-France-Plus : œuvres de Perotin, Fauré, Duruflé, Vecchi, Donatoni ; 17 h., Musica Suecia, « le national-romantisme »
18 h. 2, Kiosque, en duplex avec la Besnardière ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque.
20 h., Des notes sur la guitare : la guitare au Mexique.
20 h. 30, Les chants de la terre.
21 h. 20, Orchestre symphonique du Sudwestfunk : œuvres de Tchaïkovsky (émis de Baden).
23 h. 15, Ouvert la nuit : grands crus, « Mozart quintettes à cordes » ; 0 h. 5, Musiques pour une utopie.

QUESTIONS SUR LES PROGRAMMES ET SUR LE MONOPOLE

La prochaine émission télévisée consacrée au Sénat aura pour thème, jeudi 4 octobre, sur T.F. 1, à 19 h. 45, les conclusions du rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision. MM. Jean Cluzel, sénateur de l'Allier (Un. cent.), rapporteur de la commission, et Jacques Carat, sénateur du Val-de-Marne (P.S.), dialogueront avec Pierre Dumayet.

D'autre part, M. Jean Cluzel a posé au gouvernement une question orale avec débat, inscrite à l'ordre du jour des travaux du Sénat le mardi 9 octobre, dans laquelle il interroge le ministre de la culture et de la communication « *sur la conception gouvernementale de l'exercice du monopole de la radiodiffusion télévision et notamment sur l'accès des représentants des principaux courants d'opinion sur les ondes et les antennes, mais aussi sur la réponse à donner aux besoins d'expression et de communication par le moyen de radios locales* ».

Dans une question orale sans débat inscrite à l'ordre du jour du vendredi 19 octobre, il demande au ministre les suites que le gouvernement entend donner aux recommandations de la commission d'enquête.

● *Radio-Riposte 34*, la radio du parti socialiste de l'Hérault, émettra le vendredi 28 septembre, 18 h. 30, pendant quarante-cinq minutes. C'est ce qu'ont annoncé les dirigeants du P.S. récemment inculpés par le juge d'instruction de Toulouse.

Radio-Récidive, station-pirate de la fédération du P.S. de la Haute-Garonne, prépare également une émission. Les responsables du P.S. de cette région estiment que M. Georges Sutra, un des inculpés de l'émission héraultaise du 30 juillet, est protégé par l'immunité parlementaire européenne et qu'en conséquence le gouvernement « *pourrait faire marche arrière* ».

La « rentrée » de France-Musique

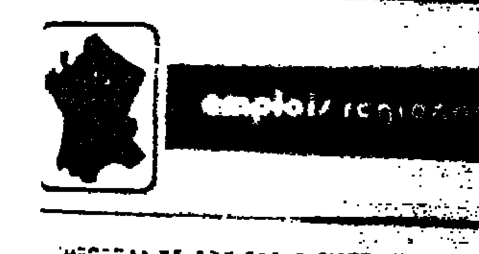
Pas de bouleversement dans la grille des programmes de France-Musique, qui annonce sa « rentrée ». Philippe Caloni reprend son ancienne tranche horaire (entre 7 heures et 9 heures) ; il animera ce « Nouveau quotidien musique » à partir du 1er octobre. Il quitte donc l'antenne entre 18 heures et 20 heures, où il sera remplacé par Denis Lemery.

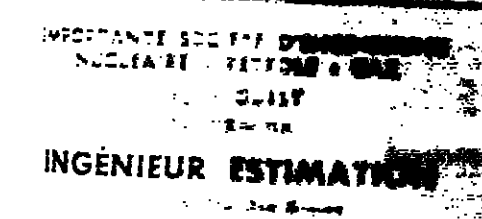
Ce dernier prévoit de traiter chaque jour un sujet différent de l'actualité musicale qu'il analysera. D'autre part, une nouvelle émission hebdomadaire est confiée à Alain Lacombe chaque vendredi, de 0 heure à 2 heures : il recevra des invités venus du monde du spectacle et les interrogera sur le rôle de la musique dans leurs activités.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 28 SEPTEMBRE
— *M. Yvon Bourges*, ministre de la défense, est l'invité du journal de TF 1, à 13 heures.











	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)
recherche
Un Ingénieur Topographe
Diplômé option topographie E.S.T.P. ou E.N.A.I.S.
Expérience quelques années souhaitées en particulier dans domaine radiopositionnement ou radionavigation.
Bonnes connaissances de l'anglais.
Aptitude physique à l'expatriation pour poste PARIS-PROVINCE ou ETRANGER.
Ecrire avec C.V. et prétentions à No 26695, à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement - 21bis, avenue des Lilas - Bâtiment Mestressat 64000 PAU.

RTC
La Radiotechnique Compelec
recherche
ingénieurs
électroniciens
électrotechniciens
ou électromécaniciens
DIPLOMES - Débutants ou ayant quelques années d'expérience pour exercer après formation, les fonctions d'ingénieurs de vente technico-commerciaux dans le domaine des semi-conducteurs, circuits intégrés, sous-ensembles professionnels, matériaux magnétiques.
Anglais indispensable.
Ecrire avec C.V. détaillé à R.T.C. La Radiotechnique Compelec, Service du Personnel 130, Av. Ledru-Rollin 75011 PARIS.



Recherche pour
COTE-D'IVOIRE
TECHNICIEN
CONFIRME CLIMATISATION
Responsable conduite important ensemble immobilier.
Salaire annuel : 110.000 F.
Logement.
Tél. : 302-63-72

RECHERCHONS
2 ASSISTANTES SOCIALES REMPLAÇANTES
contrat durée indéterminée, polyvalence secteur, proximité Paris (banlieue Est et Sud) avec priorité embauche dans l'organisme dès que postes vacants. Ecr. à 8.607 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Rech. ETUDIANTE sérieuse pour garder enfant 1 h. par jour (17 h. 45-18 h. 45) contre logement indépend. à Neuilly. Tél. 757-68-69, après 20 h.

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION A SUCCURSALES
80 Millions C.A. - Paris
recherche
RESPONSABLE COMPTABLE ET FINANCIER DE HAUT NIVEAU
Agé d'au moins 30 ans, formation supérieure, DECS minimum, connaissance mini-informatique et apte à diriger un service de 15 personnes, en contact direct avec la Direction Générale.
Expérience très confirmée pour prise en charge et responsabilité de :
- Comptabilité générale et analytique.
- Service de trésorerie - prévisions et relations banques.
- Comptabilité clients, fournisseurs et payes.
- Etablissement et analyse de budget.

Envoyer C.V. détaillé sous réf. 76620 M à BLEU Publicité - 17, rue du Dr Lebel 94300 VINCENNES - qui transmettra (discrétion totale assurée)

SOCIETE FRANCAISE GROUPE EUROPEEN BRANCHE AUTOMOBILE
analyste organique
(proche banlieue Ouest)
— Responsabilité de l'encadrement technique du développement de projets dans un contexte de base de données, de télétraitement et de mini-informatique (matériel Honeywell Bull).
• 2 à 3 ans d'expérience en langage Cobol et si possible de l'encadrement d'une petite équipe de programmeurs.
• Perspectives de salaire et possibilité d'évolution de carrière attirantes dans un groupe multinational important.
• Statut cadre.
— En sus de nombreux avantages sociaux, possibilité de bénéficier de conditions exceptionnelles d'achat automobile.
Envoyer C.V., photo et prétentions à No 27.077 CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra - 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.



IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ENGINEERING NUCLÉAIRE - PÉTROLE - GAZ
région OUEST
RECHERCHE
INGÉNIEUR ESTIMATION
Diplômé Grandes Ecoles
Une formation générale dans l'une des branches et une expérience de plusieurs années dans l'établissement de propositions pour la France et l'étranger sont indispensables ainsi qu'une bonne connaissance de la langue anglaise.
Adressez curr. vitae détaillé et prétentions à : HAVAS ATLANTIQUE PUBLICITE sous le n° 129.709 - B.P. 52 44601 SAINT-NAZAIRE, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ENGINEERING INSTALLATIONS NUCLÉAIRES
région OUEST
recherche :
INGÉNIEURS D'ÉTUDES
Spécialiste MÉCANIQUE
diplômés
Une formation générale dans l'une des branches et une expérience de plusieurs années dans de systèmes mécaniques et définition de machines diverses sont nécessaires. Connaissance de l'anglais souhaitable.
Adresser C.V. détaillé et prétentions s/n° 129.706 à HAVAS ATLANTIQUE PUBLICITE - B.P. 52 44601 SAINT-NAZAIRE, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ENGINEERING NUCLÉAIRE - PÉTROLE - GAZ
Région OUEST
recherche
INGÉNIEURS
DIPLOMES GRANDES ECOLES
Débutants ou possédant une expérience de 1 ou 2 ans dans l'une des branches indiquées. Connaissance de l'Anglais indispensable.
Adressez C.V. détaillé et prétentions ss n° 129 708, à HAVAS ATLANTIQUE PUBLICITE - B.P. 52 44601 SAINT-NAZAIRE, qui transmettra.

Recherchons
TECHNICIEN THERMICIEN
pour étude d'économie d'énergie par application de nouvelles techniques sol, PAC, solaire, insolation.
Entrep. DUBOST B.P. 50. 89600 Saint-Florentin. T. (86) 35-15-75.

Ville de CHATEAUROUX (Indre) - 55.000 habitants
recrute
ATTACHE CONTRACTUEL
pour Service Scolaire, Péri-scolaire et Culturel.
Diplôme 2e cycle d'Etudes Sup. exigé.
Adr. candid. avec C.V. détaillé, photo et copie des diplômes à M. le Maire de Châteauroux, 36018 CHATEAUROUX CEDEX, avant le 31 octobre 1979.

La Chambre de Commerce et d'Industrie
DE DIJON
recrute
ASSISTANT TECHNIQUE
A L'INDUSTRIE
haut niveau, format. ingénieur, connaiss. entreprises principal. marketing, exper. en gest. des PMI. Age souhaité : 25 a. env., bme de terr., capable de s'intégrer rap. à l'équipe existante. Adr. let. man., C.V., prét. et photo à Service Assistance technique à l'industrie - C.C.I. 1, pl. du Théâtre, 21000 DIJON.






PROFESSEUR ESPAGNOL POUR SERVICE PARTIEL GROUPÉ SUR 3 JOURS EN PROVINCE - 368-99-22

Société de Conseils d'Entreprises recherche pour NANTES FISCALISTE diplômé E.N.I., 30 ans min. Désireux de réussir dans la profession libérale. Rémunération motivante et bonnes perspectives de carrière Ecr. avec C.V., photo et prét à n° 8637, « le Monde » Publ., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

ANIMATEUR VILLE
LA FERTE-MACE
recrute
Un animateur
ayt le sens des responsabilités, titulaire du CAPASE (statut communal)
pour le 7 octobre.
Envoyez candidature avec C.V. avant le 20 octobre 1979 Mairie de la Ferté-Macé 61600. Tél. : 16 (33) 37-00-31.

Institut de formation agricole cherche
FORMATEUR COMPTA GESTION
Ingénieur agricole pour animer stages comptabilité/gestion pour jeunes agriculteurs dans Massif Central. Salaire 35.000 F. Déplacements 25.000 km par an. Embauche immédiate.
Env. C.V. manuscrit + photo, à IFOCAP M.C., 63, rue Berthelot, 63000 CLERMONT


THOMSON-CSF
CHEF DE SECTION COMPTABLE
Pour traiter comptabilité fournisseurs, stocks, immobilisations.
IL DEVRA AVOIR :
— Quelques années d'expér. dans le domaine;
— Une formation type DECS ou BTS.
Il aura la responsabilité d'un secteur de 15 pers.
Envoyer C.V. et photo au Service du Personnel, 68, rue Pierre-Brossolette, 92240 MALAKOFF.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
recherche d'URGENCE
INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
Chargé de l'étude de périphériques d'ordinateurs utilisant les techniques de micro-processeurs.
De formation électronique, cet ingénieur aura de bonnes connaissances en Informatique temps réel et mini-ordinateurs.
Lieu de travail : proche BANLIEUE SUD
Adr. C.V. et prétent. n° 27.408 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

STE DE COURTAGE
Réassurances Internationales MARITIME - AVIATION
recherche
HOMME minimum 32 ans
— Etudes universitaires
— Excellent anglais écrit et parlé. Connaissance espagnol souhaitée
— Pour assurances internationales effectuées principalement av. des banques importantes
— Poste convenant à personne ayant expérience crédits documentaires et/ou financements maritimes
— Possibilité voyages après stage technique.
Adr. C.V., photo et prétentions, à A.M.P., sous référ. 7.464/S, 40, rue Olivier-de-Serres, Paris 15e, qui transmettra.

DACTYLO-FACTURIÈRE
si possible connaiss. garage. Bonnes références exigées.
GARAGE ALHAMBRA, 5, avenue de la République, Paris-11e. Téléphone : 805-79-07.

SOCIETE DE COMMERCE INTERNATIONAL
recherche
Jeune CADRE EXPORT
DE FORMATION COMMERCIALE TYPE E.S.C.
Il doit impérativement parler couramm. l'espagnol et l'anglais. Célibataire, environ 27 ans, il voyagera 50 % de son temps en AFRIQUE, AMÉRIQUE, ASIE. Ayant une formation ou connaissance des vins et spiritueux ou produits agro-alimentaires, il animera et visitera un réseau d'importateurs situés dans 70 pays.
Ecr. av. C.V. détaillé, photo à UNIMARKET INTERNATIONAL 48, rue de Boulainvilliers, 75016 PARIS.

COLLABORATEUR très grand standing pour contacts haut niveau. Ecrire : M. MEUNIER, 149, r. St-Honoré, 75001 PARIS.

Cherche infirmière retraitée sans obligations familiales pour habiter avec dame âgée. Faire offre heures bureaux au 427-06-84.

Recherchons
JEUNE CADRE
fortement motivé par la formation et l'animation. Solides compétences en économie de l'entreprise. Acceptant déplacements fréquents. Rémunération selon compétences.
Pour rendez-vous contacter Mlle BASSON au 998-34-45.

A.T.I. Assistance recherche TRADUCTEURS interprètes anglais pour Aéronautique. Envoyer C.V. + photo, à ATI, 33, rue L.-Castel, 92230 Gennevilliers

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE RECHERCHE
UN (E) DOCUMENTALISTE
diplômé (e) Etudes Supérieures.
— Excellente culture générale et connaissances en informations générales, économie, politique et sociale ;
— Bonne conn. de l'ANGLAIS ;
— Dactylo appréciée.
60.000 F ANNUEL, statut cadre.
Env. C.V. manuscr. + photo à n° 5.274, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire. — 75011 Paris.

Association de Prévention « DEMAIN »
recherche
EDUCATEUR SPECIALISE (Educateur de rue) diplômé, possédant 5 années expér. min.
Référence employeur : Convention collective 1966.
Adres. candidature et C.V. à : Mme GOYER, Présidente de l'Association « DEMAIN », Hôtel de Ville 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

proposit. com. capitaux

Sté cherche 180.000, rapport : 8.000 F mens. garanti. G. MERCURE au 285-32-55

enseignem.

CLUB ANGLAIS à PARIS
Cours et conversation avec professeurs d'origine. Téléphone : 354-01-72

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, BD RASPAIL, PARIS-XIVe.
Tél. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir.
INSCRIPTIONS IMMEDIATES.
DEBUT : 8 OCTOBRE
COURS PRIVES.
PREPARATION au TOEFL
COURS pr LYCEENS et ENFTS

cours et leçons

Elève ingénieur propose cours Maths, Physique, préparation Bac, toutes sections. Téléphoner au 522-11-80

ANGLAIS. Prof. d'origine. Initiation rapide à la conversat Dunn, 30, r. St-Germ.-Auxer.-1er

demandes d'emploi

H., expér. des affaires industr. (métall.), commerc. ou fin., âge retraite, T.B. prés., souhaite garder ACTIVITES suivies ou périodiques sous forme COLLABORATION libre, missions, négociations, apport d'affaires, inspections. Conditions à débattre. 603-10-61 av. 9 heures ou après 18 h. 30.

Fme rech. rewriting français ou adaptation angl. Stable ou piges. Ecr. à 1.439, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

SECRETAIRE, 34 a., sténodact., magnéto, expér. socio-culturelle et construction, ch. poste 55.000 à 60.000 F/an. Etudie évent. ttes propos. recyclage - 885-90-01.

J.F., 23 a., REDACTRICE EN PUB., rech. poste domaine pub., littéraire ou artistiq. Faire offre à F. CHARPENTIER - 439-32-45.

Cadre féminin, 47 ans, célibat. ENAs, gde expér. prof. Cie et court. prod. sin. contentieux, dynamique, rech. sit. chargée assurances de industrie. Déplacements possibles. Ecr. n° 1388, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

J.H. 28 ans, licence et D.E.S. Droit privé, CAPA, exp. contentieux, cherche poste stable à respons. Tél. 16 (54) 22-81-04 ou écr. n° 8680, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

CADRE MARKETING
Maîtrise droit, 27 ans, expér. 3 ans industrie automobiles, rech. poste chargé études marketing industriel, accepte reconversion dans le marketing gde consommation, pub ou fonction personnelle. Ecr. n° T 015745 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

CHEF COMPTABLE
49 ANS, INFORMATIQUE GESTION, BUDGET ADMINISTRATION, actuellement en place dans 2e Trust électronique, désire terminer carrière dans P.M.E. PARIS ou PROVINCE. Appointement brut annuel : 110.000 F.
Ecr. T 015.744 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CHEF DU PERSONNEL ET DES SERV. GENERAUX
55 ans, membre ANDCP, excellente santé, caractère jeune et dynamique, facultés d'adaptation - dispositions naturelles pour les Relations humaines - esprit de négociations - Capacité en Droit CSSE - 10 ans expérience professionnelle comme généraliste. Accepterait éventuellement poste de cadre administratif (sans comptabilité) disponible immédiatement, recherche situation Paris ou proche banl. Ecr. n° 26.650, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75040 Paris Ced 01

Fme, 32 a., sérieuse, ch. place stable à mi-tps empl. bureau, écrit., chiffres not. dactylo. Libre de suite. Ecr. n° 6.099 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

DIRECTEUR DU PERSONNEL
36 ans. 9 ans d'expér. dans la « fonction personnel » dont 2 sur le terrain (en usine). - Habitué aux négociations syndicales à tous niveaux (établissements, siège, comité central). Expér. de la gestion du personnel en France et pays du Marché commun, rech. situation Paris ou région parisienne. Ecr. n° 26.661, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75040 Paris Ced 01

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A vendre 128 FIAT 1976, berlinette 1300, 1re main, 48.500 km, état impecc. Prix Argus. Tél. H. repas, de 7 h. à 8 h. ou de 19 à 20 h. au 577-96-40.

Part. vd CAMPING-CAR 1976 RENAULT ESTAFETTE 1000 surélevée, 1re main, 26.000 km, équipement STAR, frigo, chauff. catalyse, isolation biaxon, disponible fin octobre. Px 35.000 F. Tél. 18 à 20 h. : 728-43-60.

A vdre SIMCA 1301 spécial 1974. Prix 6.600 F (Argus), à déb. Tél. ROINE, 473-99-40, vers 20 h.

8 à 11 C.V.

Part. vd Renault 20 TS 1978, 17.500 km., état impeccable. Téléphoner au 354-23-07.

12 à 16 C.V.

Part. vend DATSUN 260 Z 1977, 75.000 km., 34.000 F. Tél. au 266-55-55, poste 326, ou samedi et dimanche : 431-65-94.

divers

ÉTOILE AUTO
CONCESSIONNAIRE
MERCEDES BENZ
VEND
450 SLC 78 marron métall.
450 SLC 77 bleu métall.
280 SE 78, vert métall.
280 E 76, bordeaux, 76.
230 73, blanche.
240 D 3.0 76.
GARANTIE ETOILE
MERCEDES EXCEPTION
450 SE 78, gris anthracite.
SES REPRISES SELECTIONNEES
PORCHE 928 78 gris métall.
PORSCHE 924 B.A. gris mét. 78.
LANCIA Beta 1800 76, marron.
LANCIA Beta 1800 75 gris mét.
ROVER 3500 78 bordeaux.
ROVER 3500 79, blanche.
52, rue Marjolin - LEVALLOIS
739-97-40

occasions

STOCK MOQUETTE
Bas prix
Fin de séries
laine et synthétique
Téléphone : 589-84-64

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

Part. loue, pl. NATION, RER, 4e ét., 2 pièces, s. bains, wc, cuis. équipée, 1.600 F ch. comp. Téléphone : 376-53-35

25, rue de LILLE
Rez-ch. av. courette particul. Gd studio, s. de bains, cuisine, téléphone. 1.700 F + 80 F ch. Sur pl. VENDREDI, 11 h à 16 h.

BOULOGNE, près futur M° 4 p., cuis., bains, balc. 5e ét., asc. Calme, verdure. Loyer : 2.400 F - O.R.P.I., 527-92-63.

PARIS (19e)
Métro : Place-des-Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
4-5 PIECES, 87 m2, balcon, loyer de 1.910 F à 1.955 F selon l'étage, charges 507 F, parking 156 F.
S'adresser au Régisseur : 25-29, rue des Lilas, Paris Tél. 202-05-88 de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE rech. du studio au 6 pièces Paris et villa banlieue Ouest. Pptaire direct. - 265-67-77

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. ttes banl. Loyers garantis 4.000 max. 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 P. et plus - 285-11-08.

bureaux

LOCATIONS salles - bureaux
TOUTES DOMICILIATIONS
TOUS SERVICES et TELEX
Téléph. : 524-43-05

locaux commerciaux

E V R Y
CENTRE VILLE
ENTRE GARE, PREFECTURE ET AGORA
LOCAUX COMMERCIAUX
Tél. : 077-82-00

METZ (rue piétonne)
MAGASIN 800 m2 à céder en tout ou en partie.
GENERALE IMMOBILIERE
2, Bonne-Ruelle - METZ

BOULOGNE 250 m2 bureaux + 250 m2 dépôt, tél., 13.000 F m. Rens. 604-46-87.

Boutiques

Pour investisseur, mur boutiq. avec locataire 1er ordre, rentabilité immédiate 12 %. Propriétaire au 296-12-08

Achète comptant Murs de Boutiques Libres ou louées Paris ou proche banlieue - 563-68-06.

fonds de commerce

CHPS-ELYSEES - Bail à céder, boutique 40 m2. Prêt-à-porter femme. - Téléphone : 723-31-06

pavillons

ANTONY. Pavill. moderne 1963, 9 p., tt cft, atelier, garage, jardin, 775.000 F - 666-00-27.

VIGNEUX-SUR-SEINE (91)
Part. vend grand pavillon clair, calme, confort. Prix 510.000 F. Tél. : 331-90-65.

Métro SCEAUX ROBINSON
Ppté 6-7 P. sur 1.160 m2 terrain, verdure et vue exceptionnelles.
Prix 1.300.000 F, 663-55-70.

manoirs

HAUT-VAR (83)
40 mn CANNES ds un site classé DOMINANT un VILLAGE MEDIEVAL. Tr. belle ppté pierres de pays 900 m2 sur 2 niveaux. Décoration et confort. Piscine, héliport, 1,25 ha.
VUE TRES ETENDUE sur les collines de Provence.
BELLES DEMEURES DE FRANCE. 387-92-76.
68, bd Malesherbes, 75008 Paris

villas

MARLY-le-ROI. Tr. belle maison classique 18e s., 5-6 p., 137 m2 habit. sur 450 m2 jardin clos + gar. 2 voit., cave. Tr. URGT, 800.000 F. - 950-14-60, 951-46-48.

EXCEPTIONNEL
VENDS A PERPIGNAN (66) : SPLENDIDE ET LUXUEUSE VILLA récente, 3 faces, séjour, salon, 5 chambres, 2 cuisines, jardin et garage.
Téléphone : (68) 54-08-91.

LE VESINET Résidentiel 1.000 m2
jardin boisé, CHARMANTE VILLA NORMANDE, gd séjour, 3 chbres, 2 bains, cuis. équipée, tt cft. Vis. sur place samedi 29, 14 à 18 h : 10, bd de Belgique.

LA FRETTE TRES BELLE VILLA
Vue sur Seine. Living, 4 chbres, 175 m2. 750.000 F.
V.I.P. - 783-62-77

maisons de campagne

Pr. Epernon, 15 km Rambouillet, 4.500 m2 clos, bordure rivière, arbres ornements et fruitiers + maison 2 pièces, tout cft, gar. Prix 605.000 F. Tél. 379-78-27.

A vendre, dans l'Yonne, 180 km de Paris, belle maison de campagne, chauffage par accumulateurs, granges, dépendances, tr. belle cave, jardin 250 m2. Prix : 190.000 F. Téléphone : 011-84-74.

viagers

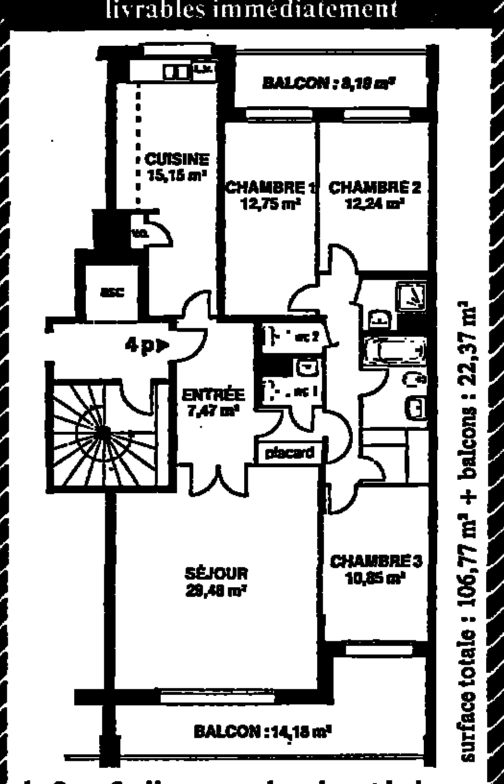
Sté spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boëtie 266-19-00
Prix, indexation et garanties
Etude gratuite, discrète

ANNONCES CLASSEES TÉLÉPHONÉES
296-15-01



constructions neuves

VINCENNES
face au bois
des appartements clairs et spacieux livrables immédiatement



du 2 au 5 pièces avec loggias et balcons, façades en pierre de taille, boxes fermés en sous-sol.

LE SAINT LOUIS

44/48, avenue des Minimes (métro Bérault)

visite sur place : tous les jours de 15 h à 19 h sauf mercredi et jeudi 374.94.01 et 227.10.19

réalisation Sogéprom provimo

appartements vente

4e arrdt.

Propriétaire vend 2 Pièces, rez-de-jardin, refait neuf, calme : 430.000 F. — Visite ce jour, de 14 h. 30 à 18 h. 30, 7, RUE DES TOURNELLES ou Tél. 274-59-10.

MARAIS. Dans belle demeure de charme : duplex R.-de-Ch. + 1er étg., 85 m2 + jardin privé 100 m2, entièrement clos. GARBI : 567-22-88.

MARAIS. Merveilleux duplex de 160 m2, réception + 4 chbres, dernier étage, splendide imm. classé, état exceptionnel, ascens. Park. Tél. 604-08-49 après 18 h.

VOSGES CALME SOLEIL
125 M2, 3 pièces - 354-42-70
RENOVATION LUXE CARACT.

5e arrdt.

LUXEMBOURG. Bel immeuble P. de T., 4 P., 90 m2, living + 2 chbres + service. - 535-86-37.

MARCHE DES NOTAIRES
4 P. Rue Feuillantines 77 m2 env., 3e étage
Demortreux - 329-21-07

CENSIER - 354-42-70 - Verdure
180 M² 7 PIECES, 2 ENTREES
CARACTERE - SOLEIL

6e arrdt.

Me VAVIN IMMEUB. NEUF TOUT CONFORT
GD LIV. DBLE + 2 CHBRES, entrée, cuisine équipée, téléph., 2 s. de bains, parking, soleil. BIEN DECORE. S/rue et JARD. PRIX INTERESS. Surf. 112 m2.
18, rue DELAMBRE
Jeudi 14 h 30 à 17 h 30

7e arrdt.

RASPAIL-BAC. P. de T. 1925 : 6 Pièces, confort (triple réception, 3 chambres), ascenseur + 2 services. Possib. lib. ou Ciale. 1.700.000 F. Téléphone 577-96-85.

8e arrdt.

MATIGNON, très bel appartem. 4/5 Pces, 117 m2, balcon, plein Sud, possible profession libér. : 890.000 F. Visites, 37 bis, rue du Colisée, 13 heures à 17 heures, vendredi, samedi et lundi.

9e arrdt.

RUE DE CLICHY
3 Pièces, 69 m2, tout confort, occupé, 2 personnes âgées. Prix 305.000 francs. - Crédit possible. Tél. : 261-56-52, P. 243 et 230.

10e arrdt.

Me GONCOURT - Bien situés, dans belle résidence neuve, calme et ensoleillé, 2 pièces et studios avec balcon. 256-13-72, H. LE CLAIR

11e arrdt.

NATION 680.000
vaste 5 P., entr., cuis., 2 sanit., 2 wc, linger., balc., ascenseur, calme, parking. Tél. : 344-71-97.

BASTILLE. — 51, rue de Lappe, escal. C., 4e étage, petit appart. sympathique. Prix : 90.000 F.

13e arrdt.

PRES PARC MONTSOURIS
dans immeuble 1973, standing, 3 pièces, 55 m2, 6e étage, soleil, parking : 395.000 F. — 585-15-21.

16e arrdt.

PORTE DAUPHINE
bel atelier d'artiste : séjour, chambre, cuisine, bains, 55 m2, 5e étage (ascenseur voté, payé), libre juillet 1980. Prix 430.000 F. Téléphone : 755-82-38.

RARE SPONTINI
SPLENDIDE 8 PIECES, 300 M2, excellent plan, parfait état, 3 services, 2 parkings. 808-78-78.

17e arrdt.

SQUARE ÉPINETTES
6 P. 115 M2, entrée, cuisine, bains, 2 w.-c., chauffage central, 2e étage sans ascens. Cab. ARDOUIN - 229-44-61

18e arrdt.

MONTMARTRE. Vue s/verdure, soleil, charm. 2-3 Pces, caract., ref. nf, prix exceptionnel. S/pl., 22, rue J.-Demaistre. - 878-41-65.

ANVERS. Vue imprenable sur Sacré-Cœur, beau liv. + 2 chb., cuis., bains, état neuf, 6e étage, sans ascenseur, 75 m2. - Prix : 300.000 F. Téléphone : 548-76-25.

19e arrdt.

7, RUE CURIAL, 2 P., 48 m2 + 5 m2 balcon, imm. neuf, 4e ét., 255.000 F, parking compris. GEFIC, 14 à 19 h., sauf mardi, mercredi. Téléphone : 285-46-41.

20e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT
petit immeuble neuf, 5 Pièces, 106 m2 + 17 m2 de balcon. Téléphone, GEFIC, de 14 à 19 heures sauf mardi : 205-03-11.

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ds magnif. hôtel part., gd 2 P., 80 m2, parfait. restauré, petite terrasse, 650.000 F. - 451-28-02.

92 Hauts-de-Seine

MARCHE DES NOTAIRES
6 P. Neuilly-sur-Seine r. Berteaux-Dumas
170 m2 environ, 2e étage.
Milhac, Notaire - 371-23-23

CELLE-SAINT-CLOUD
Part. vend belle maison neuve, standing, sur 1.000 m2, prix élevé justifié. Tél. : 969-34-58.

93 Seine-St-Denis

NEUILLY-SUR-MARNE - RER
4 P., tt cft, 80 m2, 6e étg., asc., parking : 240.000 F. - 346-11-76.

94 Val-de-Marne

94-Arcueil (5' R.E.R.-Autobus), ds imm. 1962, 2e étg., 3 P., cuis., s. de b., wc, 53 m2 + 2 loggias, tél., cave, park. Libre août 1980. Prix 290.000 F. Tél. : 656-82-48.

Vincennes, studio, tout confort, 1er étage, ravalé, 60.000 F, crédit. — Propriétaire : 296-12-08.

Me GENTILLY - Récent, 5e ét., asc., 2 p., c., bns, tt cft, gar. 210.000 F. - 387-27-60.

Province

Haute-Savoie - Praz-de-Lys
ETE-HIVER, 11 km. Les Gets : imm. terminé, 2 P., 34 m2 + balcon, 228.000 F avec 45.600 cpt. Location assurée.
ERIGE VENTE,
2, place de la Libération,
74160 Saint-Julien-en-Genevois.
Téléphone : (50) 49-03-00.

appartem. achat

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

RECH. Appart. 200 m2 environ. 2.000.000 F comptant 561-07-84

appartements occupés

MAIRIE 18e, bon imm., parfait état, ravel. neuf, 2 Pces, cuis., wc, poss. bns, occupé dame de 80 ans. Prix 78.000 F, crédit de 80 %. Vr Propr., s/pl., vendredi, 17 à 19 heures, 28, rue Letort.

échanges

Echange ou vends 2 pièces en duplex, immeuble résidentiel, Marbella Torremolinos (Espagne), contre équivalent à Paris, Côte d'Azur.
Valeur : 150.000 F.
Téléphone : 532-80-61,
(10 heures ou 20 heures).

terrains

CLAMART - Part. vd beau terrain 552 m2, environnement jardins, prox. gare, commerçants. Tél. : 642-09-62 - 024-63-66

MARCHE DES NOTAIRES
Versailles, bd de Glatigny
1.210 m2 constructibles.
A. Gobin, notaire, 534-75-03

FEUCHEROLLES
Domaine de « La Pommeraie », 25 KM. OUEST, beaux TERR. de 1.500 à 1.800 M2. Grandes façades, toutes viabilités, tennis et espaces verts.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET : 976-05-90.

immeubles

MARCHE DES NOTAIRES
15e, rue de Javel :
12 appts dont 2 libres,
7 chambres, 1 local cclal.
Milhac, notaire au 271-23-23.

COPROR 21, rue de la Source,
PARIS 16e, rech. IMM. vides, occupés ou partiels.
REPONSE SOUS 48 HEURES
Paiement CPT - 524-56-81.

S. AVIA PAIE COMPTANT
Immeubles toutes catégories sans limitation de prix
DECISION IMMEDIATE
Tél. 267-37-37 (p. 42), ou écrire : 9, av. La Bourdonnais, Paris 7e

forêts

Vends forêt 11 ha de chênes, frênes, charmes. Ried Alsace. Px 450.000 F. Ecr. no 818.678 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

châteaux

MARCHE DES NOTAIRES
FERE CHAMPENOISE
Château 18e - 19 pces + nombreuses dépend. ceinturé par douves. Piscine. - C. VIGNIER, Notaire, (26) 80-50-40

domaines

Achèterais gd Domaine, majorité bois, avec demeure de caractère ou possibilité construire. Départements : 18, 41, 45, 58, 59. Discrétion. - Ecrire s/no 201.151 ORLET, 136, av. Ch.-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE

A VENDRE
Région Centre-Ouest, domaine agricole de 80 ha avec bons bâtiments d'exploitation libre, culture céréalière, rivière. Ecr. Havas Limoges, no 00784-H

hôtels-partic.

ALESIA Bel hôtel partic. 7 p. + Atelier ART. + jard. Exclusivité. Rare. - 320-73-37.

propriétés

ALPILLES. Maison 18e s. restaurée dans village typique, 150 m² habitables, chauffage, téléphone, jardin. Emile Garcin, 8, boulevard Mirabeau, 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE. Tél. : (90) 92-01-58.

MARCHE DES NOTAIRES
VAUX-SUR-SEINE, maison de caractère, gd standing, 8.000 m2, appontement sur la Seine - MILHAC, notaire - 271-23-23.

PARC SAINT-MAUR
Résidentiel, belle propriété caractère, réception 100 m2 + 7 pièces tout confort, sur parc boisé 1.800 m², parfait état - 3.000.000 de francs. Tél. : 883-38-99.

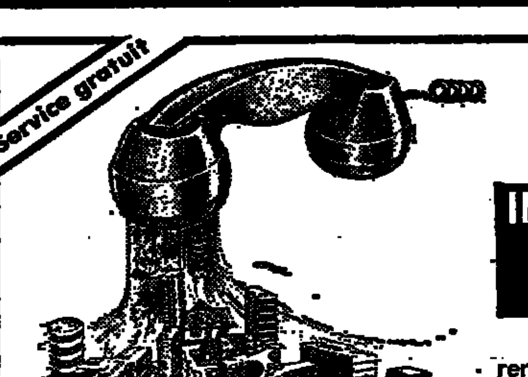
RÉGION RAMBOUILLET
Ravissante FERMETTE 2.410m² bord rivière, 2 maisons indép., confort, chauffage. Px 680.000 F. Voir Le Buissonnet, Gazeran, Téléphone : 483-19-70

RENDEZ-VOUS DE CHASSE
130 km (28) à restaurer, 3 niveaux de 98 m2 - 23 HA BOIS, bord rivière s/1.500m², 800.000 F. Belles Demeures de France 68, bd Malesherbes-8e, 387-92-76

94-MAISONS-ALFORT
PROPRIETE 7 PIECES
(environ 300 m2 habitables) sur jardin 900 m2, Mo à 200 m.
Prix : 1.500.000 F
Rens. et visite : Mme Friedrich, Téléph. : 261-56-52 (Poste 230)

PR. GISORS Charmante maison ancienne, séjour, cheminée, poutres, 1 ch., + 2 possib., toil., gar., jardin 1.100 m2. Prix 300.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, faub. Cappeville, à GISORS Tél. : (16-32) 55-06-20

Immobilier (information) Immobilier (information)



L'information au rendez-vous

INFORMATION LOGEMENT
525.25.25

Information Logement dispose de renseignements sur des milliers de logements neufs en région parisienne.
49, avenue Kléber, 75116 Paris

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur sais. immob. au Palais Just. Paris, jeudi 11 octobre 1979, 14 h.
LOCAUX COMMERCIAUX, PARIS (6e)
2, rue du Canivet et 10, rue Servandoni
M. à P. : 600.000 F S'adresser à Me J.-F. PERICAUD, avocat à Paris (16e), 85, avenue Henri-Martin, tél. 504-42-65 ; et à tous avoc. près le Trib. de Gr. Inst. de Paris.

Vente au Palais de Justice à MEAUX, le mercredi 17 octobre 1979, à 14 h.
GRAND TERRAIN INDUSTRIEL de 8.070 m2
avec BATIMENT NEUF de 1.400 m2
à usage d'ATELIER, BUREAUX et RÉSERVE
à LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (77)
Zone Industrielle des Sept-Sorts
MISE A PRIX : 600.000 FRANCS
avec faculté de baisse de mise à prix d'un quart et même de moitié à défaut d'amateur. Frais en sus. S'adr pour les renseignements au Cabinet de Mes Jean GAVAUDAN et Béatrice de MARANDE-GAVAUDAN, avocats associés, 2, rue des Cordeliers à MEAUX (77), tél. 434-15-88 ; au cabinet de Me CHARLI, syndic à la liquidation de biens de la Société OFFSHORE MARINE, demeur. à MEAUX, 11, r. de la Crèche, tél. 434-03-39

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice de NANTERRE le MERCREDI 3 OCTOBRE 1979 à 14 heures - 5 LOTS
4 APPARTEMENTS ET UN IMMEUBLE
situés rue Ficatier, nos 12 et 12 bis
à COURBEVOIE (Hauts-de-Seine)
1er lot : UN APPARTEMENT de 3 pièces - Mise à prix : 20.000 francs
2e lot : UN APPARTEMENT de 3 pièces - Mise à prix : 20.000 francs
3e lot : UN APPARTEMENT de 3 pièces - Mise à prix : 20.000 francs
4e lot : UN APPARTEMENT de 2 pièces - Mise à prix : 20.000 francs
5e Lot : UN IMM. à COURBEVOIE (92) 12 bis, rue Ficatier Mise à prix : 55.000 francs
TOTAL DES MISES A PRIX : 135.000 FRANCS
S'adresser à : 1) Me Jacques SCHMIDT, avocat, 17, rue Faraday, 75017 Paris, tél. 227-71-10 ; 2) Les avocats postulant près les tribunaux de NANTERRE, PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et VERSAILLES ; 3) au trib de Gde Instance de Nanterre, où le cahier des charges est déposé ; 4) sur les lieux pour visiter.

Etude S C P Me Louis-Xavier MICHEL, ancien avoué, Me Pierre FRANCK, avocats associés, 15, avenue Jean-Médecin à 06000 NICE (tél. 87-54-97)
Vente au Palais de Justice à NICE, le jeudi 4 octobre 1979, à 9 heures
UNE PROPRIÉTÉ à NICE
Quartier de Bellet, lieu-dit Le Saquier
Cadastré Section AN, no 25, pour
4 HECTARES 39 ARES 23 CENTIARES
complanté d'oliviers et cultures diverses
Mise à Prix (outre les frais) : 300.000 F
Renseignements : l'après-midi seulement à l'Etude

Vente sur conversion de saisie immobilière au Palais de Justice à NANTERRE, le MERCREDI 3 OCTOBRE 1979, à 14 h - EN UN SEUL LOT
APPARTEMENT à COLOMBES (92)
33 à 39, avenue Henri-Barbusse et 1-3, rue des Monts-Clairs
(quatre pièces principales - Cave - Emplacement de voiture)
Mise à prix : 150.000 francs
S'adresser à Me Jacqueline COMMON, avocat à Paris (1er), 10, rue du Mont-Thabor ; Me François CONSTENSOUX, avocat à Paris (17e), 114-116, avenue de Wagram ; à tous avocats postulant près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, CRETEIL, NANTERRE et VERSAILLES ; et sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice à EVRY (91), le mardi 16 octobre 1979, à 14 h.
PAVILLON à FONTENAY-LES-BRIIS (91)
Résidence « Bel Air », chemin départemental no 3 de FOLLEVILLE
MISE à PRIX 150.000 F - S'adr. S.C.P. ELLUL-GRIMAL, avocats à EVRY (91), 3, rue du Village, tél. 077-96-10 ; et sur place pour visiter.

Vente au Palais de Justice à PARIS, le lundi 15 octobre 1979, à 14 heures
IMMEUBLE DE RAPPORT
sis à
CACHAN (Val-de-Marne)
AVENUE DUMOTEL
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
S'adresser : Me Bernard de Sariac, avoc., 70, av. Marceau, tél. 720-82-38 ; Me Touati, avocat à Paris, 10, rue d'Enghien ; Me Sagette, syndic à Paris, 6, rue de Savoie, à tous les avocats postulant près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL. Prêt possible du C.F.F. et de la Banque GRINDLAY OTTOMANE.

Vente sur surench. au Pal. Just. de Paris, le jeudi 11 octobre 1979, à 14 h.
UN APPARTEMENT
et une CAVE dans l'immeuble sis à
PARIS (10e)
69, rue Louis-Blanc
MISE A PRIX : 294.800 FRANCS
S'adr. pr ts rens. à la SCP d'avocats Granrut - Chresteil - Brillatz et autres, (Me Brillatz), 18, av. Bugeaud 75116 Paris, tél. 727-09-94, Me Schuhler, avocat, 9, rue Richepanse à Paris, tél. 260-12-87, et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. Prêt possible du CREDIT FONCIER de FRANCE et de la Banque GRINDLAY OTTOMANE.

Vte après liq. de Biens au Palais de Justice de Paris, jeudi 4 octobre 1979, à 14 heures, en un seul lot :
à SALEIGNES (Char.-Mar.)
1) MAISON d'habitation, 4 p. av. chal, gren. Ct. 161 m2.
2) BATIM. Servitudes av. cour et jardin. Cont. 552 m2
LIBRE DE LOCAT. ET D'OCCUPAT.
MISE A PRIX : 25.000 FRANCS
S'adresser : Me Cacaret, avoc. à Paris, 53, rue de Rivoli ; Me Martin, syndic à Paris, 13, rue E.-Marcel. Prêt possible CREDIT FONCIER DE FRANCE et Banque GRINDLAY-OTTOMANE.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à EVRY (91), rue des Mazières, le mardi 2 octobre, à 14 h.
MAISON INDIVIDUELLE
6 p. av. jardin. Sup. totale : 240 m2.
à BREUILLET (91)
« Port Sud », 55, hameau de la Gondole
MISE A PRIX : 65.000 FRANCS
Consignation préalable pour enchérir.
Renseign. : Mes Truxillo et Akoun, avoc. associés à Corbeil - Essonnes, 51, rue Champlouis (tél. 496-30-26 et 14-18). Et pour visiter sur place.

Cabinet de Me J. RUELLE, Avocat, 7, rue des Prés-au-Bois à Versailles (Tél. : 950-02-60)
Vente au Palais de Justice Versailles le mercredi 10 octobre 1979 à 16 h. :
D'UNE PROPRIÉTÉ
sise dans l'Ile du Devant
à ANDRESY (78)
Compr. : TERRAIN de 5.549 m2 et CHALET compr. : grand séjour, une pièce ; second bât. compr. une pièce-cuisine avec coin lavabo.
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
S'adresser pour renseignements et visites à Me Jean RUELLE, Avocat.

Vente sur conversion de saisie immobilière en vente volontaire, au Palais de Justice à Paris, le LUNDI 1er OCTOBRE 1979, à 14 heures
EN DIX-NEUF LOTS
DIVERS LOCAUX ET APPARTEMENTS
dépendant d'un immeuble sis à
PARIS (10e), 237, RUE LA FAYETTE
MISES A PRIX :

1er lot	15.000 FRANCS	11e lot	42.000 FRANCS
2e lot	30.000 FRANCS	12e lot	45.000 FRANCS
3e lot	30.000 FRANCS	13e lot	45.000 FRANCS
4e lot	40.000 FRANCS	14e lot	40.000 FRANCS
5e lot	40.000 FRANCS	15e lot	35.000 FRANCS
6e lot	40 000 FRANCS	16e lot	30.000 FRANCS
7e lot	80.000 FRANCS	17e lot	15.000 FRANCS
8e lot	40 000 FRANCS	18e lot	7.000 FRANCS
9e lot	40.000 FRANCS	19e lot	7.000 FRANCS
10e lot	45 000 FRANCS		

S'adresser à Me J. LYONNET DU MOUTIER, ancien avoué, avocat à Paris (1er), 182, rue de Rivoli (tél. 260-63-21) ; Me Jacques-Marie GARNIER, syndic à Paris (5e), 53, boulevard Saint-Germain ; Me Jean FICHOT, avocat à Paris (9e), 8, rue de Liège ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris, boulevard du Palais, où le cahier des charges est déposé ; et sur les lieux pour visiter. - Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

Vente au Palais de Justice à Créteil, le jeudi 18 octobre 1979, à 9 heures
UN APPARTEMENT
sis à
VILLEJUIF (Val.-de-M.), 151 à 153 bis, av. de la République
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION
Mise à Prix : 100.000 francs
S'adresser à Me Bernard de SARIAC, avocat, 70, avenue Marceau à 75008 PARIS, téléphone 720-82-38 ; et à Me FERRARI, syndic.

VENTE sur publications judiciaires, au Palais de Justice à PARIS le LUNDI 15 OCTOBRE 1979 à 14 heures - En 8 LOTS
8 APPARTEMENTS de 3 ou 4 pièces princ.
DONT TROIS LIBRES DE LOCATION
à RUEIL-MALMAISON (92)
26 à 56, rue H.-Dunant et 48 à 52, rue des Orties
MISES A PRIX :

1er LOT	170.000 FRANCS	5e LOT	140.000 FRANCS
2e LOT	170.000 FRANCS	6e LOT	100.000 FRANCS
3e LOT	100.000 FRANCS	7e LOT	100.000 FRANCS
4e LOT	100.000 FRANCS	8e LOT	170.000 FRANCS

Pour tous renseignements, s'adresser à :
Me Bernard de SARIAC, avocat à Paris, 70, avenue Marceau (tél. : 720-82-38) ; Me SAGETTE, syndic à Paris, 6, rue de Savoie ; Me LABRELY, syndic à Paris, 41, rue Dauphine ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL - Prêt possible du CREDIT FONCIER de FRANCE et de la Banque GRINDLAY OTTOMANE.

Vente sur saisie immobilière au PALAIS DE JUSTICE A PARIS, LE JEUDI 4 OCTOBRE 1979, à 14 heures - EN UN LOT
UN LOCAL COMMERCIAL
dans un immeuble sis à PARIS (8e)
59 à 65, RUE DE COURCELLES
et
220, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ
MISE A PRIX : 400.000 FRANCS
Pour tous renseignements s'adresser à Me J.-F. BOIRON, avocat à 75116 Paris, 41, av. Kléber, (tél. 704-30-06) ; Me T. CALOYANNI, avocat à 75008 Paris, 9, boulevard Malesherbes ; à tous avocats postulant près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; et sur les lieux pour visiter - Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

Vente au Palais de Justice à Versailles, mercredi 3 octobre 1979, à 10 h.
APPARTEMENT à CROISSY-SUR-SEINE
(YVELINES), 54, AVENUE DE VERDUN - AVEC CAVE ET PARKING
Mise à Prix : 200.000 francs
S'adr. à Versailles à Me Xavier SALONE, avoc., 19, r. Ste-Sophie, 950-01-69.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à EVRY (Essonne), le mardi 2 octobre 1979 à 14 heures
UN IMMEUBLE à CHEVRY II
Commune de GIF-SUR-YVETTE (Essonne).
143, allée de la Pièce-du-Lavoir
Compr. : MAISON INDIV. à US. D'HABITATION type RAMBOUILLET I, rez-de-ch. : hall, séjour, coin repas, cuis., w.-c., chamb., cellier, GARAGE ; 1er ét. : galerie, lingerie, 4 chambres, 2 s. de bains, rang., TERRASSE ; couverture tuiles - Jardin autour - CONTENANCE SUPERF. 696 m2.
MISE A PRIX : 250.000 FRANCS
CONSIGNATION PREALABLE INDISPENSABLE POUR ENCHERIR - Pour renseignements écrire à Mes A.-F. HABER et V. DAMOISEAU, avocats à CORBEIL-ESSONNES, 20, rue du Général-Leclerc ; et sur place pour vis.



Le Monde

équipement

URBANISME

Le gouvernement lance la réforme des communautés urbaines

M. Marc Becam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, a reçu le 26 septembre plusieurs présidents de communautés urbaines, auxquels il a présenté les grandes lignes du projet de loi qu'il voudrait déposer au printemps prochain et à propos duquel il compte recueillir ultérieurement leur avis.

Il existe actuellement neuf communautés urbaines rassemblant au total quelque deux cent cinquante communes et plus de quatre millions d'habitants.

Quatre ont été créées d'autorité par la loi du 31 décembre 1966 : celles de Lille, de Bordeaux, de Strasbourg et de Lyon ; cinq se sont constituées volontairement par la suite : celles de Dunkerque, de Creusot-Monceau-les-Mines, de Cherbourg, du Mans et de Brest. Etablissements publics spécialisés, gérés par un conseil composé de représentants des conseils municipaux, les communautés financées par un impôt spécial exercent de nombreuses compétences, notamment en matière d'urbanisme. Elles sont devenues des outils utiles pour la gestion des problèmes complexes qui se posent dans une agglomération. On leur a pourtant reproché d'être souvent devenues trop lourdes, de créer *« un échelon administratif supplémentaire »*, d'entraîner une *« dilution des responsabilités »*, d'engager des investissements *« excessifs ou prématurés »*. C'est en particulier quelques-unes des critiques que relevait, en 1976, le rapport Guichard sur le développement des responsabilités locales.

Le projet de loi proposé par M. Bécam comporterait trois volets :

1) Il prévoirait d'abord un nouveau partage des compétences entre les communes et la communauté de façon à « alléger les responsabilités » de celles-ci en continuant à les charger, par exemple, de l'élaboration des plans de circulation, mais en les soulageant des dossiers voirie ou logement ;

2) L'objectif du secrétaire d'Etat serait ensuite, pour éviter les frictions qui se sont produites à plusieurs reprises en particulier au lendemain des élections municipales, d'obtenir que toutes les communes soient obligatoirement représentées dans le conseil chargé de gérer la communauté ;

3) Dans le domaine financier la loi prévoirait la possibilité pour l'Etat d'attribuer directement des subventions aux communautés sans passer obligatoirement, comme c'est le cas actuellement, par les communes qui les compose.

PÊCHE

La commission de la C.E.E. poursuit les Britanniques devant la Cour de Luxembourg

L'agitation continue et se durcit en Bretagne parmi les pêcheurs. Le conseil régional de Bretagne a adopté une motion de soutien aux pêcheurs langoustiniers, qui demande notamment « aux pouvoirs publics de donner l'assurance que les équipages victimes de voies de fait britanniques seront totalement indemnisés de leurs dommages et, en particulier, du manque à gagner.

Dans les ports bigoudens, les pêcheurs en grève empêchent tout arrivage et tout débarquement de poissons.

On apprend, d'autre part, que la Commission de Bruxelles a décidé, le 26 septembre, d'attaquer devant la Cour de justice de Luxembourg l' « order » britannique pris en juillet dernier et fixant unilatéralement à 70 millimètres le maillage des chaluts.

De notre correspondant

Quimper. — Constatant que les pouvoirs publics faisaient la sourde oreille à leurs principales revendications (l'engagement officiel de se battre pour le maintien du filet à maille de 55 à 60 millimètres, et la promesse de dédommager totalement, manque à gagner compris, les langoustiniers arraisonnés) les marins bigoudens ont décidé, le 26 septembre, au cours d'une assemblée générale, « de durcir le mouvement et de l'amplifier ».

Après quoi ils ont fait confiance à un groupe réduit de responsables pour envisager des actions soudaines, spectaculaires, exigeant une grande discrétion. Au début de l'après-midi, par petits groupes et en voitures particulières, deux cents pêcheurs quittaient Le Guilvinec pour une destination inconnue. Dans la poche de chaque responsable une enveloppe cachetée, à n'ouvrir qu'au bout de plusieurs dizaines de kilomètres, précisait les objectifs. Et c'est ainsi que vers 17 heures les pêcheurs ayant parcouru plus de 110 kilomètres parvenaient à Roskoff par des chemins différents.

Ils montaient aussitôt à bord du car-ferry *Cornouailles*, de la compagnie bretonne Bretagne-Angleterre-Irlande (BAI), qui, une heure avant, était arrivé d'Angleterre. Ils inspectaient scrupuleusement les véhicules en provenance d'outre-Manche et, finalement, trouvaient ce qu'ils cherchaient, à savoir des camions transportant du maquereau, des langoustines, des homards et d'autres crustacés. Sur-le-champ, ils arrosaient les fruits de mer de gas-oil et se prononçaient pour l'occupation du navire (qui durait toujours le 27 septembre dans la matinée).

Autre événemnet qui atteste de l'extension du conflit, le personnel de la conserverie Pêcheurs de France, de Saint-Guénolé-Penmarch, a annoncé qu'il se mettait en grève à partir de jeudi 27 septembre. Enfin, les locaux des affaires maritimes de Lorient ont éte investis et les pêcheurs côtiers de Concarneau ont déposé leurs rôles

JEAN LE NAOUR.

TRANSPORTS

UN CONFLIT POLITIQUE GREFFÉ SUR UN CONFLIT SOCIAL

Angers est privé de bus depuis deux semaines

Angers. — Depuis le 12 septembre, une grève totale des trois cent trente salariés de la société locale de transports urbains contraint les quelque deux cent mille habitants de l'agglomération d'Angers, dans le Maine-et-Loire, à vivre sans autobus. Et depuis la même date se développe au sein de la municipalité angevine, élue en 1977 sous le signe de l'union de la gauche entre le P.C. et le P.S., une querelle ouverte qui semble bien avoir désormais atteint son point de non retour.

Conflit social et brouille politique sont sortis de la même pomme de discorde : un *« plan de sauvetage »* draconien des transports urbains de l'agglomération, et quarante-cinq licenciements, dont les organisations syndicales (C.G.T. et C.F.D.T.) ne veulent pas entendre parler, et dont les élus communistes d'Angers contestent à la fois la nécessité et la manière dont ils furent décidés.

L'« affaire » des transports urbains, puisque affaire il y a, est complexe et met en scène plusieurs acteurs principaux. D'une part, la STUDA, société anonyme créée en 1970, chargée de la gestion et de l'exploitation du réseau de transports urbains d'Angers et liée à la ville par une convention d'affermage signée par le maire de l'époque, M. Jean Turc (C.N.I.) et, d'autre part, le Syndicat mixte pour les transports urbains de l'agglomération d'Angers, groupant aujourd'hui quinze communes, et qui s'est substitué en 1976 à la ville d'Angers en qualité de bailleur afin de permettre l'extension des services de transports à l'ensemble de l'agglomération.

Sous la présidence de M. Jean Turc, le Syndicat mixte avait engagé une politique de transports urbains hardie et inévitablement déjà coûteuse, politique dont le caractère ambitieux fut tout naturellement repris et même accentué par M. Jean Monnier (P.S.), élu à la présidence du syndicat après avoir été porté à la mairie d'Angers à la tête d'une liste d'union de la gauche (23 socialistes, 12 communistes, et 5 M.R.G.) par la « vague » de mars 1977 qui donna aussi à la gauche les mairies de trois autres communes de l'agglomération.

En février 1979, c'est le choc : d'après le budget prévisionnel présenté par la STUDA, le déficit d'exploitation de l'ordre de 10 millions de francs en 1978, passerait en 1979 à « au moins » 23 millions. La tutelle préfectorale s'émeut : le fonds de développement économique et social annule un prêt de 6 millions consenti en 1978, et le ministère des transports gèle une subvention de 3 millions et demi.

Fermement soutenu par treize de ses quatorze collègues maires des communes du syndicat mixte,

De notre correspondant

dont onze sont proches de la majorité gouvernementale, le président du syndicat mixte accuse aujourd'hui le P.-D.G. de la Studa, M. Ruché qui *« sachant ses méthodes de gestion contestées, et n'ayant pas espoir de voir renouvelé son contrat expirant en 1980, a passé en juin 1978 un accord d'entreprise « suicidaire » antidaté du mois de mars »*, un accord considéré comme responsable de l'accroissement excessif des effectifs (trois cent trente et un salariés au lieu de deux cent vingt-deux en 1977) et de leur coût (en moyenne 85 000 F par an pour un salarié des transports urbains, au lieu de 60 000 F pour un employé communal).

Le 10 juillet, le syndicat mixte résilie donc le contrat d'affermage de la Studa avec effet au 31 août. L'exploitation du réseau sera confiée en « régie intéressée » à la COTRA (Compagnie des transports de la région angevine) filiale du groupe Transexel qui a déjà en charge les réseaux de nombreuses grandes villes de France. Le 11 septembre, le syndicat mixte vote un plan de redressement drastique élaboré par les techniciens de la COTRA pour réduire annuellement le déficit de 5 millions de francs (valeur 1979) : restructuration et allègement du réseau, révision de plusieurs contrats de fournisseurs, remise en cause du protocole signé par M. Ruché et suppression de quarante-sept postes sur les cent neuf créés par la Studa entre janvier 1978 et février 1979.

Le personnel des transports entamera sa grève le lendemain. Et le soir même éclate la querelle entre M. Jean Monnier et MM. Michel Bouet, son adjoint communiste à la mairie d'Angers, et Jean Bertholet, maire communiste de Trélazé, qui reprochent au président du Syndicat de les mettre devant le fait accompli et refusent de voter les licenciements. Le lendemain, M. Monnier annonce le retrait de la délégation du maire accordée à M. Bouet, à qui il reproche *« des manquements répétés à la solidarité de gestion et la pratique d'un « double langage*

Depuis lors, la querelle va s'envenimant entre la minorité communiste du conseil et sa majorité socialo-M.R.G. soudée autour du maire. Les communistes se disent *« disposés à respecter le contrat passé en mars 1977 »*, ont dénoncé l'*« autoritarisme »* de M. Monnier et exposent opiniâtrement leurs solutions au problème des transports : faire payer l'Etat et les entreprises en portant la taxe des transports acquittée par celles-ci à 1,5 % de la masse salariale. Certains les accusent de faire délibérément durer la crise.

Le maire rocardien d'Angers (la section d'Angers a donné 59 % de ses voix à la motion Rocard lors du dernier congrès du P.S.) stigmatise l'*« arrogante démagogie »* des communistes. On dit parfois qu'il n'est peut-être pas fâché de rompre avec des alliés encombrants. Le P.C. se pose en seul véritable défenseur des travailleurs. Le P.S. se veut *« responsable devant tous les Angevins »*, s'estime assez fort pour maîtriser ses réactions internes (le « courant E » et le CERES ont publiquement désapprouvé M. Monnier) et estime pouvoir jouer même sans les communistes une carte de gestionnaire réaliste et crédible malgré le procès en défaut de vigilance que ses adversaires ne manqueront pas de faire à ses représentants à propos de l'« affaire ».

Voilà les éléments et les arrière-plans de cette affaire assez significative. La solution du conflit social en cours interviendra sans doute avant le mois d'octobre, mais il semble bien peu probable que le conseil municipal d'Angers puisse avant longtemps redéfinir un terrain d'action commune pour le P.C. et le P.S.

CLAUDE-HENRI GAY.

● *RECTIFICATIF.* — Dans les déclarations de M. Chadeau rendant compte des travaux du comité interministériel d'aménagement du territoire (*le Monde* du 27 septembre), il fallait lire : « ... *Les garanties que les E.P.R. pourront apporter pour le financement d el'innovation* », et non « *des rénovations* ».

TOURISME

LE SHERATON - MONTPARNASSE SERAIT VENDU A DES CORÉENS

Le ministère du commerce britannique a donné son acord pour la prise de contrôle par la société londonienne Grand Metropolitan Hotel de la Société nouvelle du grand hôtel (S.N.G.H.), qui possède à Paris le Grand Hôtel, l'hôtel Meurisse, le Prince de Galles et le Café de la paix (le *Monde* du 24 août).

L'accord entre le groupe britannique et l'actionnaire majoritaire de la S.N.G.H., la société suisse Limnico S.A. (elle-même contrôlée par le groupe First Arabian Corp., dirigée par M. Roger Tamraz, un homme d'affaires libanais) avait été annoncé il y a un mois environ, mais restait soumis à l'approbation des autorités françaises et britanniques. Aux termes de cet accord, M. Tamraz doit revendre à Grand Metropolitan Hotel les 91 % des actions de la S.N.G.H. qu'il avait acheté en 1978 à la société italienne Compagnia Italiana Dai Grandi Alberghi pour un montant de l'ordre de 25 millions de dollars.

La chaine Grand Metropolitan, qui avec plus de cent hôtels dans le monde et un effectif de plus de cent mille personnes, se place au vingt-sixième rang mondial, gère déjà en France l'hôtel Lotti à Paris, le Penta à Courbevoie, le Carlton à Cannes et le Métropole à Monte-Carlo.

D'autre part des négociations sont en cours entre la chaine hôtelière Sheraton et un groupe financier sud-coréen dont l'identité n'a pas été précisé, aux termes desquelles ce groupe deviendrait propriétaire de l'immeuble abritant, rue du Commandant - Mouchotte, dans le 14e arrondissement, à Paris. Le Sheraton - Montparnasse, qui compte 962 chambre classées en catégorie « 4 étoiles luxe ».

La direction du Sheraton a indiqué que la chaine continuerait toutefois d'assurer l'exploitation de l'hôtel qui ne devrait pas changer de raison sociale.

ENVIRONNEMENT

Un projet du CERM
LES ÉCOLOGISTES SUISSES DÉNONCENT L'« ESCALADE DANS LA MÉGATECHNOLOGIE »

Berne. — Le projet du Centre européen de recherche nucléaire (CERN) de construire à la frontière franco-suisse, près de Genève, un nouvel accélérateur géant de particules, commence à rencontrer une certaine opposition en Suisse. La Fondation suisse pour l'énergie, proche des milieux écologistes, a protesté, le jeudi 20 septembre, à Berne, contre *« cette escalade dans la mégatechnologie »*.

D'un diamètre de 10 à 12 kilomètres, cette usine, dénommée LEP, exigerait des investissements de plus de 1 milliard de francs suisses et sa mise en service est prévue pour 1988. Les adversaires du projet estiment que, *« par son gigantisme, sa puissance et son prix, le LEP serait difficilement compatible avec la nécessaire reconversion de l'énergie helvétique dans les technologies douces et les énergies renouvelables »*. Mais le principal grief adressé à l'accélérateur géant est sa voracité en énergie. Selon les écologistes, la réalisation du LEP ferait du CERN un consommateur d'électricité plus important que ne l'est actuellement toute la ville de Genève. Ils craignent aussi que cette course aux énergies n'accélère le développement de l'électronucléaire, en particulier de la centrale française de Bugey, du projet de surrégénérateur au plutonium de Creys-Malville et du projet suisse de Verbois.

Au CERN, on indique qu'au mois de juin dernier la consommation d'électricité a représenté 19 % de celle de la ville de Genève. Avec la construction du LEP, ajoute-t-on, *« dans les conditions les plus défavorables, l'augmentation de la consommation d'énergie ne devrait pas dépasser 30 % »*.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

P.T.T.

Hausse prochaine du prix du timbre

DE 1,20 F A 1,30 F EN PREMIÈRE CATÉGORIE

Bien que l'information ne soit pas officiellement confirmée, on attend pour le début du mois prochain une augmentation du prix du timbre : première catégorie (rouge) de 1,20 F à 1,30 F (+ 8,33 %) ; deuxième catégorie (vert) de 1 F à 1,10 (+ 10 %).

La dernière hausse date du 15 mai 1978. Les prix étaient passés respectivement de 80 centimes à 1 F et de 1 F à 1,20 F.

Du point de vue des responsables de la poste, l'écart entre le prix des timbres de première catégorie et ceux de deuxième n'est pas assez important, et ne correspond pas à la différence de qualité des services rendus. Mais, comme on le sait, le timbre de première catégorie figure dans la liste des produits pris en compte pour calculer l'indice des prix de l'INSEE...

Le Monde

économie

ÉTRANGER

EN ALGÉRIE

Une grève des marchands de légumes affecte le ravitaillement de la capitale

De notre correspondant

Alger. — Un an après la « guerre de la baguette » qui avait opposé à la fin d'août 1978 les autorités aux boulangers-pâtissiers accusés de pratiquer des hausses illicites, un nouveau conflit affecte le ravitaillement de la capitale. Il porte sur les fruits et légumes, particulièrement rares et chers en cet automne pluvieux. Une photo et un article d'*El Moudjahid* ont semble-t-il mis le feu aux poudres.

Le quotidien avait protesté contre une pratique consistant à vendre 3 dinars (1 DA = 1,20 F) une minuscule botte de légumes d'environ 200 grammes comprenant deux carottes, deux ou trois navets ligneux, un poireau guère plus épais qu'un crayon et un brin de céleri. Le kilo de chacun des composants revenait à 15 dinars en moyenne, alors que les carottes, par exemple, sont taxées à 2,40 dinars le kilo. Quelques jours plus tard les services de sécurité procédaient dans un marché du centre de la ville à une opération de contrôle et arrêtaient vingt-deux coupables.

Depuis, de très nombreux étals sont désertés par leurs propriétaires dans la plupart des marchés de la ville. Seuls sont disponibles en abondance poivrons, piments et melons jaunes. Pour varier cet ordinaire, il faut se rendre dans les « souk el fellah » (magasins des paysans) situés à la périphérie de la capitale ou dans les villages avoisinants où les prix ne sont pas moins élevés.

Les autorités, elles, n'entendent pas limiter l'opération d'assainissement, lancée au début du mois, aux seuls problèmes d'hygiène, de transport et de sécurité : elles veulent aussi lutter contre une inflation qui a atteint 18 % en 1978 et risque fort de se maintenir à un niveau comparable en 1979. Production insuffisante (1) et augmentation de la demande expliquent cet envol des prix particulièrement ressenti par les couches populaires.

« Le diktat des spéculateurs sera-t-il sanctionné ? » s'interroge *El Moudjahid* qui réclame des sanctions à l'égard des marchands « grévistes ». *« Nous savons,* dit le journal, *que ces commerçants peuvent se permettre de faire la grève quelques semaines étant donnés les profits considérables qu'ils ont tirés de leur activité durant le mois de ramadan. Leur calcul est évident : fermer boutique en attendant que l'opération d'assainissement prenne fin pour qu'ils puissent reprendre leurs activités favorites. C'est-à-dire contourner la loi et spéculer sur le dos des consommateurs. »*

D. J.

(1) L'insuffisance de la production est due pour une large part aux négligences particulièrement nombreuses dans les domaines autogérés. Trois mille quintaux de poires ont été ainsi récemment perdues près de Blida. Elles ont pourri avant d'arriver à maturité, faute d'avoir été convenablement traitées contre les parasites. Le responsable du domaine a été emprisonné.

● *La balance commerciale italienne* a enregistré en juillet un déficit de 388 milliards de lires (environ 1,9 milliard de francs). Pour les sept premiers mois de 1979, le passif s'élève à 1 733 milliards de lires (environ 8,5 milliards de francs), ce qui résulte en grande partie des importations de pétrole, chiffrées à 4 400 milliards de lires (environ 22 milliards de francs). — *(A.F.P.)*

En Grande-Bretagne

DIMINUTION DU CHOMAGE EN AOUT

Londres *(A.F.P.)*. — Contrairement aux prévisions, le chômage britannique a diminué de 60 972 personnes de la mi-août à la mi-septembre. Il s'agit, à une exception près, de la plus forte baisse enregistrée à cette époque de l'année depuis la deuxième guerre mondiale, souligne le ministère de l'emploi.

Le nombre des sans-emploi a été réduit à 1 394 526, soit 5,8 % de la population active, le plus faible total relevé en septembre depuis quatre ans. Les bénéficiaires de cette diminution ont été presque entièrement les jeunes à la recherche de leur première place.

Après correction des variations saisonnières, la Grande-Bretagne comptait 1,26 million de chômeurs à la mi-septembre, soit 700 de moins qu'un mois auparavant, et 5,2 % de la population active. Les offres d'emploi non satisfaites ont de leur côté diminué de 2 300 pour se situer à 241 900.

Aux Etats-Unis

LA HAUSSE DES PRIX A ÉTÉ DE 1,1 % EN AOUT

Washington (A.F.P.). — L'indice officiel du coût de la vie a augmenté de 1,1 % en août, a annoncé le Département du travail. Cet indice s'était accru de 1 % en juin et juillet. L'augmentation des prix du pétrole et de ses dérivés (essence, + 46,1 % par rapport à août 1978) a été la principale raison de la hausse d'août.

Il s'agit du huitième mois consécutif qui enregistre une hausse des prix à la consommation égale ou supérieure à 1 %. Pour l'ensemble des huit premiers mois de 1979, le taux annuel d'augmentation s'établit à 13,1 % (contre 9,1 % pendant la même période en 1978).

Selon un rapport d'experts

LA COMMISSION EUROPÉENNE NE DEVRAIT COMPTER QU'UN REPRÉSENTANT PAR PAYS

Bruxelles *(A.P.)*. — Cinq personnalités européennes se prononcent en faveur d'une refonte de la Commission des Communautés qui devrait être, à leur avis, plus restreinte et plus efficace. Le groupe, qui comprend l'ancien président d'Electricité de France, M. Paul Delouvrier ; l'ancien dirigeant syndical ouest-allemand, M. Karl Buschmann ; le président du Mouvement européen italien, M. Giuseppe Petrilli, et l'ancien ministre britannique et conseiller de la reine, M. Dick Taverne, est présidé par M. Dirk Spierenburg, ancien vice-président néerlandais de la Haute Autorité du pool charbon-acier.

Selon leur rapport présenté à la presse le 24 septembre, le nombre des fonctionnaires de la commission (huit mille trois cents) n'est pas excessif étant donné que six langues différentes sont utilisées et que le personnel est constitué à 40 % de traducteurs. En revanche, les commissaires européens, qui sont actuellement treize, sont trop nombreux, et un seul représentant par pays suffirait, alors que les « quatre grands » (Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, France, Italie) en comptent deux. Une telle formule permettrait de limiter à douze les membres de la commission lorsque la Grèce, le Portugal et l'Espagne seront admis au sein de la Communauté.

● *Le taux d'escompte en Suède* a été relevé d'un point pour atteindre 8 %. Cette mesure entre en vigueur ce 27 septembre. Le dernier relèvement avait été effectué le 5 juillet lorsque le taux avait été augmenté d'un demi-point.

SOCIAL

Après le licenciement d'un militant libertaire

Peugeot fait état de menaces de mort contre un chef du personnel

De notre correspondant

Besançon. — Le 13 juillet dernier, une altercation survenait dans un atelier des usines Peugeot, à Sochaux, entre un ouvrier, M. James Schenkel, et un chef d'équipe, à propos de tracts anonymes qui avaient été déposés sur les établis. M. Schenkel, qui, au demeurant, affirme n'être pour rien dans la rédaction et la diffusion de ces tracts, reprocha au chef d'équipe d'outrepasser ses fonctions en ramassant ces papiers avant que les ouvriers aient pu les lire. A-t-il seulement demandé à l'agent de maîtrise s'il était « flic » ou l'a-t-il menacé de mort comme l'assurait la direction du département de mécanique ? Toujours est-il que M. Schenkel, qui, dans les jours suivants, malgré une mesure de mise à pied, s'était rendu à l'usine avec ses enfants et s'était symboliquement enchaîné à son poste de travail, est licencié pour cet ensemble de motifs.

Agé de quarante et un ans et ouvrier chez Peugeot depuis vingt-quatre ans, président d'une association de consommateurs dans le Territoire de Belfort, et militant libertaire, M. Schenkel a décidé de riposter à ce qu'il appelle *« un licenciement pour délit d'opinion »*.

Le comité de soutien qui s'est créé en sa faveur aurait déjà recueilli des témoignages selon lesquels il n'aurait pas proféré les menaces dont l'accuse la direction. Selon ce comité, le chef d'équipe lui-même aurait à ce sujet adopté une attitude plutôt réservée. Mais si M. Schenkel entend exiger sa réintégration dans l'usine, il semble surtout décidé à faire devant l'opinion publique le procès de Peugeot et des méthodes qu'utiliserait la hiérarchie pour réduire au silence ceux qui, comme lui, ne paraissent pas *« rentrer dans le moule »*. Selon l'ouvrier licencié, le dossier qu'il prépare contre Peugeot est déjà lourd de témoignages concernant l'action de la C.F.T., les dispositifs d'écoute qui auraient été installés dans des locaux syndicaux, etc. A l'audience de conciliation des prud'hommes de Montbéliard, où M. Schenkel s'est présenté le 21 septembre, la direction n'a plus fait état de menaces de mort contre un chef d'équipe, mais a invoqué de telles menaces, adressées par écrit, contre un chef du personnel. Cette audience n'a pas été l'occasion d'un débat général ou d'une manifestation. En dépit de plusieurs prises de position de principe, les partis de gauche et les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. paraissent encore, pour l'instant, hésiter sur la conduite à tenir. — C. F.

RASSEMBLEMENT LE 29 SEPTEMBRE A GARGES-LES-GONESSE POUR LE RESPECT DES DROITS DES IMMIGRÉS

SOCIAL

LA RENCONTRE ENTRE M. BARRE ET LA C.F.D.T.

Vers un examen concerté sur le relèvement des bas salaires

« Nous saurons dans deux mois si la rencontre avec le premier ministre a été positive, c'est-à-dire si le gouvernement accepte le mécanisme que nous avons proposé pour revaloriser le SMIC et les bas salaires », a déclaré M. Edmond Maire à l'issue d'un entretien de deux heures quarante-cinq minutes, qualifié de sérieux, avec le premier ministre, le 26 septembre.

« *Alors qu'on disait toujours « non » à la négociation, nous avons obtenu un examen concerté dont le gouvernement tirera les conclusions avant la fin de l'année* », a déclaré le secrétaire général de la C.F.D.T. à la presse, ajoutant : « *Il faut développer la pression dans les entreprises, les branches professionnelles et les régions, et cet entretien confirme l'opportunité de notre accord avec la C.G.T.* »

Sur les deux autres revendications prioritaires inscrites dans cet accord du 17 septembre — la réduction de la durée du travail et le droit d'expression des travailleurs dans l'entreprise, — le premier ministre est resté sur ses positions antérieures. La délégation cédétiste n'a pas plus obtenu de satisfactions concrètes sur ses autres demandes.

Le résultat peut donc paraître mince. Mais si M. Edmond Maire peut affirmer : « *Nous avons obligé le gouvernement à bouger* », il aura nettement conforté le rééquilibrage de la confédération décidé au lendemain des législatives.

En effet, chaque fois que la C.F.D.T. réclamait la revalorisation du SMIC et des bas salaires, le gouvernement lui opposait catégoriquement un refus en faisant état des répercussions inflationnistes sur la masse des salaires. Cette fois, la C.F.D.T. a montré qu'il était possible d'avoir une négociation tripartite sur le SMIC et de relever les rémunérations les plus basses sans mettre en péril l'économie. M. Barre a reporté sa réponse à plus tard ; on déclare dans son entourage que l'examen des thèmes prioritaires a été « *sérieux, approfondi et ouvert* ». Le premier ministre, affirment les cédétistes, a dû admettre le bien-fondé de leurs propositions. Une heure quarante-cinq, disent-ils, a été consacrée à expliquer le mécanisme qu'ils avaient minutieusement préparé, à un interlocuteur beaucoup moins familiarisé avec la technique des salaires du secteur privé qu'avec celle du secteur public.

La C.F.D.T. réclame, on le sait, la revalorisation progressive du SMIC à 2 700 F mensuels pour quarante heures hebdomadaires, valeur printemps 1979. M. Barre, lors de la dernière campagne électorale, promettait 2 500 F en juillet 1980, ce qui aurait donné une progression de pouvoir d'achat de 10 %, selon les prévisions d'alors sur le freinage de la hausse des prix.

M. Barre admet que le SMIC a pris un retard de 0,7 à 1,4 % selon les dates retenues. Il rappelle qu'en juin il avait annoncé qu'un « *coup de pouce* » serait donné au salaire-plancher (M. Maire commente : c'est le point le plus clair sur lequel le gouvernement n'a pas tenu ses engagements). La C.F.D.T. s'est efforcée de démontrer que l'augmentation des basses rémunérations était réalisable sur trois principes : programmation, avec un taux annuel, du relèvement du SMIC ; négociations par branches professionnelles des salaires minimaux avec révision des grilles hiérarchiques; enfin, dans l'entreprise, négociation sur les salaires réels en maîtrisant la répercussion sur l'ensemble des salaires.

Le premier ministre a fait observer qu'il était probablement nécessaire de mieux connaître la composition des bas revenus, des prélèvements et des prestations qui s'y rattachent. D'où la décision de procéder à un « *examen concerté* » entre les deux parties pour lever les obstacles techniques.

Mais M. Maire ne s'illusionne pas : ces entraves techniques, dit-il, « *peuvent être beaucoup plus facilement débloquées en fonction de la météorologie sociale !* »

Quant à la façon de faciliter les négociations sur la durée du travail et l'expression des travailleurs dans l'entreprise, le premier ministre, selon M. Maire, s'est contenté d'exprimer des souhaits assez vagues. M. Barre n'a pas pris davantage d'engagements précis vis-à-vis des autres préoccupations importantes de la C.F.D.T. : emploi, cadres, fonction publique, retraite à soixante ans, etc.

JOANINE ROY.

ACCORD C.G.T. - C.F.D.T. POUR LANCER UNE QUINZAINE D'ACTION DÉBUT OCTOBRE DANS LA MÉTALLURGIE

Les deux fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de la métallurgie ont décidé de lancer en commun une « quinzaine d'action » du 1er au 15 octobre, à l'issue de longues réunions mardi et mercredi.

Cette décision, prise « dans le prolongement de l'accord d'unité d'action » des deux confédérations, se déroulera en deux temps : la première semaine se traduira par des rassemblements, consultations et arrêts de travail dans les entreprises « pour favoriser les revendications autour de trois objectifs prioritaires (pouvoir d'achat, durée du travail, libertés syndicales) et mettre en œuvre les formes d'action » ; la deuxième semaine, « les travailleurs de la métallurgie sont appelés à un arrêt de travail minimum de deux heures dans les entreprises : pour défendre leurs revendications et pour soutenir, en liaison avec leurs unions professionnelles régionales ou départementales ; exiger, au niveau des chambres patronales territoriales, des discussions sur un revenu minimal garanti ».

Le 1er octobre, date de la reprise des négociations au C.N.P.F., sur la réduction du temps de travail doit, selon les deux syndicats, constituer « le temps fort » de cette quinzaine d'action.

Toujours en application de l'accord d'unité d'action C.G.T.-C.F.D.T., des semaines d'action ont également été décidées début octobre dans les banques, l'habillement et les hôpitaux.

● *S.N.C.F. : retour à la normale sur le trafic banlieue de Saint-Lazare jeudi 27 septembre.* — Les agents de conduite du départ Paris-Saint-Lazare ont suspendu leur mouvement de grève engagé depuis lundi 24 septembre par la C.F.D.T. Celle-ci justifie sa décision par son souci de maintenir l'unité d'action avec les autres syndicats (la C.G.T. ne s'est associée au mouvement que pendant la journée de mercredi), et de ne pas gêner les usagers pendant le week-end ainsi que par l'amorce de discussions avec la direction.

RASSEMBLEMENT LE 29 SEPTEMBRE A GARGES-LÈS-GONESSE POUR LE RESPECT DES DROITS DES IMMIGRÉS

Le Comité de coordination des foyers en lutte, l'union départementale C.F.D.T. du Val-d'Oise, une trentaine de sections C.G.T. et C.F.D.T. et une dizaine d'associations autonomes de travailleurs immigrés d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, du Portugal, organisent, le samedi 29 septembre, à partir de 14 heures, devant le foyer SONACOTRA de la rue des Doucettes, à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), un « grand rassemblement national Français-immigrés d'information et de dénonciation des projets de loi Barre-Bonnet-Stoléru ».

Les organisations signataires de cet appel, parmi lesquelles on relève aussi le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) et le Syndicat du cadre de vie de Sarcelles, soulignent que, à la veille de la rentrée du Parlement — les projets de loi sur l'immigration doivent faire l'objet de l'un des principaux débats, — les expulsions d'immigrés se multiplient, tandis que la situation sociale des travailleurs continue de s'aggraver.

Sur le cas spécifique des foyers, les organisateurs réclament l'ouverture de négociations avec la SONACOTRA et « la réintégration sans conditions des résidents ».

● ERRATUM. — Dans l'article consacré aux cotisations sociales publié dans *le Monde* du 25 septembre, page 23, une coquille typographique nous a fait écrire que le poids de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.) pourrait en 1980 revenir à 39, 1 % pour le gazole. Il fallait lire 34,1 % comme l'indiquait, d'ailleurs, le tableau publié dans la même page et retraçant depuis 1973 l'évolution du poids de la T.I.P.P. dans le prix de vente des produits pétroliers.

Dans le même article une autre coquille nous a fait écrire : « le gouvernement au prix de sacrifices douteux a, d'ailleurs, su tuer dans l'œuf il y a dix ans le mécontentement de la seule catégorie socio-professionnelle dont on pouvait craindre une certaine révolte contre l'impôt : celle des commerçants et artisans ». Il fallait lire « *il y a six ans* ».

MONNAIES

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,1050	4,1100	— 60	— 40	— 80	— 45	— 180	— 120
$ can. ...	3,5195	3,5260	— 50	— 28	— 35	— 35	— 82	— 20
Yen (100).	1,8424	1,8465	+ 40	+ 65	+ 120	+ 155	+ 400	+ 450
DM	2,3400	2,3440	+ 60	+ 75	+ 155	+ 185	+ 465	+ 525
Florin	2,1135	2,1180	+ 17	+ 35	+ 60	+ 85	+ 235	+ 285
F.B. (100).	14,5050	14,5385	— 390	— 255	— 580	— 320	— 990	— 430
F.S. (100).	2,6190	2,6245	+ 173	+ 225	+ 455	+ 490	+1260	+1325
L. (1 000).	5,0990	5,1120	— 130	— 80	— 270	— 190	— 880	— 760
£	9,0820	9,1023	— 260	— 200	— 400	— 310	— 970	— 820

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	6 3/16	6 9/16	6 7/8	7 1/4	7 1/8	7 1/2	7 5/16	7 11/16
$ E.-U. ..	4 1/8	4 1/2	12	12 3/8	12 3/16	12 9/16	12 1/2	12 7/8
Florin	8	8 3/4	8 7/8	9 3/4	9 1/4	9 15/16	9 3/16	9 7/8
F.B. (100) .	13	18	12 1/4	13	12 7/16	13 1/4	13	13 11/16
F.S.	4 1/2	4 7/8	1 1/8	1 5/8	1 5/16	1 13/16	2	2 1/2
L. (1 000).	10	11	12 1/2	13 1/2	13 1/2	14 1/2	15	15 3/4
£	13 1/8	13 5/8	13 5/8	14 1/8	13 7/8	14 3/8	14 1/8	14 5/8
Fr. franç..	11 3/4	12 1/4	12 3/8	12 7/8	12 1/2	13	13	13 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



ÉNERGIE

POINT DE VUE

Quelle crise ?

par MICHEL ROLANT (*)

NEUF organisations françaises se sont mises d'accord cet été pour lancer une pétition nationale sur l'énergie (1). Leur argumentation : il faut que, dans un domaine aussi important, tous les Français puissent participer à l'élaboration des choix ; il est urgent de préparer une politique différente de celle du gouvernement.

La première conséquence de ces deux certitudes a été tirée par les neuf organisations. Elles demandent la suspension du programme électro-nucléaire, en précisant avec réalisme ce que l'on continue et ce que l'on arrête.

S'il est vrai qu'il y a un risque de rupture dans l'approvisionnement énergétique de la France, c'est parce que depuis vingt ans l'utilisation de l'énergie a été orientée systématiquement vers le pétrole bon marché au détriment de toutes les autres ressources. On a laissé se créer une dépendance terrifiante par rapport à des pays au système politique fragile. On n'a même plus cherché à diversifier nos approvisionnements pétroliers.

L'Etat s'est incliné devant les politiques des grandes compagnies : les mineurs ont vu fermer leurs puits, la rage au cœur ; les hydrauliciens de l'E.D.F. ont été priés de se reconvertir ; même le démarrage du nucléaire a été retardé ; quant aux énergies solaires, elles ont été déclarées bonnes pour le XXIe siècle.

Depuis 1973, changement radical, mais avec le même biais on prépare l'après tout-pétrole par le tout-électrique. Et pour fabriquer cette électricité, on monte une gigantesque opération industrielle financée à coups de dizaines de milliards. Les Français, particuliers et producteurs, sont invités sans tarder à se prosterner devant la fée électricité.

Il est facile et tentant d'attribuer aux « pays arabes » toutes les sources de nos difficultés économiques. Ce qui est sûr, c'est que le manque d'explications sur la réalité des problèmes crée un climat d'inquiétude propice à l'application de mesures à court terme ou à la fuite en avant au nom d'un hypothétique intérêt national.

Un enjeu considérable

En fait, de quelle énergie risquons-nous de manquer ? Est-ce de la chaleur ? Cette forme d'énergie correspond aujourd'hui *à plus de la moitié des usages*. Certes, la plus grande partie est produite par du fuel, qu'il s'agisse du chauffage des logements et des bureaux, de la production de vapeur industrielle, de l'eau chaude à multiples utilisations. Mais si il y a un jour en France une « crise de la chaleur », quelle imprévoyance de la part des dirigeants ! On peut en effet produire de l'eau chaude de façon déjà compétitive économiquement, avec des collecteurs solaires, on peut stocker cette eau chaude, on peut utiliser les nappes géothermiques, on peut utiliser le charbon pour de multiples usages, qu'il s'agisse du charbon national ou du charbon importé. Il ne se profile pas à l'horizon de crise du charbon, dont les ressources sont colossales et réparties dans des pays aussi divers que l'Allemagne, la Pologne, l'U.R.S.S., les Etats-Unis, la Chine, l'Australie, ce qui diminue considérablement les risques politiques d'approvisionnement ; quant au charbon français, on sait que ses réserves sont plus importantes qu'on ne le dit et que la relance de son exploitation n'est pas du tout utopique. On peut aussi récupérer une partie de la chaleur produite par les centrales électriques thermiques, qu'elles soient au fuel, au charbon ou au nucléaire.

Vis-à-vis de la consommation de chaleur, la réponse certainement la plus efficace et la plus sûre constitue ce que l'on a l'habitude de nommer les « économies d'énergie ». Il s'agit d'appliquer un certain nombre de mesures qui représentent un potentiel considérable : rénovation et isolation des logements anciens, isolation accrue des constructions neuves, contrôle et régulation des appareils et des circuits de chauffage, systèmes à « énergie totale » où la chaleur produite par un processus est réutilisée, cogénération de la chaleur et de l'électricité, généralisation du chauffage urbain (au Danemark, 25 % des maisons individuelles et 25 % des logements collectifs sont raccordés au chauffage urbain), représent une diminution possible de la consommation d'énergie de plusieurs dizaines de millions de tonnes de pétrole si on les applique avec persévérance sur une période d'une dizaine d'années. L'enjeu d'une véritable politique d'économies d'énergie est considérable.

Allons-nous manquer d'électricité ? C'est possible, et ce n'est pas cette fois la « faute du pétrole ». Non pas parce qu'on ne construit pas assez de centrales électriques, mais parce que l'on construit uniquement et trop de centrales nucléaires et que l'on pousse inconsidérément la consommation d'électricité. Mais si cette consommation est limitée aux usages spécifiques de l'électricité (éclairage, électro-ménager, transports électriques, moteurs électriques), si l'on n'utilise pas celle-ci pour le chauffage et que l'on cesse son gaspillage il y a suffisamment de moyens d'en produire pour qu'il n'y ait pas de crise à condition d'appliquer immédiatement une politique de diversification de la production par la construction de centrales au charbon, en priorité sur les gisements français, et la relance de l'équipement hydraulique.

En 1975, la consommation d'électricité pour les usages spécifiques, où elle est, sinon toujours indispensable du moins très nettement supérieure aux autres formes d'énergie, s'est élevée environ à 130 miliards de kWh. Dans une hypothèse de forte croissance de ces usages, cette consommation pourrait atteindre 200 milliards de kWh en 1985 et 300 milliards en 2000. C'est dire que l'électricité que l'on peut considérer comme nécessaire « obligatoirement », sans aucun sacrifice d'ailleurs, peut être aisément produite, d'ici à la fin du siècle à concurrence de 120 milliards de kWh par les centrales nucléaires, 80 milliards par l'hydraulique et 120 milliards par les centrales thermiques classiques, essentiellement au charbon.

Rappelons, pour donner une signification plus concrète à ces chiffres, que 120 milliards de kWh devraient être, suivant les prévisions officielles, la production annuelle de la vingtaine d'unités nucléaires de 900 MWe déjà démarrées ou en construction au titre du premier contrat-programme d'E.D.F. de 1974, que la production hydraulique est actuellement de 60 milliards de kWh et qu'en 1976 les centrales thermiques classiques ont produit 130 milliards de kWh. Cela montre que l'on peut marquer une pause très nette dans le programme nucléaire, ne pas se lancer dans la dangereuse aventure des surrégénérateurs et consacrer plus de moyens à la diversfication des sources d'énergie, à une meilleure utilisation de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Et puis il faudrait quand même reconnaître une fois pour toutes que l'opération qui consiste à produire du plutonium, le mettre dans un réacteur, en extraire de la chaleur avec du sodium, communiquer cette chaleur à de l'eau, en faire de l'électricité en perdant dans la transformation plus de la moitié de la chaleur initiale, transporter cette électricité sur quelques centaines de kilomètres et en perdre encore un peu, et l'utiliser finalement pour échauffer de façon intermittente de quelques dizaines de degrés de l'air ou de l'eau est une dangereuse et coûteuse ânerie.

S'il y a des coupures de courant les hivers prochains, la raison essentielle en sera l'utilisation de l'électricité pour le chauffage comme la publicité de l'E.D.F. en a si bien convaincu les promoteurs et les usagers.

A condition de ne pas la gaspiller, de ne pas l'utiliser à des usages pour lesquels elle n'est pas faite et de la consacrer, par contre, plus qu'on ne le fait actuellement aux usages où elle présente des avantages considérables comme les transports, il ne devrait pas y avoir de crise de l'électricité.

Et les carburants ? Y aura-t-il une crise de ce côté ? Ici le problème est très sérieux. Pour la bonne raison qu'une énorme proportion des transports, qu'il s'agisse des transports de marchandises ou des personnes, se fait par des véhicules à essence, camions ou voitures individuelles. De la même façon que le charbon a été sacrifié dans le système de production d'énergie, le train et les transports en commun ont été sacrifiés dans les transports.

Ici la crise peut être subite et avoir de graves effets, même si elle est limitée dans le temps : l'arrêt ou la limitation de l'approvisionnement en pétrole pour des raisons politiques est une possibilité à laquelle il existe peu de parades. Par contre, la crise par une augmentation insupportable des prix est plus discutable : oublie-t-on, en effet, que ce qui fait le prix de l'essence et du super, ce n'est pas le prix du pétrole brut mais à 80 % les taxes perçues par l'Etat ?

Cette question des taxes est d'ailleurs fondamentale : si on limite l'usage des produits pétroliers, il y aura un manque à gagner pour les caisses de l'Etat ; comme celui-ci a besoin d'argent il taxera les autres formes d'énergie et pourquoi pas l'électricité ? Que deviendra la prétendue compétitivité pour des usagers où l'électricité veut concurrencer les combustibles ? Il s'agit donc, dans le cas des carburants, de rendre moins vulnérable l'ensemble de la vie économique et sociale à une crise de l'approvisionnement pétrolier et de diminuer, sur le long terme, la dépendance vis-à-vis du pétrole : sur ce dernier point on rejoint la situation des autres secteurs, encore que, pour les carburants, la substitution soit plus difficile que pour les autres formes d'énergie.

La limitation de la consommation d'essence et la diminution de l'utilisation des camions et des voitures, outre les économies d'essence, et donc de pétrole, qu'elles procurent rejoignent bien d'autres préoccupations sur la limitation des accidents de la route le retour des villes à une vie plus agréable.

Le discours officiel

Le fait que les sources d'énergie deviennent plus chères par rapport à d'autres produits qu'elles ne l'ont été entre 1960 et 1973 n'est pas en soi le signe d'une crise de l'énergie. Le discours officiel doit être dénoncé.

On ne peut à la fois parler de crise de l'énergie et ne rien faire de sérieux pour l'éviter. On ne peut à la fois prôner les économies d'énergie et dire que rien ne doit freiner l'industrie dans son effort de restructuration et de concurrence à l'exportation, ce qui fait que l'industrie ne fait pas d'économie d'énergie, ce qui est pour elle-même très néfaste à long terme. On ne peut dire à la fois qu'il faut limiter la consommation d'électricité et accélérer le programme nucléaire. On ne peut à la fois gémir sur le prix du pétrole et déplorer les pollutions qu'il entraîne et ne développer ni l'énergie de la géothermie, ni l'énergie solaire, ni la récupération de la chaleur à un niveau significatif. On ne peut à la fois menacer d'augmenter le prix de l'essence et ne pas développer les transports en commun et relancer les chemins de fer, agiter le spectre de la rupture d'approvisionnement et fermer les lignes secondaires. On ne peut à la fois faire appel au civisme, au sens de l'économie, au bon sens et mentir en permanence, refuser au Parlement les moyens d'informations et de contrôle lorsqu'il les demande timidement. On ne peut faire appel à l'initiative et tout centraliser, alors qu'une politique régionale de l'énergie serait un élément déterminant d'une politique d'ensemble. Et pourtant, c'est ce que le gouvernement fait tous les jours...

Les solutions alternatives ne sont ni simples ni gratuites mais elles existent. Leur mise en œuvre dépend d'une orientation nationale mais aussi d'un exament régional des ressources et des besoins en énergie. Un énorme travail est à faire, mais on peut faire l'économie d'une crise. Une chose est certaine : il est temps de changer de politique de l'énergie.

C'est bien le sens de notre pétition nationale.

(1) Amis de la terre, C.F.D.T., C.S.C.V., C.S.F., G.S.I.E.N. (scientifiques), M.R.G., P.S., P.S.U., U.F.C. (*Que choisir ?*). D'autres organisations les ont rejoints.

(*) Secrétaire national de la C.F.D.T.



ÉNERGIE

APRÈS LA RÉUNION DES MINISTRES DES SEPT PRINCIPAUX PAYS OCCIDENTAUX

• La solidarité des pays consommateurs est renforcée
• L'Arabie Saoudite va maintenir un haut niveau de production

Réunis le 26 septembre à Paris, les ministres chargés de l'énergie des sept principaux pays occidentaux (Etats-Unis, Canada, Japon, Italie, R.F.A., Grande-Bretagne et France) ont confirmé les engagements pris par leurs chefs d'Etat et de gouvernement le 29 juin, à Tokyo. Ils ont entériné les niveaux-plafonds de leurs importations pétrolières pour 1985 et décidé d'enregistrer mensuellement les transactions pétrolières afin d'avoir une meilleure connaissance des marchés libres (Rotterdam, Gênes, Caraïbes).

Les Etats-Unis se sont engagés à mettre au point une procédure de quotas d'importation afin de tenir leurs objectifs, et ont annoncé la suppression à compter du 14 octobre de la subvention de 5 dollars par baril aux achats de fuel domestique par leurs compagnies. Les Sept ont réaffirmé la prééminence de l'énergie nucléaire parmi les énergies de substitution et créé un groupe international sur la technologie de l'énergie.

D'autre part, l'Arabie Saoudite, le principal exportateur de l'OPEP, a annoncé le 26 septembre qu'elle continuerait à produire 9,5 millions de barils par jour jusqu'à la fin de l'année. La décision saoudienne de dépasser d'un million de barils par jour le plafond que le royaume s'était fixé avait permis une détente du marché dès le mois de juillet.

En revanche, le dialogue entre les pays du Golfe et ceux de la C.E.E. ne s'établit pas sans difficultés. Dans les couloirs de la réunion de Paris, on estimait désormais peu probable qu'un tel dialogue s'instaure avant 1980. Et si le ministre du pétrole des Emirats arabes unis, M. Al Oteiba, vient d'affirmer : « Les pays arabes du Golfe sont prêts à entamer un dialogue total avec la C.E.E. dans le domaine de la coopération économique », l'Algérie vient de faire connaître son opposition. Dans un commentaire autorisé, Algérie Presse Service juge en effet cette rencontre peu compatible avec l'unité du monde arabe, l'appartenance à l'OPAEP et à l'OPEP, l'esprit du dialogue euro-arabe, la position des non-alignés et l'unité des pays en développement.

Un pari

« Nous avons fait mieux que poser un jalon », affirmait, satisfait, M. Giraud au soir d'une journée où les ministres chargés de l'énergie des sept principaux pays industrialisés venaient de confirmer tous les engagements *pris trois mois* auparavant à Tokyo.

Les Neuf avaient dans la matinée fait un effort pour « gagner » les quelques millions de tonnes de pétrole qui leur permettaient de présenter des objectifs cohérents d'importations pétrolières, Etat par Etat, pour 1985. Dès lors, Japonais et Américains ne pouvaient plus revenir sur leurs promesses antérieures. L'instauration des quotas d'importation pour tenir les objectifs avancés et la suppression de la péréquation qui aboutissait à subventionner les achats de fuel domestique sur les marchés libres par les compagnies américaines découlaient logiquement de l'accord intervenu sur les plafonds d'importation et sur l'enregistrement des transactions sur les marchés libres.

Cet enregistrement sera-t-il efficace et permettra-t-il de limiter la spéculation ? Compte tenu des délais de transport, un enregistrement mensuel amènera les gouvernements à agir trois mois après l'achat du pétrole. Voilà qui est bien long. *« Il n'était pas question de se battre sur les délais »*, disait M. Giraud, qui s'en serait voulu d'entamer la belle unanimité qui régnait avenue Kléber. Du reste, lorsque le ministre français proposa à ses collègues d'aller plus loin en accélérant l'information par un système de « téléphone rouge » et en réclamant aux producteurs une facture qui accompagnerait chaque cargaison, le ministre allemand, M. Lambsdorff, lui répondit que, pour imparfait que soit le marché pétrolier, il n'était pas question de toucher au peu qu'il en restait.

Née, selon la délégation française, de l'inquiétude qui règne dans les milieux occidentaux du fait de l'atomisation d'un marché pétrolier dont les « majors » ont perdu la maîtrise, la cohésion dont ont fait preuve les Sept à Paris est sans nul doute un facteur positif.

Certains des programmes énergétiques annoncés sont fort ambitieux : la dépendance pétrolière du Japon doit ainsi passer de 75 % en 1979 à 65 % en 1985 et à 50 % en 1990 ; celle de la France de 60 % en 1978 à 45 % en 1985. De la réussite de ces politiques — donc, il faut l'avouer, de la capacité de ces pays à développer leurs programmes nucléaires, — dépend le respect des objectifs fixés. Un pari qui avait déjà été fait au lendemain de la crise de 1973 et qui est loin d'être gagné. — B. D.

Les acquis de la réunion

Importations pétrolières

● ETATS-UNIS. — Pour 1979, les Etats-Unis se sont engagés à limiter leurs importations à 8,2 millions de barils par jour (1). Dans les quinze jours, la Maison Blanche va mettre au point une procédure de quotas d'importation — ce qui relève du pouvoir réglementaire — afin de réussir à tenir cet objectif. De plus, les Etats-Unis se sont engagés à annuler le 31 octobre la *« subvention »* de 5 dollars par baril accordée aux compagnies américaines pour qu'elles achètent des produits finis (fuel domestique principalement) sur les marchés libres.

Pour 1985, le chiffre de 8,5 millions de barils par jour est confirmé.

● JAPON. — Le Japon a gardé pour 1985 l'engagement pris à Tokyo de plafonner ses importations dans une fourchette de 6,3 à 6,9 millions de barils par jour. Le ministre japonais du commerce extérieur et de l'industrie, M. Esaki, a cependant précisé que son gouvernement fixait ses objectifs sur 6,3 millions de barils quotidiens.

● C.E.E. — Pour 1979, les *Neuf s'en tiennent à un objectif* de consommation de 500 millions de tonnes (cela n'inclut donc pas la reconstitution des stocks, qui a été forte).

Pour 1985, les Neuf — après un accord intervenu dans la matinée du 26 septembre — ont présenté des engagements de plafond d'importations pétrolières Etat par Etat : Belgique, 31 millions de tonnes (26,5 en 1978) ; Danemark, 11 M.T. (16,3) ; France, 111 M.T. (112) ; Grande-Bretagne, 5 M.T. (41,2) ; Irlande, 8 M.T. (5,9) ; Italie, 124 M.T. (95) ; Luxembourg, 2 M.T. (1,4) ; Pays-Bas, 49 M.T. (35,5) ; R.F.A., 141 M.T. (138,3).

Les marchés libres

Un accord est intervenu pour procéder à l'enregistrement mensuel des transactions de pétrole brut sur les marchés libres. Les Etats vont donc se doter des moyens de connaître ces transactions (prix, quantités, qualités) et transmettront ces informations à la C.E.E. pour les Neuf et à l'Agence internationale de l'énergie pour les autres pays. Les transactions aberrantes seront signalées aux Etats, qui pourront alors agir.

En revanche, l'enregistrement des transactions sur les produits finis doit encore être étudié.

Les énergies de substitution

Les ministres ont mis *« l'énergie nucléaire en exergue parmi les sources d'énergie de substitution en tenant compte des problèmes de sécurité »*. Ils ont créé un groupe international sur la technologie de l'énergie, chargé de suivre les problèmes techniques et financiers de ces énergies de substitution.

(1) 1 baril = 0,14 tonne métrique.

● *Deux centrales électriques solaires* d'une puissance totale de 500 kilowatts/heure vont être réalisées près d'Almeria, dans le sud de l'Espagne, par huit pays membres de l'Agence internationale de l'énergie : Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Etats-Unis, Espagne, Grèce, Suède et Suisse. Le premier contrat, d'une valeur de 14,7 millions de dollars, qui porte sur la construction d'une centrale à *« récepteur central »*, a été conclu avec la société allemande Interatom. Le deuxième, d'une valeur de 12,4 millions de dollars, qui porte sur la construction d'une centrale à *« collecteurs distribués »*, a été confié à un *consortium* regroupant la société américaine Acurex, la société allemande M.A.N. et la société espagnole Technicas Reunidas.

AGRICULTURE

LES PRIX AGRICOLES VONT AUGMENTER DANS CINQ PAYS DU MARCHÉ COMMUN

Les ministres de l'agriculture des Neuf, réunis en session informelle à Dublin, ont décidé d'augmenter les prix agricoles au Danemark, en Italie, en Irlande, en France et en Grande-Bretagne. Ces mesures font suite à la récente réévaluation du deutschemark et à la dévaluation de la couronne danoise ; en modifiant le niveau de l'ECU, cela devrait normalement modifier les montants compensatoires monétaires.

Les ministres se sont mis d'accord d'une part sur une stabilisation des M.C.M. « positifs » de la R.F.A., ce qui correspondra à une légère baisse des prix agricoles dans ce pays, et sur la diminution des M.C.M. « positifs » du Benelux (de 2,8 %, ceux-ci passent à 1,9 %).

La France dévaluera le « franc vert » de 1,1 %, ce qui évitera une augmentation équivalente des M.C.M. « négatifs », qui restent ainsi fixés à 3,7 %. *Cette mesure devra se traduire* par une augmentation des prix d'intervention en France de 1,05 %. Les « monnaies vertes » de l'Italie et de la Grande-Bretagne seront dévaluées de 1,2 point, la livre irlandaise de 1 point et la couronne danoise de 3,8 points. Ces mesures permettront de ne pas aggraver les écarts entre les M.C.M. « positifs » et « négatifs », qui perturbent les échanges agricoles à l'intérieur de la Communauté. Elles devront, pour entrer en vigueur le 1er octobre, être adoptées *officiellement par les gouvernements* des Neuf, puisque la décision des ministres de l'agriculture de Dublin était simplement « informelle ».

UNE RÉFORME DU RÉGIME DE GARANTIE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Le *Journal officiel* du 25 septembre publie un décret du 21 novembre portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi d u10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles. Ce décret fixe dans le détail la composition de la commission nationale des calamités agricoles, et tous les aléas de la procédure : constatation des dommages, constitution des dossiers de demande d'indemnisation, évaluation des dommages, conditions d'indemnisation.

Le caractère de calamité devra être reconnu par la commission nationale. Celle-ci ayant donné son avis, l'agriculture, qui se jugera concernée constituera lui-même son dossier. L'indemnité ne sera versée qu'aux exploitants sérieusement touchés, sur avis de la direction départementale de l'agriculture assisté du comité départemental d'expertise. Le calcul de l'indemnisation ne se fera plus par rapport à la seule raport à la production totale de production sinistrée, mais par l'exploitation.

Enfin, un second décret définit les conditions d'obtention des prêts bonifiés qui seront réservés aux agriculteurs dont les pertes représenteront un pourcentage minimum de la production brute totale de l'exploitation.

Cette réforme a été décidée après la constatation par la Cour des comptes des abus qui avaient été commis dans plusieurs départements ces dernières années (*le Monde* du 13 juillet 1979).

AFFAIRES

Automobile : un été exceptionnel

L'industrie automobile continue de se bien porter. De nouveaux records de production, d'exportation et d'immatriculation de véhicules neufs ont été battus en juillet et en août, tandis que le marché des véhicules d'occasion connaissait lui aussi une progression importante.

Selon la chambre syndicale des constructeurs, ce lancement de nouveaux modèles d'un style plus sobre et l'étalement des congés dans les usines ont permis d'obtenir des résultats qualifiés d'« *exceptionnellement favorables* ». Pour les mois de juillet e taoût et les huit premiers mois de l'année, les résultats sont les suivants :

● *Productions* : 358 473 unités (+ 21,6 %) en deux mois et 2 075 190 unités (+ 6,2 %) en huit mois.

● *Exportations* : 234 497 (+ 41,5 %) et 1 110 731 (+ 10,4 %).

● *Immatriculations* : 263 953 (+ 10,1 %) et 1 348 103 (+ 5,4 %).

La production des véhicules utilitaires a également progressé en juillet-août : + 11,4 % pour les unités de moins de 6 tonnes ; + 22,7 % pour les plus de 6 tonnes, mais, pour les huit premiers mois de l'année, la production de cette catégorie de véhicule est encore en retard de 7,8 % par rapport aux huit premiers mois de 1978.

La chambre syndicale relève par ailleurs que le solde du commerce extérieur de l'automobile a atteint, au premier semestre, 13,8 milliards (9,4 milliards pour les véhicules et 4,4 milliards pour les équipements), en augmentation de 14 % sur la période correspondante de 1978.

Occasions : le marché n'est pas morose

Au cours d'une conférence de presse, destinée à présenter l'Exposition nationale des véhicules d'occasion, qui s'ouvrira le 28 septembre, à Paris, M. Bernasconi a dressé le bilan de ce marché. Selon le président de la Chambre syndicale nationale du commerce de la réparation automobile, le commerce des véhicules d'occasion n'est pas une activité marginale. En effet, deux ventes de voitures neuves sur trois sont conclues sur la base d'une reprise.

On achète en moyenne en France deux voitures d'occasion pour une nueve. « *Contrairement à ce que beaucoup pensent, le marché des véhicules d'occasion n'est pas morose* », a déclaré M. Bernasconi. Entre 1977 et 1978, les ventes ont augmenté de 3,9 % (contre + 2 % pour les véhicules neufs) et celles des sept premiers mois de 1979 par rapport à la même période de 1978, de 5,8 % (contre + 5 % pour les neufs). sué ,e-enacéö

Mais cette situation ne saurait masquer les inquiétudes de la C.S.N.C.R.A. (Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile) : le marché des voitures d'occasion de plus de 17 CV, dont la part est certes faible (2 à 3 %), risque de pâtir dès cette année du projet gouvernemental d'augmenter fortement, *en novembre 1980, la vignette* pour cette catégorie, projet que la profession qualifie de « *dangereuse et démagogique* ». Plus généralement, la C.S.N.C.R.A. critique les mesures pénalisant l'automobile : l'augmentation du prix des contraventions, de l'essence, de la vignette...

D'autre part, un récen arrêt de la cour de cassation les inquiètent. En condamnant un professionnel de la réparation pour n'avoir pas indiqué à un acheteur de voiture d'occasion que celle-ci avait été auparavant accidentée, la Cour a créé une situation nouvelle « *grave* », estime la chambre syndicale. Si le vendeur d'un véhicule accidenté mais remis en état selon les normes est obligé de la déclarer, il subit un préjudice financier contre lequel la chambre syndicale voudrait prémunir ses adhérents.

LE P.-D.G. DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ MANUFRANCE A DONNÉ SA DÉMISSION

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — M. Pierre Bontemps, P.-D.G. de l'ancienne société Manufrance, qui a signé un contrat de location-gérance avec la Société nouvelle d'exploitation, s'est, au cours de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 septembre, démis des fonctions qu'il assumait bénévolement depuis juin.

Les actionnaires, jugeant avoir été spoliés sans avoir pu faire entendre leur voix, ont mené un baroud d'honneur en refusant notamment d'approuver le bilan des comptes de l'exercice 1978. Ils ont cependant accepté l'affectation de la perte d'exercice s'élevant à plus de 116 millions au compte « Report à nouveau ».

Plus logiques avec eux-mêmes, ils n'ont pas confirmé pour une durée de six ans dans leurs mandats d'administrateurs les deux conseillers municipaux, MM. Bruno Vennin (P.S.) et René Nicolas (P.C.). C'est ce vote qui entraina la démission de M. Bontemps, celui-ci estimant que, en dehors de toute considération politique, il ne pouvait poursuivre sa mission sans avoir à ses côtés des représentants de la ville de Saint-Etienne, principal actionnaire.

Ce péripéties ne devraient pas avoir de conséquences véritables sur *la marche de la nouvelle* société Manufrance.

● ERRATUM. — Dans l'article sur les sociétés de services en informatique, paru dans le supplément SICOB du 19 septembre, nous avons par erreur attribué à la SESA l'équipement de l'agence Tass. C'est STERIA qu'il fallait lire.

UNE « RALLONGE » DE 1,8 MILLIARD POUR LA SIDÉRURGIE

(Suite de la première page.)

L'ensemble de ces opérations représente une dépense de plusieurs milliards de francs, que les deux sociétés sidérurgiques sont bien en peine de financer avec les moyens du bord. En dépit de la prise en charge par le Trésor d'une dette de 32 milliards de francs (et de 2 milliards de francs d'annuités), Usinor a perdu 2,5 milliards de francs du 1er janvier 1978 au 30 avril 1979 ; Sacilor a enregistré un nouveau déficit de 1 milliard de francs en 1978. L'exercice 1979 ne permettra pas encore le recours à l'équilibre. Les deux sociétés doivent donc boucher le trou pour leur exploitation et leurs investissements.

M. Monory, ministre de l'économie, avait, en octobre 1978, dit aux parlementaires, justement inquiets, que les investissements nouveaux de la sidérurgie seraient financés par « *n'importe quel prêteur habituel* ». Mais il faut croire que les « *prêteurs habituels* », à savoir les banques, qui avaient déjà consenti quelques sacrifices, se montrent rétifs. En fait, le gouvernement savait, dès le départ, qu'il lui faudrait fournir une « *rallonge* ».

Sans doute celle-ci s'effectuera-t-elle sous forme de prêts classiques, remboursables en dix à quinze ans avec des taux d'intérêt supérieur à 10 % (sauf bonification par les pouvoirs publics) et non pas sous la forme de prêts participatifs sans intérêt, avec remboursement au bout de vingt ans. Sans doute, encore, M. Monory pourra-t-il promettre que ce sera « *la dernière fois* », avec une chance, cette fois-ci, que la promesse puisse être tenue. Reste que, le 9 octobre 1978, M. Schvartz (R.P.R.), rapporteur de la commission parlementaire de la production et des échanges, avait à juste titre constaté « *un vide* » dans le plan de sauvetage de la sidérurgie en ce qui concernait ses investissements de modernisation.

La nature a horreur du vide, c'est bien connu. Ne pas aider la sidérurgie, quasi - propriété de l'Etat, à se remettre en selle pour de bon serait totalement illogique. Alors pourquoi ne pas l'avoir dit tout de suite ? — F. R.

REDRESSEMENT TRÈS SENSIBLE DES RÉSULTATS DE PUK

Le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann (PUK) fait état d'un redressement sensible de ses résultats, qui étaient en forte diminution depuis 1975. Pour le premier semestre 1979, le bénéfice net consolidé du groupe passe de 119 millions de francs à environ 310 millions de francs compte non tenu des plus-values de cession (140 millions de francs contre 30 millions de francs). Les filiales françaises, déficitaires en 1978, sont redevenues bénéficiaires, compte tenu des pertes d'Ugine-Aciers qui ont été sensiblement inférieures à celles du premier semestres 1978.

L'activité des filiales étrangères *demeure satisfaisante, et* l'amélioration générale enregistrée depuis le début de l'année se maintient actuellement, notamment sur le marché de l'aluminium (35 % du chiffre d'affaires). Rappelons que le groupe PUK, après avoir éprouvé une perte de 159 millions de francs en 1975, avait vu ses bénéfices remonter jusqu'à 377 millions de francs en 1977 pour revenir à 261 millions de francs en 1978.

LA SOCIÉTÉ DES USINES ROSIÈRES SERAIT A VENDRE

La société des usines Rosières, troisième fabricant français d'appareils de cuisine domestiques et professionnels (fours, cuisinières, éléments encastrables) dont les actions ont monté en Bourse de 157 % depuis le début de l'année, serait à vendre.

Plusieurs groupes s'intéresseraient à l'affaire. Le président de la firme nous a confirmé qu'il était disposé à « *étudier les offres qui lui seront faites* » et qu'il avait déjà noué des contacts avec un groupe français.

La société des usines Rosières a réalisé en 1978 un chiffre d'affaires de 269 millions de francs et un bénéfice net de 7,17 millions (contre 2,9 millions en 1977). Son capital est détenu à hauteur de 63 % par la famille du président, M. Jacques Bagot; le reste des actions (48 000) étant réparti dans le public.

PRIX

Un nouveau coup porté au dogme officiel de la concurrence

L'auto-taxation du pain

La baguette à 1,55 F maximum, le pain de 400 grammes à 2,30 F au plus jusqu'au 1er janvier à Paris et dans certains départements du Midi ; à 1,60 F et à 2,40 F au premier semestre 1980... En gros, le prix du pain doit maintenant augmenter au plus au même rythme que l'ensemble des prix de détail.

Est-ce un retour à la taxation ? Pas du tout. Il s'agit tout au plus d'une « *auto-taxation* » puisque ces « *prix-plafonds* » sont proposés aux boulangers par le président de leur syndicat national, M. Francis Combe. Celui-ci estime que depuis un an « *certains ont pratiqué des hausses trop importantes* » et que la « *profession éprouve encore des difficultés à maîtriser convenablement ses problèmes de gestion* ».

La cause est entendue : les boulangers se sont montrés incapables de jouer le jeu de la concurrence. M. Monory, qui continue à se déclarer partisan d'une libération totale des prix, devrait se demander si les commerçants et artisans des autres secteurs sont, plus que les boulangers, à même d'assumer une telle responsabilité. Dans leur ensemble, ils se montrent très attachés à deux notions tout à fait contradictoires : la liberté formelle des prix et l'application des barèmes syndicaux...

Que M. Monory continue son discours sur la permanence de sa politique de libération des prix, affirme que les propositions de M. Combe n'ont rien d'une décision des pouvoirs publics, qu'il a, pour sa part, refusé énergéquement l'adoption de « prix conseillés » (symboles des « ententes » professionnelles), ne trompe personne. C'est bien lui et non M. Combe qui a annoncé l'action entreprise par ce dernier. Et la conclusion s'impose d'elle-même : sa politique des prix trébuche sur un quignon de pain.

Les propositions de M. Combe constituent bel et bien une « entente » et celle-ci — même si elle est porteuse, à terme, de sagesse — est mise en place avec la bénédiction du ministre de l'économie. De plus, la publication de ces « *prix plafonds* » va inciter ceux des boulangers qui s'étaient montrés raisonnables à aligner en hausse leurs étiquettes : c'est favoriser un comportement inflationniste déjà si naturel dans les boutiques. Enfin, il va être très difficile à M. Monory de franchir avec quelque crédibilité de nouvelles étapes de libération des prix dans le commerce et l'artisanat.

Cette affaire de prix du pain, précisément parce que le pain reste un symbole vivace pour tous les Français, porte un *coup concret au dogme officiel* de la concurrence pratiquée.

JOSÉE DOYÈRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉPARGNE - CROISSANCE (SICAV)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le mardi 25 septembre 1979, *sous la présidence* de M. Gérard Llewellyn, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin.

Les revenus distribuables de l'exercice s'élèvent, compte tenu du report bénéficiaire de l'exercice précédent à 12 585 531,34 F, ce qui permet la mise en distribution d'un dividende de 23,80 F par action, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 4,71 F, soit un revenu global par action de 28,51 F.

Ce dividende sera mis en paiement le 26 septembre 1979 et sera *matérialisé par deux coupons* :

— Coupon n° 16, soumis au régime fiscal des obligations, de 13,22 F, assorti d'un crédit d'impôt de 1,44 F, soit au total 14,66 F ;

— Coupon n° 17, de 10,58 F, assorti d'un crédit d'impôt de 3,27 F, soit au total 13,85 F, dont 6,69 F correspondant aux revenus d'actions françaises et ouvrent éventuellement droit à l'abattement de 3 000 F institué sur les revenus de cette nature.

Comme les années précédentes, les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la société, en exonération du droit d'entrée.

L'assemblée générale a renouvelé, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de M. Pierre Balley et confirmé la nomination de M. Daniel Olchanski comme administrateur, en remplacement de M. Jean Gagné, démissionnaire.

L'assemblée a constaté la mise en harmonie des statuts de la société avec la loi 79.12 du 3 janvier 1979.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE

Les conseils des deux sociétés ont arrêté les conditions envisagées pour l'absorption par la Compagnie métallurgique et minière (C.M.M.) de sa filiale la Société des forges de Chelles (S.F.C.), absorption qui sera réalisée en même temps que celle des deux sociétés civiles SOCIRIM et S.C.H. Ces conditions prévoient notamment l'échange d'une action S.F.C. de valeur nominale 500 F contre trente et une actions C.M.M. de valeur nominale 100 F. L'ensemble des opérations de fusion se traduira, après annulation des actions C.M.M. trouvées dans le patrimoine des sociétés absorbées, par une augmentation nette du capital de C.M.M. de 1 271 500 F, représentée par 12 715 actions nouvelles, et par la constitution d'une prime de fusion de 1 467 41: F.

RANK XEROX

Un renforcement dans la télécopie

Le Xerox-485, nouvel équipement de fac-similé permettant de transmettre une lettre par téléphone en une minute, est présenté actuellement au SICOB.

Le Xerox-485, entièrement automatique, se contente du réseau téléphonique ordinaire, imprime le message sans aucune intervention. Il est complémentaire du télécopieur Xerox-400 déjà existant. Le dossier d'agrément de ce matériel a été déposé au secrétariat d'Etat aux P.T.T.

INTERTECHNIQUE

Société anonyme au capital de 30 099 800 F
Siège social : 61, rue Pierre-Curie - 78370 PLAISIR

AUGMENTATION DE CAPITAL

Augmentation de capital de 30 099 800 F à 36 119 700 F par l'émission de 60 199 actions nouvelles, de 100 F nominal, à souscrire en numéraire.

Jouissance des actions nouvelles : 1er janvier 1979.

Prix d'émission : les actions nouvelles de 100 F nominal seront émises au prix de 300 F chacune, soit avec une prime d'émission de 200 F.

Droit *préférentiel* de souscription : (coupon n° 29).

● à titre irréductible : une nouvelle pour cinq anciennes ;

● à titre réductible : souscription admise.

Délai de souscription : du 1er au 31 octobre inclus.

Etablissements domiciliataires :

● Banque Rivaud, 13, rue N.-D.-des-Victoires - 75002 PARIS.
● Banque Rotchschild, 21, rue Laffitte - 75009 PARIS.
● Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS.
● Société Générale, 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS.
● Banque Nationale de Paris, 16, bd des Italiens - 75002 PARIS.
● Crédit Comm. de France, 103, av. Ch.-Elysées - 75008 PARIS.

Une note d'information, relative à la présente augmentation de capital, qui a reçu le visa n° 79-110 de la Commission des Opérations de Bourse, en date du 4 septembre 1979, peut être obtenue en s'adressant au : Service « Information des actionnaires » de la société, 78370 PLAISIR. (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 septembre 1979.)

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Dividende global 6,90 F (contre 6,39 F)

Le conseil d'administration de la Compagnie financière de développement des entreprises s'est tenu le mardi 18 septembre 1979.

Les résultats de l'exercice 1978-1979, qui s'est terminé le 30 juin 1979, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la société, font apparaître un bénéfice d'exploitation de 31,6 millions de francs contre 21,6 millions de francs, en progression de 49 % sur celui de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ressort à 26,8 millions de francs, contre 59,8 millions de francs pour l'exercice précédent, qui avait fait apparaître d'importantes plus-values à caractère exceptionnel.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire de distribuer un coupon net de 4,60 francs (assorti d'un avoir fiscal de 2,30 francs), soit 23,3 millions de francs au total, contre 4,26 francs l'exercice précédent, soit 21 millions de francs au total, et de porter à la réserve de profits de construction 0,6 million *de francs* et au report à nouveau 3 millions de francs.

UNIBAIL

Le conseil d'administration, réuni le 25 septembre 1979, a examiné les comptes de la société pour le premier semestre.

Les recettes consolidées (H.T.) (loyers, préloyers, produits des S.C.I.) s'élèvent à 60,85 millions, contre 52,65 millions en 1978. Compte tenu des produits financiers, les recettes totales atteignent 63,45 millions contre 52,74 millions.

Le bénéfice s'établit à 21,50 millions (20,20 millions pour la période comparable de 1978). Ces chiffres s'entendent après 14,30 millions d'amortissements et de provisions, contre 10,75 millions en 1978. Il convient d'observer que le nombre d'actions en circulation est passé de 1 192 708 à 1 434 922 du 30 juin 1978 au 30 juin 1979, par suite de conversions d'obligations.

Les estimations établies pour le second semestre laissent néanmoins prévoir, sauf événement actuellement imprévisible, un bénéfice et une distribution globale en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Pour les neuf premiers mois de l'année, l'activité de la société a été soutenue : vingt-deux opérations de crédit-bail ont été engagées, de *façon définitive, pour 61,1 millions* (44,6 en 1978).

SLIVAFRANCE

Exercice 1978-1979

Réunie le 24 septembre 1979, sous la présidence de M. Maurice Genin, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1979.

L'actif net dont le montant s'élève à 332 621 218,77 F se répartit comme suit : Obligations françaises : 40,25 %, actions françaises : 47,25 %, liquidités : 12,50 %.

La valeur liquidative de l'action s'établit à 215,06 F contre 172,04 F au 30 juin 1978. Le bénéfice distribuable ressort à 13 168 153,86 F contre 12 353 017,32 F pour l'exercice précédent. Le dividende global de 10,26 F composé d'un dividende net de 8,52 F et d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,74 F contre respectivement 8,02 F et 1,65 F pour l'exercice antérieur sera matérialisé par le paiement de deux coupons :

— Coupon n° 29 de 4,01 F net représentant le produit des obligations françaises non indexées, dont 0,17 F correspondant aux revenus de l'emprunt d'Etat 8,80 % 1977 ;

— Coupon n° 30 de 4,51 F net qui est constitué par les autres revenus encaissés par la Société et qui comprend un montant de 2,81 F afférent au produit des actions françaises.

Pour les personnes ayant leur domicile fiscal en France, ces coupons ouvrent droit à des crédits d'impôt de 0,30 F (coupon n° 29) et 1,44 F (coupon n° 30) dont 1,32 F correspondant à l'avoir fiscal afférent aux revenus d'actions françaises.

Mise en paiement : depuis le 25 septembre 1979.

Comme les années précédentes, le montant de ces coupons pourra être réinvesti en actions de la société, en franchise totale de droit d'entrée, pendant une durée de trois mois, à partir de la date de mise en distribution.

Dans son allocution, le président a notamment souligné que, compte tenu de l'incertitude qui entoure les perspectives des prochains mois, la société n'avait pas modifié les grandes lignes de sa politique d'investissement depuis le début de l'exercice en cours ; cependant, alors que l'indice CAC vient de dépasser de 2,23 % son sommet du 7 mai 1973, la valeur liquidative de SLIVAFRANCE affiche une progression de 38,21 % depuis cette dernière date. En y ajoutant les dividendes mis en distribution dans l'intervalle, le gain total pour l'actionnaire s'élève à 65,56 %, confirmant les qualités fondamentales du titre.

L'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateur de MM. Jean-Marie Fourier, Jacques-Henri Gougenheim et Paul Martin pour une période de six ans, et nommé administrateur M. Etienne Bourust-Aubertot également pour une durée de six années.

Enfin, l'assemblée a adopté le texte des nouveaux statuts qui ont été mis en harmonie avec la loi n° 79-12 du 3 janvier 1979 et ses textes d'application.

INTER VALEURS INDUSTRIE (SICAV)

Cette nouvelle SICAV, constituée à *l'initiative* du groupe CRI, est ouverte au public depuis le 25 septembre 1979. Ses actions figurent parmi les titres dont l'achat procure les avantages fiscaux prévus par la loi Monory du 13 juillet 1978. Les souscriptions sont reçues aux guichets des établissements suivants :

— Banque de l'Indochine et de Suez ;
— Société Générale ;
— Société financière et foncière ;
— Société industrielle de banque ;
— Crédit chimique.

SIMNOR

Bilan au 30 juin 1979

Loyers nets facturés des six premiers mois 1979 : 13 387 381 F contre 12 386 264 F en 1973 (+ 9,72 %). Résultat d'exploitation après amortissements et provisions : 7 228 768 F contre 6 550 112 F.

Taux d'occupation des immeubles d'habitation prévu au second semestre : 98 %.

L'exercice 1979 devrait permettre une progression du dividende.

GROUPE TOTAL
O. F. P.
OMNIUM FINANCIER DE PARIS

Le conseil d'administration de l'O.F.P. — Omnium financier de Paris, — réuni le 25 septembre 1979, a examiné la situation provisoire de la société au 30 juin 1979.

Au 30 juin, l'O.F.P. avait encaissé la majeure partie des dividendes de ses filiales et participations, et le bénéfice net atteignait 37,8 millions de francs à comparer à 35,6 millions de francs pour le premier semestre de l'exercice 1978.

Le bénéfice attendu pour l'ensemble de l'année devrait être, sauf imprévu, supérieur d'environ 10 % à celui de 1978 (39,9 millions de francs) et permettre une augmentation du dividende.

Au cours du premier semestre, l'O.F.P. a pris une participation de 10 % dans le capital d'Electrification nouvelle, *société spécialisée* dans l'équipement électrique d'installations agro-alimentaires et industrielles, à l'occasion de la prise de contrôle de cette dernière par COMSIP-Entreprise dans laquelle O.F.P. détient un intérêt de 13 %.

LES MA...

PARIS

BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
26 SEPTEMBRE

Nouvelle hausse des pétroles

Les séances se suivent et se ressemblent ces temps-ci à la Bourse de Paris, où, en dépit des mauvaises nouvelles économiques qui s'accumulent, les opérateurs continuent de se ruer sur les actions françaises. Ce mercredi, tandis que l'indice des prix du mois d'août (+ 1 %) faisait à peine l'objet de quelques commentaires autour de la corbeille, l'indicateur instantané a ajouté 0,2 %, après en avoir gagné plus de 0,6 % en cours de séance.

Comme la veille, et bien que le rythme des échanges soit resté très rapide, une certaine sélectivité semblait avoir présidé aux décisions d'achats des investisseurs.

Les pétroles sont restés l'objet d'une très vive demande bien que leurs performances aient été finalement plus restreintes : le certificat C.F.P. a monté de 6,3 %, l'action de 3 %. Esso a gagné 1 %, de même qu'Aquitaine et Pétroles B.P.

Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Roussel-Uclaf, Saupiquet, Nord-Est et D.M.C. (+ 4,5 à 9 %). Avec la publication de résultats brillants (voir ci-contre) et malgré la perspective d'un prochain « appel au peuple », l'action P.U.K. s'est adjugé 1,8 %.

A l'inverse, Chiers, Nobel-Bozel et Pierrefitte ont cédé de 5 à 6 %.

Sur le marché de l'or, bien que le cours international ait de nouveau baissé, le lingot a poursuivi sur sa lancée, s'adjugeant 330 F à 51 490 F, tandis que le napoléon cédait 6,90 F à 421,10 F. Le volume des transactions visibles s'est élevé à 13,6 millions de francs contre 11,4 millions la veille.

LONDRES

Les mines d'or bondissent en liaison avec la forte hausse du métal, jeudi matin, au Stock Exchange. Les fonds d'Etat sont également bien orientés, seules les industrielles montrant quelques signes de faiblesse.

Or (ouverture) (dollars) 388 25 contre 373 75

VALEURS	CLOTURE 26 9	COURS 27 9
Beecham	147 ...	148
British Petroleum (1)	12 80	12 55/64
Courtaulds	87	87
De Beers	7 92	7 97
Imperial Chemical	381 ...	392 ..
Rio Tinto Zinc Cor.	315 .	325 ..
Shell	358 ..	356 ..
Vickers	164 .	165
War Loan 3 1/2 %	33 1/8	33 1/8
*West. Driefontein	52 1/4	54 5/8
*Western Holdings	48 ...	49 5/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

LOCATEL. — Suspendues depuis le 11 juin 1979, les cotations de ce titre reprendront le 28 septembre à la Bourse de Paris. Le groupe britannique Thorn Electrical, qui a l'intention d'acquérir la majorité de la société française, ayant officiellement notifié son projet, la commission de la concurrence a pu être saisie de l'affaire et devra rendre un avis. Toutefois, cette saisine n'étant pas, selon les textes, suspensive de la conclusion du rapprochement envisagé, la Chambre syndicale des agents de change peut reprendre la cotation du titre. Nul doute que la séance du 28 septembre sera particulièrement intéressante si l'on se souvient que le dernier cours coté était de 265,50 F, alors que Thorn offre 450 F par titre... (voir à propos de cette affaire « le Monde » du 31 août).

PIPER-HEIDSIECK. — Le bénéfice d'exploitation devrait approcher 16 millions de francs pour l'exercice en cours (contre 8,6 millions en 1978) et le chiffre d'affaires hors taxes (non consolidé) s'élever à 135 millions de francs contre 111 millions en 1978. Quant au bénéfice net ajusté (par réintégration de la provision pour hausse de prix), il devrait atteindre 7 millions de francs contre 1,6 million en 1978. Devant ces perspectives, le dividende global serait majoré de 4,50 F pour atteindre 12 F.

NEW-YORK

Toujours hésitant

Le marché est resté très indécis mercredi à Wall Street et, à l'issue d'une séance relativement calme (37,9 millions d'actions échangées contre 32,5 millions la veille), l'indice Dow Jones s'est établi à 886,35 (+ 0,17).

Sur 1 892 valeurs cotées au Big Board, 839 ont monté, en tête desquelles se sont retrouvées une nouvelle fois les actions des compagnies pétrolières.

D'une façon générale, le marché semble bien absorber les ventes bénéficiaires, mais, dans le contexte économique du moment, il manque singulièrement de ressort...

VALEURS	COURS 25 9	COURS 26 9
Alcoa	59 ...	59 1/2
A.T.T.	55 3/8	55 1/8
Boeing	50 1/8	49 5/8
Chase Manhattan Bank	42 ..	42
Du Pont de Nemours	45 3/8	43 7/8
Eastman Kodak	53 3/8	52 7/8
Exxon	58 3/8	59 1/8
Ford	44 ...	44 1/4
General Electric	51 1/8	51 ...
General Foods	35 3/4	36 ...
General Motors	64 1/2	63 5/8
Goodyear	15 1/4	15 1/4
I.B.M.	68 5/8	68 1/4
I.T.T.	28 3/8	28 5/8
Kennecott	28 7/8	29 3/4
Mobil Oil	51 5/8	51 1/2
Pfizer	33 7/8	34 5/8
Schlumberger	86 7/8	88 3/4
Texaco	29 7/8	30 ..
U.A.L. Inc.	25 5/8	25 3/8
Union Carbide	43 3/8	43 3/8
U.S. Steel	23 3/4	23 1/2
Westinghouse	20 7/8	20 3/4
Xerox	65 1/4	65 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26 9	27 9
1 dollar (en yens)	223 ..	222 75

Taux du marché monétaire

Effets privés ..... 11 1/2 %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	25 sept.	26 sept.
Valeurs françaises	130,6	130,2
Valeurs étrangères	131,8	131,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	110,6	111

BOURSE DE PARIS - 26 SEPTEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	34 90	2 867
5 %	51 40	3 260
3 % 1920-1960	151 ...	3 260
3 % amort. 45-54	71 .	0 487
4 1/4 % 1963	94 30	4 698
Emp. N. Eq. 5 1/2 65	107 80	5 229
Emp. N. Eq. 6 % 66	106 10	5 934
Emp. N. Eq. 6 % 67	97 40	1 934
Emp. 7 % 1973	5705	
Emp. 8,80 % 77	111 50	3 054
Emp. 9,80 % 78	94 15	2 862
E.D.F. 5 1/2 %		2 309
E.D.F. 5 % 1960	107 80	3 055

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	194 50	194 ..
A.G.F. (Stè Cent.)	595 ..	798
Ass. Gr. Paris-Vie	1855 ..	1855 d
Concorde	395	386 .
Epargne France	288	277 ..
Financ. Victoire	404	398 .
France I.A.R.D.	218 50	220 ..
GAN (Stè) Centr.	683	683

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	256	256
U.A.P.	555	557 .
Alsacien. Banque	348	348
Banque Hervet	202 50	201 80
Bque Hypot. Eur.	282	280
Bque Nat. Paris	264 50	264
(LI) B. Scalb. Dup.	110	109 50
Banque Worms	208	210
C.E.I.B.	52 10	51 70
C. Crédit Univ.	390	386
C.A.M.E.	..	84
Créditel	148 .	147 .
Créd. Gén. Ind.	286 .	286 .
Crédit Lyonnais	300 .	300 .
Electro-Banque	172	172 ..
Eurobail	166 50	165
Financière Sofal	372	372
Fr. Cr. et B. (Cie)	100	104
France-Bail	317	317
Hydro-Energie	..	
Immobail B. L. P.	255 ..	258
Immobanque	345	345 10
Immofice	305	300
Interbail	261 50	260 ..
— (obl. conv.)	257	256 ..
Laffitte-Bail	206	200 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail	218 ..	218 ..
Locabail Immob.	366	365
Loca-Expansion	153 10	153 10
Locafinancière	200	199
(Ly) Lyon Dép. Ct	138 ..	138
Marseille Créd.	235	240
Paris-Réescompte	410 10	415
Sequanaise Banq.	305	303 .
Sicotel	150 ..	148
SLIMINCO	370 .	370
Stè Cent. Banq.	70 ..	72 ..
Stè Générale	231	231
SOFICOMI	292 50	290
Sovabail	385	386
UCIP-Bail	170	165
— (Obl. conv.)	193 30	193 30
Unibail	328	326 50
Un. Ind. Crédit	283 20	285
Cie Foncière		165 10
C.G.V.	290	290
Fonc. Ch.-d'Eau	745	.
(M.) S.O.F.I.P.	93	92
Fonc. Lyonnaise	1090	1098
Immob. Marseille	1605	1590
Louvre	339	343 20
SINVIM	182	180
Cegfi	208 50	201
Foncina	165 40	166 40
Gr. Fin. Constr.	195	190
Immindo	188 60	180

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immobvest	141 ..	140
Cie Lyon. Imm.	143 ..	137 ..
UFIMEG	115 .	..
U.G.I.M.O.	173	168 50
Union Habit.	255 50	253
Un. Imm. France	214 30	220 .
Acier Investiss.	110	110
Safragi	274 ..	271 50
Abeille (Cie Ind.)	346	360 ..
Applic. Hydraul.	285	285 .
Artois	220	220 ..
Centen. Blanzy	412	.. ..
(NY) Centrest	123	123 .
(NY) Champex	..	128
Char. Réun. (p.)	...	3950 .
Comindus	555	560 .
(LI) Dév. R. Nord	144	144
Electro-Financ.	370	375 .
(M) Et. Particip.	95	95 .
Fin. Bretagne	86	90 ..
Fin. Ind. Gaz Eaux	597	600
Fin. et Mar. Part.	86 20	87 10
France (La)	775	775
La Mure	56 70	55 90
Lebon et Cie	245 ..	248 .
(NY) Lordex	.. ..	120
Cie Marocaine	.. ..	33 30

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nord	.. ..	25 20
OPB Paribas	159	159 .
Paris-Orléans	181 10	181 ..
Paternelle (La)	266	264
Piocem Inter	113 30	113 30
Providence S.A.	362 .	358 ..
Rosario (Fin.)	280 .	238 ..
Santa-Fé	80 50	80
Sofio	128 50	128 50
Sofinex	395	390 90
Cambodge	79	.
Clause	423 .	427
Indo-Hévéas	166	...
Madag. Agr. Inc.	28 40	28 50
(M) Mimot	19 20	.
Padang	180 20	182 50
Salins du Midi	378 .	360 .
Aliment Essentiel	300	299
Alimarège	431	431 .
Banania	196 10	199
Fromagerie Bel	169 50	176 50
Cédis	732	707
(M.) Chambourcy	d830 .	848
Cofradel	.	... ..
Economats Centr.	628	613 .
Epargne	724 .	766
Euromarché	588 .	588
From. P.-Renard	440 ..	445
Général Aliment.	...	... ..
Genvrain	184 ..	185 ..
Goulet-Turpin	260 ..	217 .
Lesieur Cie fin.	518 .	518 ..
Gr. Moul. Corbeil	175 ..	..
Gr. Moul. Paris	315	310 .
Nicolas	481	480 .
Piper-Heidsieck	266 30	270 .
Potin	786	738 .
Rochefortaise	175 10	176 10
Roquefort	313	326 20
Taittinger	d465 .	468
Unipol	120	119 30
Bénédictine	1275	1280 .
Bras. et Glac. Ind.	445	422 .
Dist. Indochine	424 50	451 .
Ricqlès-Zan	172 80	188 ..
Saint-Raphaël	145 50	151 .
Sogepal	378	378 ..
Union Brasseries	67 40	. ..
Sucr. Bouchon	162	137 ..
Sucr. Soissonnais	288 .	280 .
Chausson (US)	63 50	64 .
Equip. Véhicules	62 .	62 ..
Motobécane	70 ..	70 ..
Borie	335	342 ..
Camp Bernard	297	310 .
C.E.C.	70	72
Cerabati	81	80 50
Ciments Vicat	227 .	227 ..
Cochery	49 40	49 40
Drag. Trav. Pub.	366 50	369
Fougerolle	149 80	150 ..
G. Trav. de l'Est	44 60	42 90
Herlicq	169	168
Lambert Frères	119 .	118 .
Leroy (Ets G.)	52 50	52 90
Origny-Desvroise	150	151 ..
Porcher	265 ..	269
Rougier	128 80	130 .
Sablières Seine	132	136
S.A.C.E.R.	54 .	54 90
Sainrapt et Brice	239	238 .
Savoisienne	91 .	91 10
SMAC Acieroïd	98	100
Spie Batignolles	81 ..	79 50
Dunlop	27 60	28 80
Hutchinson-Mapa	65 80	65 80
Safic-Alcan	216	215 .
Comiphos	133 80	129 .
Sanmout	570 ..	593
Pathé-Cinéma	80	79 ..
Pathé-Marconi	52	
Tour Eiffel	184 80	180
Air-Industrie	..	45 50
Applic. Mécan.	..	30 .
Arbel	185 .	185 ..
Bernard-Moteurs	81 90	82
B.S.L.	177	176 ..
C.M.P.	285	265 ..
De Dietrich	5 5	553 ..
Duc-Lamothe	445 .	435
E.L.M.-Leblanc	414 .	510 ..
Ernault-Somua	58 50	60 ..
Forges Strasbourg	113 .	115
(LI) F. B.M. ch. fer	.	91 .
Frankel	534	589
Huard-U.C.F.	114 50	107 20
Jaeger	282	273
Jaz	286 80	281 60
Luchaire	328 50	322 .
Manurhin	927	856 .
Métal Déployé	285	282

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Radiola	27	28 20
Nodet-Gougis	278	275
Peugeot (ac. ent.)	181	180
Ratier-For G.S.P.	... ..	
Ressorts Ind.	... ..	158 .
Satam	86	89 40
Sicli	99 ..	95 ..
Souders Autog.	179	180
S.P.E.I.C.H.I.M.	260	255 ..
Trailor	...	344 50
Virax	73 30	76 .
At. Ch. Loire	18 80	19 ..
Ent. Gares Frig.	167 50	167 50
Indus Maritime	365 10	366
Mag. gén. Paris	223 ..	221 10
Cercle de Monaco	111 .	114 50
Eaux de Vichy	715 .	720
Sofitel	46 ..	47 80
Vichy (Fermière)	425	425
Vittel	329 80	329 80
Aussedat-Rey	53 10	55 30
Darblay S.A.		43
Didot-Bottin	330	330
Imp. G. Lang	8 60	8 70
Papet. Gascogne	85	85
La Risle	35	35 90
Rochette-Cenpa	31 20	30 10
A. Thiery-Sigrand	91 60	94 30
Bon Marché	146	147
Damart-Servip	612	637 ..
Mars Madagasc.	64 90	66
Maurel et Prom.	10	78
Optorg	145 10	145 50
Palais Nouveauté	380	384
Uniprix	76 50	76 50
Europ Accumul.	260 10	260 .
Ind. P. (CIPEL)	169	167
Lampes	160 ..	160 ..
Merlin-Gerin	269 ..	268 60
Mors	43	43
Piles Wonder	208 10	208 10
Radiologie	117	117
SAFT Acc. fixes	1138	1150
S.I.N.T.R.A.	800	832
Unidel	174 80	167 80
Carnaud S.A.	90 ..	90 30
Escaut-Meuse	218 ..	218 40
Gueugnon (F. de)	54	52 ..
Profilés Tubes Es.	24	24
Senelle-Maub.	94	93 50
Tissmétal	50 10	50 10
Vincey-Bourget	.	42
Huaron	228 50	226 50
Kinta	320	320
Mokta	301	301 ..
Amrep G.	900	890
Elf-Antargaz	350	330 ..
Hydroc.-St-Denis	..	350 50
Lille-Bonnières-C.	358	174 ..
		360
Carbone-Lorraine	132	
Delalande S.A.	212	132
Finalens	72	214
FIPP	130	74
(Ly) Gerland	350	
Bévelot	140	139 90
Grande-Paroisse	134 50	129 .
Parcor	1499	1475 ..
Ripolin-Georget	.. ..	58 .
Rousselot S.A.	548	530
Soufre Réunies	220 50	229 50
Synthelabo	136	135
Thann et Mulh.	54 60	56 20
Ufiner S.M.D.	111 30	111 50
Agache-Willot	517	510
Filés-Fourmies	20 50	20 30
Lainière-Roubaix	48	48
Roudière	285	280
Saint-Frères	83 30	85 50
M. Chambon	158	158
Gén. Maritime	43 50	43 50
Delmas-Vieljeux	269 50	289 50
Nat. Navigation	80 ..	80
Navale Worms	124	124 .
S.C.A.C.	147 10	148 ..
Stem	300	300 ..
Tr. C.I.T.R.A.M.	143	141
Trans. et Indust.	125	124 50
(LI) Baignol-Far.	26	26 50
Blanzy-Ouest	245 10	250 ..
La Brosse	152 50	158 50
Degremont	175 20	182 ..
Duquesnes-Purina	443	425 30
Ferrailles C.F.F.	259 ..	248 70
Havas	438	455
Locatel		..
Lyon-Alemand	130	130 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
G. Magnant	74 20	77 20
M.I.C.	190	195 .
O.F.P.-Om.F. Paris	364 50	362 .
Publicis	400	410
Sellier-Leblanc	358	351 10
Waterman S.A.	250	260
Brass. du Maroc	288	278 ..
Brass. Ouest-Afr.	75	78 .
A.E.G.	...	
Akzo	57 ..	68 30
Alcan Alum.		
Algemene Bank	729	728
Am. Petrofina	. ..	. ..
Arbed	.. ..	... ..
Asturienne Mines	.. ..	.. ..
Bco Pop. Espanol		..
B. N. Mexique	50 35	49 90
B. Régl. Inter.	34100	34000
Barlow-Rand		
Bell Canada	79 50	79 80
Blyvoor	32 16	32 75
Bowater		
Bowring C.I.	12 ..	11 50
British Petroleum	119 ..	121 80
Br. Lambert (GBL)	...	..
Canadian-Pacif.	138 ..	140
Cockerill-Ougrée		
Cominco	180 10	180 10
Commerzbank	...	486 50
Courtaulds	.. .	
Dart. Industrie	...	192 10
De Beers (port.)	35	33 35
Dow Chemical	135	137
Dresdner Bank	... ..	487 50
E.M.I.	... ..	.
Est-Asiatique	.. ..	.. ..
Femmes d'Auj.	107 .	
Finextrader	...	137 10
Fiasider	.	
Foseco		14 30
Gén. Belgique	249	248 80
General Mining		
Gevaert	157	.
Glaxo	43 20	43 10
Goodyear	64 90	64 20
Grace and Co.	156	158
Gulf Oil Canada	348 80	352
Hartebeest	155 10	156
Honeywell Inc.	323	..
Hoogovens		..
I.B.C.	44 ..	44 ..
Johannesburg	...	...
Kubota	5 85	6 95
Latonia	107	107 50
Mannesmann	390	385
Marks-Spencer	9 40	9 55
Matsushita	12 70	13 10
Mineral-Ressourc.	17 40	17 ..
Nat. Nederlanden	246 .	259
Noranda	198	198
Olivetti	7 10	6 90
Pakhoed Holding	... ..	113
Petrofina Canada	...	.
Pfizer Inc.	137	137 .
Phoenix Assuranc.	23 90	24 ..
Pirelli		.
Président Steyn	89 50	91
Procter Gamble	316 10	316 20
Rabeco	310	361 20
Rolinco	359 10	311 10
Shell fr. (port.)	..	35 ..
S.K.F. Aktiebolag	58	54 ..
Sperry Rand	... ..	218 60
Steel Cy of Can.	181	181 50
Stilfontein	..	35
Sued. Allumettes	72 ..	67 50
Tenneco	158 50	154
Thorn Electrical	41 80	41 80
Thyss. c. 1 000	...	210
Vaal Reefs	157 ..	160 ..
Vieille Montagne	...	.
Wagons-Lits	148	149 ..
West Rand	14 ..	14 ..
C.E.C.A. 5 1/2 %	...	
Emprunt Young	...	... ..

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Intertechnique	880	837
Sicomecap	203 60	283 40
Alser	300	280
Banq. Fin. Eur.		..
Cellulose Pin		.
Coparex	447 50	450
Ecco	1148	1128
Iéna Industrie	d 13 50	d 13 50
Métall. Minière		100
Océanic		.
Pronuptia	320	
Sab. Mor. Corv.	121	121
Total C.F.N.	115	106 .
Ufinex		.
Voyer S.A.	. ..	
Oce. v. Grinten	331	330
Rorento NV	.	231 60

SICAV

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Plac. institut.	17354 52	16767 65
1re catégorie	10008 05	9812 70

27 9	Emission frais inclus	Rachat net
Actions France	168 80	159 25
Actions Sélec.	187 76	179 25
Aedificandi	234 38	223 76
A.G.F. 5000	172 96	165 12
Agfimo	283 08	270 74
A.L.T.O.	183 56	175 24
America-Valor	324 01	309 32
Amérique Gestion	176 24	168 25
Bourse-Invest.	185 83	177 50
C.I.P.	423 34	404 15
Convertibles	141 81	135 19
Croissimmo	152 31	145 40
Drouot Invest.	275 29	262 81
Drouot-France	158 58	151 39
Elysées-Valeurs	216 41	206 60
Epargne-Croiss.	650 88	620 60
Energie	142 25	138 11
Epargne Industr.	301 72	288 04
Epargne-Inter	289 64	276 51
Epargne-Oblig.	144 31	137 77
Epargne Revenu	332 16	317 09
Epargne-Unie	408 78	390 17
Epargne Valeur	235 32	224 65
Foncier Investiss.	445 14	424 96
France-Epargne	218 91	208 99
France-Garantie	243 72	238 95
France-Invest.	200 74	191 64
Fr.-Obl. (nouv.)	346 98	331 25
Francic	171 66	163 88
Gestion Rendem.	346 44	330 73
Gest. Sél. France	250 63	238 09
I.M.S.I.	225 76	215 52
Indo-Suez Valeurs	290 17	277 01
Intercroissance	144 32	137 78
Interobliq	5310 41	5069 49
Interselect. Fr.	199 75	190 68
Inter Valeurs Ind.	274 18	261 67
Invest. St-Honoré	282 74	269 72
Livret portef.	265 92	253 87
Laffitte-France	149 74	142 95
Laffitte-Rend.	129 81	123 92
Laffitte-Tokyo	305 98	292 09
Multirendement	128 43	122 61
Natio-Valeurs	356 57	340 40
Paribas Gestion	226 92	216 63
Pierre Investiss.	282 74	269 92
Rothschild-Exp.	359 78	343 42
Sécur. Mobilière	337 81	322 01
Sélec. Croissance	191 04	182 37
Sélect. Mondiale	139 49	133 16
Sélection-Rend.	148 81	142 06
Sélection val. fr.	160 51	153 23
S.F.I. Fr. et Etr.	225 09	214 88
Sicavimmo	337 93	322 61
S.I.G.	351 69	334 76
S.N.I.	604 70	588 62
Sogeparagne	304 06	290 27
Sogevar	435 79	416 03
Soleil-Investiss.	255 97	244 36
Uniguestion	270 30	258 04
U.A.P.-Investiss.	180 85	172 68
Unifoncier	448 33	428
Unifrance	170 89	163 14
Uni-Hoche (Vern.)	293 27	279 97
Unijapon	312 80	298 62
Uni-Obl. (Vernes)	1891 03	1818 30
Unigrem. (Vernes)	1838 15	1787 45
Unirente	1186 26	1148 20
Unisic (Vernes)	243 66	232 04
Worms Investiss.	303 89	290 11
27 9		
Crédinter	177 82	169 76
Croissance-Imm.	236 23	225 52
Euro-Croissance	200 14	191 07
Financière Privée	458 13	437 36
France-Entrepr.	279 06	266 41
Fructifrance	306 08	292 20
Fructidor	164 17	156 73
Gestion Mobilière	250 36	239
Mondial Invest.	218 12	208 23
Obligem	137 11	130 89
Optimavalor	226 71	216 43
Placinter	330 82	316 82
Sicav 5 000	144 98	138 41
S. L. Est	521 57	497 88
Silvafrance	249 38	238 07
Silvam	156 13	149 10
Silvarente	173 59	165 72
Silvinter	156 08	149 ..
Suginco	140 15	133 79
Sogintor	482 58	441 60
Valorem	204 48	211 95

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1333	4,5 % 1973	1345 .	1333	1323 50	1320 ..
4450	C.N.E. 3 %	4501	4430 .	4404	4385 ..
360 ..	Afrique Occ.	368 .	370 ..	374 50	370 ..
505 .	Air Liquide	518	519 .	519	518 .
104 .	Als. Part. Ind.	105	104 .	104	103 .
450 .	Als. Superm.	438 .	450	450	460 .
63 ..	Alsthom-Atl.	69	70	70	70 ..
177 ..	Applic. gaz	177 90	180 50	176	179 .
178 ..	Arjom. Prioux	202 80	200	198 50	196
445 ..	Aux. Entrepr.	440	434	434	426 .
820 .	Av. Dass.-Br.	827	821 .	820	819 .
133 .	Babc. Fives	140 10	140	139 90	140 ..
235 ..	Bail-Equip.	236 50	234 50	234 50	238 50
240 ..	— (obl.)	244	244	244	244 .
420 ..	Bail-Invest.	410	413 .	413	405 ..
160 .	B.C.T.	162	156	155 90	157 .
160 ..	B. Rothschild	174 80	171 ..	171	170
110	Bazar H.-V.	118	115 ..	115 .	117 30
160 .	Béghin-Say	142 .	139	143 ..	140
650 .	Bic	650 .	651 .	650	641 ..
450 .	Bis	435	423 .	433 .	433 .
550	Bouygues	561	558	567 .	560 ..
1000 .	B.S.N.G.D.	946 .	948	931	910 .
1050	— (obl.)	1048	1044	1044	1044 ..
1760 .	Carrefour	1760	1748	1742	1735 .
315 ..	— (obl.)	329 .	328	328	328 .
1420 .	Casino	1410 .	1429	1489 .	1480
63 ..	CEM	69	70 .	70	69 50
245 ..	Cetelem	260 10	262	262	264 30
215 .	Charg. Réun.	225	227 10	227 10	225
20 ..	Chiers-Chat.	20 80	19 80	19 75	19 40
162 ..	Chim. Rout.	160 ..	160 80	160 80	157 60
179 .	— (obl.)	170 ..	174	174	174
165 ..	Cim. Franç.	160	160 .	160	156 80
154 ..	— (obl.)	151 ..	151 ..	151	161
1730 .	C.I.T. Alcatel	1518 .	1338	1345	1248 .
430 .	Club Méditer.	456	463	460 .	454 .
305 ..	C.M. Industr.	349 .	349 .	345 ..	351 ..
335	— (obl.)	350	350	350 .	350 ..
162 .	Codetel	148 60	145	145 .	145
160 .	Comimeg	160	165 10	154	152 10
460	Cie Bancaire	477 .	475 ..	475 .	475 ..
370 ..	C.G.E.	380	380	380 ..	378 .
410 .	— (obl.)	412	410	410	410
141 .	C. Entrepr.	142	146 ..	146	143 20
450 .	Comp. Mod.	430	421 ..	421	414 .
152 ..	Créd. Com. F.	170	171	170 80	171 .
235 .	— (oblig.)	239	239	239	239
560 .	Créd. Fonc.	556 .	554	554	554
183 .	C.F. Imm.	185 .	180	180	176 50
245 .	Cr. Ind. Al.-L.	265	270 .	270	270 .
129 .	Créd. Indust.	132	133	133 60	133 .
147 .	Cr. Ind. Ouest	162	153	153	153
420 ..	Créd. Nat.	430	431	431	425
58 ..	Créd. Nord	61	61	60 60	60 10
76 .	Creusot-Loire	85 20	87 60	86 60	87 .
270 .	Crouzet	271 50	271 70	270	266 .
480 ..	C.S.F.	476	480	471	480
540 ..	— (oblig.)	549	530	536	580 .
515	Darty	528	532	528	576
705 .	Docks France	726	765	766	766
78 .	Dollfus-Mieg	79 50	80 50	84 60	84 50
820 .	Dumez	823	818	818	816
585 ..	Cie Gle Eaux	589 .	515 ..	586 .	585 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1110	Elf-Aquitaine	1140	1153 .	1142	1144 ..
210	— (certific.)	217 ..	221	217 10	219
365	E.J. Lefebvre	372 .	382 ..	392 .	392
940 .	Essilor	955 .	951	948 .	940
300	Esso S.A.F.	322	328 50	315 ..	324 10
375 .	Eurafrance	380 ..	384	387	382 .
1230	Europe no 1	1174	1153	1150 ..	1130 ..
490	Facom	482 50	483	483 ..	474
365	Ferodo	360 .	360	360 ..	352 80
455 .	— obl. conv.	459	454	454 ..	454 .
72	Fin. Dev. Ent.	72 20	75 .	74 50	74 90
235 ..	Fin. Paris PB	233	234	234	233 ..
275 .	— obl. conv.	271 80	271 80	271 80	266 40
191 .	Finextel	190 50	191 50	191 51	190
56 .	Fraissinet	56 20	56 10	56 10	56 10
245 ..	Fr. Pétroles	268	276 .	271 .	275 .
245 .	— obl. conv.	261 50	268	269 50	269
56 ..	— (certific.)	60	63 80	63 40	63 80
124	Galeries Laf.	126 50	128	126	123 50
210	Gle d'Entr.	220	219 50	218 50	219 .
285 .	Gle Fonderie	269 .	276	273 ..	271 .
158 .	Gle Ind. Par.	163 .	162 50	161	162 50
310	Générale Occ.	330	327 90	329	327 90
650	Gr. Tr. Mars.	550 ..	545	542	534 .
380	Guyenne-Gas	365	389 90	369 90	384 .
220	Hachette	231 ..	229 .	229 90	225 .
62 .	Imetal	69 ..	68 .	68 90	68 .
570 .	Inst. Mérieux	696	660	680 .	630
128 ..	J. Borel Int.	141 ..	144 ..	141	143 80
156 .	Jeumont Ind.	167	167 ..	166 .	166 .
110 .	Kali Ste Th.	116	119 .	120	119 .
75 .	Kléber Col.	73 50	73 50	73 50	72
280 .	Lab. Bellon	304 90	295	294 50	298 10
230 .	Lafarge	283	283 90	383 ..	283 90
325 .	— (oblig.)	325 ..	331 50	398	325 .
375	La Hénin	397	395	402	460 .
1820 .	Legrand	1810	1800	1818	1300 ..
2200 .	— (oblig.)	2230	2280	2250	2210 ..
210 .	Locafrance	234 90	232 ..	230	232 ..
470 ..	Locindus	458	465	455	451 ..
760 .	L'Oréal	779	779	768	776 .
3540	— obl. conv.	3540	3541	3541	3549 .
470	Lyonn. Eaux	480	486 80	484	479
67	Mach. Bull	64 65	64 50	64 30	64 50
580	Mais. Phénix	583	599	604	600 ..
880	(Ly) Majorette	865	872	872	862
48	Mar. Wendel	49 80	49 65	48 65	49 65
41	Mar. Ch. Réu.	42 50	42 95	44	42 10
645	Martell	565	569	569	560
525	— (obl.)	555	539	539	550
1290	Mat. Téléph.	1388	1350	1354	1326
8 80	Matra	8850	8700	8L65	8700
63	Mét. Nav. N.	63 60	63 20	63 50	63 80
900	Michelin B.	964	964	950	964
570	— (obl.)	680	..		679 .
755	Midi Cie	754	754	752	754 .
580	Moët-Hennes.	594	600	597	606
670 .	— (obl.)	673	670 ..	670 .	670 ..
800	Mot. Leroy S.	797	792	790	806
95	Moulinex	95 10	93	92 90	92 .
490	Mumm	500	505	504	495 .
265	Nancéien. Cr.	260	261	261	261
195	Navig. Mixte	200	200 .	200	199 50
63 .	Nobel-Bozel	62	60	48 60	48 10
38 .	Nord-Est	40 .	41	40 10	40 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
113	Nouvel Gal.	112 90	108 ..	106	108
190	Olida-Caby	197 .	153	193 .	190 10
126	Opfi-Paribas	128 ..	128	128	128
220 .	Paris-France				
120	Pechelbronn	121 50	123 50	123 50	121 90
86 .	P.U.K.	107 .	109	109	108 50
130 .	— (obl.)	132 ..	133	133	131
59	Penarroya	61 .	61 50	60 80	60 30
275	Penhoët	275 90	276 90	278 90	275
295	Pernod-Ric.	290	290	288	285 20
350 ..	Perrier	365	364 90	362 80	363
86 .	Pétroles B.P.	97	98 20	96 10	97 .
300 .	Peugeot-Cit.	328 .	338	338	340
378 .	— (obl.)	415	418 90	418 30	418 80
105 .	Pierre-Auby	106	101 ..	101 80	99 .
71 .	P.L.M.	72	70	70	70
295 .	Poclain	298	298	296 ..	292 50
220 .	Poliet	221 50	223	223 ..	220 ..
84 .	Pompey	84	87	87 ..	86 .
280 .	P.M. Labinal	292 .	282	284	285 .
36 .	Prénatal	39 85	40 60	40 20	40 ..
310 .	Presses-Cité	313	310	313 .	315
550 .	Prétabail St.	549 .	546	545 ..	540
300 .	Pricel	276 ..	273 50	274 ..	278 90
250 .	Primagaz	265 ..	268	267	270
118 .	Printemps	116	112 50	112 50	114 ..
550 .	Radar S.A.	541 .	547	550 ..	550 .
550 .	— (obl.)	553 .	551	551 .	551
350 .	Radiotech.	340	342 50	342	335 50
225 .	Raffin. (Fse)	227 50	223 50	213 50	218 ..
158 .	Raff. St-Louis	160	160	159 30	157 ..
445 .	Redoute	477	478	475	480 ..
600 .	Révillon Frè.	609 ..	615	615	605 .
135 .	Rhône-Poul.	143	144 50	144 50	142 .
280 .	Roussel-Uclaf	289	319	318 .	432 .
455 .	Rout. Colas	436	440 ..	440	690 ..
636 .	Ruche-Pic.	700 .	690	690 .	325 .
850 .	Rue Imp.	860	840	840	825
33 .	Sacilor	32 20	32 50	32 50	31 85
176 .	Sade	177	175	175 .	175 .
890 .	Sagem	880	870	872 ..	867 .
136 .	Saint-Gobain	145 80	148	146	148 ..
440 .	SAT	505 .	525	525	515
49 .	Saulnes	53 .	53 10	53 10	52 10
215 .	Saunier-Duv.	222 .	220 50	221	220
220 .	Saupiquet	265	286	286	286 .
173 .	Schneider	173 50	174 60	174	172
47 .	S.C.O.A.	46 10	46 20	45 70	45 20
98 .	— (obl.)	97 80	97 70	97 70	98 ..
265 .	Seb	273	271 80	271 50	275
180	Sefimeg	162 20	161	161 ..	160 50
415 .	S.I.A.S.	409	415	414 .	406 80
550 .	Sign. E. El.	585	593	582	583
270 .	S.I.L.I.C.	270	269 70	269 70	269 70
245 .	Simco	222	225 50	225 50	225 50
133 .	S.T.M.N.D.R.	125 70	127	127	128 70
1390	Sk. Rossignol	1497	1470	1490	1489
205	Sogerap	214	217 50	217	215
380	Sommer-All.	378 50	378	378 .	371 .
285	Spie	288	288	287 .	285 .
245	Talc Luz.	251	258	260	245 .
780	T.R.T.	838	830	830 .	813 .
820	Tél. Electr.	835	833	833	817
130 .	— (obl.)	131 ..	... ..	... ..	128 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
405 ..	Tél. Ericsson	439	437 ..	437	437 .
254 .	Thomson-Br.	269	273 ..	269 10	271 ..
380 .	— (obl.)	316	315 ..	315	313 10
430 .	U.I.S.	425	418 ..	418	428 ..
250 ..	U.C.B.	258 90	265	265	265
215 .	Un. F. Bques	221	220 60	220 60	220 40
174 ..	U.T.A.	170 20	170 20	170 20	173 40
15 ..	Usinor	11 20	16 50	16 25	16 15
117 .	— (obl.)	117 10	116 50	116 50	118 50
118 .	Vallourec	124 60	125 .	125	124 20
790 .	V. Clicquot-P.	820	842	840	827 .
425 ..	Viniprix	434 .	468 ..	467 .	449 ..
785 .	Elf-Gabon	808 .	799	799	785 .
175	Amax	183 .	186 90	186 90	185 .
144	Amerie. Expr.	142 50	148 ..	143	143 50
240 .	Amer. Tel.	235 50	236	238 50	238 20
34 .	Ang. Am. C.	35 95	35 50	35 60	36 35
205 .	Amgold	214 80	214 90	214 80	212 ..
410 .	B. Ottomane	416	401 .	414 .	408
325 .	BASF (Akt.)	326 50	327	327	320 80
310 .	Bayer	310	309 80	309 80	304 50
82 .	Buffelsfont.	85 60	85 50	85 60	85 .
13 .	Charter	13 50	14 20	14 75	14 70
165 ..	Chase Manh.	172 50	172 50	172 50	172 50
159	Cie Pétr. Im.	165 60	167 ..	166 .	155 10
34 .	De Beers (S.)	33 90	33 50	33 50	33 35
665	Deuts. Bank	650	652	652 .	655 .
190	Dome Mines	194 80	193	192	190 .
181	Du Pont Nem.	187	187	187 50	184
275 .	East Kodak	221	222 50	221 60	222 10
46 .	East Rand	45 60	45	44 90	45 .
115 .	Ericsson	113 60	116 80	116 80	116 ..
240 .	Exxon Corp.	241	240 50	241 50	240 .
177 .	Ford Motor	181	180 70	180 70	179
135 .	Free State	142 40	144 50	141 60	142
210 .	Gen. Electric	212 50	213 60	213 50	212 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
250 .	Gen. Motors	270	267 80	267 50	263 80
22 .	Goldfields	22 75	22 85	22 10	22
40 ..	Harmony	43	42 10	42 60	42 10
6 ..	Hitachi	5 05	5 .	5 10	5 05
305 ..	Hoechst Akt.	311	309 ..	309 .	304
33 ..	Imp. Chem.	33 70	34 40	34 40	34 40
86 ..	Inco Limited	91 80	93 20	95 70	92 80
280 .	I.B.M.	275 70	283 .	285	282 20
119 .	I.T.T.	118 10	119	119 20	117 80
280 .	Merck	278 70	284 90	284 90	288
220 .	Minnesota M.	219 20	215 50	215 50	215 50
215 .	Mobil Corp.	214 90	219	221 .	218 50
9530 .	Nestlé	9550	9550	9550	9520
480 .	Norsk Hydro	506 .	500 ..	503 .	500 .
715 ..	Petrofina	769 .	760	758 .	745
148 ..	Philip Morris	150	158 50	151 10	150 10
49 .	Philips	49 80	49 60	49 80	49 60
98 .	Pres. Brand	98 10	99 ..	98 20	98 70
280 .	Quilmes	297 ..	292 ..	297 50	296 90
225 .	Randfontein	231	230	230 ..	229 50
310 ..	Royal Dutch	324 50	327	326	322 10
26 .	Rio Tinto Zinc	27 50	28 50	28 90	28 20
96 .	St Helena Co	99 50	98 70	97 70	98 10
365	Schlumberger	382 50	366 50	367 50	361 20
33 ..	Shell Fr. (S)	36 10	36 80	36 10	36 ..
640 .	Siemens A.G.	636	631	634	643
36 .	Sony	35 10	34 20	34 40	34 80
270 .	Unilever	275	271 80	271 80	269
34	Union Corp.	34 50	35 30	35 40	36
102	U. Min. 1/10	105	104 .	105	103 20
172	Unit. Techn.	174 50	175 .	174 50	175 .
215	West Driet.	216 60	218 50	218 50	216 .
89	West Deep.	86	87 50	88 60	86
160	West Hold.	167	189	188	169 20
278	Xerox Corp.	272 50	271 30	271 50	275 50
0 99	Zambie Corp.	0 99	1 00	1 12	1 09

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
e : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES / COURS DES BILLETS AUX GUICHETS

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26 9	Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 158	4 153	4 040	4 250
Allemagne (100 DM)	234 980	234 600	229	242
Belgique (100 F)	14 589	14 537	13 800	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	212 510	211 780	206	217
Danemark (100 krd)	80 510	80 340	78 ...	83
Norvège (100 k)	83 650	83 500	80	86
Grande-Bretagne (£ 1)	8 982	9 015	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 137	5 128	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	263 600	262 600	255	268
Suède (100 krs)	99 770	99 670	96	101 500
Autriche (100 sch.)	32 650	32 560	31 800	33 200
Espagne (100 pes.)	6 289	6 278	6	6 400
Portugal (100 esc.)	8 440	8 415	7 600	8 800
Canada ($ can. 1)	3 557	3 552	3 440	3 670
Japon (100 yens)	1 865	1 881	1 780	1 880

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26 9
Or fin (kilo en barre)	51000	51580
Or fin (en lingot)	51160	51490
Pièce française (20 fr.)	428	421 10
Pièce française (10 fr.)	311	316
Pièce suisse (20 fr.)	405	398
Union latine (20 fr.)	375 10	370
Souverain	466	453
Pièce de 20 dollars	1980	1990 60
Pièce de 10 dollars	1043	1034
Pièce de 5 dollars	710 50	700 50
Pièce de 50 pesos	1980	1973
Pièce de 10 florins	390 10	380 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DES LIVRES
Pages 17 à 24

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 27 septembre 1979 a été tiré à 570 512 exemplaires.

A B C D E F G

POURSUITE DU CONFLIT DANS LA MÉTALLURGIE

Le patronat britannique contre-attaque

De notre correspondant

Londres. — L'épreuve de force entre patrons et syndicat continue dans l'industrie métallurgique, contrainte par l'effet des grèves de travailler au rythme de trois jours par semaine. La semaine de trois jours dans les charbonnages, décidée par M. Heath en 1974, avait finalement provoqué son échec électoral.

Les patrons de la métallurgie escomptent cette fois gagner une bataille qui, disent-ils, leur a déjà coûté environ 400 millions de livres par jour en manque à gagner. De son côté, le syndicat des métallurgistes, dont le dirigeant modéré, M. Duffy, est débordé par la majorité beaucoup plus militante que son comité national, maintient son ordre d'un arrêt de travail de quarante-huit heures par semaine à l'appui des revendications concernant les salaires (80 livres par semaine au lieu de 70) et surtout la réduction de quarante à trente-neuf heures la semaine de travail, première étape vers l'objectif final fixé par les deux fédérations (TUC) de la semaine de trente-cinq heures

Un compromis pourrait être trouvé, par exemple sous la forme d'une réduction annuelle de la durée du travail à « échanger » contre l'abandon des heures supplémentaires, très coûteuses pour l'industrie. Mais le conflit a pris une dimension politique. La décision du gouvernement, réitérée cette semaine par Mme Thatcher, de ne pas intervenir, ainsi que les consignes de fermeté données officieusement aux patrons par les dirigeants conservateurs ont renforcé la détermination des patrons.

Le front patronal est solide : dix-huit compagnies seulement (soixante disent les syndicats) sur les six mille cinq cents membres de la Fédération patronale de la métallurgie (E.E.F.) ont accepté les demandes syndicales, et, de ce fait, ont été exclues de l'organisation. Le front syndical est tout aussi ferme : malgré la désertion de quelque trois cent mille ouvriers refusant d'observeé l'ordre de grève partielle, la très grande majorité des deux millions de membres des syndicats de la métallurgie suivent les instructions de la centrale.

Néanmoins, le E.E.F. escompte que le lock-out de Rolls-Royce — il affecte trente mille ouvriers — et la menace de fermeture d'autres entreprises entraîneront à bref délai la rupture du front syndical et l'échec du mouvement revendicatif. Aussi, disent les patrons, le syndicat se garde-t-il bie nd'envisager une grève générale par crainte de n'être pas suivi par ses troupes... Jusqu'à nouvel ordre, cependant, la combativité des patrons a plutôt stimulé le réflexe de solidarité chez les métallurgitses.

En fait, on peut déceler un fort « militantisme » chez les mineurs réclamant 65 % d'augmentation, chez les ouvriers de British Leyland demandant 26 %, malgré la situatio ndifficile de l'entreprise nationalisée, chez les techniciens de la télévision commerciale en grève depuis sept semaines. Néanmoins, le gouvernement et le patronat estiment que les syndicats doivent assimiler maintenant la dure leçon des « réalités économiques ». Mme Thatcher a rappelé aux syndicats que de nouvelles grèves, suivies d'augmentation de salaires non justifiées par un accroissement de la productivité, provoqueraient de nombreuses faillistes et l'augmentation du chômage.

Le coût des grèves

L'attitude du gouvernement encourage le spatrons à contre-attaquer.

L'attitude de fermeté des patrons de la métallurgie est renforcée par la Confédération du patronat (C.B.I.) qui cherche des moyens de rétablir l'équilibre, à son avis faussé au détriment des patrons, dans la « libre négociation ». Son action porte sur deux points : d'une part augmenter la capacité de résistance des sociétés par un système d'assurance les protégeant contre les effets des grèves ; l'autre, pousser le gouvernement vers une législation visant à rendre plus onéreux pour les yndicats le « prix » d'une grève.

« Le coût des grèves est en moyenne cent fois plus fort pour les compagnies que pour les syndicats. »

HENRI PIERRE.

Samedi 29 septembre

LES « MOTARDS » MANIFESTENT DANS UNE QUARANTAINE DE VILLES

Une journée nationale de protestation contre le projet de création d'une vignette sur les motocyclettes de plus de 500 centimètres cubes sera organisée le samedi 29 septembre, ont indiqué, le 26 septembre, les responsables d'associations de motards de Paris et de province.

Des rassemblements sont prévus dans une quarantaine de villes ; après avoir manifesté dans leurs régions respectives, les motards devraient converger en très grand nombre vers la capitale. Toutefois, nihoraire ni indication de points de rassemblements ou d'itinéraires de défilés n'ont été précisés, chaque club ou association devant s'organiser à sa guise.

La date du samedi 29 a été choisie parce qu'elle coïncide avec celle de la Journée nationale de la moto, décidée par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, et avec l'ouverture, à la porte de Versailles du LXVIe Salon du cycle et du motocycle.

M. MAUROY : si M. Mitterrand est candidat en 1981, l'ensemble du P.S. sera avec lui.

M. Pierre Mauroy a déclaré jeudi 27 septembre au micro d'Europe 1 : « *Si M. François Mitterrand décide d'être candidat aux élections présidentielles de 1981, qu'il sache bien que c'est non seulement M. Pierre Mauroy, mais l'ensemble du parti socialiste qui sera avec lui pour gagner ces élections.* »

Le maire de Lille a indiqué que, malgré « *certaines analyses divergentes* », il a « *beaucoup en commun* » avec M. Mitterrand et, « *en particulier, le projet socialiste* ». « *Je l'espère tout au moins* », a-t-il ajouté.

Pour M. Pierre Mauroy, « *le projet socialiste est une chance extraordinaire pour que les socialistes montrent leur cohésion, et qu'ils sont véritablement ceux qui sont dignes d'animer l'union de la gauche* ».

La forte baisse du dollar entraîne une vive hausse de l'or

Le dollar a fortement baissé jeudi matin 27 septembre sur toutes les places financières européennes. Il valait ainsi 1,555 franc suisse à Zurich (contre 1,58 mercredi), 1,7450 deutschemark à Francfort (contre 1,77) et 4,095 francs à Paris (contre 4,16). A Londres, le cours de la livre s'établissait à 2,210 dollars (contre 2,16). Ce vif recul de la devise américaine, largement amorcé la veille sur le marché de New-York, a provoqué une vive hausse des cours de l'once d'or qui valent à Londres en fin de matinée 387 dollars environ (contre 373,75 la veille).

L'accalmie qui avait suivi la réévaluation du D.M. et la dévaluation de la couronne danoise, décidées ce dernier week-end, aura donc été de courte durée. Rien là de surprenant. Ce réaménagement, en effet, était commandé par les tensions qui existaient au sein du Système monétaire européen (S.M.E.), mais aussi et surtout par la baisse du dollar, qui provoquait une hausse de la devise allemande.

Les changements de parité intervenus sont sans doute de nature à rééquilibrer, du moins provisoirement, le S.M.E., mais ne règlent en rien le « *problème dollar* ». Depuis plusieurs semaines, la devise américaine fait à nouveau l'objet d'une grande défiance. La persistance d'une forte inflation aux Etats-Unis, les atermoiements de l'administration expliquent, sans qu'il soit besoin de s'étendre, ce phénomène, aggravé par une spéculation à la hausse de la livre sterling sur des rumeurs, laissent entendre que les pays de l'OPEP pourraient adopter cette monnaie pour le règlement des factures pétrolières. La situation est d'autant plus préoccupante que des quantités importantes de dollars sont aujourd'hui dans des « *mains privées* », pour reprendre l'expression des cambistes. En effet, au début de l'année, les banques centrales ont vendu des dollars pour freiner la hausse des « *billets verts* ». Ceux-ci reviennent aujourd'hui sur le marché.

Face à ces ventes les acheteurs « privés » se font prudents. On le comprend. Les banques centrales, de leur côté, interviennent mollement. Peut-être tout simplement parce qu'elles estiment que la couverture du dollar ne reflète pas les différences des rythmes d'inflation entre les deux côtés de l'Atlantique. Si on admet, par exemple, qu'au début de l'année la parité jugée souhaitable entre la devise allemande et la devise américaine était de 1,80 D.M. pour un dollar — les interventions des instituts d'émission semblent indiquer qu'il en était bien ainsi, — on doit en conclure que cette même parité, compte tenu de l'évolution des prix, devrait aujourd'hui être d'environ 1,72 D.M. Est-ce à dire que les banques centrales interviendront massivement à ce niveau ? C'est une autre histoire.

Pour l'heure, la nouvelle baisse du dollar a provoqué une brutale flambée des cours de l'or. Ainsi à Londres, l'once de métal précieux valait en fin de matinée 387 dollars environ, contre 373,75 dollars la veille. — Ph. L.

Aux assises des parcs naturels

LA PRÉSENCE DE M. TÖPFER CONTINUE DE SUSCITER DE VIVES RÉACTIONS

La présence de M. Alfred Töpfer en Loire-Atlantique, à l'occasion des assises européennes des parcs naturels, réunies du 26 au 29 septembre, à La Turballe, dans le parc de Brière, continue de susciter les protestations des partis communiste et socialiste, et de l'Union démocratique bretonne (*le Monde* du 26 septembre).

La fédération communiste de Loire-Atlantique estime, notamment, que la présence de M. Töpfer dans le département où est érigé le monument national de la Résistance est « *intolérable* » en raison de son passé de « *nazi notoire* » et de ses relations pendant la dernière guerre avec le conseil spécial pour les affaires alsaciennes.

M. Töpfer, âgé de quatre-vingt-cinq ans, est aujourd'hui président de la fédération des parcs naturels d'Allemagne fédérale. Il a participé, le mercredi 26 septembre, à une visite du parc de Brière en compagnie des congressistes. Il devait présider, ce jeudi 27 septembre, une assemblée plénière. Une manifestation de protestation était prévue à la même heure.

Lors de la réunion de la fédération française, le mercredi 26 septembre, M. François Delmas, secrétaire d'Etat à l'environnement, a rappelé les termes de la circulaire adressée le 13 septembre par M. Raymond Barre (*le Monde* du 25 septembre) sur les parcs nationaux et les parcs naturels, « *moyens privilégiés d'une politique d'aménagement du territoire qui recherche la préservation des espaces fragiles et leur insertion dans l'économie locale* ».

● *Coupures de courant dans l'Est parisien.* — La distribution du courant a été perturbée dans l'est de la région parisienne mercredi 26 septembre, à la suite de « coupures surprise » à l'initiative d'employés C.G.T. du centre E.D.F. de Saint-Mandé (Val-de-Marne). Elles ont provoqué des interruptions dans la circulation du R.E.R. sur la ligne Boissy-Saint-Léger-Marne-la-Vallée.



